

PROCÈS-VERBAL SÉANCE DU 17 DÉCEMBRE 2020

(n° 2020/366 à 2020/483)

Présidence de Monsieur Grégory DOUCET, Maire

Le jeudi 17 décembre 2020 à 10 heures 30, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil municipal, dûment convoqués le 10 décembre 2020 en séance publique par Monsieur le Maire, se sont réunis par visioconférence via l'outil StarLeaf dans les conditions décrites à la délibération n° 2020/365 adoptée lors du Conseil municipal du 19 novembre 2020.

Désignation d'un secrétaire de séance

M. LE MAIRE : Bonjour à toutes et à tous.

J'espère que vous m'entendez correctement.

Je vous souhaite la bienvenue pour ce Conseil municipal, que j'ouvre sans attendre.

Conformément à l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, je vous propose de nommer secrétaire de séance par vote à main levée madame Audrey Hénocque.

Y a-t-il des oppositions ? Il n'y a pas d'oppositions. Madame Audrey Hénocque est désignée.

Au préalable, je vous rappelle qu'en application de l'article 6 de la loi numéro 2020-1379 du 14 novembre 2020, autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire, publiée au Journal officiel du 15 novembre 2020, le quorum permettant la réunion de notre assemblée est fixé au tiers au moins des élus en exercice, soit 25 élus présents sur un total de 73.

Un élu peut être porteur de deux pouvoirs. À cet effet, je rappelle aux élus qui seraient porteurs de pouvoirs de le signaler à l'appel de leur nom, afin de faciliter les opérations de comptage et, si cela n'a pas déjà été fait, d'adresser immédiatement le formulaire de pouvoir à la Direction des assemblées aux adresses mail indiquées dans les courriers de convocation à notre séance de ce jour.

En cas de départ en cours de séance, les élus concernés sont invités à se signaler à ces mêmes contacts.

Par ailleurs, vous avez reçu deux codes de connexion à l'outil de vote électronique Quizzbox, retenu pour cette séance, un code collectif et un code personnel. Je vous invite à vous connecter dès à présent, si ce n'est pas déjà fait, en vue du test auquel nous procéderons à l'issue de l'appel nominal.

Je donne maintenant la parole à madame Audrey Hénocque pour procéder à l'appel nominal.

Appel nominal

Présents : Mme Alcover, Mme Augey, Mme Bacha-Himeur, M. Berzane, M. Billard, M. Blache, M. Blanc, Mme Borbon, M. Bosetti, Mme Bouagga, Mme Braibant Thoraval, M. Broliquier, Mme Bruvier Hamm, Mme Cabot, M. Chapuis, M. Chevalier, M. Chihi, M. Collomb, Mme Condemine, Mme Croizier, M. Cucherat, Mme de Laurens, Mme de Montille, M. Debray, Mme Delaunay, M. Doucet, M. Drioli, Mme Dubois Bertrand, Mme Dubot, M. Duvernois, M. Ekinci, Mme Ferrari, Mme Fréry, Mme Gailliot, M. Genouvrier, M. Giraud, M. Girault, M. Godinot, Mme Goust, Mme Hénocque, M. Hernandez, M. Husson, M. Képénékian, M. Lévy, M. Lungenstrass, M. Maes, Mme Maras, M. Michaud, M. Monot, Mme Nublat-Faure, M. Odiard, M. Oliver, Mme Palomino, Mme Perrin, Mme Perrin-Gilbert, Mme Popoff, M. Prieto, Mme Prin, M. Revel, Mme Roch, Mme Runel, M. Sécheresse, M. Souvestre, Mme Tomic, M. Vasselín, Mme Verney-Carron, Mme Vidal, M. Vivien, Mme Zdorovtsoff, M. Zinck.

Absents excusés et dépôts de pouvoirs : Mme Blanc (pouvoir donné à M. Duvernois), Mme Georgel (pouvoir donné à Mme Fréry), Mme Léger (pouvoir donné à Mme Runel).

Dépôts de pouvoirs pour absences momentanées : Mme Borbon (pouvoir donné à M. Cucherat), Mme Croizier (pouvoir donné à Mme de Montille), M. Lungenstrass (pouvoir donné à Mme Dubot), M. Monot (pouvoir donné à Mme Maras), Mme Prin (pouvoir donné à M. Vivien), Mme Alcover (pouvoir donné à Mme Braibant-Thoraval), Mme Goust (pouvoir donné à Mme Nublat-Faure), M. Michaud (pouvoir donné à M. Genouvrier), Mme Dubot (pouvoir donné à M. Lungenstrass), M. Blache (pouvoir donné à M. Billard), Mme Perrin (pouvoir donné à Mme Popoff), Mme Perrin-Gilbert (pouvoir donné à M. Chevalier).

Test de fonctionnement de l'outil de scrutin électronique

M. LE MAIRE : Merci, Madame la Première Adjointe.

L'appel nominal étant terminé, je vous propose de prendre acte qu'à l'ouverture de la séance, le quorum fixé à 25 élus présents est atteint.

Pour procéder aux scrutins à venir, nous utiliserons donc l'outil Quizzbox. En cas de problème de fonctionnement, nous pourrions procéder à un vote sur appel nominal. Pour vérifier le bon fonctionnement de cet outil, nous allons procéder à un test.

À cet effet, je vous invite à prendre en main votre outil Quizzbox, par lequel vous allez être invités à procéder à un vote test. Vous disposerez de 40 secondes pour voter ou modifier votre vote. À l'issue du vote, il ne sera plus modifiable.

Si vous disposez d'un pouvoir, deux tableaux de vote s'afficheront sur votre écran. Si vous disposez de deux pouvoirs, trois tableaux de vote s'afficheront sur votre écran. Il vous appartient de voter autant de fois que nécessaire dans ce même délai de 40 secondes.

Pour celles et ceux utilisant la Quizzbox sur leur smartphone, je recommande de ne pas répondre à leur téléphone pendant un vote, car, dans le cas contraire, le téléphone privilégierait l'appel téléphonique par rapport au scrutin.

Je vous invite à voter via l'outil Quizzbox. Vous pouvez voter « pour », « contre », « abstention », « ne prend pas part », c'est égal. Le scrutin test est ouvert. C'est à vous pour 40 secondes.

(Vote)

M. LE MAIRE : Chacun a pu voter. Le scrutin test est clos.

Le test étant concluant, nous utiliserons donc l'outil Quizzbox pour voter.

Hommage à la mémoire de Valéry Giscard d'Estaing, ancien Président de la République

M. LE MAIRE : Avant de nous consacrer à notre séance, je vous propose de rendre hommage à la mémoire de Monsieur Valéry Giscard d'Estaing, ancien Président de la République, décédé le 2 décembre dernier.

À la mémoire de Monsieur Valéry Giscard d'Estaing, je vous demande d'observer une minute de silence.

(Une minute de silence est observée par l'assemblée à la mémoire de Monsieur Valéry Giscard d'Estaing)

M. LE MAIRE : Je vous remercie.

Communications de Monsieur le Maire

M. LE MAIRE : Mesdames et Messieurs,

Chers collègues,

Nous voici réunis pour notre dernière session de Conseil municipal pour l'année 2020.

Nous nous sommes tous pleinement engagés dans nos mandats depuis le 4 juillet dernier, date de notre première session. Je le dis ici sans esprit partisan, malgré nos différences de points de vue, nous avons, toutes et tous, fait en sorte d'être à la hauteur de la tâche qui nous a été confiée. En cela, je vous remercie. Je vous remercie de faire honneur à nos institutions, à notre démocratie. Nous avons su jusqu'ici nous montrer unanimes lorsque les circonstances l'exigeaient et nous n'avons pas ménagé notre peine pour manifester nos différends. La vivacité d'une démocratie se mesure aussi à cela.

En cette période particulière, en cette période de crise sanitaire qui dure, nous devons aussi nous montrer à la hauteur. La situation sanitaire reste préoccupante, notre région, notre département, notre ville restent parmi les plus touchés par l'épidémie de Covid-19.

Le taux d'incidence actuellement, aujourd'hui, atteint 170 personnes pour 100 000 habitants dans le Rhône et 230 pour 100 000 pour les plus de 65 ans. Nos aînés sont donc toujours sévèrement touchés.

Dans nos hôpitaux, la situation est moins tendue qu'il y a quelques semaines, mais elle reste malgré tout exceptionnelle, avec 250 lits de réanimation armés et 41 % d'entre eux occupés par des patients Covid +.

Être à la hauteur, pour nous, élus, dans cette situation, c'est avant tout nous montrer exemplaires. Celles et ceux d'entre vous qui ont décidé de se regrouper dans la même pièce pour ce Conseil municipal doivent, par exemple, porter le masque.

Je vous rappelle l'exceptionnelle mobilisation de la Ville et de ses agents. Les services publics sont assurés. Le centre de dépistage situé au Palais des Sports de Gerland, ouvert depuis septembre, poursuit son activité pendant les congés de fin d'année et j'en remercie tous les intervenants, qui continuent à permettre aux Lyonnaises et aux Lyonnais de bénéficier d'un dispositif de test fiable et bien sûr gratuit.

Malgré nos efforts, nous ne sommes pas à l'abri d'une troisième vague. Sachez que nous maintiendrons le centre de Gerland actif en ce début 2021. En complément, nous élaborons avec l'ARS et les HCL un dispositif de dépistage ciblé pour le mois de janvier. Nous restons en alerte pour aménager nos actions en fonction de l'évolution de la situation épidémiologique bien évidemment.

La crise sanitaire, même si elle nous a énormément mobilisés au cours de la période écoulée, ne nous a pas pour autant empêchés de travailler sur d'autres sujets de grande importance.

En premier lieu, je tiens à remercier toutes celles et tous ceux qui se sont associés à l'engagement de la Ville contre les violences faites aux femmes, sujet sur lequel nous nous engagerons tout le mandat. Nous agissons autant que nous pourrions pour mettre fin aux violences faites aux femmes. Qu'il soit su qu'à Lyon, aucune tolérance ne sera accordée. Pas plus que nous ne tolérerons les violences basées sur les orientations sexuelles, la religion, l'origine ou les opinions politiques. À ce sujet, je condamne l'agression des deux bénévoles de l'association PESE (Pour l'égalité sociale et l'écologie) par des militants d'extrême droite à la sortie de la librairie la Plume noire.

Encourager la tolérance, construire l'apaisement, sans compromission ni renoncement à la sévérité, c'est ainsi que je souhaite incarner l'humanisme lyonnais.

Nous avons avec madame l'Adjointe Delaunay réuni le groupe Concorde et solidarité, qui est composé, je le rappelle, de représentants des différentes communautés religieuses. J'en profite pour remercier monsieur Collomb d'avoir été à l'origine de la constitution de ce groupe, dont la pertinence est plus que jamais avérée.

En compagnie de ses membres ainsi que des représentants d'associations agissant en faveur de la laïcité, de représentants de collectivités territoriales et de monsieur Pascal Mailhos, Préfet de Région, nous avons planté à quelques centaines de mètres d'ici l'arbre de la République le 2 décembre dernier.

Par cette action, il s'agissait de rappeler l'attachement de tous les participants aux valeurs de la République et à quel point elles sont indispensables pour nous aider à faire société dans le respect des différences.

La période écoulée a aussi été consacrée à la poursuite des travaux d'élaboration de la PPI. J'en profite pour remercier madame la Première Adjointe Hénocque pour sa rigueur et l'attention portée à la consultation des arrondissements, de tous les arrondissements, car nous sommes bien un exécutif au service de toutes les Lyonnaises et de tous les Lyonnais.

Puisqu'il est question des arrondissements, j'en profite aussi pour vous informer de la tenue de la deuxième séance de notre Conférence des maires d'arrondissement, le 10 décembre dernier, pour la préparation de laquelle je félicite monsieur l'Adjoint Maes, monsieur le DGS Maillard, ainsi que ses services.

Si travailler avec les arrondissements est essentiel, il est tout aussi important d'être à l'écoute des citoyens de notre Ville. C'est dans cet esprit et pour améliorer notre gestion de la crise sanitaire que nous avons mis en place le Conseil consultatif citoyen Covid, dont la première réunion nous a permis de recueillir des avis précieux pour améliorer notre communication et préparer avec les autorités de santé bien sûr notre contribution à la campagne de vaccination qui débute prochainement dans les EHPAD.

À ce sujet, que certains soient rassurés ici, il y aura bien une délibération présentée lors de notre premier Conseil municipal de 2021 sur la mise en place de ce conseil consultatif.

Et puisque je sais votre attachement, chers collègues, aux questions de démocratie et d'éthique, j'en profite pour vous informer du lancement prochain des travaux visant à définir les objectifs et le périmètre de notre future commission de déontologie. Ces travaux associeront bien évidemment l'ensemble des groupes politiques.

Un dernier mot pour vous dire que nous avons revu avec les équipes en charge de la préparation de ce Conseil municipal notre organisation pratique. Je serai ainsi à même cette fois-ci de prendre connaissance des demandes de prise de parole complémentaire que vous pourrez solliciter par le biais de l'icône main levée que vous avez pu tester précédemment. Je distribuerai la parole dans le strict respect du règlement intérieur, afin, bien évidemment, de limiter autant que possible la durée de notre session.

Je vous souhaite à toutes et à tous un excellent Conseil municipal.

En Conférence des Présidents, les demandes de temps de parole suivantes ont été retenues. Pour le groupe Progressistes et Républicains, madame Gailliout, pour le groupe Pour Lyon, monsieur Cucherat, pour le groupe Droite, Centre et Indépendants, monsieur Blanc. Madame Gailliout, c'est à vous pour 5 minutes.

Mme GAILLIOUT Béatrice : Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Une intervention préliminaire pour faire état de questionnements quant à l'opacité qui règne autour de la composition et du fonctionnement du Conseil consultatif lyonnais Covid-19 que vous avez mis en place.

En effet, n'ayant pas été associés et n'ayant pas délibéré quant à sa création, nous ne disposons pas à notre niveau de davantage d'informations que celles qui ont été données à la presse et qui apparaissent sur les supports de communication de la Ville de Lyon.

Nous avons ainsi découvert que 180 habitants et 120 acteurs de la Ville ont a priori été recrutés par une agence spécialisée, sans que l'on sache qui est cette agence ni quels sont les critères de représentativité sur lesquels le travail a été mené.

Nous n'avons pas non plus été informés du contrat qui a été passé avec cette dernière ni de son montant.

De même avons-nous reçu la semaine dernière une invitation à l'intention des Présidents de groupe, invitant à une restitution en présentiel, alors que, nous vous le rappelons, les consignes sanitaires sont de l'éviter autant que possible, pour ces premiers travaux qui devaient avoir lieu le samedi 12 décembre dernier.

À ce stade, nous n'avons aucune indication sur la composition de ce conseil, les modalités de son fonctionnement et les rendus attendus.

Nous savons simplement que des consultations en ligne et des groupes de travail seront organisés régulièrement et que leurs avis seront remis aux élus concernés, sans que l'on sache qui sont ces élus concernés et avant transmission à la cellule de gestion de crise de la Ville de Lyon.

Nous n'avons à l'heure où nous parlons reçu aucun document à ce sujet. Nous ne devons donc pas être concernés par la santé des Lyonnaises et des Lyonnais.

Il nous apparaît dommageable, Monsieur le Maire, alors que nous devrions tous faire face ensemble à cette crise qui touche nos concitoyens, qu'un certain nombre d'élus aient ainsi été écartés de ce projet et ne soient pas tenus informés de son déroulement.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Madame Gailliout.

Pour le groupe Pour Lyon, Monsieur Cucherat pour 5 minutes.

M. CUCHERAT Yann : Merci, Monsieur le Maire.

Contexte sanitaire, gestion de crise et inexpérience dans la fonction ne sauraient tout expliquer. On peut dire qu'en matière de maladresse, vous n'avez en rien cédé à vos épigones bordelais et grenoblois.

Au nom de mon groupe, élargi à tous ceux choqués par vos manières d'agir, je regrette d'avoir ici à vous rappeler à vos devoirs de Président de cette instance délibérative.

Lors du dernier Conseil municipal, votre refus de redonner la parole après un violent et injuste réquisitoire à charge contre celui qui, pendant 40 ans, n'a cessé de servir les intérêts de notre Ville, constitue un manquement grave à l'éthique des débats.

À cet égard, je prends note de votre engagement par la voix de votre Première Adjointe, et vous venez de le confirmer, de ne plus commettre d'impair de la sorte.

À l'avenir, respectez donc les formes qui permettent au fond de remonter à la surface et cessez de prétendre restreindre notre rôle à de la figuration.

Mais le fond, parlons-en. À l'évidence, de débat, il n'y en a guère et cette assemblée s'apparente à une simple chambre d'enregistrement qu'à une salle de conseil.

Je fais référence ici à vos interminables communications de début de séance, censées nous convaincre du bien-fondé de vos décisions, aux très nombreuses questions posées par l'opposition restant sans réponse et à cette détestable volonté d'inverser l'ordre démocratique des procédures en prétendant toujours agir avant que de délibérer.

En nous clouant ainsi le bec, en monopolisant la parole et en nous mettant aussi souvent que possible devant le fait accompli, vous créez un vide institutionnel supposé vous assurer les coudées franches. Qu'est-il arrivé à cette fameuse démocratie vivante, objectif numéro 14 de votre programme ?

N'oubliez pas, Monsieur le Maire, que votre opposition représente 48 % des Lyonnais qui veulent que soit reconnu leur droit à la parole.

Si nous approuvons votre initiative de constituer d'autres instances de démocratie participative, comme le Conseil consultatif Covid et auquel d'ailleurs pour la première fois vous m'avez convié, cela ne vous dispense aucunement de respecter l'ordre des choses, qui est de consulter d'abord l'instance délibérative du Conseil municipal et de le faire honnêtement, car – et c'est notre second grief – la concertation chez vous est à géométrie singulièrement variable.

Variabilité suspecte quand, par exemple, s'agissant du métro E pour lequel une large consultation très favorable a déjà eu lieu, vous n'hésitez pas, avec vos collègues de la Métropole, à remettre en question le projet en prétextant la nécessité de consulter à nouveau.

En revanche, cette fièvre consultative vous quitte soudainement lorsqu'il s'agit de piétonnisation ou de nouvelles pistes cyclables tracées à la va-vite durant la nuit.

Consulter, Monsieur le Maire, ne saurait se limiter à interpeller ses réseaux. Consulter, c'est prendre l'avis de tous. C'est exposer les besoins, clarifier les enjeux, dégager les problématiques et choisir enfin dans le respect des êtres et des formes. C'est en un mot accepter que prospère une authentique opposition, libre, et en capacité de dispenser la louange aussi bien que le blâme, car, comme le dit fort justement Beaumarchais, sans la liberté de blâmer, il n'est point d'éloge flatteur.

Pour nous permettre enfin de pertinence vous louer ou vous blâmer, Monsieur le Maire, donnez-vous la peine d'informer sérieusement la représentation municipale de votre projet global pour notre Ville. Nous avons bien compris à votre slogan, « Le dernier mandat pour le climat », que l'urgence écologique telle que vous l'entendez allait nourrir contre nous une animosité de rêveurs de table rase. Mais être Maire de Lyon en démocratie, c'est s'interdire de jeter la moitié de nos concitoyens avec l'eau du bain électoral, c'est parler à tous sans exception.

Pour nous aider à mieux appréhender votre politique, ne pourriez-vous pas, aujourd'hui comme à l'avenir, prendre le temps de répondre aux interrogations qu'elle suscite à ce jour, préciser votre lecture du dossier et cesser d'enfiler le simple costume de Monsieur Loyal, tout entier dévoué à distribuer la parole ? Cela n'est pas digne de la fonction que vous incarnez.

Monsieur le Maire, au nom de notre groupe, je vous conjure de cesser d'ignorer les élus de l'opposition et les Lyonnais qu'ils représentent. Garantissez aux habitants de notre cité, sans faux-semblants, la démocratie et le débat public qu'ils méritent.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur Cucherat.

Monsieur Blanc, pour 5 minutes.

M. BLANC Étienne : Merci, Monsieur le Maire.

J'ai appris, parce que vous avez tenu une conférence de presse le 27 novembre, que la Ville de Lyon allait constituer une sorte de conseil consultatif pour faire face à la crise Covid. J'ai appris, par hasard, qu'il était constitué de 300 personnes, que, pour le constituer, vous aviez eu recours à un cabinet spécialisé que nous ne connaissons pas. Son nom nous a sans doute échappé et les conditions dans lesquelles vous l'avez recruté aussi.

Il devait être constitué de 180 habitants et de 120 acteurs locaux. Nous ne savons pas la différence entre les habitants et les acteurs locaux.

Tout cela nous a été confirmé dans le journal. C'est le Tout Lyon, le 30 novembre, et puis une newsletter du 1er décembre, qui nous confirmait la constitution de ce comité.

Vous l'avez réuni le 12 décembre. Nous avons là encore appris la date en dehors de toute délibération du Conseil municipal, en dehors de tout courrier officiel. Vous avez annoncé que, finalement, ils ne seraient plus 300 et qu'à l'occasion de son installation, vous comptiez sur une trentaine de personnes et, finalement, 20 se sont rendues à cette première réunion.

Monsieur le Maire, dans une démocratie, il y a des institutions qui sont la colonne vertébrale et le squelette du fonctionnement démocratique. Lorsque l'on regarde le code général des collectivités territoriales, il prévoit de manière expresse, parce que Lyon n'est pas une exception, que, lorsque l'on veut un comité consultatif, il faut faire délibérer le Conseil municipal. C'est l'article 2143-2 du code général des collectivités territoriales.

Alors, vous nous dites, « mais nous allons délibérer ». Nous allons délibérer a posteriori. Nous allons délibérer au mois de janvier. Pourquoi ne délibérons-nous pas aujourd'hui ? Surtout, pourquoi, avant la constitution de ce comité consultatif, n'avez-vous pas réuni d'urgence et la crise justifie de l'urgence, pourquoi n'avez-vous pas réuni un Conseil municipal ? C'était simple. À ce moment-là, et vos intentions et la mise en œuvre de ces intentions auraient été exprimées clairement.

Vous comprendrez et je partage en cela ce qui vient d'être dit par madame Gailliout et par Yann Cucherat, qu'en ne respectant pas les institutions, vous créez une suspicion et que, par temps de crise, on n'a pas besoin de suspicion, on a besoin de rassembler les Lyonnais autour de certitudes et, surtout, autour du respect des règles de droit.

Nous parlons d'une crise Covid, Monsieur le Maire. Le 21 novembre, vous vous êtes exprimé dans Le Progrès en disant « tester, c'est absolument essentiel ». Le 23 novembre, je vous ai écrit pour vous demander comment vous alliez vous associer à ce que faisait la Région pour ces tests. Vous ne m'avez pas répondu, si ce n'est par la presse avec le Maire de Villeurbanne, et vous avez exprimé à ce moment-là une position, elle est votre position, à l'époque, « il ne faut pas tester avant Noël, il faudra tester après Noël, après les fêtes de janvier ». Et puis, le 11 décembre, vous avez donné votre accord pour que cinq centres de tests associés à la Région fonctionnent à Lyon. Et puis, le mardi 15, après un avis du Conseil scientifique, vous dites finalement « il ne faudra pas se faire tester au mois de décembre, mais il faudra le faire au mois de janvier ». Et puis, finalement, sur le site de la Ville, nous apprenons que vous incitez les Lyonnais à se faire tester. Vous partagez en cela les hésitations de monsieur Véran, qui trouve bien les tests lorsqu'ils s'effectuent dans la Ville du Havre, mais qui trouve mauvais les tests quand ils sont portés par Laurent Wauquiez dans la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Monsieur le Maire, à la fois sur la forme, mais aussi sur le fond, les hésitations, le non-respect des règles et le sentiment que vous donnez d'une véritable partialité en étant réservé sur ce que fait le Président Wauquiez à la Région Auvergne-Rhône-Alpes, tout cela laisse mal augurer

d'une politique construite pour lutter contre cette pandémie.

Vous avez quelques semaines à l'occasion des fêtes de fin d'année pour rétablir une situation qui commence à inquiéter terriblement les Lyonnais.

M. LE MAIRE : Merci. Merci, Monsieur Blanc.

Avant de rentrer dans le vif du sujet, une rapide réaction, puisque vous faites référence, Monsieur Blanc notamment, à l'initiative de la Région et vous faites référence au courrier que vous m'avez écrit. Moi, je lis le courrier que j'ai reçu, comme la plupart des Lyonnaises et des Lyonnais et, je pense, comme la plupart des habitants de cette région, où il est écrit ceci : « L'ensemble des élus de la Région a donc décidé de lancer en Auvergne-Rhône-Alpes une grande campagne de tests avant Noël. » Je ne lis pas le début du courrier, vous savez à quoi il fait référence. Renseignements pris, il n'y a pas eu de vote de la part des élus de la Région Auvergne-Rhône-Alpes au préalable du lancement de cette initiative de dépistage.

Vous souhaitez par votre prise de parole, Monsieur Blanc, aujourd'hui, me rappeler le fonctionnement de nos institutions. Je me permets à mon tour simplement de vous rappeler qu'il est bon aussi de balayer devant sa porte. Je vous invite à prononcer le même discours à votre ami Président de la Région et à lui rappeler qu'il est bon aussi de respecter les institutions qui sont en place, bien sûr.

En ce qui concerne le processus de dépistage, le dispositif de dépistage, vous avez égrené les différentes dates, rappelant par quel processus nous sommes arrivés, avec le Maire de Villeurbanne, à finalement prendre la décision de ne pas nous associer formellement à l'initiative prise par la Région. Pour autant, lorsque la Ville a reçu les demandes d'autorisation d'occupation de l'espace public, nous n'avons pas refusé, bien évidemment, puisque nous les avons aussi accordées aux différents pharmaciens et pharmaciennes qui avaient souhaité mettre en place sur l'espace public pour pouvoir dépister à l'aide de tests antigéniques.

Nous n'avons donc pas fait obstacle à l'initiative de la Région. Pour autant, et vous l'avez lu dans la presse, avec le Maire de Villeurbanne, mais aussi avec le Président de la Métropole, mais aussi, comme la grande majorité des Maires de la Région Auvergne-Rhône-Alpes – vous avez très certainement entendu le Maire de Saint-Étienne s'exprimer sur le sujet, de Grenoble, de Bourg-en-Bresse et même de Clermont-Ferrand –, nous nous sommes tous montrés assez dubitatifs sur l'initiative, dans la mesure où, lorsque le Président de la Région a évoqué sa campagne, il nous a essentiellement et même uniquement parlé de tests antigéniques.

Après consultation, ce que nous avons fait avec le Maire de Villeurbanne, du Conseil scientifique, et comme l'a rappelé d'ailleurs le ministre Véran, nous avons considéré qu'il pouvait être risqué d'inciter la population à se faire tester avec des tests antigéniques avant Noël, en laissant penser que cela pouvait constituer un passeport de bonne santé.

J'ai rappelé un peu plus tôt dans mon intervention et je l'ai dit au Président de la Région lorsque nous nous sommes entretenus sur le sujet, je lui ai dit qu'il me semblait, surtout avant les fêtes, pertinent de procéder à des tests PCR, dont la sensibilité et la fiabilité sont avérées aujourd'hui. En revanche, comme l'ARS et le Président du Conseil scientifique, monsieur Delfraissy, nous l'a signalé, mettre en place un dispositif de tests ciblé sur la base des tests antigéniques au retour des congés, selon deux séquences successives, de manière à pouvoir mesurer la vitesse de propagation du virus, cela est pertinent.

C'est donc en nous appuyant sur le Conseil, sur les considérations données par nos amis scientifiques, que nous avons choisi avec le Maire de Villeurbanne de rester en retrait de la campagne lancée par la Région. Pour autant, je ne m'y suis opposé en rien, considérant que la liberté avait été donnée aux pharmaciens et aux pharmaciennes de pouvoir mettre en place des tests antigéniques. Il n'y avait donc pas de raison d'empêcher la Région d'organiser des dispositifs de tests un peu partout dans la région. Pour autant, la plus-value sur le plan de la santé publique n'est pas aujourd'hui avérée. Nous verrons, vous ferez comme moi, les résultats. J'espère que nous n'aurons pas à vivre de troisième vague. En tout cas, soyez assuré, Monsieur Blanc, que nous ferons tout notre possible comme nous le faisons depuis le mois de juillet et plus précisément depuis le mois de septembre, nous mettrons tout en œuvre pour protéger les Lyonnaises et les Lyonnais.

Monsieur Blanc, je vois que vous avez levé la main, je vous redonne donc la parole.

M. BLANC Étienne : Très brièvement, Monsieur le Maire, pour vous dire que le Président Laurent Wauquiez, au titre du code général des collectivités territoriales, a la possibilité d'organiser des actions pour lutter contre la pandémie. En revanche, vous, vous n'avez pas la possibilité de construire un comité consultatif pour imaginer comment vous allez lutter contre la pandémie, parce que le code général des collectivités territoriales vous impose de saisir le Conseil municipal pour constituer ce comité. C'est cela, la grande différence. Vous avez l'exécutif, vous avez le pouvoir, vous pouvez agir, mais quand il s'agit de constituer des comités, vous êtes obligé de passer par un vote du Conseil municipal.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur Blanc.

Comme je vous l'ai dit, nous voterons au prochain Conseil municipal.

Adoption du procès-verbal de la séance du 28 septembre 2020

M. LE MAIRE : Nous allons donc maintenant procéder, Mesdames et Messieurs, chers collègues, à l'adoption du procès-verbal de la séance du Conseil du 28 septembre 2020.

Mesdames, Messieurs, vous avez tous pris connaissance du projet de procès-verbal de la séance du Conseil du 28 septembre. Aucune demande de temps de parole n'a été formulée sur sa rédaction.

Je mets ce procès-verbal aux voix et vous invite à voter via l'outil Quizzbox. Le scrutin est ouvert pour 40 secondes. C'est à vous.

(Vote)

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Le procès-verbal est adopté.

DÉSIGNATIONS

2020/366 - Conseil d'administration du Musée des Confluences - Désignation d'une personnalité qualifiée

Rapporteur : M. DOUCET Grégory

M. LE MAIRE : Nous devons remplacer une des cinq personnalités qualifiées conjointement désignées au sein du Conseil d'administration du Musée des Confluences.

Je vous propose la candidature suivante, Antoine de Riedmatten, Président d'In Extenso, Président du Fonds de dotation du Musée des Confluences.

Y a-t-il d'autres candidats ?

En l'absence d'autres candidatures, le candidat est proclamé élu.

2020/367 - Conseil pour l'Égalité femmes-hommes à Lyon - Composition - Désignation des membres - Rectificatif

Rapporteur : M. DOUCET Grégory

M. LE MAIRE : Le Conseil municipal doit d'une part procéder à la création du Conseil pour l'Égalité femmes-hommes à Lyon et d'autre part désigner des élus de la Ville de Lyon représentant ses neuf arrondissements, des associations féministes et féminines de Lyon, des partenaires sociaux, des partenaires institutionnels, notamment des services de l'État, des personnalités qualifiées.

La Conférence des Présidents a retenu la demande de temps de parole suivante, pour les groupes Lyon en Commun et Socialiste, la Gauche sociale et écologique, Monsieur Bosetti, pour 5 minutes.

M. BOSETTI Laurent, Adjoint : Merci, Monsieur le Maire.

J'interviens au nom de nos deux groupes, pour saluer la volonté de notre majorité de conforter le Conseil pour l'Égalité femmes-hommes. Il contribuera sans nul doute à renforcer nos politiques publiques et nos actions qui sont prévues au titre de nos engagements électoraux. Je pense par exemple à l'hébergement d'urgence pour les femmes victimes de violences, au réaménagement des espaces publics pour favoriser la mixité d'usages ou encore à l'élaboration d'un budget municipal analysé au prisme du genre.

Sur la composition du Conseil lui-même, nous regrettons néanmoins que tous les courants féministes ne soient pas représentés, telle l'association Cabiria, ce qui aurait renforcé, selon nous, la dimension collective et collaborative de ce Conseil, mais nous voterons bien sûr favorablement.

Sur la question de l'égalité femmes-hommes, je tenais également à vous informer que Florence Delaunay et moi-même travaillons depuis plusieurs semaines à un plan d'action en faveur de l'égalité professionnelle, en lien étroit avec les représentants du personnel de la Ville de Lyon.

Ce plan d'action sera applicable à la collectivité en tant qu'employeur et nous nous sommes nourris de près de 150 propositions des organisations syndicales pour aboutir à une synthèse opérationnelle que nous aurons le plaisir de présenter demain aux instances du dialogue social de la collectivité et au Conseil municipal en début d'année prochaine.

Mais je voulais surtout profiter de ce rapport pour saluer une personnalité qui s'est éteinte le 30 novembre dernier, en la personne d'Anne Sylvestre.

Ce n'est pas seulement une artiste lyonnaise que nous avons perdue, c'est aussi l'une des plus grandes poétesses françaises, une ardente porte-parole de la cause féministe, qui a su nous rappeler avec humour que tout n'est pas de la faute à Ève, une chanteuse pleine d'entrain et de franc-parler. Anne Sylvestre était une sorcière comme les autres, pour reprendre ses mots.

Aujourd'hui, les gens qui doutent et qui se reconnaîtront nombreux saluent son immense talent. Demain, tout comme nous, ils auront plaisir à fredonner ses textes, nous serons aussi très fiers, je l'espère, de pouvoir inscrire son nom au détour d'une rue de Lyon en hommage à cette figure locale et nationale.

Merci à elle.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur Bosetti.

J'espère que, ce matin, en vous réveillant, vous avez parlé successivement à votre œil droit puis à votre œil gauche en pensant à Anne Sylvestre.

Je mets aux voix le dossier concernant la création de cette instance et je vous invite à voter via l'outil Quizzbox. Le scrutin est ouvert pour 40 secondes.

(Vote)

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Le projet de délibération est adopté.

Nous allons désigner 9 élus de la Ville de Lyon représentant les neuf arrondissements, 31 associations féministes et féminines de Lyon, 8 partenaires sociaux, 2 partenaires institutionnels, notamment des services de l'État, et 7 personnalités qualifiées.

Je vous propose les candidatures suivantes pour les 9 élus à désigner :

- Pour la Mairie du 1er, Malika Haddad-Grosjean ;
- Pour la Mairie du 2e, Stéphanie Stan ;
- Pour la Mairie du 3e, Martine Souvignet ;
- Pour la Mairie du 4e, Alexandre Chevalier ;
- Pour la Mairie du 5e, Sophia Popoff ;
- Pour la Mairie du 6e, Delphine Borbon ;
- Pour la Mairie du 7e, Fanny Dubot ;
- Pour la Mairie du 8e, Fanny Del ;
- Pour la Mairie du 9e, Amaïa Sainz-Ruiz.

Concernant les autres collèges de ce Conseil, les candidatures figurent au sein du projet de délibération qui vous a été transmis.

Y a-t-il d'autres candidats ?

En l'absence d'autres candidatures, les candidats sont proclamés élus.

2020/371 - Désignation d'un représentant au sein de l'assemblée générale du Réseau de la Coopération décentralisée pour la Palestine (RCDP) (sous réserve du vote du dossier n° 2020/371 - Commission emploi, économie durable, international, tourisme)

Rapporteur : M. DOUCET Grégory

M. LE MAIRE : Sous réserve du vote du dossier numéro 2020/371, que nous aborderons dans le cours de notre ordre du jour, la Ville doit désigner un représentant au sein de l'assemblée générale du Réseau de la Coopération décentralisée pour la Palestine.

La Conférence des Présidents a retenu la demande de temps de parole suivante, pour le groupe Pour Lyon, Monsieur Sécheresse, pour 3 minutes. C'est à vous.

M. SÉCHERESSE Jean-Yves : Merci, Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Nous le verrons plus tard dans la séance, quand il va s'agir d'une aide d'urgence aux populations du Haut-Karabakh, vous êtes tenté d'échafauder sur l'international un discours animé d'idéologie qui comporte quelques problèmes çà et là.

Par exemple, vous ne dites rien sur ce que vont être dans vos rapports vos projets de travail avec les villes européennes qui sont traditionnellement nos partenaires, rien sur les politiques de coopération que vous comptez mettre en œuvre, rien sur les rapports que vous entendez dessiner avec la Communauté européenne. Je vous rappelle que, depuis presque deux ans, nous conduisons un travail sur la sécurité avec nos amis de Barcelone.

Bref, vous ne dites rien ou, du tout moins, pas grand-chose.

En revanche, c'est en creux que nous pouvons discerner ce qu'est votre position. Pour savoir ce que vous pensez, il suffit donc de chercher ce que vous cachez.

Ainsi, sur l'Arménie, vous ne parlez pas de la Turquie. Donc, sur la Palestine, vous n'évoquez pas Israël. Vous parlez donc de coopération avec Ramallah, sans dire un mot sur le fait que notre politique se voulait jusqu'à présent équilibrée, puisque nous avions des rapports équilibrés avec à la fois les élus de Ramallah et les élus de Beer-Sheva. C'était une tradition entre deux villes qui sont jumelées.

Monsieur le Maire, vous n'étiez pas lyonnais à l'époque, mais quand Gérard Collomb avait invité les maires palestiniens et israéliens pour traiter à l'Hôtel de Ville des questions sur l'eau, il s'agissait aussi de parler de paix, de parler de coopération et de le faire de manière équidistante, sans pour autant se substituer à la politique de la France en matière de diplomatie.

Aujourd'hui, vous nous proposez, comme pour inaugurer votre volet international, d'adhérer à un réseau de coopération pour la Palestine, dont votre rapport ne dit pas grand-chose, sachant que notre adhésion à Cités unies France, qui abrite ce réseau, est déjà ancienne.

Nous nous abstenons donc sur ce dossier, tout en vous mettant en garde sur le risque de rompre l'équilibre jusque-là pratiqué sur cette question du Proche-Orient, vous mettre également en garde sur le fait qu'une collectivité territoriale n'est pas un parti politique. Nous connaissons les inclinaisons agitateurs de certains. Le rôle de la Ville de Lyon n'est pas de faire des coups ou de s'agiter.

Vous indiquer enfin que manipuler, même au nom de votre bonne conscience, des sujets aussi délicats peut engendrer des divisions parmi notre population.

Monsieur le Maire, malgré nos mises en garde et notre abstention, je vous propose, au terme de la première année de présence de notre représentant au sein de ce réseau, qu'il puisse venir s'expliquer sur ce qui est fait et, tant qu'à faire, ce qu'il en est de votre politique en direction de nos amis de Ramallah et de Beer-Sheva.

Nous nous abstiendrons donc sur ce dossier.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur Sécheresse.

Je note la demande de parole de Madame Sonia Zdorovtsoff. C'est à vous.

Mme ZDOROVTSOFF Sonia, Adjointe : Merci de me donner la parole, Monsieur le Maire, et merci, Monsieur Sécheresse, pour votre question. Effectivement, nous n'avons pas encore eu beaucoup l'occasion de vous parler de la politique que nous souhaitons mener dans le cadre de nos activités de coopération nationale.

Je tiens à vous rassurer. Nous avons identifié nos coopérations européennes comme étant notre priorité et c'est en ce sens que je travaille en collaboration avec les services.

Pour l'instant, nous faisons aussi le tour des 29 collaborations qui ont été lancées préalablement par la Ville de Lyon. Ce sont beaucoup de coopérations et nous n'avons pas l'intention à ce stade de nous lancer dans de nouvelles coopérations.

Quant à notre travail avec l'Union européenne, nous avons déjà rencontré les représentants de l'Union européenne en France, notamment monsieur Dumort, qui est basé à Marseille certes, mais qui est notre référent pour la Ville de Lyon. J'ai bon espoir que, dès que la pandémie ou que la situation sanitaire nous le permettra, nous puissions nous rendre à Bruxelles et notamment rendre visite aux deux personnes qui travaillent pour la Ville de Lyon depuis la ville de Bruxelles.

Concernant certains des points que vous avez abordés, je crois que la Turquie est bien mentionnée dans le vœu que nous appellerons à voter en fin de journée.

Je tiens aussi à apporter une précision sur le fait que la Ville de Lyon n'est pas jumelée avec la ville de Ramallah, mais avec la ville de Jéricho, en Palestine. Nous avons toute intention de continuer cette coopération avec la ville de Jéricho.

L'adhésion au Réseau pour la Coopération avec la Palestine va également nous permettre de travailler davantage avec Jérusalem, mais cela ne va pas nous empêcher de continuer toutes nos coopérations, y compris la coopération que nous avons avec la ville de Beer-Sheva, qui est en Israël.

Concernant, effectivement, le réseau que nous vous proposons de rejoindre au moment du vote de la délibération 371 est le groupe pays RCDP de Cités unies France, auquel nous avons toujours pris parti. Déjà, lorsque vous étiez en responsabilité, nous prenions part au débat au sein de ce réseau, mais nous n'avions jamais adhéré. Il s'agit donc ici plutôt d'une régularisation.

M. LE MAIRE : Merci, Madame Zdorovtsoff.

Pour avancer, je vous propose donc la candidature suivante, Sonia Zdorovtsoff.

Y a-t-il d'autres candidats ?

En l'absence d'autres candidatures, la candidate est proclamée élue.

Monsieur Blanc, je vous cède la parole dans le respect du règlement intérieur, bien sûr.

M. BLANC Étienne : Pour une explication de vote. Mon groupe vote contre.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur Blanc.

(Le groupe Droite Centre et Indépendants vote contre)

(Adopté)

2020/368 - Désignation d'un représentant au sein de l'Assemblée générale de l'Association des développeurs et utilisateurs de logiciels libres pour les administrations et les collectivités territoriales (ADULLACT) (sous réserve du vote du dossier n° 2020/368 - Commission finances, commande publique, administration générale, promotion des services publics, ressources humaines)

Rapporteur : M. DOUCET Grégory

M. LE MAIRE : Sous réserve du vote du dossier 2020/368 que nous aborderons dans le cours de notre ordre du jour, la Ville doit désigner un représentant au sein de l'assemblée générale de l'Association des développeurs et utilisateurs de logiciels libres pour les administrations et les collectivités territoriales (ADULLACT).

Je vous propose la candidature suivante, Bertrand Maes.

Y a-t-il d'autres candidats ?

Monsieur Blanc.

M. BLANC Étienne : Même observation que pour l'adhésion précédente, mon groupe vote contre.

M. LE MAIRE : Merci.

En l'absence d'autres candidatures, le candidat est proclamé élu.

(Le groupe Droite Centre et Indépendants vote contre)

(Adopté)

2020/369 - Désignation d'un représentant au sein de l'Assemblée générale de l'Association nationale des Villes et Territoires accueillants (ANVITA)

Rapporteur : M. DOUCET Grégory

M. LE MAIRE : Sous réserve du vote du dossier 2020/369 que nous aborderons dans le cours de notre ordre du jour, la Ville doit désigner un représentant au sein de l'Assemblée générale de l'Association nationale des Villes et Territoires accueillants (l'ANVITA).

La Conférence des Présidents a retenu les demandes de temps de paroles suivantes, pour le groupe Pour Lyon, Monsieur Collomb, c'est à vous pour 5 minutes.

M. COLLOMB Gérard : Merci, Monsieur le Maire.

Je ne vais pas intervenir sur ce dossier pour 5 minutes, devant intervenir un peu plus longtemps sur d'autres dossiers. Je vous transférerai donc le texte de mon intervention, qui sera le même que celle que j'ai faite lors de la réunion de la Métropole de Lyon.

Simplement, par rapport à la politique d'hospitalité que vous comptez mener, je veux indiquer un point pour compléter mon intervention dernière. Vous nous dites, par exemple, que vous allez construire 6000 logements sociaux par an. Je rappelle que, pour le guichet unique qui accueille les demandeurs d'asile, mis à part en cette année Covid où la situation est un peu différente, il accueille 7000 demandeurs d'asile par an. Il va donc être difficile si vous menez la politique que vous avez indiquée de faire en sorte qu'il y ait zéro personne à la rue.

Merci.

M. LE MAIRE : Deux petites remarques, Monsieur Collomb.

Nous ne pouvons pas verser au compte rendu une intervention qui ne pourrait pas avoir donné lieu à commentaire des autres groupes.

Ma deuxième remarque, vous venez de l'anticiper. J'aperçois aussi monsieur Sécherresse à vos côtés. Je vous rappelle encore une fois et je l'ai dit tout au début, il est important si vous avez fait le choix d'être dans la même salle que vous portiez le masque durant l'intégralité du Conseil.

Merci.

Monsieur Blanc, c'est à vous pour 4 minutes.

M. BLANC Étienne : Merci, Monsieur le Maire.

Je n'aurai pas besoin de 4 minutes pour vous donner quatre arguments qui expliquent que mon groupe votera contre.

Depuis, et c'est le premier argument, que nous nous retrouvons au sein du Conseil municipal, nous avons constaté la flambée et l'augmentation du rythme des adhésions à une foule d'associations diverses, dont, pour un grand nombre d'entre elles, nous nous posons la question de l'efficacité pour les Lyonnaises et les Lyonnais. Qu'est-ce que cela leur apporte, en dehors d'un principe qui voudrait qu'en adhérant à une association, on règle les problèmes qui se posent aux Lyonnaises et aux Lyonnais ? Chacun sait aujourd'hui que ce n'est pas le cas. J'observe que ce sont plus de 20 000 euros que, d'ores et déjà, vous avez décidé d'affecter à ces politiques.

Deuxième observation, nous avons, avec 8 300 fonctionnaires au sein de la Ville de Lyon, des moyens colossaux pour apporter des réponses à des sujets comme celui que vous abordez à l'instant, l'accueil de personnes immigrées, chassées de leur pays, pour les raisons que l'on sait. Pourquoi ne pas aller chercher parmi ces 8 300 fonctionnaires celles et ceux qui sont capables d'apporter des réponses précises et des réponses concrètes, plutôt que d'adhérer à des associations qui nous sont très éloignées ?

La troisième observation, elle est sur un sentiment d'inconscience que donne votre majorité au Conseil municipal. Vous avez présenté plusieurs notes sur la situation des finances. La crise Covid va générer des problèmes majeurs, des dérapages de dépenses de fonctionnement colossales, car nous allons devoir accompagner l'économie, les personnes en grande difficulté. Et ce que vous mettez sur ces adhésions à des associations, c'est ce qu'il manquera demain pour apporter des réponses concrètes sur ces sujets qui sont également concrets.

Quatrième observation, c'est sur cette association. Vous avez, dans une déclaration que vous avez faites au Conseil municipal, expliqué qu'elle avait pour objectif de mutualiser les bonnes pratiques, qu'elle avait pour objectif d'interpeller l'État, qu'elle allait rédiger une charte. Mais, Monsieur le Maire, aujourd'hui, le sujet n'est pas d'échanger des bonnes pratiques, de rédiger des chartes ou de faire des grandes déclarations auprès d'un ministre des Affaires étrangères, qui, malheureusement, même s'il les lit, ne les met pas en application. Il s'agit d'agir et les 4 000 euros que vous affectez à cette association seraient bien plus utiles s'ils étaient affectés à l'accueil des immigrés et au règlement de leurs problèmes sur la Ville de Lyon.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur Blanc.

En guise de réponse, je cède la parole à Sylvie Tomic. C'est à vous.

Mme TOMIC Sylvie : Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues,

Quelques mots de réponse à ce qui vient d'être évoqué dans les interventions.

Je rappellerai l'objet de l'ANVITA, pour que l'on sache bien de quoi nous parlons, même si ce sera évoqué plus loin dans le débat au moment du rapport sur l'adhésion à cette association.

C'est une association qui vise à mettre en lien les collectivités qui se veulent être plus accueillantes et qui veulent échanger des bonnes pratiques, qui veulent se former, qui veulent travailler ensemble pour réfléchir aux réponses à apporter et également qui se veulent un interlocuteur de l'État sur ces questions liées à l'accueil des personnes en situation de migration.

Cela ne signifie absolument pas, Monsieur Blanc, que nous ne travaillons pas avec les agents de la Ville de Lyon sur ces questions, bien évidemment que oui. Moi-même, je me suis entretenue avec pas mal des directions concernées par les thématiques de l'accueil qui sont nombreuses. C'est vraiment une question transversale. Mes collègues adjoints et adjointes font de même et nous avons échangé sur ces questions. Donc bien évidemment que nous travaillons avec les agents, que nous leur demandons leur avis, qu'ils ont déjà une certaine expertise sur ces sujets, une certaine connaissance. Ce n'est absolument pas contradictoire avec le fait d'échanger avec d'autres villes qui sont confrontées aux mêmes questions que nous et aux mêmes envies que nous d'avancer. Ce n'est pas non plus en restant dans son coin qu'on renouvelle ses pratiques et qu'on invente de nouvelles manières de faire, car c'est bien de cela dont il s'agit.

Quand vous dites que vous vous posez la question de l'efficacité pour les Lyonnaises et les Lyonnais, excusez-moi, si nous travaillons à améliorer l'accueil des personnes en situation de migration, nous travaillons aussi à améliorer l'accueil de tous. En ce sens, bien sûr que nous agissons pour les Lyonnaises et les Lyonnais. J'irai même plus loin, une politique d'accueil vraiment efficace permet de renforcer la cohésion au sein d'une société. Si les gens sont mieux insérés, mieux intégrés, mieux accueillis, c'est enrichissant pour tout le monde, cela contribue au bien-être de tout le monde et cela contribue à la cohésion sociale et, bien évidemment, c'est favorable aux Lyonnaises et aux Lyonnais.

Je tiens d'ailleurs, puisque nous parlons de nos concitoyens habitants de cette ville, à saluer l'engagement de nombreuses personnes et de nombreuses associations qui œuvrent pour cet accueil des personnes en situation de migration. Ce ne sont donc pas du tout des sujets dont elles se sentent éloignées, dont elles pensent que cela ne les concerne pas.

Vous avez évoqué la charte de l'association. Bien évidemment qu'il existe une charte, c'est normal pour une association. On pose des principes d'action, des objectifs. On se doit d'agir de manière humaniste. On a un devoir d'hospitalité, de solidarité, de respecter les droits fondamentaux des personnes qui arrivent sur notre sol, y compris dans le cadre, par exemple, de nos engagements internationaux. C'est aussi une attitude responsable, c'est une attitude de responsabilité. Une charte, bien sûr, pose ces principes, mais ce que nous voulons avant tout, là, je vous rejoins, c'est agir, ce n'est pas simplement poser des mots, mais c'est bien mettre en œuvre des actions concrètes et c'est ce que nous allons faire de toute manière. C'est le sens de notre souhait d'adhésion à cette association.

M. LE MAIRE : Merci, Madame Tomic.

J'ai une demande de prise de parole de Madame Perrin-Gilbert pour une explication de vote, je suppose.

Mme PERRIN-GILBERT Nathalie, Adjointe : Oui, une explication de vote pour dire que Lyon en Commun votera évidemment favorablement l'adhésion de la Ville de Lyon à l'ANVITA. Monsieur Blanc, ce qui manquerait à Lyon si elle n'était pas présente parmi les villes accueillantes, ce serait tout simplement son honneur et sa fierté.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Madame Perrin-Gilbert.

Je vous propose la candidature suivante, Madame Sylvie Tomic.

Y a-t-il d'autres candidats ?

Monsieur Blanc, pour une explication de vote, je suppose.

M. BLANC Étienne : C'est un vote contre de mon groupe.

M. LE MAIRE : Bien noté, merci.

(Le groupe Droite Centre et Indépendants vote contre)

(Adopté)

2020/370 - Désignation de représentants au sein de l'Assemblée générale de l'Organisme foncier solidaire (OFS) de la Métropole de Lyon (sous réserve du vote du dossier n° 2020/370 - Commission urbanisme, nature en ville, sureté)

Rapporteur : M. DOUCET Grégory

M. LE MAIRE : Sous réserve du vote du dossier 2020/370 que nous aborderons dans le cours de notre ordre du jour, la Ville doit désigner un représentant titulaire et un suppléant au sein de l'Assemblée générale de l'Organisme foncier solidaire (l'OFS) de la Métropole de Lyon.

Je vous propose les candidatures suivantes : en titulaire, monsieur Alexandre Chevalier, en suppléante, madame Sandrine Runel.

Y a-t-il d'autres candidats ?

En l'absence d'autres candidatures, les candidats sont proclamés élus.

(Adopté)

QUESTIONS DU 3^e ARRONDISSEMENT

Question n° 1 : Site de l'ancienne clinique Trarieux

M. LE MAIRE : Conformément à l'article L 2511-12 du code général des collectivités territoriales, nous passons maintenant aux questions du Conseil du 3^e arrondissement.

Je donne la parole à Madame Véronique Dubois-Bertrand, Maire du 3^e arrondissement, pour la première question.

Mme Véronique DUBOIS-BERTRAND, Maire du 3^e arrondissement : Merci.

Monsieur le Maire,

Mesdames et Messieurs les élus,

Monsieur le Maire de Lyon et son Adjoint à l'urbanisme ont reçu mardi 10 novembre la Direction de la mutualité française ainsi que le Directeur régional d'ADIM, afin de réexaminer le projet immobilier sur le site de l'ancienne clinique Trarieux.

Même si des efforts ont été accomplis en matière de valorisation patrimoniale, d'insertion paysagère et de gestion future de la biodiversité dans le projet, tel que déposé auprès de la Ville de Lyon, Monsieur le Maire en accord avec les élus de la majorité du 3^e souhaite que ce projet puisse aller encore plus loin en termes de préservation du capital naturel, en conservant l'essentiel des espaces de pleine terre et en maintenant la végétation et le biotope du site.

Il a donc été décidé que les partenaires Mutualité et ADIM Lyon présenteraient un projet modifié dans les prochaines semaines ou prochains mois, projet qui tiendra compte des fondamentaux écologistes, tout en conservant l'objectif initial du nombre de logements à construire.

Je me félicite de cette position de votre part, Monsieur le Maire, qui permet de respecter nos engagements pris devant les électeurs de refuser l'artificialisation des sols sur cet espace remarquable et préservé en plein cœur de ville.

Nous avons hérité d'un projet déposé sous la précédente mandature en tous points conforme aux règles d'urbanisme et au PLU-H et il fallait donc faire preuve de courage politique pour demander aux porteurs du projet de revoir leur copie.

Je souhaite ainsi vous demander dans quelle mesure cet arbitrage en faveur des espaces naturels fera ou non référence sur notre arrondissement et sur la Ville de Lyon, afin que tout projet immobilier soit désormais pensé dans le respect des terres naturelles, tout en garantissant la construction des logements dont les Lyonnais et les Lyonnaises ont besoin.

Merci.

M. LE MAIRE : Merci, Madame la Maire.

Je vais céder la parole à monsieur Raphaël Michaud pour répondre à votre question. Monsieur Michaud, c'est à vous.

M. MICHAUD Raphaël, Adjoint : Merci, Monsieur le Maire,

Madame la Maire,

Je vous remercie pour cette question qui me donne l'occasion de revenir sur notre action déterminée pour voir évoluer des projets déjà en cours lorsque nous sommes arrivés.

C'est le cas du projet qui fait l'objet de votre question, situé sur le site de la Mutualité. Dès notre élection, nous avons engagé des échanges avec les professionnels de l'urbanisme pour partager notre vision de la ville.

Nous portons ensemble la conviction que tout projet immobilier doit désormais être pensé dans le respect des terres naturelles, tout en garantissant la construction des logements dont les Lyonnaises et les Lyonnais ont besoin, et ce, en réaffirmant l'équilibre entre la nature et l'occupation humaine. Nous devons protéger les espaces naturels existants pour améliorer la résilience de notre ville face au choc climatique et sanitaire. C'est aujourd'hui une impérieuse nécessité.

Je souhaite avant tout préserver la trame verte existante et les arbres existants lorsqu'ils sont en bonne santé, tout en permettant à la ville d'évoluer. Notre ville possède un grand nombre d'espaces déjà étanchés et parfois obsolètes par rapport aux usages. À nous de les optimiser pour une juste densité.

Je tiens également à rappeler que ce n'est pas seulement dans le respect des terres naturelles et du végétal que nous travaillons avec les promoteurs, mais bien pour l'ensemble des fondamentaux portés par les écologistes. La production de logement social, le logement abordable, la qualité des constructions et la performance environnementale en font partie.

Ce travail d'échange pour faire évoluer des projets est engagé sur plusieurs sites et le sera autant que nécessaire pour mettre en œuvre les politiques publiques et aller vers une ville plus durable, plus solidaire et plus verte.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur Michaud.

Question n° 2 : Place Gabriel Péri et alentours

M. LE MAIRE : Je vous redonne la parole, Madame Dubois-Bertrand, pour votre deuxième question.

Mme DUBOIS-BERTRAND Véronique, Maire du 3^e arrondissement : Merci.

Depuis les élections municipales, les élus du 7^e et du 3^e arrondissement se saisissent des enjeux liés à la place Gabriel Péri et ses alentours : propreté, tranquillité, lien social. Les problématiques sont multiples.

Face à la recrudescence des difficultés sur cette place, la Ville de Lyon et les deux arrondissements du 3^e et du 7^e ont pris les choses en main en se mobilisant à travers une approche multifactorielle pour proposer des solutions à diverses échelles.

La tenue d'ateliers de travail, puis d'une réunion publique à la fin du printemps, sur diverses thématiques, telles que l'aménagement, la sécurité, le lien social, le commerce et la propreté, permettra de renouer le dialogue entre les Mairies d'arrondissement et les habitants, concerter les habitants sur les solutions proposées par plusieurs études qui ont été menées ces dernières années sur le secteur Péri et surtout prendre des engagements de court, moyen et long terme sur des solutions traitant des différentes problématiques du secteur.

J'aimerais, Monsieur le Maire, pouvoir entendre la position de la Ville sur la question très particulière qui nous touche dans le 3^e du logement indigne et des marchands de sommeil.

Dans le parc social comme dans le parc privé, les nuisances liées à la vétusté des immeubles sont criantes. Je souhaiterais donc savoir comment, en lien avec la Métropole, les bailleurs et les propriétaires privés, la Ville de Lyon prévoit de s'investir à court, moyen et long terme pour que les habitants du secteur Moncey-Ballanche puissent vivre dans la dignité.

Il me semble indispensable de penser à des moyens conséquents de rénovation urbaine comme cela a pu se faire sur les quartiers de la Duchère ou de Mermoz avec donc la mobilisation de crédits de la part de l'État.

Merci.

M. LE MAIRE : Je vous remercie, Madame la Maire, de votre interpellation concernant un quartier que j'ai hissé au rang de mes priorités dès

le début du mandat.

Vous le savez comme moi et comme celles et ceux qui nous ont précédés, la lutte contre l'habitat indigne est un travail de longue haleine. Elle nécessite de combiner des actions incitatives (requalification de logements par des opérateurs privés, soutien aux copropriétés en difficulté, dispositif métropolitain de lutte contre l'habitat indigne) et le déploiement d'un éventail d'outils coercitifs (opérations de résorption de l'habitat insalubre par expropriation, démolition et reconstruction, déclarations d'utilité publique, introduction d'emplacements réservés pour la réalisation de logements sociaux, cessions d'immeubles dégradés, acquisitions amiables, maîtrise foncière totale ou partielle).

Plusieurs immeubles des rues Paul Bert, Clos Suiphon et/ou encore Voltaire, ont ainsi fait l'objet de reconstructions complètes par Lyon Métropole Habitat. Il va de soi que je souhaite poursuivre l'ensemble de ces actions et définir en lien avec la Métropole une stratégie volontariste et ambitieuse sur la résorption de l'habitat précaire.

Et comme vous m'y invitez, je souhaite que l'État prenne sa part dans les opérations de renouvellement urbain que nous planifions dans le quartier. C'est un partenaire majeur qui sera associé dès le premier trimestre 2021 à la mise en œuvre du plan d'action que nous sommes en train d'élaborer sur le secteur Gabriel Péri.

En parallèle de la lutte contre le logement indigne, je souhaite également mentionner notre souhait de développer l'offre de logement social à Lyon, notamment dans les secteurs moins pourvus et subissant une forte augmentation du prix du foncier, avec un haut niveau d'ambition et dans une logique de rééquilibrage territorial, sur laquelle mon Adjoint à l'urbanisme et au logement reviendra probablement au cours de cette séance.

En mentionnant le territoire Péri-Guillotière, vous m'offrez aussi l'opportunité, Madame la Maire, d'évoquer très rapidement le dispositif d'intervention prioritaire que j'ai souhaité pour ce secteur.

La place du Pont et ses quartiers avoisinants est une centralité importante de la Ville de Lyon : quartier historique, cosmopolite, quartier des étudiants, des facs, un secteur nœud majeur des transports en commun avec le tramway et le métro.

En plus des problèmes de logement indigne sur lesquelles vous m'interrogez, c'est aussi un quartier où les problèmes de tranquillité et de sécurité sont nombreux : activités commerciales problématiques, difficultés dans la gestion de flux. Les tensions sont parfois vives et on ne peut les ignorer et personne dans cet hémicycle ne découvre ces enjeux.

Pour ces raisons, pour agir efficacement et pour aborder le sujet de manière systémique et transversale, j'ai mis en place mi-octobre avec huit membres de mon exécutif et les deux Maires d'arrondissement concernés un comité de pilotage pour prioriser et coordonner les interventions de la Ville de Lyon.

Nous nous réunirons d'ailleurs demain pour la seconde fois. Nos travaux portent sur la sécurité, sur la propreté, sur les mobilités, l'urbanisme, le commerce et l'économie, le soutien aux plus fragiles. Nous accordons aussi une large place à la proximité et à l'écoute des habitantes et des habitants.

Dans le cadre de ce dispositif sera lancée à partir de fin janvier l'opération « Mieux vivre ensemble place du Pont ». Cette concertation, qui prendra la forme d'ateliers participatifs, associera riverains, collectifs, élus et services experts et opérationnels pour établir un dialogue de proximité sur les solutions à mettre en œuvre et prendre des engagements à court, moyen et long terme.

En parallèle, des projets d'accompagnement social, culturel et d'aménagement urbain seront rapidement mis en place. Nous y travaillons activement avec la Métropole de Lyon en complémentarité des actions de sécurité et de propreté déjà impulsées.

Ils viendront compléter sur le terrain ce temps de réflexion et de mise à contribution des acteurs locaux.

Madame la Maire, nous aurons l'occasion de nous retrouver sur le terrain début 2021 avec Madame la Maire du 7^e arrondissement pour poursuivre notre action commune.

Je vous remercie.

Question n° 3 : Secteur Part-Dieu

M. LE MAIRE : Je vous redonne la parole, Madame Dubois-Bertrand, pour votre troisième question.

Mme DUBOIS-BERTRAND Véronique, Maire du 3^e arrondissement : Merci, Monsieur le Maire.

Nous avons pour objectif de redonner au quartier de la Part-Dieu un aspect agréable à vivre, en en faisant un quartier ouvert sur ses habitants et non sur les seuls travailleurs qui le désertent soirs et week-ends. Il nous faut pour cela améliorer l'offre de loisirs, de commerces de proximité et cesser de ne penser qu'à attirer des travailleurs dans des bureaux.

Ainsi, s'agissant des futures constructions, nous ne souhaitons pas laisser sortir de terre de nouvelles tours réservées au tertiaire. Le quartier de la Part-Dieu n'a pas besoin de surfaces de bureaux supplémentaires et nous prônons une logique visant un rééquilibrage emploi-habitat sur la Ville et sur la Métropole, afin de desserrer la pression sur ce quartier et dans les transports qui sont nombreux à y converger.

Nous aurons ainsi un œil particulièrement attentif sur les futures constructions, notamment pour qu'elles limitent drastiquement l'artificialisation des sols aujourd'hui libres et protègent ainsi le peu d'espaces verts encore présents sur le quartier.

Nous veillerons également à ce qu'elles soient exemplaires d'un point de vue fonctionnel et architectural, avec des ambitions écologiques. Nous voulons aller vers des bâtiments bioclimatiques, bas carbone et résilients, qui utilisent des matériaux biosourcés et du réemploi.

Ainsi, et j'en viens à ma question, je souhaiterais savoir quels engagements la Ville peut prendre aux côtés de la Métropole pour aller vers une juste densité sur ce quartier avec plus de logements et moins de surfaces de bureaux.

Je souhaite également savoir si la Ville et la SPL Part-Dieu prévoient bien pour accompagner ces nouveaux logements la programmation de nouveaux équipements publics nécessaires au bien vivre ensemble, tels qu'un nouveau groupe scolaire, des crèches, des équipements socio-éducatifs ou encore un complexe sportif.

Merci.

M. LE MAIRE : Monsieur Michaud, c'est à vous pour répondre à la question du 3^e arrondissement et de Madame Dubois-Bertrand.

M. MICHAUD Raphaël, Adjoint : Madame la Maire du 3^e,

Je vous remercie pour cette question sur ce projet phare de la mandature.

Dès le début du mandat, la Ville et la Métropole de Lyon ont réorienté le projet Part-Dieu avec l'aménageur, la SPL Part-Dieu.

Il est urgent que ce projet devienne terrien dans l'esprit de ce que décrit très bien le philosophe Bruno Latour avec un développement en phase avec les ressources tant de la planète que de la ville, le tout au service du vivant.

La volonté politique est de faire de ce quartier d'affaires un quartier à vivre, un quartier à taille humaine et pas seulement un quartier de bureaux attractif et haut placé dans les classements internationaux, un quartier avec davantage de logements, davantage d'équipements, d'espaces publics et d'espaces verts, conformément à nos engagements de campagne.

Nous travaillons actuellement étroitement avec la SPL Part-Dieu et le groupe des concepteurs, représentativité par l'architecte François Decoster pour faire évoluer le traité de concession, pour construire moins de bureaux, plus de logements et intégrer davantage d'espaces publics à travers le programme global de construction, revu à la baisse et un programme des équipements publics revu à la hausse, ce qui va nécessiter de faire mieux avec moins.

Ce travail est fait en parallèle du travail sur la PPI de la Ville et de la Métropole de Lyon et aboutira au printemps 2021.

Nous avons le plaisir de vous informer que l'équipe toute récemment retenue pour la réalisation de l'esplanade Nelson Mandela est portée par le groupement D'ici Là sur la base d'une proposition forte pour la végétalisation, la pleine terre et la fraîcheur.

Cela fait suite à une concertation menée par la SPL et un travail de concertation également avec les habitants et les usagers va se poursuivre en 2021.

Pour les équipements publics, dès 2021, l'extension du groupe scolaire Léon Jouhaux va être livrée.

Pour le logement abordable, nous avons engagé des négociations très prometteuses avec le promoteur DCB International sur le projet M1,

initialement un projet mixte de bureaux et logements à destination des cadres supérieurs pour des séjours de courte durée. Nous avons obtenu un engagement de leur Président, Didier Caudard-Breille, à faire évoluer le programme de logements avec du logement familial et du logement social, et ce, sans coût supplémentaire pour la collectivité.

Pour les rues, nous réinterrogeons également les ratios d'investissement sur l'aménagement des espaces publics et de voirie pour faire des économies en orientant davantage le choix des matériaux en fonction des usages, notamment pour les piétons. Par exemple, il nous semble opportun de réserver l'utilisation des matériaux les plus coûteux pour les espaces publics soumis à des flux intenses, comme sur la place Béraudier.

Nous visons enfin des économies dans les opérations elles-mêmes par des aménagements plus sobres et plus frugaux permettant de faire à budget constant.

Pour les commerces, le principe de socle actif sera réaffirmé.

Comme vous le voyez, notre nouvelle majorité ne bloque pas les projets, nous les réinterrogeons, nous les revisitons pour une ville plus résiliente, plus verte et plus abordable, avec des aménagements plus sobres, en lien étroit avec les aménageurs et les promoteurs, avec qui nous avons des échanges constructifs et en qui nous avons toute confiance pour s'adapter.

Je tiens d'ailleurs à saluer le travail engagé par les SPL Part-Dieu mais aussi Confluence et dont les rapports vont vous être présentés lors de ce Conseil municipal.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur Michaud. Merci aussi, Madame la Maire, de nous avoir fait traverser de Montchat à Moncey à travers tout le 3e arrondissement.

COMMISSION FINANCES - COMMANDE PUBLIQUE - ADMINISTRATION GÉNÉRALE - PROMOTION DES SERVICES PUBLICS - RESSOURCES HUMAINES

2020/384 - Rapport des mandataires - Société d'économie mixte Lyon parc auto (LPA) - Exercice 2019

Rapporteuse : Mme HÉNOCQUE Audrey

M. LE MAIRE : Nous passons maintenant à l'examen de notre ordre du jour. Nous allons commencer par les dossiers de la Commission finances, commande publique, administration générale, promotion des services publics et ressources humaines.

Je cède la parole à madame Hénocque pour cela.

Mme HÉNOCQUE Audrey, rapporteuse : Merci, Monsieur le Maire.

Nous avons pour ce Conseil municipal plusieurs rapports qui permettent de prendre acte de la transmission du rapport 2019 de mandataires. C'est le cas du premier rapport qui vous est proposé, le 384. Il nous permet donc de prendre acte du rapport d'exercice 2019 de la société d'économie mixte Lyon parc auto.

Ce rapport a reçu un avis favorable en Commission finances.

M. LE MAIRE : Pour le groupe Pour Lyon, Monsieur Cucherat, c'est à vous pour 4 minutes.

M. CUCHERAT Yann : Monsieur le Maire,

Mesdames et Messieurs les élus,

Aujourd'hui, nous le savons et nous le partageons, la préservation du climat à travers la diminution de la pollution de l'air et des émissions de gaz à effet de serre est un enjeu majeur pour nos villes. Et, nous le savons, le transport est la première cause de ces émissions.

Face à ce défi climatique, LPA a su dès 2008 diversifier ses activités au-delà de la gestion du stationnement et de la construction de parkings, en développant une offre d'autopartage ambitieuse, l'autopartage prenant tout son sens en termes d'occupation de l'espace public, puisqu'un véhicule permet de remplacer 9 à 10 véhicules individuels.

Les élus du groupe Pour Lyon souhaitent à travers cette délibération tout d'abord remercier l'ancien Président Louis Pelaez et, avec lui, toutes les équipes de LPA pour le travail réalisé.

Parce que, depuis 2014, a été insufflée une dynamique novatrice, prenant en compte les nouveaux besoins de stationnement, la place de la voiture en ville et bien sûr aussi celle des deux-roues et des vélos.

C'est ainsi que de grands chantiers ont été lancés, avec notamment la construction du parc Saint-Antoine, le lancement du parc Béraudier sous la nouvelle place de la gare et la rénovation complète du parc Antonin Poncet.

Depuis plus de 50 ans, LPA s'impose comme une entreprise avant-gardiste, innovante et compétitive. Cette société a su devenir aux côtés des collectivités un vrai partenaire du développement de la Métropole de Lyon et nous nous en réjouissons.

Désormais, face aux enjeux environnementaux qui nous incombent, c'est ensemble avec les acteurs publics, privés, associatifs et les citoyens que nous devons inventer une nouvelle urbanité plus apaisée et décarbonée.

Vous l'aurez compris, notre groupe s'attache à ce que les transformations de notre ville ne se fassent pas de manière unilatérale dans la seule intention d'assouvir des idéaux dogmatiques, mais tiennent compte des besoins quotidiens des Lyonnaises et des Lyonnais.

Or c'est exactement l'inverse que vous êtes en train de faire en voulant supprimer le dépose-minute de la gare Part-Dieu, sur lequel je souhaite m'attarder un peu.

Car si nous partageons sans retenue la nécessité de réduire le nombre de voitures en milieu urbain, se passer de sa voiture reste un luxe inaccessible à une majorité des habitants de la Métropole de Lyon.

Les mesures anti-voitures, que vous multipliez sans relâche, divisent beaucoup, car elles sont souvent envisagées pour les urbains et non les périurbains.

Mais ce qui nous semble le plus fâcheux, c'est qu'à ce jour, aucune mesure alternative qualitative n'est proposée pour accompagner les Lyonnais dans ces transformations d'usages. La contrainte devient la norme, votre norme.

La suppression du dépose-minute et le report des usagers sur les autres parkings de la gare semblent être suffisants et adaptés pour le nouveau Président de la Métropole.

Je tiens à rappeler qu'une fois les travaux terminés, la gare Part-Dieu deviendra une grande gare d'accueil européenne, deux fois plus grande et plus agréable. Initialement prévue pour 35 000 voyageurs, elle en accueille aujourd'hui 120 000 et en prévoit 200 000 en 2030.

Comme à votre habitude, la décision de supprimer le dépose-minute a été prise de manière unilatérale par Bruno Bernard, sans y associer les acteurs concernés, les citoyens et les élus d'opposition.

Je crains que l'effet initial escompté se révèle finalement plus néfaste pour l'environnement et que les conséquences de cette suppression engendrent une augmentation significative des embouteillages et donc de la pollution, puisque tout laisse à penser que les arrêts minute se poursuivront aux abords de la gare.

Et je ne sous-estime pas le mécontentement des usagers face à un accès devenu plus difficile et désormais payant pour déposer ou venir chercher les voyageurs.

Parce qu'effectivement, venir à la gare avec bagages et enfants n'est pas forcément envisageable à vélo pour tous ni en transports en commun du reste.

C'est la raison pour laquelle sur ces sujets qui représentent des symboles forts de votre politique, nous vous demandons au-delà de concerter avant d'agir de proposer des solutions alternatives adaptées aux Lyonnais. Cela évitera que, demain, il leur soit plus facile et agréable de prendre leur voiture pour effectuer leurs déplacements plutôt que d'utiliser le train.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur Cucherat.

Je mets ce dossier aux voix et vous invite à voter via l'outil Quizzbox. Le scrutin est ouvert pour 40 secondes.

(Vote)

(M. Broliquier ne prends pas part au vote)

(MM. Cucherat, Monot, Prieto et Mmes Borbon, Cabot, Maras, Roch ne participent pas au vote)

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Le projet de délibération est adopté.

2020/386 - Rapport des mandataires - Société publique locale (SPL) Lyon Part-Dieu - Exercice 2019

Rapporteuse : Mme HÉNOCQUE Audrey

M. LE MAIRE : Madame Hénocque, c'est à vous.

Mme HÉNOCQUE Audrey, rapporteuse : Merci.

De la même manière que pour LPA, à travers le rapport 386, il s'agit de prendre acte du rapport d'exercice 2019 de la société publique locale Lyon Part-Dieu.

Ce rapport a obtenu un avis favorable à la Commission finances.

M. LE MAIRE : Pour le groupe Progressistes et Républicains, Madame Ferrari, pour 5 minutes.

Mme FERRARI Laura : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Ce rapport d'activité de la SPL Lyon Part-Dieu nous donne l'occasion de nous pencher sur le projet Part-Dieu dans son ensemble.

Deuxième quartier d'affaires en France après la Défense, la Part-Dieu est le cœur de notre Métropole. De ses battements dépend une part importante de notre activité économique. C'est un lieu d'activité important pour nos entreprises, car il dispose des infrastructures et des équipements nécessaires à leur bon fonctionnement.

Ce quartier, grand pourvoyeur d'emplois, avec 7 000 salariés, irrigue par son dynamisme l'ensemble de notre agglomération.

Je rappelle aussi qu'il abrite un centre commercial qui vient de s'agrandir dans un projet pensé avec la collectivité, nombre d'administrations et deux de nos plus grands équipements culturels, la Bibliothèque municipale et l'Auditorium.

Si nous défendons vivement le principe d'une métropole multipolaire, nous sommes également très attachés à ce que les caractéristiques et les particularités de chacun de ses territoires soient respectées et affirmées.

Si Saint-Jean et Bellecour sont les centres historiques de notre ville, la Part-Dieu est résolument le centre de notre agglomération, notre hub métropolitain, autour de la gare en complète restructuration, un quartier où travaillent et transitent plus d'une centaine de milliers de personnes par jour.

La Part-Dieu, contrairement à d'autres quartiers résidentiels, est résolument un quartier central et c'est bien pour cette centralité que ses habitants ont fait le choix aussi d'y vivre.

Ce quartier avait vieilli, s'endormait et laissait trop de place à la voiture. Gérard Collomb a lancé un projet pour à la fois conforter la vocation de pôle d'affaires du quartier et requalifier ses circulations au premier rang desquelles la rue Garibaldi, la transformant d'une autoroute urbaine en avenue urbaine agréable, plus verte et plus ouverte aux modes doux de déplacement. Le maître-mot du projet était à l'époque attractivité.

Et depuis quelques années déjà, la Mairie du 3^e, à travers ses Maires, Thierry Philip, Catherine Panassier, et la Métropole, sous l'impulsion de son Président, David Kimelfeld, et son Vice-Président à l'urbanisme, Michel Le Faou, ont certes confirmé la vocation première et historique de ce quartier, mais également insisté pour que celui-ci soit aussi un quartier plus agréable pour ceux qui y habitent et ceux qui viendront y vivre demain.

C'est en ce sens que la transformation du toit, par exemple, du centre commercial en zone de loisirs paysagère se réalise.

C'est en ce sens qu'il a été travaillé l'accessibilité du quartier en commun et en modes doux pour inciter au report modal depuis les véhicules individuels sans jamais opposer frontalement les usages.

C'est en ce sens que l'aménagement d'espaces publics, non en forêt urbaine, car ce serait ignorer la dense occupation des sous-sols, mais en espaces verts les plus végétalisés possibles a été envisagé.

C'est en ce sens que des projets d'équipements, notamment pour la petite enfance et l'éducation populaire – je pense notamment à la Maison pour Tous –, ont été engagés.

Et c'est en ce sens que nous avons amorcé un rééquilibrage entre bureaux et logements avec une priorité donnée aux logements dans les futures constructions.

Ainsi, renforcer la place donnée à la nature et aux piétons, diminuer la part du minéral, adoucir et faciliter les mobilités, améliorer l'accès et les circulations de la gare, développer les services de proximité, les équipements publics et associatifs, bref, penser les aménagements pour rendre ce quartier plus agréable à vivre au quotidien pour tous ceux qui le fréquentent et pour ses habitants est au cœur des idées que nous défendons.

Car c'est bien là le fond de notre pensée. Respecter l'histoire et l'identité de ce quartier et le projeter dans un avenir où toutes ses vocations et fonctions se conjuguent et s'harmonisent et non s'opposent.

Votre volonté affichée de nier l'identité de ce quartier de centralité, de rejeter le développement économique, d'opposer les personnes qui l'habitent à celles qui y travaillent, sont en transit ou le fréquentent est une opposition d'arrière-garde.

L'avenir de ce quartier doit se penser au contraire dans une vision moderne qui prend en compte toutes les personnes, toutes les fonctionnalités, tous les usagers, pour les conjuguer et non les diviser.

De plus, enclencher une dynamique de stagnation, voire de départs d'entreprises, c'est risquer d'amorcer un cercle vicieux dont le mécanisme représenterait une perte importante d'emplois et d'investissements pour notre Ville.

Très concrètement, nous serions curieux de savoir comment vous allez financer la suite des aménagements et équipements. Priver la ZAC de nouveaux revenus, par exemple, c'est pour la collectivité devoir en assumer le coût total et dans sa globalité.

Monsieur le Maire, chers collègues, nous vous demandons sur ce sujet, comme sur d'autres, de revoir votre stratégie, de favoriser un développement équilibré et partagé avec l'ensemble des acteurs de notre ville, sans esprit dogmatique, sans faux geste dénué de tout lien avec la réalité.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Madame Ferrari.

Pour le groupe Pour Lyon, Monsieur Collomb, c'est à vous pour 4 minutes.

M. COLLOMB Gérard : Monsieur le Maire,

Pour 7 minutes que nous avons demandées et j'ai demandé en même temps 7 minutes pour la Confluence. Si je déborde sur ce dossier, qui me semble capital pour l'avenir de Lyon, je serai plus bref sur le problème de la Confluence.

Je voudrais sur ce dossier de la Part-Dieu essayer de lever quelques contre-vérités et dire ce qu'était vraiment notre projet et il n'a pas changé depuis, c'est le même projet depuis que nous avons créé la mission Part-Dieu, que nous avons fait venir François Decoster et l'agence d'architecture AUC.

M. LE MAIRE : Monsieur Collomb, excusez-moi de vous couper, je vous confirme que ce sont bien 4 minutes qui ont été demandées.

M. COLLOMB Gérard : Non, ce sont 7 minutes, Monsieur le Maire. Je sais que vous aimez me couper la parole, parce que cela vous permet de dire ce que vous souhaitez et non pas qu'elle est la réalité, mais, si vous voulez, je ne parlerai pas sur le prochain dossier, parce que la

Confluence, tout le monde peut voir ce qu'elle est aujourd'hui et ce que nous en avons fait. Je veux dire, parce que nous sommes à la moitié du chantier sur la Part-Dieu, ce qu'est le projet Part-Dieu et donc je parlerai pour dire ce qu'est le projet Part-Dieu. Vous me couperez la parole si vous le voulez, mais les Lyonnais, à ce moment-là, jugeront.

M. LE MAIRE : Je vous précise simplement. 4 minutes ont été demandées sur cette délibération.

M. COLLOMB Gérard : Ce ne sont pas 4 minutes, ce sont vos services qui, effectivement, n'ont pas bien noté, cela a toujours été 7 minutes. Alors, je commence et je vais continuer mon intervention jusqu'au bout.

M. LE MAIRE : Allez-y.

M. COLLOMB Gérard : D'abord, première contre-vérité, Monsieur le Maire, le fait que nous concentrons tout sur la Part-Dieu. Vous êtes aujourd'hui Maire de Lyon. Sachez que c'est là un projet tout à fait capital.

Sachez aussi que nous avons toujours souhaité un développement multipolaire de l'agglomération. Lors des premiers mandats même, notre attention n'était pas sur la Part-Dieu, mais sur l'ensemble des friches industrielles nombreuses alors dans notre agglomération, et en particulier sur Lyon.

Il s'agissait de redévelopper les 7e, 8e, 9e arrondissements où beaucoup de terrains étaient en friche, parce que les usines qui les occupaient étaient fermées.

Il s'agissait dans la périphérie de faire en sorte que, sur Vaulx-en-Velin, Villeurbanne, nous puissions développer le Carré de Soie, qui, à l'époque, était une vaste friche, sur laquelle il y avait 300 à 400 tentes installées.

Vous voyez que le problème que vous soulevez ne date pas d'aujourd'hui et le Carré de Soie est devenu ce qu'il est maintenant.

Nous avons travaillé à l'époque pour développer le Grand Mont Thou, parce que nous le pensions comme un projet de territoire et je vois qu'aujourd'hui, vous nous rejoignez.

Nous avons œuvré pour faire venir des entreprises à Vénissieux, à Saint-Priest, à Rillieux.

Nous avons travaillé pour développer Techlid.

Nous avons travaillé pour faire que le site des hôpitaux ou bien celui de la (*intervention inaudible due à des microcoupures*) soient demain des lieux stratégiques.

Donc, non, nous n'avons pas pensé qu'à Lyon et nous n'avons pas pensé qu'à la Part-Dieu.

Or pourquoi le quartier de la Part-Dieu revêt-il cependant un rôle majeur ?

D'abord parce que, Monsieur le Maire, nous héritons d'une histoire et que, dans les années 70, au niveau national et au niveau local, on avait décidé de constituer sur les terrains qui étaient alors disponibles un quartier d'affaires d'envergure nationale en regroupant administrations, banques, assurances, services, grands équipements culturels.

Est-ce qu'aujourd'hui, on ne veut plus de quartier d'affaires d'envergure nationale et internationale ? Si vous le voulez ainsi, vous serez la seule ville européenne où il n'y aura pas de quartier d'affaires.

Ensuite, parce qu'on a implanté dans ce quartier une gare, qui est devenue au cours des années la première gare de correspondances de France, mais aussi le cœur névralgique des mobilités dans notre agglomération, avec ses lignes de métro, de tramway, de bus, avec RhôneExpress qui dessert notre aéroport.

La Part-Dieu est donc ainsi devenue un élément essentiel pour l'avenir de Lyon, de l'agglomération et je dirais même de la région.

On ne pouvait donc pas ne pas s'interroger sur son avenir. Deux éléments plus particuliers nous obligeaient à intervenir : d'abord la gare qui n'était plus dimensionnée pour le trafic qui s'était développé, ensuite le quartier qui avait vieilli. On était sur un urbanisme de dalles. On considérait à l'époque que les piétons devaient marcher sur les dalles et que le sol était réservé aux voitures, aux autoroutes urbaines, comme c'était le cas à Garibaldi et c'est cela que nous avons voulu changer.

Il ne s'agissait pas de construire une nouvelle ville, mais de créer une nouvelle manière de vivre. Nous souhaitons d'abord, pour les piétons, pour les vélos, plus de plaisir et de confort à se déplacer, ce que l'on a appelé dans le projet « le sol facile », ce qui passait par une transformation de l'environnement. À la Part-Dieu, quand on se déplaçait à pied, au niveau du sol, on passait souvent dans des murs pour permettre une vie urbaine plus riche et l'animation du quartier. Nous avons donc imposé pour toute construction des socles actifs de 7 mètres de haut et de 10 mètres de profondeur, afin d'avoir en rez-de-chaussée des façades commerciales, où s'installeraient restaurants, bars, commerces et c'est cela qui commence à être fait.

Notre deuxième intention était, contrairement à ce qui a été dit, de faire la place belle aux espaces publics et à la végétalisation : extension de la place Béraudier. Et aujourd'hui, ceux qui vont vers la gare peuvent avoir une petite idée de ce que cela donnera avec la construction qui a été réalisée pour permettre d'accéder à la gare sur la place Béraudier. Extension donc de la place Béraudier, mais aussi de la place de Francfort et toutes les deux seront plantées. C'est déjà le cas pour la place de Francfort.

Création de l'esplanade Mandela qui n'existait pas et dont la superficie d'ailleurs va être prochainement doublée.

Suppression de l'autoroute rue Garibaldi et création à sa place du boulevard planté que nous connaissons aujourd'hui.

Et je pourrais multiplier les espaces verts que nous avons prévus dans ce quartier de la Part-Dieu.

Pour ce qui est du vélo, puisque c'est là une de vos idées, là aussi, nos ambitions étaient fortes. Dans le plan d'aménagement de la Part-Dieu, depuis le début, alors même que les déplacements étaient prévus en forte augmentation, l'intention était de quadrupler sa part modale pour atteindre 10 %.

M. LE MAIRE : Merci de conclure, Monsieur Collomb, pour rester dans les 7 minutes.

M. COLLOMB Gérard : Il était prévu de passer de 2 000 à 4 600 places et même de pouvoir en ajouter 2 000 sur la future place de Milan.

Alors, c'est vrai que la Part-Dieu doit être le cœur d'affaires de l'agglomération lyonnaise.

Les tours, permettez-moi de le dire, Monsieur le Maire, ne sont pas des objets horribles et lorsque vous choisissez des cartes de vœux et que vous demandez à un certain nombre de personnes de personifier Lyon, que choisissent-ils, Monsieur le Maire ? Regardez, ils choisissent deux tours, parce que la silhouette de ces deux tours est maintenant...

M. LE MAIRE : Merci de conclure, Monsieur Collomb.

M. COLLOMB Gérard : ..dans le paysage lyonnais.

Oui, je sais que ce que je dis vous embête, Monsieur le Maire, mais c'est la réalité. Aujourd'hui, lorsque les Lyonnais ou les touristes montent à Fourvière, ils regardent le paysage lyonnais et ils voient ces deux tours qui émergent. Et oui, la skyline d'une ville, c'est beau ! Lorsque les tours ne sont pas compactes comme à la Défense, mais lorsqu'on les voit.

M. LE MAIRE : Merci de conclure, Monsieur Collomb.

M. COLLOMB Gérard : C'est de la beauté ! C'est de l'esthétisme ! Mais c'est de la force économique !

En l'espace de 10 ans, nous avons développé des dizaines de milliers de mètres carrés, mais ce sont derrière des dizaines de milliers d'emplois qui se créent et si, demain, vous ne voulez plus conforter le centre d'affaires, alors, Monsieur le Maire, c'est la vie économique même de notre cité que vous allez détruire.

En plus, Monsieur le Maire, et j'en terminerai par là...

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur Collomb. Il vous faut maintenant terminer votre intervention, vous avez largement dépassé le temps qui vous était non seulement imparti, mais aussi le temps que je me suis autorisé à vous ajouter. Merci, Monsieur Collomb.

M. COLLOMB Gérard : Merci, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Merci. Qu'on ne dise pas que je musèle l'opposition.

Monsieur Billard, c'est à vous pour 5 minutes.

M. BILLARD Romain : Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

Sans trop dévoiler (alors, Monsieur Collomb l'a fait) l'un des modèles 2021 de la carte de vœux de la Ville de Lyon, je peux dire qu'elle rassurera ou inquiétera certaines et certains qui en seront destinataires.

Pour ma part, elle me rassure, car elle met à l'honneur deux tours de bureaux du quartier de la Part-Dieu, dont notre attachant crayon. Est-ce un signal positif de vos majorités à la Métropole et à la Ville en faveur des tours et notamment des tours de bureaux ou est-ce un rétropédalage de bon sens envers cette typologie de bâtiments que sont les immeubles de grande hauteur, qui présentent les avantages notamment de limiter l'emprise au sol, d'être source d'innovation pour le BTP, de mixer les fonctions, d'être des symboles urbains ou encore d'éviter l'étalement urbain contre lequel vous vous battez ou simplement et juste une contradiction de plus de votre part ?

Si je couple cette carte de vœux aux différentes interventions et déclarations dans la presse d'élus de vos majorités, il semblerait que votre position initiale sur le quartier de la Part-Dieu change et c'est une bonne chose.

Comme vous, je partage l'idée que le tout bureau pour ce quartier serait une impasse et que des ajustements doivent être faits, notamment pour sacraliser des espaces de respiration, créer du logement et des équipements publics.

Néanmoins, je pense que votre coup d'arrêt pour le moment verbal lors de vos déclarations post-élections a envoyé un message inquiétant aux acteurs économiques lyonnais nationaux et européens, celui de la rupture.

Nous savons que la rupture sur des projets entamés et qui s'étalent sur plusieurs décennies n'est jamais une bonne chose, car elle casse le besoin de cohérence et de stabilité indispensable pour garantir la confiance des investisseurs et offrir un quartier harmonieux et fonctionnel.

Le quartier de la Part-Dieu avec son hub a déjà trop souffert depuis sa création de modifications et de révisions au rabais. L'architecte urbaniste du quartier, monsieur Charles Delfante, l'a d'ailleurs évoqué dans son livre, « La Part-Dieu, le succès d'un échec ».

En tant que Maire de Lyon et Président de la SPL Lyon Part-Dieu, société ô combien compétente et à même de vous conseiller au mieux, je vous demande de garantir ambition et continuité dans ce projet urbain. Il est capital pour notre Ville et notre Métropole.

Dans ce type de projets, tout ne peut pas être vu et décidé par l'unique prisme environnemental où sont élevés en divinités la sobriété carbone et les matériaux biosourcés.

Des bâtiments cochant toutes les cases de la performance énergétique mais sous-dimensionnés et sans ambition architecturale, je vous dis non merci.

Gaspiller du foncier, par exemple, place de Milan, en voulant garder des immeubles de six étages avoisinant les 22 mètres, alors que nous sommes sur un îlot parfaitement à même de densifier et de densification de par sa proximité avec la gare, je vous dis là encore non merci.

Le quartier de la Part-Dieu doit garantir cet équilibre entre travail, habitations et loisirs. Pour cela, il doit continuer d'attirer, de prendre de la hauteur, de faire rêver par des projets urbains d'envergure et viables économiquement, aussi bien pour des investisseurs étrangers que pour des particuliers lyonnais qui voudront s'y installer.

Ma question est donc très simple : quelle continuité pouvez-vous nous garantir dans le projet Part-Dieu ?

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci.

Je vais laisser la parole à monsieur Michaud pour quelques éclaircissements sur la Part-Dieu sur la dimension bien évidemment aménagement et pas sur la carte de vœux.

Monsieur MICHAUD, c'est à vous.

M. MICHAUD Raphaël, Adjoint : Merci, Monsieur le Maire.

Pour tenter une réponse exhaustive à toutes ces sollicitations, il me semble vraiment fondamental de rappeler que nous ne stoppons pas le projet, nous le réorientons. Il s'agit d'un projet de renouvellement urbain, d'un quartier qui est vétuste et parfois obsolète. Le quartier est saturé, la gare est saturée. À ce stade, le projet de gare permet tout juste d'absorber les besoins pour les usagers actuels, pour preuve la difficulté pour tous les TER d'accéder à la gare.

Nous ne souhaitons pas avoir plus de véhicules particuliers, comme c'était initialement prévu. Nous souhaitons arrêter la fuite en avant avec des bâtiments énergivores et des projets immobiliers qui conservaient des circulations sur dalles.

Oui, un projet public repose sur un bilan financier avec des recettes et des dépenses et, comme j'ai pu l'exprimer, nous conservons des constructions, avec donc des recettes, et nous optimisons les dépenses sur les espaces publics.

À ce titre, nous avons l'ambition de garder un équilibre financier tel qu'il peut exister déjà sur la Part-Dieu.

Le projet est au service des Lyonnais. Comme le dit madame la Maire du 3e, les quartiers d'affaires, ce sont des quartiers désertés le soir et le week-end. Nous souhaitons un projet plus équilibré, qui ne supprime pas l'activité, mais qui diversifie les usages.

Sur la question des espaces verts, je me permets de rappeler qu'un espace vert se fait avant tout en pleine terre et non soit sur dalle comme ce sera le cas principalement à la Part-Dieu ou dans des jardinières.

Sur la continuité avec le patrimoine, les architectes qui sont intervenus sur la Part-Dieu sont effectivement remarquables, Delfante, Zumbrennen ou bien d'autres, et le style Part-Dieu sera conservé. Mais la continuité avec le reste de la ville sera réaffirmée également, pour que ce quartier ne soit plus hors-sol, mais qu'il soit en couture avec le reste du 3e arrondissement, de la Ville de Lyon et de la Métropole.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur Michaud.

Je mets ce dossier aux voix et vous invite à voter via l'outil Quizzbox. Le scrutin est ouvert pour 40 secondes.

(Vote)

(MM. Blanc, Godinot, Prieto et Mmes de Laurens et Roch ne participent pas au vote)

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Le projet de délibération est adopté.

2020/387 - Rapport des mandataires de la Société publique locale (SPL) Lyon Confluence - Exercice 2019

Rapporteuse : Mme HÉNOCQUE Audrey

M. LE MAIRE : Madame Hénocque, je vous cède la parole.

Mme HÉNOCQUE Audrey, rapporteuse : Merci, Monsieur le Maire.

Maintenant le rapport 387 qui, de la même manière, est un rapport qui permet de prendre acte de la transmission du rapport 2019 de la SPL Lyon Confluence, avec un avis favorable de la Commission.

M. LE MAIRE : Merci.

J'ai compris de votre intervention précédente, Monsieur Collomb, que vous retiriez celle-ci. Vous me le confirmez d'un hochement de tête. Merci.

M. COLLOMB Gérard : Non, non, non !

M. LE MAIRE : Je vous vois, je vous entends, Monsieur Collomb, votre micro est ouvert.

M. COLLOMB Gérard : Non, j'ai dit que je raccourcissais mon temps de parole et je vais faire de manière très brève sur ce projet Lyon Confluence, parce que chacun peut le voir.

M. LE MAIRE : Très bien, c'est à vous.

M. COLLOMB Gérard : Je disais que, sur la Part-Dieu, nous ne voulions pas construire une nouvelle ville. Là, il s'agissait de construire une nouvelle ville, parce que nous avions, à l'époque, d'un côté du cours Charlemagne des friches industrielles et de l'autre côté le Marché Gare.

Monsieur le Maire, c'était des centaines de poids lourds qui étaient là et donc, lorsque vous dites, il faut faire en sorte que nous ayons un air qui soit plus pur, là, nous avons véritablement fait une action d'envergure en faisant que le Marché Gare soit effectivement à Corbas et non plus au cœur de la ville.

Nous allons terminer dans quelques années cette nouvelle ville que chacun pourra juger. Je veux simplement donner quelques chiffres.

Ce sont 1 million de mètres carrés qui auront été construits. Ce sont 25 000 emplois qui seront à terme à la Confluence. Ce sont 16 000 habitants qui vont être dans ces lieux avec une mixité de l'ensemble des logements. Ce sont – et peut-être me dira-t-on que ce n'est pas simplement sur dalles – 35 hectares d'espaces publics dans le projet global, 25 à 30 hectares d'espaces verts. Oui, la Confluence était un projet écologique avant l'heure.

D'ailleurs, d'un point de vue énergétique, c'est, en France, un des modèles. Les premiers îlots ABC étaient précurseurs en matière de consommation énergétique, 40 % inférieurs à ceux des bâtiments classiques.

Nous avons avec Hikari construit le premier îlot à énergie positive de la Confluence. Aujourd'hui, nous invitons tous les promoteurs à une innovation technologique en matière d'énergie. Ainsi, Ynfluences Square ne dépassera pas 100 kilowattheures d'énergie primaire mètre carré par an, toutes marges confondues, et le projet Sollys sera le deuxième îlot à énergie positive.

Nous avons aussi développé un projet d'écორénovation de manière importante, puisqu'il concerne 70 000 mètres carrés avec un objectif de basse consommation : 18 opérations concernant 600 logements et, en même temps, concernant de nombreux bureaux, 30 000 mètres carrés de bureaux et d'équipements.

Cité Perrache, vieille cité, totalement rénovée, avec Hikari.

On voit la façon dont nous voulions construire la ville, à la fois un projet hyper moderne, conçu par un architecte japonais, et, en même temps, la rénovation énergétique de la Cité Perrache, où habitent des gens à bas revenus, parce que nous pensons aux uns et aux autres. C'était notre façon à nous de construire la ville.

Les Lyonnais ont aujourd'hui la vision de ce qu'est la Confluence et quand, demain, le champ de 5,5 hectares sera effectivement réalisé, planté d'arbres, ce sera sans doute l'un des plus beaux parcs de l'agglomération.

Et si jamais vous vous résolvez en fin de mandat à faire l'Anneau des Sciences, nous pourrions détruire l'autopont qui, aujourd'hui, effectivement, coupe le sud de la Presqu'île en deux et nous pourrions faire en sorte que l'autoroute urbaine qui reste aujourd'hui devienne, comme je l'avais souhaité, un beau boulevard paysager avec des habitants qui iront se promener le long du Rhône.

Merci, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur Collomb.

Je mets ce dossier aux voix et vous invite à voter via l'outil Quizzbox. Le scrutin est ouvert pour 40 secondes.

(Vote)

(M. Lévy ne participe pas au vote)

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Le projet de délibération est adopté.

2020/474 - Autorisation relative aux dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2021

Rapporteuse : Mme HÉNOCQUE Audrey

M. LE MAIRE : Madame Hénocque, c'est à vous.

Mme HÉNOCQUE Audrey, rapporteuse : Nous étudions maintenant le rapport 474, qui a obtenu un avis favorable de la Commission.

Comme vous le savez, pour l'année 2021, le budget primitif sera adopté en mars 2021. Ce décalage est lié à la crise du Covid et au décalage des élections, car, habituellement, il est plutôt adopté en décembre, mais le code général des collectivités territoriales nous donne jusqu'à fin avril pour adopter le budget primitif de l'année concernée.

Lors de ce budget primitif, nous adopterons évidemment les recettes et les dépenses de fonctionnement, mais également les crédits de paiement qui nous permettront de mettre en œuvre nos projets en termes de programmation pluriannuelle des investissements.

Ceci dit, le code général des collectivités territoriales nous permet, lorsque le budget est adopté après le 31 décembre, d'engager jusqu'à un quart du budget de crédits de paiement équivalents à ceux adoptés l'année antérieure. Par conséquent, quand nous nous rapportons aux crédits de paiement adoptés pour l'année 2020, un quart correspond environ à 44 millions d'euros.

Ce rapport a donc pour but d'engager jusqu'à 44 millions d'euros sur le premier trimestre 2021, afin d'ouvrir des enveloppes de dépenses du type maintenance et entretien de nos bâtiments et également de poursuivre des engagements déjà pris sous la PPI précédente et qui n'ont pas pu être réalisés.

Je rappellerai simplement que la PPI antérieure avoisinait au final 1 milliard d'euros et que seulement l'équivalent de 650 millions ont été mis en œuvre, donc environ 60 %. Ainsi, de nombreux investissements restent à faire dans le secteur scolaire et autre. L'autorisation de pouvoir engager ces sommes-là en anticipation du vote de mars nous permettra de rattraper le retard en termes d'équipements de services publics pour les Lyonnais et les Lyonnaises.

M. LE MAIRE : Monsieur Blanc, c'est à vous pour 4 minutes.

M. BLANC Étienne : Très brièvement, Monsieur le Maire,

Cette délibération peut apparaître comme étant anodine et madame la Première Adjointe vient de l'expliquer, il s'agit d'anticiper sur le vote du budget pour soutenir un certain nombre d'investissements.

En réalité, je crois que cette délibération traduit aussi la désorganisation que nous connaissons aujourd'hui du fait des actions de votre majorité.

Je ne veux pas revenir sur votre manière de gérer la pandémie, mais on vient de me remettre une copie de ce que vous publiez aujourd'hui sur le site officiel de la Ville de Lyon, où vous dites : « Covid-19, avant les fêtes, faites le test », après nous avoir expliqué à l'envi que cela ne servait à rien.

Je crois que cette délibération traduit bien cela.

Pourquoi dis-je cela ? La Région, par exemple, a voté son budget. Qu'est-ce que cela veut dire ? Cela veut dire qu'elle est prête aujourd'hui à accompagner dans tous les domaines, que ce soit dans celui de la construction, celui de l'aménagement, qu'elle est prête à accompagner les investissements. Nous sommes en période de crise et, en période de crise, les collectivités territoriales, qui font 70 % de l'investissement dans notre pays, les collectivités territoriales sont sollicitées.

Ce que nous regrettons, c'est que la Ville de Lyon ne soit pas au rendez-vous pour voter un budget qui permet de soutenir cet investissement.

J'observe qu'outre la Région, la Métropole a voté son budget et que, là aussi, les investissements et leur financement peuvent être au rendez-vous.

L'articulation Ville et Métropole aurait été évidemment parfaitement utile.

Voilà ce que je voulais simplement dire au nom de mon groupe.

Nous allons voter évidemment par anticipation, mais ces retards, ces attermoissements, ces hésitations ne sont pas de bon augure pour l'avenir.

M. LE MAIRE : Madame Hénocque, sur la délibération elle-même, et pas sur le dépistage bien sûr.

Mme HÉNOCQUE Audrey, rapporteuse : Merci.

Monsieur Blanc, je m'étonne que vous parliez toujours de la Région, alors que, maintenant, en tant que sénateur, vous n'êtes plus Vice-Président de la Région. Votre expérience en tant que gestionnaire d'une commune relève d'une commune de moins de 10 000 habitants si je peux me permettre, alors que nous parlons là du budget de la Ville de Lyon de 500 000 habitants et qu'il nous faut, j'en suis désolée, un peu plus de quatre mois pour engager une nouvelle mandature concernant les réorientations que nous souhaitons mettre en œuvre, que ce soit sur le plan du fonctionnement ou de l'investissement.

D'ailleurs, vous venez de parler uniquement de dépenses de fonctionnement, en parlant des dépenses Covid autour des tests, alors que cette délibération concerne l'investissement. Concernant l'investissement, comme je viens de l'indiquer, le but est aussi de rattraper le retard acquis sous la précédente mandature.

Je me permettrai également de rappeler que, sous l'ancienne mandature, qui était pourtant la troisième du même édile, il a fallu 18 mois pour voter la PPI, alors que nous, nous réussissons à le faire dans un délai de moins de 9 mois.

Voilà, je crois, les seuls éléments que je pouvais rajouter concernant cette délibération.

M. LE MAIRE : Merci, Madame la Première Adjointe.

Je mets ce dossier aux voix et vous invite à voter via l'outil Quizzbox. Le scrutin est ouvert pour 40 secondes.

(Vote)

(Mmes de Laurens et Ferrari ne participent pas au vote)

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Le projet de délibération est adopté.

2020/414 - Modification du tableau des effectifs

Rapporteur : M. BOSETTI Laurent

M. LE MAIRE : Pour le projet suivant, c'est à vous, Monsieur Bosetti.

M. BOSETTI Laurent, rapporteur : Merci, Monsieur le Maire.

Cette délibération, la modification du tableau des effectifs, nous la retrouvons à chaque Conseil municipal et elle a recueilli, une fois encore, un avis favorable de la Commission.

M. LE MAIRE : Merci.

Pour le groupe Droite, Centre et Indépendants, Monsieur Blanc, c'est à vous pour 4 minutes.

M. BLANC Étienne : Merci, Monsieur le Maire.

Je n'aurai pas besoin de 4 minutes, mais je voudrais, parce que c'est d'actualité, rappeler à l'exécutif que nous attendons une réponse précise sur les dysfonctionnements dans la restauration scolaire où des grèves sont annoncées, où une perturbation très importante du service public est annoncée.

Nous vous avons demandé si vous entendiez mettre en œuvre ce service minimum qui peut s'appuyer sur des agents qui peuvent prendre le relais dans l'hypothèse d'une grève. Cela fait plusieurs mois que nous avons posé cette question et que nous n'avons pas de position de principe. Ce serait l'occasion, à la faveur de ce Conseil municipal, de nous dire quelle est votre volonté. Le mettez-vous en œuvre ? Y renoncerez-vous ? Il y a un grand nombre de familles lyonnaises qui attendent votre réponse sur ce sujet-là.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur Blanc.

Monsieur Bosetti, en réponse.

M. BOSETTI Laurent, rapporteur : Merci, Monsieur Blanc, pour cette question qui préoccupe en effet les familles lyonnaises.

Sur cette grève des cantines, nous avons là, sans doute, l'expression d'une lassitude et d'une fatigue accumulées par les personnels de nos écoles tout au long de cette année extrêmement éprouvante avec le contexte sanitaire que vous connaissez.

Si le nombre d'agents grévistes est en fait relativement faible, lorsque je prends les journées de lundi (1 % des effectifs dans les écoles) et de mardi (4 %), l'impact en revanche n'est pas du tout négligeable pour les familles, puisque, sur un total de plus de 200 restaurants, une dizaine était fermée ou en accueil pique-nique lundi et surtout une trentaine mardi.

En réalité, c'est la répétition de ces grèves au fil du temps et d'une année sur l'autre qui devient aujourd'hui très problématique pour l'organisation des parents.

Aussi, dans le cadre de l'agenda social de la collectivité, que nous allons discuter avec les organisations syndicales pas plus tard que demain, nous avons prévu d'aborder cette question de la continuité du service public, tout en respectant aussi les fondamentaux du droit de grève.

Les agents de nos écoles sont en réalité confrontés actuellement à un absentéisme accru, qui fragilise les équipes. En période d'épidémie, la Direction de l'éducation n'est pas un sanctuaire. Elle est à l'image de notre société avec des agents malades. De surcroît, les personnels à la santé fragile bénéficient, et heureusement, d'autorisations spéciales d'absence. Il manque donc actuellement du personnel titulaire.

La collectivité, et je souhaitais vraiment saluer le travail des directions, s'est mobilisée comme jamais pour porter le taux d'agents remplacés de 50 % habituellement à 80 % sur cette période de crise, ce qui revient à trouver dans l'urgence un grand nombre d'agents contractuels, voire parfois à mobiliser des agents d'autres directions en soutien des agents des écoles.

Pour reprendre la période de novembre à la mi-décembre, sur les sept dernières semaines donc, nous avons un taux de couverture des effectifs des écoles qui oscille entre 92 et 96 % de personnel présent grâce à l'apport des remplaçants.

Mais les agents des écoles ont été finalement usés sur la durée. Notre exécutif a souhaité en parallèle reconnaître et valoriser l'engagement du personnel municipal, vous le savez, avec l'octroi d'une prime Covid, que nous avons votée tous ensemble cet été et qui a été perçue à la rentrée par près de 4 000 agents municipaux.

Nous avons également fait le choix, décrié, je crois, par certains d'entre vous, de conserver en 2020 la journée de congé bonifié, dite Journée du Maire. C'était un choix politique de notre part de valoriser, de récompenser les agents de leur abnégation en cette période de crise.

En 2021, pour soutenir le personnel municipal, mais notamment les agents des écoles, nous irons plus loin encore.

Je vous présenterai au printemps prochain un pacte social de la Ville de Lyon en faveur du service public et en faveur des agents municipaux. Il définira nos orientations stratégiques et les actions que nous allons conduire pour améliorer les conditions de travail des agents.

En effet, après une mandature à l'os, marquée par le plan Marges de Manœuvre du précédent exécutif, très restrictif pour le personnel municipal, les agents sont aujourd'hui éprouvés. Il est donc urgent de rétablir de la confiance et de redonner aux agents publics le moyen d'exercer leur métier correctement en termes d'effectifs d'une part, mais aussi en termes de conditions de travail et vous pouvez compter sur nous, Monsieur Blanc, nous serons là-dessus au rendez-vous.

M. LE MAIRE : Merci.

Je mets ce dossier aux voix et vous invite à voter via l'outil Quizzbox. Le scrutin est ouvert pour 40 secondes.

(Vote)

(Mme Goust et MM. Lévy et Revel ne participent pas au vote)

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Le projet de délibération est adopté.

2020/425 - Avenant à la convention de mise à disposition du service protocole de la Ville de Lyon auprès de la Métropole

de Lyon

Rapporteur : M. BOSETTI Laurent

M. LE MAIRE : Monsieur Bosetti, c'est à vous.

M. BOSETTI Laurent, rapporteur : Sur le prochain rapport, qui concerne le prolongement de la convention de la mutualisation entre la Ville de Lyon et la Métropole sur le service du protocole, avis favorable de la Commission.

M. LE MAIRE : Merci.

Pour le groupe Droite, Centre et Indépendants, Monsieur Blache, c'est à vous pour 4 minutes.

M. BLACHE Pascal, Maire du 6e arrondissement : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Il s'agit là d'une délibération concernant un avenant à la convention de mise à disposition du service protocole de la Ville de Lyon auprès de la Métropole de Lyon.

Vous me direz, c'est un projet qui semble petit, mais c'est surtout à effet papillon.

Les principaux objectifs de cette convention sont la mise en commun et l'optimisation de ressources. Le Pacte de Cohérence métropolitain définit des objectifs pour assurer et constituer la traduction d'une relation partenariale équilibrée entre la Métropole et les communes. Tout est défini dans ce pacte. Ce pacte repose sur des valeurs fondatrices, sur des principes d'action. Les objectifs du pacte sont nombreux, j'en cite quelques-uns : mettre en œuvre des politiques publiques métropolitaines plus efficaces et efficientes, faciliter la mutualisation et le partage des moyens des équipements, des expertises aussi, organiser des délégations de compétence des communes à la Métropole et inversement. Le pacte place au centre de ses préoccupations l'optimisation de l'exercice des compétences. Il contient 21 propositions de coopération entre la Métropole et les communes et, à chaque fois, le champ concerné est redéfini dans chaque proposition. Autant vous dire que tout est là, tout est écrit.

Cependant, malgré tout cela, la Métropole reconnaît l'existence de freins à cette mutualisation avec les communes et la Chambre régionale des Comptes déplore le manque de synergie et la faible ambition initiale de ce pacte.

Alors, sans aller plus loin dans une explication du pacte, je voudrais simplement faire un éclairage sur ce qu'il en est pour la Ville de Lyon.

La Ville de Lyon a mutualisé entre la Métropole et elle-même un certain nombre de sujets dans le mandat précédent : le service commun des relations internationales (22 agents), le service du protocole, exercé par la Ville, le service commun de la vie étudiante, le service commun de la documentation et le secrétariat d'élus, des éléments importants assez faibles. Un élément très important quand même à signifier dans cette intervention, le rapprochement des Antennes solidarités du CCAS de la Ville et des Maisons de la Métropole.

Tout cela pour vous dire que tout existe, mais nous sommes quand même inquiets. Inquiets, pourquoi ?

Inquiets parce qu'au-delà de ces éléments, il y avait la volonté de proposer une stratégie de délégation de compétences ascendante et descendante. Aujourd'hui, compte tenu de ce que nous propose le Maire de Lyon, de pouvoir faire redescendre au niveau de l'arrondissement, nous trouvons que la stratégie de délégation de compétences descendante est quasiment inexistante dans ce pacte. Donc comment cela va-t-il se passer ?

Deuxième sujet, qui nous inquiète également, nous remarquons que la PPI se décale petit à petit et que nous n'arrivons plus à aligner PPI Ville et PPI métropolitaine. On parle de janvier pour la Métropole, mars-avril pour la Ville. Cela aussi, c'est un coup assez dur qui pourrait encore nous retarder sur ce sujet.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur Blache.

Monsieur Bosetti.

M. BOSETTI Laurent, rapporteur : Merci, Monsieur Blache, pour votre intervention d'actualité, puisqu'en début de mandat, nous allons en effet fixer les lignes du Pacte de Cohérence métropolitain entre la Métropole et les communes.

Je ne cite pas à nouveau, vous y avez fait allusion, la liste des services déjà mutualisés entre la Ville et la Métropole.

Nous prenons connaissance en tant que nouvel exécutif de ces fonctions mutualisées. Nous allons d'ailleurs devoir les évaluer ces prochains mois en les pratiquant d'une certaine manière avec les adjoints thématiques et les adjoints de secteur concernés.

Nous aurons à cœur bien sûr d'abonder sur le débat du Pacte de Cohérence métropolitain. Finalement, vous soulevez la question du bon niveau de gouvernance et, vous le savez, c'est un sujet qui nous tient particulièrement à cœur. Ainsi nous portons bien haut dans nos réflexions le principe de subsidiarité dans notre relation avec les arrondissements que nous souhaitons renouveler, de manière à leur redonner des prérogatives et du pouvoir d'agir en proximité.

Il sera donc en effet extrêmement important dans le débat qui s'ouvre d'interroger les trois échelles pour voir comment mieux les faire collaborer.

Vous nous dites « inquiets », je souhaiterais vous rassurer. Au contraire, nous ne le sommes pas du tout. Nous allons ouvrir ce chantier de la gouvernance avec une posture ouverte et pragmatique sur la question de la mutualisation avec la Métropole. En la matière, nous n'avons pas encore vraiment ouvert le sujet sur les équipements et les compétences que nous pourrions questionner, mais nous serons heureux bien sûr de nourrir ce débat avec vos propositions.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur Bosetti.

Je mets ce dossier aux voix et vous invite à voter via l'outil Quizzbox. Le scrutin est ouvert pour 40 secondes.

(Vote)

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Le projet de délibération est adopté.

M. LE MAIRE : Mesdames et Messieurs, chers collègues, afin de déjeuner, je suspends notre séance et nous reprendrons le cours de celle-ci à 14 heures 15.

Merci.

Monsieur Blanc, avant.

M. BLANC Étienne : Simplement vous dire, Monsieur le Maire, au nom de mon groupe, qu'il y a beaucoup d'interventions, beaucoup de dossiers et que nous ne verrions aucun inconvénient à ce que, pour les dossiers sans demande d'intervention, il y ait une présentation plus succincte de manière à accélérer les choses.

M. LE MAIRE : C'est ce qui s'est produit depuis le début, me semble-t-il.

En tout cas, je vous souhaite un excellent appétit et je vous donne rendez-vous à 14 heures 15.

Merci.

(La séance est suspendue pour le déjeuner de 13 heures 02 à 14 heures 16)

2020/476 - Octroi de la protection fonctionnelle à M. Olivier Berzane

Rapporteur : M. MAES Bertrand

M. LE MAIRE : Mesdames et Messieurs, chers collègues, nous reprenons.

Nous allons reprendre avec le projet de délibération porté par monsieur Maes. Je vous laisse la parole.

M. MAES Bertrand, rapporteur : Merci, Monsieur le Maire.

Le présent rapport concerne l'octroi de la protection fonctionnelle à monsieur Berzane dans le cadre de l'action en justice lancée suite aux menaces dont il a fait l'objet.

Ce rapport a reçu un avis favorable de la Commission.

M. LE MAIRE : Merci.

Pour le groupe Droite, Centre et Indépendants, Monsieur Blanc, vous avez 5 minutes.

M. BLANC Étienne : Monsieur le Maire,

Cette délibération nous propose d'octroyer la protection fonctionnelle à monsieur Olivier Berzane et je voudrais au nom de mon groupe lui dire que nous voterons unanimement cette délibération. Nous avons pris la mesure de ce que représentent les menaces qui ont pesé sur lui et nous savons que, dans ces circonstances, l'essentiel est de pouvoir compter sur la solidarité et le soutien des élus. Ce sont des moments extrêmement pénibles, même si, parfois, cela n'apparaît pas de manière très explicite.

Mais, à la faveur de cette protection fonctionnelle, nous avons demandé aux services de nous communiquer les éléments qui pourraient nous permettre d'apprécier ce que fut la protection fonctionnelle au sein de la Mairie de Lyon depuis quelques années. Il se trouve que les services nous ont répondu que la protection fonctionnelle avait été attribuée à madame la Maire du 1er arrondissement de l'époque dans un litige qui l'opposait à monsieur Bouchard.

Nous avons donc investigué cette procédure et nous avons constaté qu'il s'agissait en fait d'une procédure de diffamation concernant des propos qui avaient été tenus par monsieur Bouchard à l'encontre de madame Perrin-Gilbert, les deux étant membres du GRAM, ce groupement de réflexion et d'action métropolitaine.

Il se trouve qu'au terme d'une longue procédure, monsieur Bouchard a été totalement blanchi des accusations qui furent portées contre lui de diffamation.

Cette affaire-là nous pose un véritable problème. Elle nous pose un problème, car, en fait, le GRAM, ce n'est pas un parti politique, c'est une association.

Elle nous pose un problème parce qu'au sein de cette association, il y a eu une dispute, ce qui arrive souvent au sein d'une association. Et c'était une dispute qui était une dispute d'ordre politique. Et c'était une dispute qui était une dispute d'ordre personnel. Dans ces circonstances, jamais la protection fonctionnelle n'aurait dû être attribuée ni à l'un ni à l'autre des protagonistes, car on est dans un litige d'ordre privé d'une part et d'autre part on est dans un litige qui ne porte pas sur des menaces, qui ne porte pas sur d'éventuelles sanctions, notamment des sanctions financières. Tout cela, c'est une dispute futile d'un couple politique qui se sépare pour des raisons qui sont des raisons éminemment politiques.

D'ailleurs, c'est ce que dit la Cour de cassation, puisque la Cour de cassation à terme n'a même pas examiné le pourvoi au fond. Cette affaire-là n'a même pas passé le filtre, la Cour de cassation disant ouvertement qu'il n'y avait pas lieu de poursuivre.

Donc, Monsieur le Maire, dans ces circonstances, cet argent public, parce que je rappelle que nous ne parlons pas de choses anecdotiques, le coût aura été de 38000 euros, je dis bien 38000 euros, pour les finances de la Ville, alors même que nous sommes dans un litige d'ordre privé, qui va se solder par un échec de la plaignante contre la personne à qui elle reprochait d'avoir tenu ces propos.

Monsieur le Maire, ce que je vous propose, compte tenu du résultat de cette procédure, c'est qu'officiellement, vous écriviez à madame Perrin-Gilbert pour qu'elle restitue dans la caisse publique les 38000 euros qui auront servi à financer des frais de procédure absolument inutiles, pour un sujet qui ne porte absolument aucun intérêt, qui n'aurait jamais dû venir devant les tribunaux.

Pourquoi dis-je cela ? Parce que ces 38000 euros, ce sont 4500 repas que l'on peut fournir aux indigents, aux personnes qui sont en difficulté dans notre ville. Parce que ces 38000 euros, ce sont 15000 petits-déjeuners que nous pouvons offrir aux enfants lyonnais qui n'ont pas tous les matins ce qu'il faut pour passer la journée.

C'est la raison pour laquelle j'ai été un peu long sur ce dossier, mais c'est une question de principe. Ce sont des fonds publics. Ces fonds publics ont été utilisés à des fins purement privées avec une procédure totalement inutile qui aboutit sur un rejet et sur un désaveu d'utilisation de fonds publics sur un litige qui apparaît d'ordre purement personnel.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur Blanc.

Pour le groupe Lyon en Commun, Monsieur Bosetti.

M. BOSETTI Laurent, Adjoint : Monsieur le Sénateur, Monsieur Blanc,

C'est là une vieille habitude de la droite française : brandir une facture qui insinuera que l'argent public est mal utilisé.

D'abord, de quoi parle-t-on ici ? La protection fonctionnelle est bien un dispositif légal prévu pour protéger les agents comme les élu-e-s dans le cadre de leurs fonctions.

Madame Perrin-Gilbert, attaquée sur la place publique par un élu dans ses fonctions de Maire du 1er et non sur ses idées, mais bien sur sa personne, a choisi de ne pas se laisser marcher dessus.

Elle a tenu par ailleurs à assumer personnellement ses frais de justice en première instance et le Tribunal de Grande Instance lui a alors donné raison.

C'est seulement quand son adversaire a choisi de faire appel, en s'appuyant déjà lui sur la protection fonctionnelle de la collectivité, qu'elle s'est alors rangée au même outil juridique.

Alors, après, faut-il dissenter sur les frais de justice et leur montant, Monsieur Blanc ? Vous avez fait de la profession d'avocat votre métier, je vous laisse donc seul juge des honoraires pratiqués par la profession. Mais ce que je retiens surtout, c'est une volonté de votre part de discréditer une personne, une femme, puisque vous ne portez même pas la critique sur un projet ou sur une politique publique portée par notre majorité et sous ce mandat.

Ce registre de bas étage est plutôt étonnant de votre part. Il ne fait pas vraiment honneur à vos interventions de fond, qui portent habituellement une contradiction bienvenue et utile au débat démocratique.

Vous avez sans doute ici été mal conseillé et je vous sais suffisamment intelligent pour porter votre attention sur les vrais risques budgétaires et juridiques au sein de nos collectivités.

Ainsi, quand le Parquet national financier débarque au mois d'août à la Région Auvergne-Rhône-Alpes, dont vous êtes alors le Vice-Président au Budget, pour ouvrir une enquête sur un collaborateur du Président, venu de l'UMP, recruté sans concours et rémunéré plus de 9000 euros par mois (je vous laisse compter le nombre de repas en restaurant), plus du double des autres cadres de même catégorie, nous pouvons, dans ce cas de figure, nous interroger d'une part sur la légalité de la pratique, d'autre part sur la bonne utilisation des deniers publics. Nous sommes même là sur du pénal et je vous souhaite, Monsieur Blanc, bien sincèrement, à vous et à votre équipe de trouver les explications qui convaincront les juridictions compétentes.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur Bosetti.

Je note une main levée de monsieur Blanc. Je vous redonne donc la parole, Monsieur Blanc.

M. BLANC Étienne : Merci, Monsieur le Maire.

Il s'agit en l'espèce de l'utilisation de fonds publics pour une procédure qui n'a pas abouti et il s'agit en l'espèce de l'utilisation de fonds publics pour un litige qui est d'ordre purement privé. C'est la raison pour laquelle j'insiste sur le fait que ces fonds publics, qui ont été utilisés à des fins purement privées, dans une protection fonctionnelle, et la Cour de cassation le dit, qui n'aurait jamais eu lieu d'être, puisque la procédure n'a pas abouti, que ces fonds publics soient restitués à la caisse publique.

Il s'agit selon moi d'une question, puisque tout à l'heure, les mots ont été utilisés, d'honneur et de fierté pour la Ville de Lyon.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur Blanc.

En rapide réponse, je tiens simplement à vous dire que ce n'est pas l'appréciation que nous en avons actuellement, Monsieur Blanc.

Je mets ce dossier aux voix et vous invite à voter via l'outil Quizzbox. Le scrutin est ouvert pour 40 secondes.

(Vote)

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Le projet de délibération est adopté.

2020/376 - Expérimentation du Compte financier unique et adoption du référentiel budgétaire et comptable M57 à compter du 1er janvier 2021

Rapporteuse : Mme HÉNOCQUE Audrey

(Adopté.)

2020/383 - Rapport des mandataires - Société d'économie mixte société anonyme de Construction de la Ville de Lyon (SACVL) - Exercice 2019

Rapporteuse : Mme HÉNOCQUE Audrey

(M. Billard ne prend pas part au vote)

(Adopté.)

2020/385 - Rapport des mandataires - Société d'économie mixte SEM patrimoniale du Grand Lyon - Exercice 2019

Rapporteuse : Mme HÉNOCQUE Audrey

(Adopté.)

2020/388 - Révision de la nomenclature fournitures-services-travaux Ville de Lyon pour 2021

Rapporteuse : Mme HÉNOCQUE Audrey

(Adopté.)

2020/403 - Cession des certificats d'économie d'énergie

Rapporteuse : Mme HÉNOCQUE Audrey

(Adopté.)

2020/406 - Liste des provisions constituées et reprises au cours de l'exercice 2020 pour le budget principal

Rapporteuse : Mme HÉNOCQUE Audrey

(Adopté.)

2020/407 - Inventaire comptable - Règles et durées d'amortissement pour le budget principal et les budgets annexes - Nomenclatures comptables M57 et M4

Rapporteuse : Mme HÉNOCQUE Audrey

(Adopté.)

2020/411 - Approbation du guide de la commande publique de la Ville de Lyon

Rapporteuse : Mme HÉNOCQUE Audrey

(Adopté.)

2020/412 - Centrale d'achat de la Région Auvergne-Rhône-Alpes - Convention d'adhésion

Rapporteuse : Mme HÉNOCQUE Audrey

(Adopté.)

2020/447 - Cession de matériel inutilisé - Vente en ligne de matériel divers

Rapporteuse : Mme HÉNOCQUE Audrey

(Adopté.)

2020/457 - Concession de service public de la fourrière automobile - Rapport annuel du délégataire EGS-Lyon pour l'exercice 2019

Rapporteuse : Mme HÉNOCQUE Audrey

(Adopté.)

2020/458 - Garantie sollicitée à hauteur de 100 % par la SACVL pour la souscription de trois emprunts d'un montant total

de 13477280,00 euros relatifs à une opération de construction d'un centre d'hébergement pour jeunes de 267 logements PLS situés impasse Pierre Baizet à Lyon 9e

Rapporteuse : Mme HÉNOCQUE Audrey
(Mme Henocque et M. Billard ne prennent pas part au vote)
(Adopté.)

2020/459 - Garantie sollicitée à hauteur de 100 % par la SACVL pour la souscription de quatre emprunts d'un montant total de 506633,00 euros relatifs à une opération d'acquisition de 6 logements (3 logements PLUS et 3 logements PLAI) situés 20, rue de la Platière à Lyon 1er

Rapporteuse : Mme HÉNOCQUE Audrey
(MM. Michaud et Billard ne prennent pas part au vote)
(Adopté.)

2020/460 - Garantie sollicitée à hauteur de 100 % par la SACVL pour la souscription de quatre emprunts d'un montant total de 324664,00 euros relatifs à une opération d'acquisition de 9 logements (5 logements PLUS et 4 logements PLAI) situés 13, rue des Trois-Maries à Lyon 5e

Rapporteuse : Mme HÉNOCQUE Audrey
(MM. Michaud et Billard ne prennent pas part au vote)
(Adopté.)

2020/461 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Sollar pour la souscription de quatre emprunts d'un montant total de 1743595,00 euros relatifs à une opération d'acquisition-amélioration de 13 logements (9 logements PLS et 4 logements PLAI) situés 116, rue Bollier à Lyon 7e

Rapporteuse : Mme HÉNOCQUE Audrey
(Adopté.)

2020/462 - Garantie sollicitée à hauteur de 100 % par la SAHLMAS pour la souscription de deux emprunts d'un montant total de 3185476,00 euros relatifs à une opération d'extension et de réhabilitation d'un EHPAD situé 70, rue Pierre Terrier à Lyon 9e

Rapporteuse : Mme HÉNOCQUE Audrey
(M. Oliver ne prend pas part au vote)
(Adopté.)

2020/463 - Garantie sollicitée à hauteur de 100 % par la SAHLMAS pour la souscription de deux emprunts d'un montant total de 3312016,00 euros relatifs à une opération d'extension et de réhabilitation d'un EHPAD situé 94, rue Pierre Valdo à Lyon 5e

Rapporteuse : Mme HÉNOCQUE Audrey
(M. Oliver ne prend pas part au vote)
(Adopté.)

2020/464 - Maintien des garanties d'emprunts accordées à la SAHLM Erilia suite au réaménagement d'une partie de sa dette

Rapporteuse : Mme HÉNOCQUE Audrey
(Adopté.)

2020/469 - Fourniture de câblages banalisés multimédia et l'acquisition de prestations associées - Convention de groupement de commandes entre la Ville de Lyon et le CCAS de Lyon

Rapporteuse : Mme HÉNOCQUE Audrey
(MM. Blanc et Duvernois ne prennent pas part au vote)
(Adopté.)

Rapporteuse : Mme HÉNOCQUE Audrey

M. LE MAIRE : Je vais céder la parole à Madame Hénocque. J'en profite tout de même pour rappeler à chacune et à chacun d'entre vous qu'en présence d'autres personnes, le port du masque est recommandé. Merci.

Madame Hénocque, c'est à vous.

Mme HÉNOCQUE Audrey, rapporteuse : Merci, Monsieur le Maire.

Il s'agit maintenant d'une série de rapports du 376 au 469, vous les avez dans l'ordre du jour, qui ont obtenu un avis favorable de la Commission.

Je vous proposerai un vote groupé.

M. LE MAIRE : Merci, Madame la Première Adjointe.

Je mets ces dossiers aux voix de façon groupée et vous invite à voter via l'outil Quizbox. Le scrutin est ouvert pour 40 secondes.

(Vote)

(Adoptés)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Les projets de délibération sont adoptés.

2020/372 - Renouvellement de la convention entre la Ville de Lyon et le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique (FIPHFP) 2020-2022

Rapporteur : M. BOSETTI Laurent
(Adopté.)

2020/423 - Prestation d'assistance sociale - Approbation et autorisation de signature de la convention entre la Ville de Lyon et le Centre de gestion du Rhône et de la Métropole de Lyon

Rapporteur : M. BOSETTI Laurent
(Adopté.)

2020/424 - Approbation et autorisation de signature de deux conventions financières de reprise de comptes épargne-temps

Rapporteur : M. BOSETTI Laurent
(Adopté.)

2020/475 - Approbation et autorisation de signature d'un avenant à la convention socle commun de compétence avec le Centre de gestion du Rhône et de la Métropole de Lyon

Rapporteur : M. BOSETTI Laurent
(Adopté.)

Rapporteur : M. BOSETTI Laurent

M. LE MAIRE : Pour les délibérations suivantes, Monsieur Bosetti, c'est à vous.

M. BOSETTI Laurent, rapporteur : Merci, Monsieur le Maire.

Quatre rapports qui ont reçu un avis favorable sur la politique de ressources humaines de la collectivité.

M. LE MAIRE : Merci.

Je mets ces dossiers aux voix de façon groupée et vous invite à voter via l'outil Quizzbox. Le scrutin est ouvert pour 40 secondes.

(Vote)

(Adoptés)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Les projets de délibération sont adoptés. Je vous remercie.

2020/368 - Adhésion de la Ville de Lyon à l'Association des Développeurs et Utilisateurs de Logiciels libres pour les Administrations et les Collectivités territoriales (ADULLACT) - Rectificatif

Rapporteur : M. MAES Bertrand
(Adopté.)

2020/468 - Convention de mise à disposition d'espace technique sécurisé avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes

Rapporteur : M. MAES Bertrand
(MM. Lévy et Sécheresse et Mme Verney-Carron ne participent pas au vote)
(Adopté.)

Rapporteur : M. MAES Bertrand

M. LE MAIRE : Pour les délibérations suivantes, Monsieur Maes, c'est à vous.

M. MAES Bertrand, rapporteur : Les deux rapports suivants ont également reçu un avis favorable de la Commission.

Cependant, étant donné ce qui a été dit précédemment dans le Conseil, il est possible que certains groupes veuillent un vote séparé.

M. LE MAIRE : Merci de cette précision.

Y a-t-il des demandes de parole ? Monsieur Blanc. C'est à vous.

M. BLANC Étienne : Mon groupe vote contre sur le 368.

M. LE MAIRE : C'est noté. Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? Je n'en vois pas.

Je mets ces dossiers aux voix de façon groupée et vous invite à voter via l'outil Quizzbox. Le scrutin est ouvert pour 40 secondes.

(Vote)

(Adoptés)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Les projets de délibération sont adoptés. Rassurez-vous, Monsieur Blanc, nous avons bien pris note de vos votes différenciés, contre le 368 et pour le 468. C'est noté.

M. BLANC Étienne : Merci.

COMMISSION SOLIDARITÉS - VIE DES AÎNÉS - DROITS ET ÉGALITÉS - SANTÉ ET PRÉVENTION

2020/369 - Adhésion de la Ville de Lyon à l'Association Nationale des Villes et Territoires accueillants (ANVITA) - Rectificatif

Rapporteuse : Mme TOMIC Sylvie

M. LE MAIRE : Madame Tomic, vous avez la parole.

Mme TOMIC Sylvie, rapporteuse : Merci, Monsieur le Maire.

La délibération 369 a pour objet l'adhésion de la Ville de Lyon à l'Association nationale des Villes et Territoires accueillants et a reçu un avis favorable de la Commission.

M. LE MAIRE : Merci.

Pour le groupe Socialiste, la Gauche sociale et écologique, Madame Runel. C'est à vous pour 5 minutes.

Mme RUNEL Sandrine, Adjointe : Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Chers collègues,

Aujourd'hui, avec cette délibération, je suis fière que nous fassions un pas dans la bonne direction. En rejoignant l'Association nationale des Villes et Territoires accueillants, nous rejoignons et faisons nôtre la tradition humaniste de notre territoire aux côtés des nombreuses associations et ONG qui œuvrent au quotidien pour ceux qui ont tout quitté et souvent tout perdu.

Entériner cette adhésion et les liens qui nous lient à l'ANVITA contribue à parachever une politique sociale d'accueil qui permettra demain de gérer les situations de chacun avec et dans la dignité. Cela envoie, je le crois, un signal fort. Le signal que Lyon n'a pas perdu sa tradition et poursuit son engagement pour l'accueil de tous.

En agissant collectivement, nous pourrions proposer des solutions dignes et adaptées aux réalités locales, car l'action de l'ANVITA prouve qu'il n'y a pas qu'une politique d'accueil, mais bien autant de politiques et d'actions qu'il y a de territoires et d'élus prêts à s'engager pour une politique d'asile juste.

Cela est d'autant plus important que les conditions de vie des migrants n'ont cessé de se dégrader dans notre pays. On ne compte plus au cours des dernières années les images affligeantes d'évacuation de camps, dont la dernière a fait particulièrement parler, alors que le gouvernement s'enfonce lui dans une image de politique sécuritaire avec un cycle destructeur d'évacuation et de relocalisation des plus fragiles.

Car nous, nous ne voulons pas fermer les yeux ni détourner le regard. Notre ambition est de faire évoluer une situation inacceptable. Évidemment, les discours et les adhésions en tout genre ne seront pas suffisants et c'est pourquoi nous œuvrons au quotidien pour combattre toutes les formes de pauvreté et de fragilité, en particulier en cette période hivernale.

Je pense notamment au relogement des personnes qui vivaient sur le parking des Chartreux depuis bientôt 10 ans, mais également au relogement suite à l'évacuation du squat du collège Maurice Scève dans le 4^e arrondissement.

J'évoquerai à la suite de cela la mise en place par la Ville d'un comité de suivi avec les collectifs des militants, les associations qui les accompagnent, mais également de jeunes migrants, car notre méthode se fonde sur le dialogue.

Je parlerai aussi de l'ouverture de 160 places d'hébergement en auberge de jeunesse rendue possible notamment grâce à la mobilisation des élus du 5^e arrondissement.

Je citerai enfin le projet d'extension du restaurant municipal, ainsi que la création d'un pôle hygiène publique, qui renforceront encore notre capacité à fournir un accueil dans le respect et la dignité.

Nous continuerons à mener et à expérimenter des politiques d'accueil et de logement et poursuivrons nos efforts pour que l'État lui aussi assume enfin ses engagements nationaux et internationaux.

Accueillir est une nécessité, mais c'est avant tout un projet, car aucune politique ambitieuse et pertinente ne peut être menée sans que l'on s'en donne les moyens.

Pour cela, nous mobilisons aujourd'hui l'ensemble des outils disponibles pour répondre aux besoins des personnes les plus vulnérables : l'Office foncier solidaire, l'encadrement des loyers, la mise à disposition du bâti disponible par la Ville, la production de logements sociaux.

En matière d'adhésion, Monsieur Blanc, nous ne serons pas en reste avec l'adhésion du CCAS de la Ville de Lyon à la Fédération des acteurs de la solidarité.

Je vous invite, si vous n'en êtes pas convaincus, à prendre attache avec Louis Gallois, qui en était Président pendant 8 ans, ainsi qu'avec Pascal Brice, ancien directeur de l'OFPPA et actuel Président, fervent défenseur du droit d'asile, que d'ailleurs monsieur Collomb doit bien connaître.

Les politiques sociales ne constituent pas des dépenses sans contrepartie, car si l'on s'occupe durablement des personnes qui vont mal, elles iront mieux et la société dans son ensemble ira mieux, ce qui, pour ma part, est un résultat inestimable.

Le groupe Socialiste, la Gauche sociale et écologique votera bien évidemment en faveur de cette délibération et continuera à s'engager pour l'accueil de tous dans la dignité et pour une politique d'asile juste et ambitieuse.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Madame Runel.

Pour le groupe Lyon en Commun, Monsieur Souvestre, c'est à vous pour 5 minutes.

M. SOUVESTRE David : Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Les urgences géopolitiques et climatiques, la résurgence de conflits d'une grande violence ont généré ces dernières années des migrations d'une forme nouvelle inédite, qui placent l'Europe et la France devant un défi considérable.

Les populations qui s'y engagent le font au péril de leur vie. Ainsi, en 2020, plus de 20000 personnes sont décédées en Méditerranée, véritable couloir de la mort pour les migrants et les réfugiés.

Alors, pourquoi ce chiffre macabre au début de mon intervention ? Au-delà de donner, à la veille de la Journée internationale des migrants, une lisibilité indispensable à une situation trop souvent réduite à des faits divers, ce chiffre permet d'illustrer un point saillant de la Charte de l'Association nationale des Villes et Territoires accueillants.

L'Europe et plus particulièrement la France ne sont toujours pas à la hauteur des enjeux et bien au contraire. Les discours des gouvernements français successifs relaient la thèse erronée d'une vague migratoire massive que seul un traitement uniquement sécuritaire, répressif et dissuasif permettrait de résorber.

C'est dans ce contexte que Nathalie Perrin-Gilbert a initié avec d'autres élus de collectivités territoriales l'Association nationale des Villes et des Territoires accueillants, dont l'Assemblée générale constitutive se déroulait à Lyon le 26 septembre 2018.

Cette coalition interpelle les politiques nationales technocratiques et sécuritaires, qui mettent à mal l'exigence de fraternité envers des personnes dont le parcours migratoire est un traumatisme considérable.

Alors, certes, la politique de l'immigration est éminemment régaliennne. Cependant le législateur, en tout cas dans notre démocratie et fort heureusement, ne dispose pas d'une entière liberté de manœuvre. Les pouvoirs locaux que nous représentons peuvent être ainsi des remparts.

En rejoignant ainsi l'Association nationale des Villes et des Territoires accueillants, nous voulons promouvoir une autre approche, une approche humaniste, une approche universaliste, une approche plus en phase avec les valeurs fondamentales de notre République.

Je songe bien évidemment à l'hospitalité qu'il conviendrait d'ériger au rang de droit fondamental et qui doit guider notre action publique.

Cette hospitalité, chère au groupe Lyon en Commun, doit être inconditionnelle, c'est-à-dire sans préjuger de la situation administrative des individus.

Comme l'a rappelé à l'instant ma collègue Sandrine Runel, l'échelon communal constitue l'espace des premières solidarités. Nous disposons de compétences réelles dans de nombreux secteurs, qui permettent aux plus vulnérables d'accéder à leurs droits fondamentaux.

Nous l'avons encore vu dernièrement avec la gestion et le suivi du relogement des habitants du collège Maurice Scève. Je tiens à saluer l'intervention volontariste de la Ville de Lyon, de ses agents et des élus et plus particulièrement de Sandrine Runel. Je tiens aussi à saluer les

associations et collectifs, comme le collectif Maurice Scève qui œuvre au quotidien pour assister ces populations fragiles.

La Ville de Lyon peut se féliciter d'être accompagnée par un réseau associatif dense et dynamique qui nous sert d'aiguillon et que nous devons soutenir.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, cette adhésion est le témoignage de notre détermination à agir en faveur de l'accueil inconditionnel des personnes, une détermination empreinte de beaucoup d'humilité.

Cette adhésion marque un réel et profond changement de paradigme de la politique d'accueil et qui va redonner fierté à notre Ville.

Cette adhésion enthousiaste marque le début d'un travail de longue haleine. Aujourd'hui nous devons nous atteler à construire un projet global d'accueil et d'accompagnement des réfugiés, des migrants et des mineurs isolés pour relever le défi que nous nous sommes collectivement fixés pour Lyon, faire de notre ville une ville inclusive.

En cela, nous devons suivre l'œuvre de Jean Costil, qui vient juste de nous quitter et auquel je souhaite rendre un hommage au nom des élus de Lyon en Commun.

Cette figure acteur de la Marche pour l'égalité et contre le racisme de 1983, délégué national de la CIMADE, a placé notre ville aux avant-postes de la lutte pour les droits des migrants et fortement contribué à faire de Lyon une capitale de l'humanisme.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur Souvestre.

Pour le groupe les Écologistes, Madame BOUAGGA. C'est à vous pour 5 minutes.

Mme BOUAGGA Yasmina, Maire du 1er arrondissement : Je vous remercie.

Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Cette délibération d'adhésion à l'ANVITA, l'Association nationale des Villes et Territoires accueillants, est particulièrement symbolique à la veille de la Journée internationale des migrants, le 18 décembre.

Elle marque des valeurs politiques, un héritage humaniste et une volonté d'action concrète au service de la cité.

L'accueil est une valeur fondamentale de l'écologie politique. Il s'agit de la reconnaissance d'une appartenance à un monde commun, qui nous oblige à la solidarité.

Alors que des régions entières de notre voisinage sont déchirées par des conflits, la prédation sur les ressources, les effets du réchauffement climatique, nous ne pouvons rester indifférents à celles et ceux qui souhaitent la sécurité, un travail décent, un meilleur avenir pour leurs enfants.

Alors qu'un système économique mondial inégalitaire ravage des destinées entières, nous ne pouvons pas nous abstraire de la misère du monde, nous ne pouvons pas ignorer l'espoir qui déplace des individus.

Cette adhésion à l'ANVITA s'inscrit pleinement dans notre démarche de transition écologique et solidaire, une transition vers un modèle qui reconnaît les limites planétaires, les interdépendances et la nécessaire coopération des sociétés humaines pour bien vivre ensemble dans ce monde commun.

Lorsque Damien Carême, alors Maire écologiste de Grande-Synthe, a vu se constituer sur le territoire de sa commune un immense campement de personnes migrantes qui attendaient là de pouvoir passer vers la Grande-Bretagne, il a refusé la politique du déni menée par la commune voisine de Calais. Il a dit, ce n'est pas parce que ces personnes n'ont pas de visa ou de titre de séjour qu'elles n'ont pas droit à l'eau potable ou à un abri contre la pluie. On lui a répliqué, attention, vous allez faire appel d'air.

Mais on ne quitte pas son village pachtou pour un abri en bord de Manche. En revanche, oui, on peut quitter un campement de cartons pour un centre d'hébergement chauffé.

Alors, oui, il y a appel d'air s'il n'y a pas organisation de la solidarité. L'idée de l'ANVITA est de créer un réseau de villes hospitalières, qui font vivre ensemble une véritable politique de l'accueil, qui mettent l'État face à ses responsabilités et qui constituent le maillage d'une vraie solidarité à l'échelle nationale et européenne.

La Mairie du 1er arrondissement s'est engagée d'emblée dans la démarche en 2018. Je remercie Nathalie Perrin-Gilbert, cofondatrice de l'ANVITA, qui s'est inscrite dans la défense d'une tradition lyonnaise d'humanisme et d'accueil, alors mise à mal par le ministre de l'Intérieur.

Cette capacité de révolte contre l'injustice sociale, cette volonté de faire céder cette injustice sous la règle du droit, c'est peut-être précisément l'un des traits marquants de l'histoire de notre cité. Cette phrase, c'est pourtant notre collègue Gérard Collomb qui l'a dite, lorsqu'il a remis l'insigne de Chevalier de la Légion d'honneur à Jean Costil, Jean Costil qui nous a quittés la nuit dernière et à qui nous rendons hommage.

Pasteur qui a dirigé la CIMADE pendant 30 ans, qui a été l'un des piliers de la Marche pour l'égalité et contre le racisme, qui a toujours eu une parole libre face aux préfets, un homme engagé qui a façonné l'âme de la Ville de Lyon.

Les Lyonnaises et les Lyonnais le savent, qui se sont toujours sans discontinuer mobilisés pour aider les habitantes et habitants dans la difficulté, les nouveaux arrivants, les étrangers de passage. Les militants, les engagés discrets, celles et ceux qui ont partagé une chambre d'ami, un bout de canapé pour héberger un demandeur d'asile ou un mineur isolé lorsque les services publics manquaient à leur devoir.

Je salue ces camarades y compris au sein de ce Conseil, elles et ils se reconnaîtront, de l'Appartage, de Jamais sans Toit, de LAMi, du collectif Maurice Scève, les voisins solidaires qui ont apporté pendant 10 ans des vêtements aux familles dormant dans des voitures sur le parking cours Général Giraud et qui sont venus nous demander de leurs nouvelles après que nous les avons relogés il y a 10 jours grâce à la mobilisation du CCAS et de la Direction départementale de la cohésion sociale.

Alors, l'ANVITA, c'est un collectif, un réseau de villes et de territoires pour faire vivre ces engagements dans les politiques publiques, inventer parfois des lieux qui n'existent pas parce que ce n'est pas normalement de la compétence d'une mairie et pourtant la ville est le lieu où l'on vit, l'échelon le plus immédiat et évident de l'accueil. C'est un collectif qui vise à mettre l'État face à ses responsabilités, dénoncer ses manquements, mais aussi soutenir ce qui fonctionne, travailler main dans la main avec les structures délégataires pour les aider à améliorer l'accueil.

Nous sommes heureux d'avoir dans le 1er arrondissement un centre pour les mineurs non accompagnés géré par Forum réfugiés. C'est un lieu qu'il faut soutenir, comme il faut soutenir l'émergence de solutions pour les jeunes qui ne sont pas pris en charge et nous y travaillons à la Métropole.

Les débats sur les vrais et faux mineurs sont tout aussi stériles et déléteurs que ceux sur les vrais et faux réfugiés. Il n'y a pas de vrai ou faux qui tienne face à la réalité d'une présence humaine qui a des droits fondamentaux. Il n'y a que de vraies gens, de vraies personnes. Et c'est dans cette reconnaissance que nous faisons vraiment cité.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Madame Bouagga.

J'ai une demande de prise de parole de monsieur Blanc, probablement pour une consigne de vote.

M. BLANC Étienne : Ce n'est pas une consigne. Dans mon groupe, nous ne donnons pas de consigne, mais, à l'unanimité, nous voterons contre la 369 et pour la 370.

M. LE MAIRE : Vous me préciserez le vocable que vous souhaitez que j'utilise la prochaine fois, Monsieur Blanc.

Je mets ce dossier aux voix et vous invite à voter via l'outil Quizzbox. Le scrutin est ouvert pour 40 secondes.

(Vote)

(Les groupes Droite Centre et Indépendants et Pour Lyon votent contre)

(Abstention de Mme Borbon et M. Lévy)

(Mmes de Laurens et Perrin-Gilbert ne prennent pas part au vote)

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Le projet de délibération est adopté.

COMMISSION URBANISME - NATURE EN VILLE - SÛRETÉ

2020/370 - Adhésion de la Ville de Lyon à l'Office foncier solidaire (OFS) de la Métropole de Lyon - Désignation de représentants par le Conseil municipal - Rectificatif

Rapporteur : M. MICHAUD Raphaël

M. LE MAIRE : Pour le dossier suivant, qui relève de la Commission urbanisme, nature en ville et sûreté, Monsieur Michaud, vous avez la parole.

M. MICHAUD Raphaël, rapporteur : Merci, Monsieur le Maire.

Concernant l'adhésion de la Ville de Lyon à l'Office foncier solidaire de la Métropole de Lyon et la désignation de représentants par le Conseil municipal, ce dossier a reçu un avis favorable de la Commission.

M. LE MAIRE : Merci.

Pour le groupe Progressiste et Républicains, Madame Palomino Sylvie, c'est à vous pour 5 minutes.

Mme PALOMINO Sylvie : Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

L'Office foncier solidaire, créé sous l'impulsion de David Kimelfeld et de Michel Le Faou, a pour but de lutter contre la spéculation du foncier dans la Métropole et de garantir la mixité sociale qui nous est tant chère.

Cet organisme a en effet pour mission de porter sur des durées très longues du foncier destiné à des opérations d'accession à la propriété. Cela implique la conservation des fonciers dans une logique antispéculative avec une mise à disposition et un usage de ces derniers par le biais d'une redevance.

Le ménage accédant à la propriété devient alors propriétaire des murs, de son bien et uniquement locataire du foncier. Cela nous permet aussi de contrôler plus activement le prix du foncier, en le détachant des logiques spéculatives du marché.

Le ménage devra alors verser une redevance à l'Office foncier solidaire, redevance que nous souhaitons modique pour qu'elle soit accessible aux primo-accédants et aux ménages modestes.

Il est important de rappeler ce mécanisme, car il est au cœur de la stratégie que nous défendons en conservant un parc à visée non spéculative. Il permet aussi avec pragmatisme et mesure de maîtriser les logements concernés dans la durée, d'en encadrer les prix de vente et d'en garantir l'accès à tous sur le long terme.

La forme associative pour la phase de préfiguration choisie lors de sa création lui permet de demeurer agile et adaptable selon les besoins recensés et leur évolution. La Métropole de Lyon, Action logement et la Caisse des dépôts et consignations, ainsi que les trois offices publics de l'habitat métropolitains en sont les membres de droit, de même que toute commune de la Métropole souhaitant s'y associer.

C'est dans ce cadre que vous nous présentez cette délibération d'adhésion et que vous nous annoncez l'augmentation des moyens que vous souhaitez dédier à cet outil.

Si nous ne pouvons qu'y souscrire, nous souhaitons néanmoins attirer votre attention sur l'importance de conserver équilibre et mesure. L'Office foncier solidaire est un outil supplémentaire. Il n'a pas dans notre esprit pour mission de remplacer une majeure partie de la production réalisée aujourd'hui par le biais de l'accession classique à la propriété. Il n'a pas non plus pour mission de remplir des missions pour lesquelles il n'a pas été conçu. L'Office foncier solidaire doit rester ciblé pour des ménages modestes et les primo-accédants.

La production de logements accessibles et de logements sociaux ne doit pas aboutir à une raréfaction importante des biens disponibles à la libre accession. Une explosion du coût du logement en accession à la propriété pourrait être très néfaste pour notre ville et engendrer des effets opposés aux objectifs annoncés, notamment en partie pour la production de logements sociaux.

Enfin, on ne pourra pas se poser la question plus large de l'accès au logement, et ce, quelle que soit sa catégorie (logement social, logement via l'Office foncier solidaire, logement en accession), sans répondre à la question du volume de production. Là aussi, la réalité des besoins d'une ville comme celle de Lyon vous rattrapera. À trop vouloir anesthésier ce sujet, le réveil sera douloureux.

Aussi, Monsieur le Maire, nous vous appelons à adopter une posture pragmatique sur ce sujet sensible, loin des surenchères dogmatiques et des solutions expéditives, comme la mise à l'arrêt de certains projets. Il en va de l'avenir de notre ville et de la qualité de vie des Lyonnaises et des Lyonnais.

Nous voterons bien évidemment cette délibération.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Je vous remercie, Madame Palomino.

Je mets ce dossier aux voix et vous invite à voter via l'outil Quizzbox. Le scrutin est ouvert pour 40 secondes.

(Vote)

(MM. Lungenstrass et Zinck et Mme Roch ne participent pas au vote)

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Le projet de délibération est adopté.

2020/418 - Fixation des tarifs des redevances d'occupation temporaire du domaine public en lien avec l'exécution de travaux

Rapporteur : M. MICHAUD Raphaël

M. LE MAIRE : Monsieur Michaud, c'est de nouveau à vous.

M. MICHAUD Raphaël, rapporteur : Merci, Monsieur le Maire.

Je souhaitais introduire ce rapport qui a reçu un avis favorable de la Commission pour bien réexpliquer la démarche.

L'espace public est soumis à de nombreuses sollicitations, que ce soit les piétons, les vélos, les poussettes et les trottinettes. Avec 1 million de mètres carrés de surface de plancher construite chaque année, les chantiers occasionnent également une occupation du domaine public. Il s'agit de limiter par cette redevance cette emprise aussi bien dans l'espace que dans le temps.

Le coût moyen de cette redevance par chantier est d'environ 600 euros, qui est à ramener au coût moyen d'une construction. Il convient de rappeler que construire à Lyon coûte comme ailleurs en France au moins 1 500 euros par mètre carré de surface de plancher. À ce titre, le coût pour un chantier est très négligeable.

En l'occurrence, l'augmentation proposée cette année est de 2 %, augmentation beaucoup plus faible que les années précédentes (+ 10 % en 2015, + 4 % en 2016, + 6 % en 2017, 2018 et 2019), sauf en 2020 pour les élections.

Nous avons par ailleurs fait le choix de cette très faible augmentation avec l'opportunité d'avoir une simplification de la grille tarifaire. Les services estiment que cette augmentation pourrait se traduire par une augmentation modeste de 75 000 euros de recettes pour la Ville, ce qui reste très faible.

Vous le voyez, chers collègues, cette augmentation est mesurée dans un contexte actuel qui tient compte des difficultés des acteurs de la construction et du BTP.

Je vous remercie et je vous invite à voter favorablement.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur Michaud.

Pour le groupe Progressistes et Républicains, Madame Gailliout, c'est à vous pour 5 minutes.

Mme GAILLIOUT Béatrice : Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Nous votons ce jour un certain nombre de délibérations concernant les redevances et taxes pour l'occupation de l'espace public. Dans la plupart des cas, il s'agit d'acter des augmentations de ces dernières.

À ce titre, nous souhaitons attirer votre attention sur le fait qu'en cette période d'incertitude et de difficultés pour un grand nombre de nos concitoyens, il nous apparaît mal avisé de nous adonner à ce genre d'augmentations.

En effet, bien que principalement à destination des professionnels, dont nous vous rappelons une fois de plus les difficultés, ces augmentations auront in fine des répercussions sur les prix payés par les clients, c'est-à-dire les Lyonnaises et les Lyonnais.

Ainsi, par ces augmentations, vous impactez à la fois les professionnels et les particuliers, ce qui ne nous apparaît pas être la meilleure des choses à faire dans une période comme celle que nous connaissons.

Enfin, Monsieur le Maire, je profite qu'il soit question d'occupation de l'espace public pour vous exprimer ma surprise quant à l'organisation clandestine le 8 décembre dernier d'un feu d'artifice dans le 5^e arrondissement de Lyon, mais pas seulement, événement rassemblant plus d'une centaine de personnes et qui est, semble-t-il, passé au travers des mailles du système de sécurité mis en place pour la Fête des Lumières.

Nous sommes soulagés que ces événements ne se soient pas conclus par d'importants débordements, mais le fait qu'ils aient pu si facilement avoir lieu et dans une telle ampleur nous interroge et nous inquiète pour la sécurité de notre ville.

Je vous remercie, Monsieur le Maire, et je vous informe que notre groupe votera contre cette délibération.

Merci.

M. LE MAIRE : Merci, Madame Gailliout.

Pour le groupe Pour Lyon, Monsieur Hernandez. C'est à vous pour 4 minutes.

M. HERNANDEZ Ludovic : Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

Monsieur le Maire, les entreprises se noient et vous leur maintenez la tête sous l'eau. Voilà le constat que font les entrepreneurs, les artisans et les commerçants que je rencontre chaque jour.

Depuis le début de votre mandat, vous cumulez les prises de décision dogmatiques, pénalisant injustement les secteurs économiques et je vais vous en faire une petite liste :

- Volonté de ne plus organiser les grands événements. On a vu votre position avec le Tour de France.
- Piétonnisation sans concertation et sans se soucier des conséquences pour les commerçants. On a vu l'expérimentation sur la Presqu'île il n'y a pas si longtemps.
- Droit d'ouverture des dimanches réduit. Et on va l'entendre pendant ce Conseil municipal, on est passé de 12 à 7 et vous allez justifier cela par un sondage dont on peut contester le sérieux.
- Durcissement prématuré de la ZFE, qui va pénaliser bien évidemment les plus petits.
- Gel des projets de construction.
- Et, plus récemment, l'augmentation des tarifs d'occupation du domaine public pour l'exécution des travaux.

Comprenez, cher Monsieur le Maire, que ce constat n'est pas une caricature, mais une réalité qui va continuer d'asphyxier des milliers d'entrepreneurs, toutes tailles confondues.

L'oxygène de l'entreprise, c'est l'argent et ces 2 % d'augmentation des tarifs d'occupation du domaine public pour l'exécution des travaux seront 2 % d'air en moins pour les entreprises.

C'est donc un très mauvais signal que vous envoyez au secteur de la construction.

D'autre part, les entreprises du bâtiment n'échappent pas aux conséquences dramatiques de cette crise. Les collectivités territoriales ont un grand rôle à jouer pour aider le BTP à redémarrer, et cela, de deux façons : tout d'abord au niveau de l'instruction des permis de construire puis au niveau de la commande publique, particulièrement prégnante pour le secteur de la construction, et plus précisément pour la branche des travaux publics dont dépendent de nombreuses TPE et PME.

Monsieur le Maire, je vous pose donc une question. Qu'attendez-vous pour relancer de nouveaux projets et construire des logements ? Et je ne parle pas uniquement des logements sociaux.

Nous avons laissé une Ville avec des finances qui n'ont jamais été aussi saines. Si vous ne prenez pas des mesures fortes pour doper la construction, alors notre ville arrêtera de se développer.

Le rôle du politique sur le BTP est fondamental. Et même si vous êtes peu sensible aux problématiques qui touchent un monde économique éloigné de votre idéologie, vous devez faire des efforts pour aider comme il se doit.

L'économie et l'écologie sont les deux éléments d'équilibre de notre société. Votre politique de sacrifier l'un pour sauver l'autre ne fera qu'empirer la situation déjà fortement tendue sur le territoire lyonnais.

Enfin, pour conclure, retenez cela, Monsieur le Maire, car j'interviens pour tirer la sonnette d'alarme. Sauver notre planète est vital, sacrifier notre économie sera fatal.

Bien sûr, le groupe Pour Lyon votera contre cette délibération.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Pour le groupe Droite, Centre et Indépendants, Madame Croizier. C'est à vous pour 3 minutes.

Mme CROIZIER Laurence : Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues,

Vous nous proposez aujourd'hui deux délibérations d'augmentation des tarifs, celle-ci concernant les tarifications des occupations temporaires du domaine public pour la durée des chantiers de construction, liées en général à une autorisation du droit des sols, et celle relative aux opérations de déménagement, des réservations d'emplacements pour autocars, véhicules de traiteurs et livraisons diverses.

Quelques préalables économiques. En 2019, l'inflation s'était établie à 1,1 %. En septembre 2020, la Banque de France a publié une prévision d'inflation pour 2020 de 0,5 %, de 0,6 % en 2021 et 1 % en 2022. Pour les opérations de déménagement, la hausse tarifaire par rapport à 2015 est de plus de 15 % quand l'inflation sur cette période fut de 5,3 %. Quant aux tarifs pour les chantiers et les constructions, si vous nous proposez une augmentation moyenne de l'ordre de 2 %, allant quand même jusqu'à plus de 5 % pour les lignes électriques, il faut rappeler que, l'augmentation depuis 2005, se rapproche des 65 % quand l'inflation, elle, est de 22 %.

Dès lors, compte tenu de la crise actuelle et de la situation particulièrement difficile dans laquelle se trouvent les entreprises de construction, il ne nous paraît pas opportun d'augmenter ces tarifs.

Nous ne pouvons voter favorablement pour ce mauvais signal donné.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Madame Croizier.

Monsieur Michaud, quelques précisions.

M. MICHAUD Raphaël, rapporteur : Merci, Monsieur le Maire.

Je souhaitais souligner que, concernant le secteur de la construction, la nouvelle majorité prépare une PPI avec un investissement exceptionnel pour les équipements publics, pour les écoles, pour les crèches, pour les équipements publics en général, pour les logements sociaux également. À ce titre, cet effort de rattrapage nous permettra d'offrir des services publics de qualité aux habitants, mais permettra également d'offrir de nombreux chantiers, de nombreux débouchés pour la filière de la construction, qui est une filière majeure, pour laquelle nous avons toute l'attention nécessaire.

Merci.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur Michaud.

Une petite réaction rapide à l'interpellation de madame Gailliout concernant le feu d'artifice dans le 5e et pas uniquement dans le 5e, une plainte conjointe a été déposée avec le Préfet par la Ville suite à ce feu d'artifice. Le Procureur a ouvert une enquête. Le processus est en cours. À ce stade, je ne peux pas vous en dire davantage.

J'en profite pour signaler également à Monsieur Hernandez que j'ai bien noté les différentes formules, « l'oxygène des entreprises » et « l'économie fatale ». Bref. Merci pour votre sens de la formule qui nous ravit toujours.

Je mets ce dossier aux voix et vous invite à voter via l'outil Quizzbox. Le scrutin est ouvert pour 40 secondes.

(Vote)

(Les groupes Droite, Centre et Indépendants, Pour Lyon et Progressistes et Républicains votent contre)

(MM. Chihî et Girault ne participent pas au vote)

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Le projet de délibération est adopté.

2020/419 - Lyon 9e - ZAC Industrie nord - Acquisition d'un terrain rue F. Mangini pour réserve foncière scolaire par la Ville de Lyon auprès de la SERL cadastré AM 209 - EI 09348 - N° inventaire 09348T 001-01 - Opération 09348001 - Lancement et affectation d'une partie de l'AP 2015-1, programme 00006

Rapporteur : M. MICHAUD Raphaël

M. LE MAIRE : Monsieur Michaud, je vous cède la parole pour la délibération 419.

M. MICHAUD Raphaël, rapporteur : Merci, Monsieur le Maire.

Pour la 419, il s'agit à Lyon 9e, dans la ZAC Industrie nord de l'acquisition d'un terrain rue Mangini pour une réserve foncière scolaire, créée par la Ville de Lyon auprès de la SERL.

La Commission a émis un avis favorable sur ce sujet.

M. LE MAIRE : Merci.

Pour le groupe Droite, Centre et Indépendants, Monsieur Billard. C'est à vous pour 5 minutes.

M. BILLARD Romain : Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues,

Construire la ville, c'est prévoir et anticiper. Le quartier de l'Industrie à Lyon 9e illustre malheureusement depuis plusieurs Conseils municipaux la limite de l'exercice sous le précédent mandat.

Dans cette délibération comme dans celle du Conseil dernier sur la démolition de l'aire de sport Alexandra David-Néel, pour permettre l'extension du récent groupe scolaire Antonin Laborde, déjà sous-dimensionné, nous constatons que le manque d'anticipation coûte cher.

Dans la délibération qui nous intéresse ici, l'acquisition d'un terrain d'angle rue Félix Mangini et rue Claudy, d'une superficie de 708 mètres carrés, coûtera 1 152 000 euros TTC à la Ville de Lyon.

Inutile de faire un important travail de valeur foncière pour savoir que, si la Ville avait anticipé, la Ville aurait fait de conséquentes économies.

Vous me direz que c'est l'héritage de l'ancienne municipalité et vous aurez raison. En revanche, nous n'aimerions pas le dire dans six ans en parlant de vos réalisations, car, dans ce dossier du quartier de l'Industrie, au-delà du montant, c'est la réouverture d'une boîte de Pandore qui nous inquiète.

En effet, nous ne connaissons malheureusement que trop bien dans le 6e arrondissement avec les bâtiments éparpillés du collège Vendôme le poison quotidien qu'entraîne le temporaire devenu permanent et le morcellement spatial d'un établissement d'autant plus lorsqu'il s'agit d'un équipement scolaire. Ne le reproduisons pas, de surcroît dans un quartier neuf.

Que cet exemple serve à éviter pour le futur ce manque d'anticipation où l'on gaspille de l'argent public tellement précieux dans le contexte que nous traversons.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci.

Je mets ce dossier aux voix et vous invite à voter via l'outil Quizzbox. Le scrutin est ouvert pour 40 secondes.

(Vote)

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Le projet de délibération est adopté.

2020/420 - Logement social - Engagement triennal de la Ville de Lyon pour la période 2020-2022, au titre de la loi SRU, modifiée par la loi du 18 janvier 2013 sur la mobilisation du foncier public en faveur du logement et le renforcement des obligations de production de logement social

Rapporteur : M. MICHAUD Raphaël

M. LE MAIRE : Monsieur Michaud, pour la délibération 420, c'est à vous.

M. MICHAUD Raphaël, rapporteur : Merci, Monsieur le Maire.

Il s'agit d'une délibération concernant le logement social et particulièrement l'engagement triennal de la Ville de Lyon pour la période 2020-2022 au titre de la loi solidarité et renouvellement urbain, modifiée par la loi du 18 janvier 2013.

Il y a quelques jours, c'était le 20e anniversaire de la loi solidarité et renouvellement urbain, cette première loi qui avait affirmé le renouvellement urbain plutôt que la consommation des terres agricoles et naturelles.

Assortie d'un objectif de production de logement social ambitieux, avec 20 % de logements sociaux, puis 25 % suite à la loi Duflot de 2013, force est de constater qu'à Lyon, nous sommes encore très loin des 25 % de logements sociaux que la loi nous impose.

Alors que la crise sanitaire fragilise de plus en plus de ménages et que le nombre de demandeurs de logements sociaux explose, il est temps de se donner les moyens d'atteindre ce minimum de dignité.

Notre objectif est ainsi de permettre à toutes et à tous de se loger, quels que soient leurs revenus et leur parcours de vie, et ainsi respecter nos obligations légales en matière de logement social.

La Ville compte 58 154 logements sociaux sur les 270 000 résidences principales. D'ici à la fin 2025, nous allons devoir résorber 100 % du déficit de logement social. C'est une obligation que nous pose la Préfecture. Il y a donc 9 353 logements à construire pour la Ville de Lyon.

Pour répondre à cet objectif ambitieux, nous nous engageons effectivement sur un objectif réglementaire de 1 559 logements par an d'ici à 2022 et nous renforçons cet engagement par un objectif politique ambitieux, 2 000 logements sociaux par an, qui doit être vu comme un signal fort pour mobiliser tous les leviers et tous les acteurs au service de la production de logement social à Lyon, pour garantir que Lyon parvienne à 25 % de logements sociaux en 2025.

Il y a aujourd'hui des écarts très importants entre les arrondissements. Nous poursuivons l'objectif de rééquilibrage social entre les arrondissements en matière de logement social, avec la volonté que chaque arrondissement puisse contribuer à cet effort, tout en continuant à favoriser la diversification dans les grands projets de renouvellement urbain, à la Duchère, Mermoz, Langlet-Santy, conformément à nos engagements avec l'Agence nationale de renouvellement urbain.

Malgré une contrainte financière forte, les moyens de la Ville et de la Métropole seront à la hauteur des ambitions.

Lors du précédent mandat, l'enveloppe budgétaire dédiée au logement social n'a été engagée qu'à hauteur de 93 %. Il n'en sera pas de même et nous avons les moyens de réussir sur ce mandat.

Le logement social est aujourd'hui majoritairement produit par les promoteurs privés, notamment dans le cadre des secteurs de mixité sociale, en complément du logement libre. Nous allons aller plus loin, renforcer la production de logement social, que ce soit par les promoteurs, mais aussi dans le cadre des opérations publiques (les ZAC) et par les bailleurs sociaux.

Nous comptons mobiliser tous les leviers, aussi bien augmenter les exigences de production de logement social par les promoteurs privés, que renforcer la mobilisation des bailleurs sociaux via la densification de leurs terrains ou des stratégies foncières pour permettre la production en maîtrise d'ouvrage directe, renforcer l'acquisition-amélioration de logements existants, renforcer les objectifs de production en logement social par les opérations d'aménagement portées par la puissance publique, que ce soit la Part-Dieu ou Confluence, mobiliser le foncier municipal et métropolitain, mobiliser les logements vacants comme c'est le cas à la Cité Jardin ou dans les logements privés via un conventionnement, et en mobilisant les propriétaires via la plateforme Louer Solidaire 69.

Dès à présent, avec la Métropole de Lyon, nous sommes au travail pour accroître la part de logement social dans les fiches de lots des futures opérations, que ce soit à la Part-Dieu, à la Confluence ou aux Girondins ou dans le cadre des négociations avec les promoteurs pour les opérations en cours.

Nous souhaitons également que la prochaine modification du PLU-H permette d'accroître la production de logements.

Je vous invite donc à voter favorablement à cette délibération.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur Michaud.

Je vais laisser la présidence quelques minutes à madame la Première Adjointe Hénoque et je cède également la parole à Madame Palomino pour le groupe Progressistes et Républicains pour 5 minutes.

Présidence de Mme Audrey HÉNOCQUE, Première Adjointe

Mme PALOMINO Sylvie : Merci.

Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Cette délibération proposée aujourd'hui est très ambitieuse, voire très optimiste lorsqu'on la replace dans le contexte global de vos annonces.

Il convient en effet de se rappeler que des efforts importants ont été menés lors des précédents mandats, notamment par l'ancien adjoint à l'urbanisme, Michel Le Faou, pour obtenir les chiffres positifs que nous connaissons aujourd'hui. Ces bons chiffres, c'est-à-dire le dépassement de près de 20 % des objectifs fixés par les deux précédentes conventions triennales, nous placent dans une position solide pour l'avenir dans un cadre de construction soutenu.

Il s'agit là d'un rythme de croisière qui permet de travailler efficacement et avec détermination pour favoriser la mixité sociale et l'accessibilité de notre cœur d'agglomération aux familles dont les moyens financiers ne leur permettent plus d'acquiescer ou de louer un logement.

C'est un travail de chaque instant, mais c'est d'abord et surtout une course de fond, une course qui nécessite que l'on fasse très attention aux équilibres, aux opportunités qui s'offrent à nous et aux risques qui peuvent nous mettre en difficulté.

Or, dans la délibération que vous nous présentez aujourd'hui, vous souhaitez porter l'objectif annuel à 2 000 logements, soit une progression de 25 % par rapport aux précédentes conventions triennales, chiffre qu'il ne sera pas simple d'atteindre.

De plus, il convient de vous rappeler que l'ambition affichée par votre majorité métropolitaine en termes de logements sociaux est de 6 000 logements par an contre 4 120 tels que produits en moyenne sur les 10 dernières années, soit une augmentation de 45 %.

D'après les calculs d'équilibre, cela reviendrait à faire construire 2 330 logements par an dans Lyon pour atteindre vos objectifs et non les 2 000 annoncés ici. Il va donc falloir nous mettre d'accord sur un chiffre final.

Surtout, ces annonces d'augmentation massive du nombre de constructions nous questionnent lorsque l'on ne souhaite ni artificialiser les sols ni densifier la ville, si l'on s'en réfère aux déclarations de vos collègues dans la presse et au sein de nos assemblées locales. Il va donc falloir nous expliquer, alors que la production de logements sociaux est aujourd'hui en grande partie permise par des partenariats avec des acteurs privés, comment peut-on produire plus de logements sociaux en produisant moins de logements. Cela peut créer un dangereux déséquilibre, surtout dans une période de forte pression immobilière, que de bloquer la production des logements classiques répondant à une réelle demande.

À l'échelle d'une agglomération comme la nôtre, un manque de logements dans le centre se traduit par une périurbanisation croissante et donc, in fine, la destruction de terrains naturels en périphérie.

Mais le choix de réorienter la production de la sorte pose surtout la question du financement de ces logements. La situation financière de notre Ville et de notre agglomération est bonne, mais elles ne pourront pas se substituer à la production privée pour un tel volume de constructions. À trop vouloir forcer la machine, vous risquez tout simplement de la gripper, voire de casser la mécanique positive que connaît notre agglomération.

Alors, Monsieur le Maire, Monsieur l'Adjoint, chers collègues, nous vous demandons aujourd'hui de bien vouloir nous éclairer sur ce qui nous paraît être de l'ordre de la contradiction.

Malgré tout, nous voterons pour cette délibération.

Merci.

Mme HÉNOCQUE Audrey, Présidente de l'Assemblée : Merci, Madame Palomino.

Le groupe Pour Lyon a la parole pour 3 minutes, Madame Bacha-Himeur.

Mme BACHA-HIMEUR Samira : Madame la Première Adjointe,

Mes chers collègues,

Le groupe Pour Lyon votera pour le rapport qui est soumis au vote. J'ai la conviction qu'au sein de cette assemblée municipale, nous partageons l'idée qu'avant toute chose, nos concitoyens souhaitent avoir une bonne santé, un emploi et un lieu de vie décent.

En effet, la question du logement est fondamentale et nous, élus de la Ville de Lyon, nous nous devons d'y apporter des réponses concrètes.

Lors des mandats précédents, les équipes de Gérard Collomb se sont saisies de cette question en mettant en œuvre des politiques publiques ambitieuses et en se fixant des objectifs substantiels.

À la lecture de ce rapport, nous pouvons observer que ces objectifs ont été atteints, voire dépassés. Entre 2001 et 2019, le parc de logements sociaux sur le territoire de la Ville de Lyon a augmenté de 17 105 logements sociaux SRU. Le taux SRU est ainsi passé de 17,7 % au 1er janvier 2001 à 21,55 % au 1er janvier 2019, soit plus de 58 000 logements.

Plus récemment, l'objectif triennal de 4 800 logements fixé par la Ville, 4 976 logements ont été construits, soit un taux de réalisation de 118 % de l'objectif réglementaire.

Grâce à l'action de l'ancien Maire et de ses équipes, la Ville de Lyon dépasse donc pour la deuxième période consécutive les objectifs fixés

par l'État.

Néanmoins, il ne faut pas se cantonner aux chiffres et faire l'erreur de n'apprécier les résultats obtenus que d'une manière quantitative.

Effectivement, les aspects qualitatifs sont déterminants. Il faut veiller à ne pas concentrer les logements sociaux et être très attentif à maintenir une mixité.

Grâce à des opérations de rénovation urbaine et une attention particulière à la question de la mixité sociale, nous avons réussi à baisser la part de logements sociaux dans certains quartiers Politique de la ville et à l'augmenter dans les quartiers les plus défavorisés.

Dans cet exercice complexe, tout est une question d'équilibre. La mixité sociale n'est pas uniquement souhaitable au niveau de la commune, il faut qu'elle soit présente à toutes les échelles, c'est-à-dire aussi bien dans la ville que dans le quartier et qu'au sein même des immeubles.

L'erreur commise dans les années 60, 70, c'est d'avoir concentré les logements sociaux dans des grands ensembles HLM. Aujourd'hui, notre crainte est que votre volonté d'augmenter de manière conséquente la part du logement social dans la construction de logements n'altère l'équilibre de certains quartiers.

Comment construire 6000 logements par an sans être en contradiction avec votre volonté d'une moindre densification ? Vous savez très bien que les quartiers les plus favorisés sont également ceux où le foncier disponible est le plus rare.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous ne voulons pas, pour reprendre l'expression de Jérôme Fourquet, un archipel lyonnais, qui renforcerait les tensions déjà existantes. Au contraire, soyez bien attentifs à ne pas paupériser de nouveau certains quartiers et à sauvegarder un juste équilibre à toutes les échelles. Il est primordial d'avoir une offre diversifiée en termes de logements, adaptée aux dynamiques et aux caractéristiques de chaque quartier.

Sur cette question du logement, davantage que sur toutes les autres, nous espérons que vous ne serez pas en rupture. Nous vous demandons donc, Monsieur le Maire, quelle sera votre politique du logement jusqu'en 2026, quels sont vos objectifs et surtout comment comptez-vous les atteindre.

Je vous remercie.

(Fin de la présidence de madame Audrey HÉNOUCQUE, Première Adjointe. Monsieur le Maire reprend la présidence de la séance)

Présidence de M. Grégory DOUCET, Maire

M. LE MAIRE : Merci, Madame Bacha-Himeur.

Pour le groupe Droite, Centre et Indépendants, Monsieur Oliver. C'est à vous pour 5 minutes.

M. OLIVER Pierre, Maire du 2e arrondissement : Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Mesdames et Messieurs,

Chers collègues,

Juste en aparté avant de commencer mon intervention, quand j'ai entendu les débats sur l'adhésion à l'association ANVITA et la façon qu'ont les élus de la majorité de se congratuler sur l'accueil des populations quelles qu'elles soient, je vous invite juste à sortir de votre tour d'ivoire et à venir place de la République et rue de la République voir les camps de SDF que nous avons. Ils grandissent et cela pose une véritable question de salubrité publique et de sécurité.

Pour revenir à la délibération concernant l'engagement triennal de la Ville de Lyon sur le logement social, sachez que nous vous encourageons dans cette démarche de construction de logements sociaux. Nous avons un véritable besoin. Alors, oui, nous y croyons et nous vous soutiendrons pour la construction de ces logements sociaux.

Je voudrais d'abord souligner et remercier les précédentes équipes qui ont fait un véritable travail de ce point de vue-là, et ce, malgré la révision générale du PLU-H.

Nous savons qu'il y a une demande considérable avec près de 28 600 demandeurs de logements sur la Ville de Lyon et près de 90 000 dans la Métropole. Oui, nous vous le disons, il faut des logements sociaux pour nos travailleurs, pour nos policiers, pour les pompiers et toutes les personnes que nous pourrions aider.

Cependant, Monsieur le Maire, votre stratégie nous inquiète un petit peu. Pour la résumer, c'est préemption, moins de densité urbaine, peu de programmes de logements libres, un encadrement des loyers, un gros endettement des bailleurs sociaux et donc un étalement urbain renforcé.

Vous voulez préempter, très bien, mais vous savez comme moi que cela coûte très cher et que vous pourrez faire trois à quatre fois plus de logements sociaux dans des constructions nouvelles sur des programmes en accession.

Vous savez comme moi que 70 à 80 % du logement social aujourd'hui est fait grâce aux promoteurs privés et que le prix d'achat pour les bailleurs en VEFA est autour de 2 500, 2 600 euros hors taxes du mètre carré, contre 7 000 à 8 000 euros sur des immeubles anciens dans le 6e arrondissement, par exemple.

Et les conséquences de la faible production de logements libres vont poser un véritable problème, puisque nous avons l'équivalent de 15 000 nouveaux arrivants tous les ans dans la Métropole de Lyon. En moyenne, ces dernières années, l'équivalent de 3 000 logements libres ont été construits. Nous étions autour de 7 000 en 2015. La baisse drastique que va engendrer votre politique de logements libres va générer un véritable problème et une explosion des prix d'achat.

Je sais que monsieur Michaud explique régulièrement que les prix n'ont cessé d'augmenter ces dernières années, ils ont augmenté de 3 à 5-6 % en moyenne, mais, là, vous savez comme moi que, si nous n'avons pas une production accrue, ce ne sera pas de 5 %, mais peut-être de 15 %, voire plus, que les logements vont augmenter. Donc votre politique va être anti-classes moyennes. Ce sont les classes moyennes qui vont payer le plus cher le prix de cela. Vous savez comme moi que les riches s'en sortiront toujours, auront toujours les moyens d'acheter en ville, mais, moi, je suis très inquiet pour toutes ces populations qui ne pourront plus se loger à Lyon.

Merci.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur Oliver.

Pour le groupe Socialiste, la Gauche sociale et écologique, Monsieur Giraud. C'est à vous pour 5 minutes.

M. GIRAUD Emmanuel : Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues,

La délibération qui nous est proposée ce jour concernant l'engagement triennal de la Ville de Lyon au titre de la loi SRU pour la période 2020-2022 ne devrait pas souffrir d'une quelconque contestation, puisqu'il s'agit ni plus ni moins pour notre collectivité de respecter un simple cadre légal à l'œuvre aujourd'hui en s'accordant sur les modalités du rattrapage de notre retard en matière d'offre de logement social.

Mais à la lecture des prises de parole demandées pour plus de 20 minutes, je me suis dit, il semblerait que le sujet du logement social et les manquements de notre ville en la matière semblent soudainement passionner et peut-être souder, et finalement c'est ce dont je me rends compte avec les prises de parole précédentes, l'ensemble de nos groupes politiques.

Force est de constater que la part de logement social a sensiblement évolué depuis une vingtaine d'années sur la ville, permettant, comme l'a indiqué madame Bacha-Himeur, de passer le taux de 17,7 % en 2001 à 21,50 en 2019.

Force est de constater également que cette augmentation s'est diffusée sur l'ensemble de la ville et de manière équilibrée, quels qu'en soient les arrondissements.

Mais malgré ces efforts incontestables, malgré cette trajectoire, semble-t-il, prometteuse, la photo de l'instant offre une autre réalité et l'État est là pour nous le rappeler.

Premièrement, notre ville ne remplit toujours pas les objectifs qui lui sont fixés et qu'elle se doit de respecter. Aujourd'hui, quand plus de 600 villes en France dépassent ce taux légal de 25 % de logement social, notre ville ne l'atteint pas encore. Lorsque 10 communes des 59 qui composent la Métropole dépassent ce même seuil, notre ville ne l'atteint pas encore.

La Ville de Lyon ne concentre que 35 % du parc social de la Métropole, soit moins de 60 000 logements. Pourtant, et cela a été dit ce matin

au regard des grands projets Part-Dieu, Confluence, c'est sur notre ville que se concentre la majorité des emplois de la Métropole et c'est très majoritairement sur notre ville que se sont créés les emplois depuis 2010, signe d'une inadéquation croissante entre les lieux d'emploi et les lieux d'habitat.

Deuxièmement, les rééquilibrages au sein des arrondissements lyonnais, comme indiqué dans la délibération, demeurent aussi très relatifs et l'arrêt sur image 20 ans après provoque les mêmes constats. Le taux de logement social continue à progresser dans le 8e. Ce taux diminue certes dans le 9e, mais quand on observe le stock et non le taux de logements sociaux, il continue de croître dans ce même 9e arrondissement. Et finalement, ce sont seulement ces deux arrondissements qui ont des taux largement supérieurs à 30 % quand, malgré les augmentations sur les autres arrondissements, aucun des 7 autres arrondissements n'atteint encore aujourd'hui, et ce, malgré les efforts, les 20 %.

In fine, le logement social à Lyon, c'est d'abord et toujours aux marges de l'hypercentre, dans le 8e, dans le 9e et j'y inclurais bien volontiers Villeurbanne qui dépasse également ce taux légal.

La ville archipel, l'archipel français, comme indiqué avec Jérôme Fourquet, il existe aujourd'hui au sein de notre agglomération et au sein de notre ville, Madame Bacha-Himeur.

Cette fameuse ville à vivre, la ville à vivre, slogan du projet de PLU-H au moment de son élaboration, se constitue en réalité bien timidement pour celles et ceux, nombreuses et nombreux éligibles au logement social, qui voient leur parcours résidentiel s'éloigner irrémédiablement du centre de gravité de la Métropole.

Pourtant, ce n'est pas faute d'avoir produit lourdement du logement depuis 2001, dans une période faste pour les promoteurs immobiliers, période reconnue par eux-mêmes comme une véritable lune de miel en termes de business. L'occasion inespérée à ce moment-là pour la Ville de négocier fortement la place du logement social dans l'équilibre des opérations. Et c'est une négociation finalement modérée qui s'est opérée, laissant le plus souvent à des logiques privées pour des placements immobiliers aux rendements presque insolents face aux enjeux de fabriquer la ville à vivre pour toutes et tous.

Fabriquer la ville à vivre pour toutes et tous, c'est notamment et d'abord, premièrement, réduire la pression de la demande en logement social. Elle est forte dans tous nos arrondissements et elle l'est d'abord finalement dans nos quartiers sous-dotés, qui dépassent aujourd'hui largement les 12 demandes par logement disponible.

Deuxièmement, c'est réduire le poids des dépenses de logement dans les dépenses des ménages, car, rapporté à leurs revenus, le logement coûte aujourd'hui quatre fois plus cher aux pauvres qu'aux plus aisés, ce qui réduit considérablement le reste à vivre.

Enfin, troisièmement, c'est offrir en nombre important des grands logements pour permettre aux familles d'avoir d'autre choix que de s'exiler à plusieurs dizaines de kilomètres en périphérie en alimentant un modèle de déplacement bien peu vertueux.

M. LE MAIRE : Monsieur Giraud, je vais vous demander de conclure.

M. GIRAUD Emmanuel : Oui.

Ce maintien des familles et des jeunes Lyonnais participe aussi de la vitalité à terme de nos structures associatives et de nos équipements d'éducation et de proximité.

Vous l'aurez compris, le logement est donc un sujet bien trop sérieux dans notre ville réputée pour son humanisme pour qu'il puisse susciter des dissensions au sein de notre assemblée.

Par son attractivité, sa richesse, notre ville, notre métropole disposent de tous les moyens, y compris les outils développés par nos prédécesseurs pour avancer. Avancer lourdement sur ce sujet, c'est possible, y compris en zone tendue. L'exemple de Paris en est l'incarnation, un taux de logement social qui est passé de 13,5 % en 2001 à 23 % en 2019.

M. LE MAIRE : Monsieur Giraud, je vais vous demander de conclure, s'il vous plaît.

M. GIRAUD Emmanuel : Cette comparaison doit nous ramener collectivement à une certaine modestie dans les actions déjà entreprises.

La Ville doit respecter cet engagement, cela nous paraît essentiel, en menant une politique foncièrement ambitieuse et volontariste en faveur du logement social.

Le groupe Socialiste, la Gauche sociale et écologique votera favorablement pour cette délibération qui nous est soumise.

Je vous remercie, Monsieur le Maire, pour ce léger dépassement.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur Giraud.

Pour le groupe les Écologistes, Madame Braibant-Thoraval. C'est à vous pour 5 minutes.

Mme BRAIBANT-THORAVAL Anne, Maire du 9e arrondissement : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Au 31 décembre 2019, 70 500 demandes de logements sociaux ont été formulées sur la Métropole, dont 30 000 sur Lyon, et cette demande est en augmentation permanente d'année en année. La Ville de Lyon se doit de répondre aux besoins de ses habitantes et de ses habitants, le droit au logement étant un droit fondamental. Nous devons atteindre ces 25 % de logements sociaux imposés par la loi SRU et la loi Duflot 2013.

Les Écologistes auront à cœur de créer du logement pour toutes et tous à l'heure où la crise sociale s'aggrave. Nous nous réjouissons donc de cet objectif ambitieux proposé au vote aujourd'hui, qui va au-delà des objectifs réglementaires imposés par l'État.

J'ai bien les mêmes chiffres que tous mes collègues, nous sommes passés de 17,7 à 21,5 % de 2001 à aujourd'hui et je n'ai pas la même analyse effectivement que madame Bacha-Himeur. Nous trouvons que l'effort n'est pas suffisant et que l'exemple de Paris, précédemment cité, est un exemple sur lequel nous devrions nous appuyer.

Nous souhaitons réorganiser la production de logements au bénéfice des Lyonnais et des Lyonnaises en produisant davantage de logements sociaux et de logements abordables, pour répondre aux besoins criants de la population.

Il y a aujourd'hui une déconnexion entre l'offre de logements et la demande. Deux tiers des Lyonnais ont des plafonds de ressources qui permettent d'accéder à un logement social. Nous parlons de qui ? Nous parlons de l'enseignant de votre enfant. Nous parlons de l'épicier de circuit court en bas de chez vous, de l'agent municipal qui vient de renouveler votre passeport, du jeune entrepreneur installé dans l'incubateur local ou tout simplement d'une bonne partie d'entre nous. Et, pendant ce temps, la production de logements dits libres correspond aujourd'hui à plus de deux tiers de la production des logements à Lyon. Cherchez l'erreur.

En découle une déconnexion entre le prix du logement et les revenus des loyers. La production de logements dits libres ne répond donc qu'à la petite partie des besoins des Lyonnais et des Lyonnaises les plus aisés et vient satisfaire les besoins financiers des investisseurs. La vente aux investisseurs représente aujourd'hui 50 % des ventes de logements à l'échelle de la Métropole de Lyon.

La part du logement n'a jamais été aussi importante dans le budget des ménages – cela a été souligné –, alors que leurs revenus restent stables.

Pour donner de vrais chiffres à Monsieur Oliver, les prix du logement en accession à la propriété dans le 9e sont en moyenne aujourd'hui de 526 euros le mètre carré, alors qu'ils n'étaient encore que de 4 736 euros du mètre carré en janvier 2017. Nous parlons de 17 % d'augmentation en deux ans, alors que les prix de la construction sont a priori restés plus ou moins stables.

Les logements libres aujourd'hui ne répondent pas à la plus grande partie des bourses des Lyonnais et des Lyonnaises, dont je vous rappelle le revenu moyen, qui est à 23 250 euros par an.

La Ville de Lyon a la responsabilité de répondre aux besoins des habitants et des habitantes. Nous allons pour cela actionner tous les leviers à notre disposition et travailler ensemble avec tous les acteurs, comme l'a mentionné monsieur Michaud préalablement.

Le projet que nous portons pour les six années à venir n'est pas de réserver Lyon à une population aisée et favorisée, bien au contraire, c'est de la rendre accessible au plus grand nombre pour un vivre ensemble agréable et paisible.

Nous aurons à cœur de ne pas reproduire les schémas du passé et d'anticiper, et notamment dans le 9e arrondissement. Nous construirons des logements en anticipant et en apportant des équipements et les services qui vont avec. Nous avons évidemment déjà travaillé sur la ZAC de l'Industrie.

À Lyon, il est également urgent de régler le marché privé du logement. La tension sur le marché locatif est aujourd'hui très, très forte et c'est sans attendre que la Métropole de Lyon s'est engagée le 5 octobre dernier dans un dispositif d'encadrement des loyers sur les communes de

Lyon et Villeurbanne.

Ce dispositif, accompagné de la mise en place rapide d'une brigade du logement, s'impliquant ainsi dans la lutte contre le logement indigne et insalubre, permettra dès 2021 de limiter notre augmentation et de lutter contre certains abus.

Oui, nous avons à cœur de prendre soin des Lyonnais et des Lyonnaises. Oui, notre objectif politique de 2 000 logements par an est ambitieux. Il marque une rupture avec les anciennes mandatures.

Le groupe des Écologistes salue donc cet objectif fort de production de logement social pour le mandat.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Madame Braibant.

Monsieur Michaud, une rapide réaction de votre part.

M. MICHAUD Raphaël, rapporteur : Merci, Monsieur le Maire.

Au-delà du logement social, un des grands axes de la politique menée par la Ville et la Métropole de Lyon est également de mieux accompagner le développement de l'offre d'habitat par un développement urbain plus équilibré.

Pendant les 15 dernières années, Lyon a connu un très fort développement urbain, sans forcément respecter les grands équilibres, avec des espaces urbains trop denses et trop minéraux, des carences en espaces verts, un immobilier inaccessible pour une part de plus en plus importante des habitants, mais aussi des commerçants et des artisans, des carences dans les besoins d'équipements et en services publics, que ce soit pour nos enfants, nos jeunes ou nos aînés.

La crise sanitaire a montré la nécessité de dépasser ces écueils, de retrouver des équilibres, de prendre soin des habitants et de favoriser un droit à la ville pour tous, au risque sinon que les familles se détournent des villes, notamment dans les grandes villes comme Lyon.

Cela nécessite, par exemple, de porter une plus grande attention à la place des enfants dans la ville. Nous travaillons également à redonner une trajectoire plus écologique aux grands projets urbains. Nous l'avons dit, la Part-Dieu, Gerland, la Confluence. Nous prévoyons également un plan d'investissement dans les équipements publics, que ce soit les groupes scolaires ou les équipements liés à la petite enfance. Ainsi, nous avons fait parvenir un courrier à la Fédération des promoteurs immobiliers pour que les opérations neuves puissent intégrer en rez-de-chaussée des crèches. À ce titre, nous travaillons pour une ville au service de tous et une ville équilibrée.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur Michaud.

Je donne la parole à Madame Runel.

Mme RUNEL Sandrine, Adjointe : Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Je souhaitais répondre aux propos de monsieur le Maire du 2^e arrondissement pour peut-être clarifier la situation.

Monsieur le Maire du 2^e arrondissement, nous ne découvrons pas la situation aujourd'hui de la Presqu'île. En revanche, nous en héritons.

Je voulais vous rappeler que notre ambition est de faire évoluer cette situation qui est aujourd'hui inacceptable et qu'elle se passe dans le dialogue avec une stratégie qui n'est effectivement pas nécessairement tout à fait la vôtre ni celle de certains de vos collègues de communes aux alentours.

Nous ne souhaitons pas opposer les publics ni les prioriser. Il n'y a pas de personnes plus en difficulté que d'autres. Nous n'allons pas privilégier l'accueil de populations migrantes. Nous n'allons pas privilégier l'accueil de populations roumaines. Nous n'allons pas favoriser l'hébergement d'urgence pour les femmes victimes de violences. Ce que nous souhaitons faire, c'est pouvoir accompagner et mettre en place une véritable politique de l'hospitalité, une véritable politique également du droit au logement. C'est en ce sens que nous travaillons chaque jour à la fois avec mes collègues en charge de l'économie, mais aussi de la sécurité, et également sur les questions bien sûr de crise sanitaire.

Aujourd'hui, sur cette situation, je suis en lien avec les représentants des associations de commerçants, mais également avec le directeur du Printemps que j'ai rencontré à des nombreuses reprises et le directeur du cinéma avec qui je suis en lien permanent, pour essayer de régler au mieux cette situation.

Contrairement à vos propos, ils s'intéressent véritablement aux conditions sociales et aux situations de détresse sociale et sanitaire de ces jeunes qui sont aujourd'hui sous des tentes en plein centre-ville.

Nous travaillons actuellement à mettre en place des solutions d'urgence pour permettre à ces jeunes d'être relogés, d'être relogés dans de bonnes conditions, d'être relogés aussi avec leurs animaux, puisque ce sont des compagnons de route. Nous voulons prendre en charge toute cette situation.

Notre politique de lutte contre le sans-abrisme passera effectivement par ces mesures de dialogue, mais également par des mesures assez concrètes d'apporter des solutions. Je l'ai dit précédemment, nous ne voulons pas fermer les yeux, nous ne voulons pas tourner la tête quand des personnes sont à la rue ou dans des situations de grande vulnérabilité. Nous y répondrons donc.

Je vous tiendrai informé, Monsieur le Maire du 2^e arrondissement, puisque vous êtes effectivement très concerné par ces problématiques au regard des enjeux de la Presqu'île. Vous serez informé dans les meilleurs délais des solutions qui seront prises.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Madame Runel.

Je mets ce dossier aux voix et vous invite à voter via l'outil Quizzbox. Le scrutin est ouvert pour 40 secondes.

(Vote)

(Abstention du groupe Droite Centre et Indépendants)

(Mme Perrin ne participe pas au vote)

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Le projet de délibération est adopté.

2020/413 - Dispositif de propreté globale des quartiers Mermoz et Langlet-Santy à Lyon 8^e par la Métropole de Lyon - Avenant n° 1 à la convention conclue entre la Métropole de Lyon et la Ville de Lyon - Approbation et autorisation de signature

Rapporteur : M. HUSSON Nicolas

M. LE MAIRE : Nous passons au projet de délibération 413. Monsieur Husson, je vous cède la parole.

M. HUSSON Nicolas, rapporteur : Il s'agit d'un projet de reconduction d'une convention de nettoyage avec la Métropole de Lyon.

La convention parvenant à échéance au 30 avril 2021, il est proposé de reconduire cette convention jusqu'à l'échéance, en attendant le renouvellement de la consultation.

La Commission urbanisme, nature en ville, a porté un avis favorable sur ce projet de délibération.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur Husson.

Pour le groupe Pour Lyon, Monsieur Lévy. C'est à vous pour 4 minutes.

M. LÉVY Charles-Franck : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Mesdames et Messieurs,

Le quartier de Mermoz est un des quartiers dits prioritaires au titre de la Politique de la ville sur notre commune. Cela signifie qu'il faut donc

promouvoir l'éducation à la santé, l'accès aux soins, lutter contre les inégalités de tout ordre et agir pour l'habitat.

Or, aujourd'hui, les habitants ont le sentiment de ne pas être entendus. Madame Bacha-Himeur a interpellé le Maire d'arrondissement sur de nombreux dépôts et l'effet contraire finalement du dispositif Tri'box. Peut-être est-ce que c'est parce que vous imposez des outils sans écouter et dialoguer.

Aujourd'hui, nous n'avons connaissance d'aucun plan de propreté du quartier, ni même de l'arrondissement, ni même de la ville. Or, vous vous êtes engagés et nous vous engageons fortement à préparer, travailler avec les habitants. Aujourd'hui, il est nécessaire de coordonner les actions de tous les services intervenant sur le quartier pour améliorer la propreté et le nettoyage. Il est aussi nécessaire de mettre en place une véritable sensibilisation de la population au maintien de la propreté.

Pour cela, nous vous invitons à dialoguer. Dialoguer sur ces questions de propreté, ce n'est pas forcément à grand renfort de communication ou de publications sur les réseaux sociaux, mais tout simplement agir efficacement.

Les habitants s'inquiètent aussi actuellement de l'absence de communication de votre part et même de la Mairie d'arrondissement concernant le calendrier de l'ANRU et les actions notamment au niveau du renouvellement de l'habitat.

Monsieur le Maire, pour optimiser ces missions d'entretien et de propreté, vous pourrez y parvenir avec la mobilisation de tous les citoyens. Pour cela, vous devez accepter de travailler avec eux, afin de promouvoir une meilleure qualité de vie sur le quartier de Mermoz.

Je vous en remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur Lévy.

Monsieur Husson, je vous redonne la parole.

M. HUSSON Nicolas, rapporteur : C'est effectivement un effort que nous poursuivons ardemment, qui pourra être étudié avec la Métropole pour un développement et un élargissement.

Nous abordons effectivement le quartier Mermoz-Santy qui a été évalué comme étant prioritaire et nous pouvons réfléchir sur un élargissement de la mesure.

Je vous propose de voter favorablement pour cette délibération.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur Husson.

Je mets ce dossier aux voix et vous invite à voter via l'outil Quizzbox. Le scrutin est ouvert pour 40 secondes.

(Vote)

(MM. Cucherat et Képénékian et Mme Palomino ne participent pas au vote)

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Le projet de délibération est adopté.

2020/379 - Lyon 1er - Cession à l'euro symbolique par la Ville de Lyon à la société Performis d'une parcelle de terrain de 6 mètres carrés, cadastrée AP 315, sise 13 rue des Capucins, sur laquelle empiète l'immeuble appartenant à la société Performis - EI 01084 - N° inventaire 01084 T 001-02

Rapporteur : M. MICHAUD Raphaël

(Adopté.)

2020/421 - Lyon 2e - Zone d'aménagement concerté Confluence Phase 1 - Autorisation de signature d'une convention de participation de l'opération d'aménagement au financement de l'extension du groupe scolaire Alix

Rapporteur : M. MICHAUD Raphaël

(Adopté.)

2020/480 - Lyon 2e - ZAC Confluence phase 1 - Acquisition à titre gratuit par la Ville de Lyon auprès de la SPL Lyon Confluence du jardin sud du port Rambaud - EI 02244 - N° inventaire 02244 T 001-01 - Opération 60021836

Rapporteur : M. MICHAUD Raphaël

(Adopté.)

Rapporteur : M. MICHAUD Raphaël

M. LE MAIRE : Pour les dossiers suivants sans demande d'intervention, Monsieur Michaud, je vous donne la parole.

M. MICHAUD Raphaël, rapporteur : Merci, Monsieur le Maire.

Ces trois délibérations ont reçu un avis favorable de la Commission.

M. LE MAIRE : Merci.

Je mets ces dossiers aux voix de façon groupée et vous invite à voter via l'outil Quizzbox. Le scrutin est ouvert pour 40 secondes.

(Vote.)

(Adoptés.)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Les projets de délibération sont adoptés.

2020/381 - Approbation d'une convention de partenariat entre la Ville de Lyon et l'Institut national de la recherche pour l'agriculture et l'environnement (INRAE) Occitanie-Montpellier visant à la mise en place de l'étude Biodiversa au sein du Parc de la Tête d'Or - EI 06016

Rapporteur : M. HUSSON Nicolas

(Adopté.)

2020/409 - Dispositif de propreté Rives de Saône par la Métropole de Lyon - Convention de gestion conclue entre la Métropole de Lyon et la Ville de Lyon - Approbation et autorisation de signature

Rapporteur : M. HUSSON Nicolas

(Adopté.)

2020/410 - Dispositif de propreté du quartier de la Duchère à Lyon 9e par la Métropole de Lyon - Avenant n° 1 à la convention conclue entre la Métropole de Lyon et la Ville de Lyon - Approbation et autorisation de signature

Rapporteur : M. HUSSON Nicolas
(Adopté.)

2020/426 - Adoption du nouveau barème national d'évaluation de la valeur des arbres

Rapporteur : M. HUSSON Nicolas
(Adopté.)

2020/449 - Remise gracieuse des frais de fourrière en faveur de l'association Entraide amis des chats et pigeons des villes (EACPV)

Rapporteur : M. HUSSON Nicolas
(Adopté.)

Rapporteur : M. HUSSON Nicolas

M. LE MAIRE : Pour les délibérations suivantes, 381, 409, 410, 426 et 449, Monsieur Husson, je vous cède la parole.

M. HUSSON Nicolas, rapporteur : Je vous propose de voter favorablement pour l'ensemble de ces délibérations.

M. LE MAIRE : Merci.

Je mets ces dossiers aux voix de façon groupée et vous invite à voter via l'outil Quizzbox. Le scrutin est ouvert pour 40 secondes.

(Vote.)

(Adoptés.)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Les projets de délibération sont adoptés.

COMMISSION EMPLOI - ÉCONOMIE DURABLE - INTERNATIONAL - TOURISME

2020/473 - Attribution d'une subvention de 30000 euros au Fonds arménien de France dans le cadre de son aide d'urgence en Arménie

Rapporteuse : Mme ZDOROVZOFF Sonia

M. LE MAIRE : Pour le premier dossier, je donne la parole à Madame Zdorovtsoff. C'est à vous.

Mme ZDOROVZOFF Sonia, rapporteuse : Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

Avant de vous proposer plus tard dans la journée de voter un vœu de soutien aux populations affectées par le conflit qui a touché le Haut-Karabakh, je vous propose en premier lieu de voter une aide de 30000 euros pour témoigner de notre solidarité avec la municipalité d'Erevan.

En effet, outre le bilan humain très lourd avec des milliers de morts, les affrontements ont provoqué une véritable crise humanitaire dans la région, avec notamment des dizaines de milliers de personnes du Haut-Karabakh qui ont dû trouver refuge en Arménie pour fuir les combats.

La capitale de l'Arménie, Erevan, avec laquelle nous entretenons, comme vous le savez, un partenariat de longue date, a vu ses hôpitaux qui devaient déjà faire face à l'épidémie de Covid-19 débordés par l'afflux de victimes de guerre, des victimes tant physiques que psychologiques.

Nous vous invitons donc à soutenir la municipalité d'Erevan, qui nous a sollicités pour une aide humanitaire, et à témoigner ainsi notre solidarité à ce partenaire de longue date.

L'aide financière de 30000 euros que nous vous proposons de voter à travers cette délibération servira à soutenir les structures hospitalières de la capitale d'Arménie par le biais du Fonds arménien de France, très mobilisé dans le soutien à la population arménienne tout au long de l'année et tout particulièrement pendant cette crise.

Je vous précise également que les Hospices civils de Lyon sont engagés dans cet élan de solidarité à l'égard de l'Arménie à hauteur de 50000 euros, en plus de la mise à disposition d'un certain nombre de ses médecins et d'autres personnels soignants, et que la Métropole de Lyon a elle aussi voté une aide de 30000 euros au Fonds arménien de France, à l'occasion du Conseil métropolitain du 14 décembre dernier.

Enfin, je vous informe que cette délibération a reçu un avis favorable de la Commission et je vous propose donc de voter en faveur de son adoption.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup.

Pour le groupe Progressistes et Républicains, Madame Gailliout, c'est à vous pour 5 minutes.

Mme GAILLIOUT Béatrice : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Alors que le monde entier se trouve au cœur d'une crise sanitaire, économique et sociale et inédite, nous assistons depuis dimanche 27 septembre à une guerre sans précédent, menée par les forces armées azéries, appuyées par les forces turques et djihadistes, à l'encontre des militaires et des populations civiles de l'Artsakh et de l'Arménie.

Cette terre, berceau du christianisme, partie orientale de l'Arménie historique, est peuplée à l'échelle millénaire par le peuple arménien.

Sur décision arbitraire et unilatérale de Joseph Staline, elle fut en 1921 rattachée à l'Azerbaïdjan. Dès 1988, l'émancipation des peuples conduisit les Républiques socialistes soviétiques à muer ces peuples en États indépendants, aussitôt reconnus par le droit international.

Après un référendum, le peuple de l'Artsakh se déclara ainsi république indépendante. L'Azerbaïdjan, voulant récupérer ce territoire, peuplé à plus de 95 % d'Arméniens, engageait alors une guerre sans merci.

À l'échelle internationale, le Groupe de Minsk, avec pour co-présidents, la Russie, la France et les États-Unis, fut créé pour œuvrer à une solution pacifique dans un contexte de rupture incessante par l'Azerbaïdjan d'un précaire cessez-le-feu.

À la suite des attaques de 2016 et de celles de juillet dernier, le sombre voile du mal a à nouveau obscurci le ciel de l'Artsakh avec cette fois-ci une ampleur nouvelle, celle du ciblage de populations civiles, à l'appui d'une puissance de feu débridée.

Le comportement des dirigeants des puissances agressantes atteste que l'esprit de 1915, qui a prévalu au génocide des Arméniens, sévit encore aujourd'hui, tout comme l'emploi de mercenaires djihadistes importés de Syrie via la Turquie et envoyés à l'assaut des Arméniens d'Artsakh.

Triste rappel lorsque l'on sait que le gouvernement turc, en 1915, avait eu recours à des criminels libérés des geôles pour être dirigés contre la population arménienne.

Il est de la responsabilité morale du monde entier de prendre conscience de cette situation si nous ne voulons pas être spectateurs et ainsi complices d'un second génocide.

Sur fond d'intérêts géostratégiques de puissances mondiales et régionales, la poudrière attisée par la Turquie peut mettre à mal très rapidement l'OTAN et l'Europe et conduire subrepticement à un conflit d'ordre mondial.

Le sort de l'Artsakh et de l'Arménie, ce territoire chrétien positionné aux confins orientaux des portes de l'Europe, s'adresse bien au-delà du devenir de ses seuls habitantes et habitants.

De notre attitude face à ce pan turquisme-néotoman rend compte depuis plus d'un siècle et aujourd'hui libéré par les paroles et les actes impudents de dirigeants belliqueux, c'est notre propre avenir de Français et d'Européens qui est engagé.

Qu'il soit accordé à tous d'en avoir la juste conscience et d'imposer par tous les moyens nécessaires un arrêt définitif de l'agression de l'Artsakh.

Nous saluons l'attitude positive de la France, qui en a appelé à un cessez-le-feu immédiat et à une reprise sans délai des pourparlers de paix plaçant de surcroît l'Europe et l'OTAN face à leurs responsabilités respectives.

La neutralité d'action de la France, de l'Europe et de l'OTAN face à une Turquie et à un Azerbaïdjan dont l'objectif commun serait l'éradication de la population arménienne aux fins d'une unité ethniquement pure, du Bosphore à la mer Caspienne, est insoutenable aujourd'hui et devant l'histoire.

Les Arméniens d'Artsakh et d'Arménie souhaitent vivre libres et en paix sur leurs terres ancestrales. Aussi, nous prenons acte de l'octroi par la Ville de Lyon de cette subvention de 30 000 euros pour venir en aide aux personnes qui ont souffert des combats et les aider à se remettre des pertes parfois très lourdes qu'elles ont vécues. La situation sur place est très difficile et la paix précaire. Cette aide est la bienvenue en attendant qu'une solution de long terme puisse être trouvée.

Je vous remercie pour votre attention.

M. LE MAIRE : Merci, Madame Gailliout.

Pour le groupe Pour Lyon, Monsieur Sécheresse. C'est à vous pour 4 minutes.

M. SÉCHERESSE Jean-Yves : (*début de l'intervention faite hors micro*) le projet de délibération, depuis plus de 30 ans, le conflit du Haut-Karabakh oppose l'Arménie et l'Azerbaïdjan.

Depuis quelques mois, de très violents combats se sont engagés, détruisant villes et villages et quartiers de la capitale et provoquant un flux de réfugiés impressionnant vers l'Arménie, atteignant au minimum les 100 000 personnes.

Autant dire qu'aujourd'hui, pour Erevan, accueillir un tel flux de population est une chose extrêmement importante et une épreuve que traverse le peuple arménien de la République d'Arménie.

On doit saluer cette attitude de solidarité envers les Arméniens du Haut-Karabakh de la part de nos amis d'Erevan.

Aujourd'hui, malheureusement, c'est hors des axes des caméras que ce drame se joue, les familles arméniennes accueillies massivement à Erevan n'étant pas des spectacles proposés aux caméras du monde entier, des camps de réfugiés, par exemple, puisque la plupart des réfugiés ont pu trouver un accueil dans les familles.

Si les médias internationaux ne figurent plus dans le drame qui se joue aujourd'hui au Haut-Karabakh comme en Arménie, il est clair que nous devons redonner une certaine puissance à cette actualité et c'est ce que nous devons faire dans les semaines qui viendront.

Saluer donc le haut niveau de solidarité des habitants d'Erevan et je crois que, de ce point de vue, les 30 000 euros que va octroyer la Ville de Lyon au Fonds arménien seront les bienvenus. Ils viendront s'ajouter aux sommes provenant des Hospices civils, comme cela a été dit précédemment par l'Adjointe, et de la Métropole de Lyon.

Ils permettront d'apporter à nos amis arméniens et aux hôpitaux le matériel et les produits médicaux nécessaires. Voilà ce qui doit fonder notre vote positif, qui sanctionnera la tradition d'amitié et de coopération qui existe entre Lyon et Erevan.

En effet, notre politique de coopération dépasse largement, comme c'est suggéré dans le rapport, la coopération culturelle ou la simple francophonie. Je veux ici le rappeler, depuis plus de 20 ans, nous soutenons un établissement d'enseignement technique à Erevan. Par ailleurs, avec l'Université de Lyon 3 et le Conseil général du Rhône, nous soutenons l'université française d'Erevan et chaque année, des entrepreneurs lyonnais accueillent nos étudiants de l'université française d'Erevan en stage.

Ce qui peut me troubler dans le rapport, Monsieur le Maire, je l'ai déjà suggéré tout à l'heure, c'est la vision un peu oblique de la situation politique telle qu'elle est décrite. Madame Gailliout a rappelé fort justement qu'il existe un véritable enjeu stratégique qui provient de la volonté de domination d'Erdogan et de la Turquie et que se jouent là-bas des choses qui vont bien au-delà des faits sanguinaires que nous venons de connaître.

Cela étant, c'est un premier message que nous envoyons à nos amis d'Erevan et, bien entendu, nous nous félicitons de cet octroi de 30 000 euros au Fonds arménien de Solidarité.

Merci.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur Sécheresse.

Pour le groupe Socialiste, la Gauche sociale et écologique et Lyon en Commun, Madame Runel. C'est à vous pour 4 minutes.

Mme RUNEL Sandrine, Adjointe : Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues,

C'est effectivement au nom de nos deux groupes, Socialiste et Lyon en Commun, que j'interviens sur ce sujet qui nous interpelle et sur lequel, vous le savez, nous nous sommes beaucoup investis tant au niveau national que dans les arrondissements.

Nous nous réjouissons que Lyon, comme de nombreuses villes avant elle, prenne ses responsabilités pour interpeller le gouvernement d'une part – c'est le sens du vœu qui sera présenté plus tard et dont nos deux groupes sont signataires –, mais surtout d'autre part pour venir en aide aux populations civiles meurtries par les conflits.

Après 50 jours de conflit, on dénombre pas moins de 5 000 morts et 10 000 blessés, dont plus de la moitié sont gravement blessés, notamment en raison de l'usage de drones kamikazes, particulièrement meurtriers.

Finalement, ce sont des pans entiers de la population qui se trouvent mutilés et traumatisés.

Comme beaucoup, nous avons été profondément choqués par les exactions menées dans la région du Haut-Karabakh, qui ont finalement abouti à un conflit ouvert entre les différents belligérants.

Force est de constater que la grande émotion provoquée par ce conflit n'a abouti que sur un silence et une inaction plus grande encore. Notre responsabilité est bien d'offrir notre soutien aux populations locales et aux nombreux individus ayant perdu leurs foyers et leurs terres ancestrales.

En l'occurrence, il s'agit de soutenir les populations locales, notamment du Haut-Karabakh, et d'inciter le gouvernement à agir dans le sens d'une intervention de maintien de la paix et d'aide aux populations, en s'assurant par exemple du respect du cessez-le-feu et de l'organisation d'élections, qui permettront d'assurer le droit des peuples à leur autodétermination.

Nous pensons qu'il est primordial, même s'il ne s'agit pas de notre compétence directe, de nous faire entendre et de faire pression à notre niveau sur le gouvernement et ses représentants pour que ce conflit cesse durablement. Car le conflit dans la région incarne aussi une forme d'échec de la diplomatie. Notre pays, en prônant la neutralité, s'est trouvé neutralisé.

Si nous saluons le principe de cette délibération et du vœu qui vient avec, nous ne renonçons pas cependant à notre conviction que reconnaître cet État est le prélude nécessaire à son émancipation et à la protection de sa population.

Alors que le cessez-le-feu imposé depuis le 10 novembre s'effrite déjà, la situation est loin d'avoir connu une résolution durable et apaisée. Car si ce conflit focalise autant l'attention, c'est aussi bien sûr car il laisse entrevoir une lutte de pouvoir où les peuples du Haut-Karabakh se trouvent pris dans un feu croisé.

À bien des égards, cette province apparaît comme le premier prix de cette guerre d'influence. J'en veux pour preuve les moyens militaires considérables déployés par les différents belligérants, au premier rang desquels la Turquie, qui a envoyé d'importantes forces militaires et qui,

selon plusieurs rapports, a même eu recours à plus d'un millier de djihadistes acheminés depuis la Syrie.

J'ai eu l'occasion précédemment d'évoquer cette tradition lyonnaise d'humanisme et d'accueil. C'est pourquoi je souhaite que notre Ville continue à s'engager pour venir en aide aux populations et en faveur d'une paix durable.

Nous pensons qu'il s'agirait d'un signal fort que d'envoyer une délégation d'élus de la Ville de Lyon sur place. Cela nous permettra de construire notre propre expertise de la situation et d'être au plus près de la population, afin de leur apporter notre soutien, ainsi que l'aide nécessaire.

Cette délibération est d'ores et déjà un pas dans la bonne direction. L'aide que nous votons aujourd'hui permettra d'apporter un soutien essentiel aux nombreux blessés de ce conflit.

Nos deux groupes resteront attentifs à l'évolution de la situation dans la région et s'engageront toujours aux côtés des plus démunis et des opprimés, qu'ils se trouvent au seuil de notre ville ou aux portes de l'Europe.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Madame Runel.

Je mets ce dossier aux voix et vous invite à voter via l'outil Quizzbox. Le scrutin est ouvert pour 40 secondes.

(Vote)

(Mme Bouagga ne prend pas part au vote)

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Le projet de délibération est adopté.

2020/380 - Avis sur les dérogations exceptionnelles à l'interdiction du travail le dimanche accordées par le Maire au titre de l'année 2021 - Rectificatif

Rapporteuse : Mme AUGÉY Camille

M. LE MAIRE : Madame Augéy, c'est à vous.

Mme AUGÉY Camille, rapporteuse : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Cette délibération a pour objet de consulter le Conseil municipal sur les dimanches pour lesquels les commerces pourront ouvrir en 2021 en dérogation à l'obligation légale de repos dominical.

Conformément à l'article L 3132-26 du code du travail, un arrêté municipal sera pris dans la continuité de cette délibération si elle recueille votre assentiment.

Le nombre de ces dimanches ne peut excéder 12, mais est laissé à la libre appréciation des communes, par exemple, 8 à Lille, 7 à Bordeaux, 5 à Vénissieux, 3 à Grenoble.

J'en profite au passage pour saluer la Ville de Villeurbanne, qui vote aujourd'hui le passage de 12 à 9 dimanches.

Pour la Ville de Lyon, nous vous proposons pour les commerces de détail de fixer à 7 le nombre de dimanches pour l'année 2021 : les dimanches 24 et 31 janvier, qui correspondent à la période des soldes d'hiver, ces dates faisant l'objet d'un rectificatif suite au report du début des soldes au 20 janvier, le dimanche 27 juin pour les soldes d'été, les dimanches 28 novembre, 5, 12 et 19 décembre 2021 pour les fêtes de fin d'année.

De nombreuses personnes dans cette assemblée se sont émues de cette mesure, nous reprochant d'avoir agi de manière dogmatique sans prendre en compte la situation préoccupante que vit une bonne part de nos commerces.

Le fait est que le dogmatisme se situe de l'autre côté et que, jamais, la fixation des ouvertures dominicales à Lyon n'avait fait l'objet d'une telle objectivation.

Il ne s'agit pas d'une mesure contre le commerce, mais bien d'une mesure en faveur du commerce et plus précisément en faveur du commerce de proximité, dont nous souhaitons préserver toute la richesse et le dynamisme face à la concurrence des grandes enseignes.

Alors, comment a été prise cette décision ?

Le premier temps de consultation a été celui par la CCI, organisé le 8 octobre dernier. Le Grand Hôtel-Dieu et le centre commercial Part-Dieu ont fait part de leur souhait d'ouvrir 12 dimanches, dont tous les dimanches de mi-novembre à fin janvier, rythme intenable pour les commerces indépendants et les petites enseignes.

Mais dès cette réunion, la demande pour 12 dimanches ne faisait pas consensus, puisque le Printemps en demandait 8, la Fédération nationale de l'habillement, qui représente plus de 200 boutiques à Lyon, plaidait pour une limitation à 6 dimanches et la structure de management de centre-ville Lyon 7 Rive Gauche a indiqué qu'elle suivrait le choix de la Ville de Lyon.

Tous ont signalé que les dimanches positionnés les années précédentes pendant des événements, comme les Journées du Patrimoine ou les ouvertures des Biennales ou du festival Lumière, ne fonctionnent pas économiquement, en plus de ne pas avoir de sens au regard du prisme culturel de ces week-ends.

Nous aurions pu nous en arrêter là, mais alors qu'aucune obligation légale ou réglementaire ne nous l'imposait, nous avons fait le choix de solliciter l'avis des commerçants par le biais d'un sondage pour leur donner une voix que le format de la consultation par la CCI ne leur permettait pas d'avoir.

Les résultats de cette enquête ont été très instructifs sur la pratique commerciale des ouvertures dominicales.

La moitié de commerces interrogés déclarent n'avoir jamais ouvert en 2020 sur les 12 dimanches autorisés. 8 % seulement déclarent ouvrir les 12 dimanches.

Pour quelles raisons décident-ils de ne pas ouvrir ? Pour préserver leur vie familiale pour 54 % d'entre eux, parce que l'ouverture n'est pas rentable pour 49 %, parce que la gestion du personnel est trop complexe pour 30 %.

Nous les avons aussi interrogés sur les dimanches lors desquels ils avaient ouvert en 2020 et ceux qu'ils souhaitaient que nous accordions en 2021. Seuls les trois dimanches avant Noël ont été très largement plébiscités par 75 % des répondants concernant les choix 2021. Ce chiffre est déjà divisé par trois concernant le dimanche de Black Friday et le premier dimanche des soldes d'hiver. Le premier dimanche des soldes d'été et le deuxième dimanche des soldes d'hiver recueillent respectivement 20 % et 16,5 % et aucun autre dimanche, que ce soit le deuxième dimanche des soldes d'été, celui de la rentrée scolaire ou les dimanches événementiels ne dépasse 13,5 %.

Les chiffres suivent les mêmes tendances concernant les dimanches ouverts en 2020, ce qui est cohérent avec les observations qui avaient été faites cette année et les années précédentes avec une très faible ouverture en dehors de la période des fêtes et des soldes.

Les 7 dimanches que nous vous proposons de voter sont donc les dimanches qui sont les plus plébiscités par les commerçants.

Nous aurions pu nous en arrêter là, mais nous avons décidé d'encore objectiver notre choix en nous plongeant dans les études qui ont été faites sur les ouvertures dominicales.

Il en ressort qu'ouvrir le dimanche est souvent moins rentable pour les commerces qui doivent payer leurs salariés le double de leur salaire, et ce, d'autant plus, que les ventes réalisées le dimanche se font pour l'essentiel au détriment des ventes les autres jours de la semaine, avec un impact faible, voire nul ou négatif selon les cas, sur l'emploi.

Le travail le dimanche impacte également la vie familiale et amicale des salariés concernés de manière négative. Cette perte de sociabilité, liée au travail le dimanche, n'est pas compensée les autres jours de la semaine, et ce, d'autant plus, qu'il va souvent de pair avec le travail le samedi ou en soirée.

En définitive, la solution que nous vous proposons de retenir est cohérente avec nos objectifs politiques en faveur du commerce de proximité. Elle préserve le tissu commercial de proximité qui ne peut pas ouvrir 12 dimanches et l'équité avec les grandes enseignes, qui, elles, ont davantage les moyens d'assumer une moindre rentabilité.

Elle permet aux commerces indépendants et aux petites enseignes de concentrer leurs efforts sur les dimanches où la clientèle est la plus nombreuse et donc qui fonctionnent économiquement.

Les organisations d'employeurs et de salariés intéressées ont été consultées conformément à l'obligation légale. Le MEDEF a émis un avis favorable et les syndicats de salariés n'ont pas répondu, sauf Force Ouvrière qui indique ne pas avoir d'avis.

Pour terminer, je tiens à rappeler que les commerces alimentaires peuvent librement ouvrir le dimanche jusqu'à 13 heures et que tout commerçant indépendant peut ouvrir le dimanche sans autorisation préalable si aucun salarié n'est requis pour cette ouverture et si celle-ci ne contrevient à aucune interdiction préfectorale.

Voilà donc, chers collègues, pourquoi nous avons décidé de fixer à 7 le nombre de dimanches et pourquoi je vous invite à voter favorablement cette délibération, qui a également reçu un avis favorable de la Commission.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Madame Augey.

Pour le groupe Progressistes et Républicains, Madame Gailliot. C'est à vous pour 5 minutes.

Mme GAILLIOT Béatrice : Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Dans cette délibération, nous votons les dérogations exceptionnelles à l'interdiction du travail dominical accordées par le Maire de Lyon pour l'année 2021.

Si la loi du 6 août 2015 permet d'ouvrir 12 dimanches par an, ce qui était le cas jusqu'ici à Lyon, vous avez aujourd'hui fait le choix de les réduire au nombre de 7.

La Ville de Lyon est une ville riche de ses commerces, commerces qui participent à la vie et à l'animation de nos rues, de nos quartiers, commerces qui nous permettent de nous retrouver et favorisent le vivre ensemble, commerces enfin qui nourrissent nombre d'entre nous, que l'on soit commerçant ou employé.

En cette période de crise sanitaire, nous savons toutes et tous à quel point il est difficile pour eux de faire face ou de garder espoir en l'avenir. Devant la fermeture qui leur est imposée par la lutte contre le Covid-19, nous savons que leur première aspiration est de pouvoir reprendre leur activité.

Alors, devant cette situation et à l'heure où nous ne savons pas encore de quoi 2021 sera fait, nous ne comprenons pas bien cette décision que vous prenez sans réel travail préalable.

En effet, si vous nous annoncez avoir concerté les commerçants, force est de constater que les chiffres du sondage que vous nous avez présenté sont très faibles et que la plupart des commerçants que nous avons contactés n'étaient pas informés de cette démarche.

De plus, que vaut un simple sondage, dont nous ne connaissons pas la méthodologie ni à qui il a été adressé, lorsqu'un réel travail de fond serait nécessaire, un travail de fond qui pourrait prendre la forme d'une commission ad hoc pour être certains que les commerçants puissent être informés, écoutés et que l'ensemble de leurs problématiques soient entendues.

Votre décision nous apparaît d'autant plus déconnectée de la réalité qu'elle est prise alors que nous n'avons aucune indication sur l'évolution des pratiques de consommation post-Covid des Lyonnaises et des Lyonnais.

Alors, lorsque vous nous dites en commission, pour justifier ce choix, que seules les grandes enseignes veulent réellement ouvrir 12 dimanches par an et que les petits commerçants n'en ont pas besoin, nous souhaitons vous rappeler quelques éléments.

Le premier est que, désormais, le principal risque pour nos commerces de proximité n'est pas la concurrence entre enseignes locales mais le report des achats sur Internet. À ce titre, le chiffre d'affaires d'Amazon sur cette période est très parlant et ce n'est pas en s'opposant à l'installation de ses entrepôts qui ne sont que la conséquence et non la cause que l'on permettra à nos commerces de s'en sortir. Seuls un travail de fond et une réelle réflexion partagée, débarrassée de tout dogmatisme, peuvent espérer donner ces résultats.

Le second est que l'ouverture des commerces le dimanche permet à de nombreux étudiants de travailler pour financer une partie de leurs études. Une partie des grandes difficultés que nombre d'entre eux connaissent est liée à la perte de ces emplois qui leur permettaient de bénéficier d'un certain nombre de revenus dont ils ont bien besoin. Là encore, on peut regretter que ces étudiants aient besoin de travailler les week-ends pour pouvoir payer leurs études, mais les en empêcher sans avoir quelque chose d'autre à leur proposer ne nous paraît pas acceptable.

Nous vous demandons donc, Monsieur le Maire, de laisser la liberté à nos commerçants de pouvoir ouvrir lorsqu'ils estiment opportun de le faire et de mettre en place un véritable travail de fond pour réfléchir avec eux aux dispositifs, outils et services dont ils ont réellement besoin pour qu'ils puissent continuer à faire battre le cœur de notre ville.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Pour le groupe Pour Lyon, Madame Condemine. C'est à vous pour 5 minutes.

Mme CONDEMINÉ Anne-Sophie : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

La réouverture des commerçants le 28 novembre s'est faite dans une ambiance mitigée, presque triste, dans une ville que vous souhaitez sans illuminations, sans la magie du 8 décembre, sans la magie de Noël, avec une piétonnisation temporaire et hâtive dans certaines rues des 1er et 4e arrondissements et largement ternie par des manifestations extrêmement perturbantes pour l'activité économique.

Aussi, au-delà du débat sur la piétonnisation auquel nous souhaitons pleinement participer, convenez que ce dispositif a été lancé trop précipitamment et au mauvais moment.

Nous vous avons proposé, dès la réouverture et à des fins de sécurité sanitaire et d'efficacité commerciale, d'étudier avec souplesse la possibilité pour les commerces volontaires de profiter d'une extension de leur activité sur le trottoir ou la place de stationnement au droit de leur boutique, mais vous n'aviez pas jugé bon de donner suite.

C'est donc avec satisfaction que nous constatons que c'est chose faite par le biais d'une décision publiée sur le site de la Ville qui autorise, via les associations de commerçants, l'occupation provisoire de l'espace public.

Cependant vous précisez : « Cette utilisation ne sera pas facturée au titre du mois de décembre. » Nous espérons pourtant que cette solution en faveur de l'activité commerciale bénéficiera de la gratuité au-delà du mois de décembre et se trouvera pérennisée en 2021, de quoi laisser un peu d'air aux commerces durement éprouvés de notre Ville.

Ceci m'amène à cette délibération, Monsieur le Maire, celle où vous décidez de diminuer le nombre de dimanches travaillés, en passant de 12 comme c'était le cas en 2020 à 7 pour l'année 2021.

Vous justifiez votre choix sur les résultats d'un soi-disant sondage réalisé auprès des commerçants via un soi-disant questionnaire transmis aux associations de commerçants. Vous nous en transmettez un extrait, c'est libellé ainsi, ne faisant état que de pourcentages sans aucune référence. Qui avez-vous consulté ?

Peut-on vraiment honnêtement prendre en référence le nombre de dimanches travaillés en 2020, alors que le premier confinement avait déjà bouleversé l'activité commerciale ?

Vous avez fait état avec satisfaction en Commission de 120 réponses environ, mais notre ville compte 14 000 commerces et 32 associations de commerçants.

De notre côté, nous avons sondé des associations de commerçants et bon nombre de commerçants non affiliés qui nous disent n'avoir jamais reçu ce questionnaire, mais qui, toutes, se positionnent sur la liberté nécessaire à garder pour l'ouverture de 12 dimanches.

Lors de la précédente mandature, nous avons fait le choix d'organiser ces dérogations autour des grands événements qui permettent d'accueillir de nombreux touristes et de coller aussi aux fêtes commerciales et notamment aux fêtes de fin d'année. Le choix des 12 dimanches avait fait l'objet d'une concertation avec la Chambre de Commerce et l'ensemble des acteurs du commerce.

Alors, j'entends que vous êtes très attaché au repos dominical et je voulais aussi vous rappeler que votre groupe, Europe Écologie Les Verts, s'était abstenu sous le mandat précédent sur cette ouverture de 12 dimanches sous prétexte que cela ne permettait pas de soutenir l'activité commerciale locale, mais c'est exactement l'inverse qui se passe.

On peut penser que plus les Lyonnais iront dans leurs commerces de proximité, même le dimanche, moins ils commanderont sur Internet et les grands sites marchands.

Monsieur le Maire, nous savons que 2021 sera de toute façon difficile, alors donnez le choix aux commerçants d'ouvrir ou de ne pas ouvrir les dimanches, mais laissez-les décider sans vous réfugier derrière la doxa de la déconsommation ou du repos dominical obligatoire.

Nous serons toujours du côté de l'activité économique et nous voterons contre cette délibération qui vise à limiter le développement et l'attractivité des commerces par ce que nous pensons être du pur dogmatisme de votre part.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Pour le groupe Droite, Centre et Indépendants, Madame de Montille. C'est à vous pour 4 minutes.

Mme DE MONTILLE Béatrice : Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

Je serai un peu plus longue que prévu, comme j'ai vu que vous aviez doublé votre temps de parole à la Métropole lundi dernier sans être interrompu par le Président de la Métropole, je ne doute pas que vous ferez de même à mon égard.

En pleine crise sanitaire et à l'aube d'une crise économique, qui, pour certains secteurs d'activité, est déjà largement enclenchée, vous voulez réduire de 12 à 7 le nombre de dimanches autorisés à l'ouverture des commerces lyonnais en 2021.

Depuis 10 mois déjà, nos commerçants à 60 % commerçants indépendants gèrent l'incertitude et font preuve d'agilité et de résilience. Ils ont consciencieusement mais le cœur serré respecté la fermeture imposée de leurs boutiques. Ils enregistrent quasiment tous des pertes de chiffre d'affaires record voyant pour certains l'investissement de leur vie sur leurs propres deniers réduit à peau de chagrin, voire anéanti.

Nous contestons à la fois la forme et le fond de cette délibération.

La forme. Vous dites avoir effectué un sondage. Nous n'avons eu accès ni aux questions posées ni à l'échantillon sondé, juste à un extrait de ce sondage, comme vient de le dire Anne-Sophie Condemine, méprisant ainsi le droit à l'information des élus, puisque nous vous avons demandé la communication de l'intégralité de ce sondage.

Le droit ne vous permet pas de sonder comme vous l'entendez. Il y a un cadre à respecter et notamment des règles de représentativité de l'échantillon sondé.

Vous annoncez 124 réponses reçues, ce qui, sur près de 4000 commerçants au total à Lyon, représente 3,15 %, ce qui est un échantillon bien peu représentatif.

Les résultats de votre sondage montreraient que les commerçants sont favorables à la suppression de 5 dimanches autorisés à l'ouverture en 2021 versus 2020.

Quand nous, nous effectuons le sondage avec nos faibles moyens, les retours sont unanimes. À la question « l'ouverture des 12 dimanches de l'an passé vous a-t-elle été bénéfique ? », 65 % des sondés répondent oui. À la question « seriez-vous d'accord pour 2021 d'avoir les mêmes dimanches qu'en 2020 ? », 85 % des sondés répondent oui. Réponses sans appel.

En Commission, vous affirmez avoir consulté le MEDEF et la CCI, donnant ainsi du poids à vos propos, ce qui nous a honnêtement surpris. Contactés de notre côté, ils nous disent l'un et l'autre ne jamais avoir été consultés et être fermement opposés à ce projet. Soit dit en passant, vous auriez pu également consulter la CPME, organisation patronale bien implantée chez les commerçants lyonnais. CPME qui a d'ailleurs déjà adressé un courrier au Préfet demandant expressément de les laisser travailler et de maintenir le nombre de dimanches autorisés à l'ouverture au nombre de 12 comme en 2020.

Vous en conviendrez, nous sommes choqués par la méthode. La consultation des organismes compétents comme le sondage envoyé aux commerçants montrent une vraie faiblesse des méthodes employées et des retours que vous nous avez partagés.

Et sur le fond, nous voulons être aussi aujourd'hui la voix des commerçants lyonnais. Nombre d'entre eux assistent sans aucune prise à cette crise sanitaire. La municipalité a malheureusement peu de moyens d'action pour les soutenir. 8 millions d'aides affichés sur les plateaux de télévision par madame Augey, ce qui peut faire sourire, puisque 25 % de ce montant concerne la gratuité des droits de terrasse, ce qui est plus que cocasse puisque les bars et restaurants sont contraints à la fermeture.

Cependant, plus que des aides financières, les commerçants de Lyon attendent de la compréhension et un soutien affiché. Ils ne comprendraient pas que nous leur imposions de nouvelles entraves à leur liberté et surtout à leur envie de travailler.

Ils ont manifesté quatre lundis de suite par milliers devant vos fenêtres, des élus de votre majorité à leurs côtés, les mêmes qui, le lendemain, en Commission, partageaient cette délibération ubuesque.

Le climat n'attend pas, voilà votre leitmotiv, persuadés que l'impact de 5 dimanches ouverts puissent changer le monde. Permettez-nous d'en douter.

Nous savons tous l'importance de nos commerçants tant par le volume des emplois qu'ils représentent que dans le lien social qu'ils créent dans nos quartiers. Ne laissons pas nos commerces suffoquer, mais encourageons-les. Agissons avec bon sens. Laissons travailler nos commerçants en 2021 comme ils le souhaitent.

M. LE MAIRE : Merci de conclure, Madame de Montille.

Mme DE MONTILLE Béatrice : J'y suis.

C'est le sens des trois amendements que nous vous proposons.

Le premier consiste à ajouter le dimanche 4 juillet, deuxième dimanche des soldes et dernier dimanche avant les vacances scolaires.

Le second consiste à ajouter le dimanche 5 septembre, premier dimanche après la rentrée scolaire.

Le troisième consiste à organiser une concertation avec les associations de commerçants, les organisations patronales (MEDEF, CPME, U2P), les organismes consulaires (CCI, CMA) et les organisations syndicales avant la fin du premier trimestre 2021, afin que vous reveniez vers nous en Conseil municipal pour nous présenter une délibération modificative comme la loi vous y autorise pour ajouter d'autres dimanches si cette demande ressort de la concertation.

Sur chacun de ces trois amendements, nous vous demandons un vote à scrutin public et nous demandons à nos collègues de nous soutenir dans cette demande.

Monsieur le Maire, je vous demande avec insistance d'envoyer un signal fort à tous les commerçants lyonnais.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Pour le groupe Socialiste, la Gauche sociale et écologique, Madame Runel. C'est à vous pour 4 minutes.

Mme RUNEL Sandrine, Adjointe : Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

Cette délibération est l'occasion de revenir sur quelques fondamentaux et notamment sur l'obsession de certains quant à l'attractivité commerciale de notre ville et plus particulièrement de la Presqu'île.

Ce débat, tout récurrent qu'il soit, est finalement très idéologique. Je rappellerai simplement que promouvoir la généralisation du travail du dimanche, c'est aussi favoriser la destruction du lien social dans les milieux modestes. Les femmes, qui représentent plus de la moitié des salariés travaillant le dimanche, ne pourront pas refuser une telle proposition en raison notamment de la précarité de leur contrat et elles seront donc les premières touchées.

Plus encore, nous ne voulons pas d'une société qui favorise le consommateur au citoyen. Pourtant, nous avons un gouvernement qui permet de s'entasser chez Primark et, en même temps, interdit l'ouverture des musées ou des salles de cinéma.

Si de nombreux commerces de proximité ferment ou se transforment à Lyon, il faut en voir les causes dans la concurrence effrénée entre les

grands groupes qui dictent leur rythme à l'ensemble du secteur commercial.

Mais, à Lyon, les touristes ne sont pas attirés que par les commerces. Ils sont attirés par la culture, par le patrimoine, par la gastronomie. Alors, battons-nous pour la réouverture des musées, comme vous l'avez fait, Monsieur le Maire, avec le Président de la Métropole, et espérons bientôt celle des restaurants quand cela sera possible.

Car, en augmentant le temps de consommation, c'est aussi une ville qui va produire plus, plus de livraisons, plus de déplacements, plus de déchets. Cela a donc des conséquences sociales, environnementales et financières.

Pour autant, nous n'abandonnons pas les commerces. Camille Augey l'a rappelé et reste à l'écoute des associations de commerçants.

C'est une nécessité en cette période que nous savons tous extrêmement difficile pour les petits commerces. Après avoir été fermés pendant de nombreuses semaines et dans une incertitude permanente du fait des aléas de la crise sanitaire, beaucoup sont aujourd'hui au bord du dépôt de bilan, quand cela n'est pas déjà trop tard. C'est pourquoi nous devons trouver un équilibre dans cette position, car il s'agit bien avec cette délibération de permettre de rattraper les nombreux jours de fermeture que les commerçants ont subis. Il s'agit bien sûr d'une décision exceptionnelle pour venir en secours aux commerçants et c'est la raison pour laquelle nous y sommes favorables comme les commerçants d'ailleurs, auxquels nous portons une attention toute particulière.

Comme je l'ai rappelé précédemment, j'ai eu l'occasion à plusieurs reprises d'échanger avec les commerçants et les propriétaires de la rue de la République et des alentours sur la situation sanitaire et sociale. Nous resterons à leur écoute et nous cherchons des solutions afin de permettre un équilibre des usages et un équilibre dans la tranquillité et l'aménagement de l'espace public, car, contrairement à ce que peut prétendre monsieur le Maire du 2^e arrondissement, les commerçants sont eux aussi préoccupés par ces situations de détresse humaine.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE : Pour le groupe Lyon en Commun, Monsieur Bosetti. C'est à vous pour 3 minutes.

M. BOSETTI Laurent, Adjoint : Merci, Monsieur le Maire.

Les élus de Lyon en Commun saluent la décision de notre majorité de réduire de 12 à 7 le nombre de dimanches travaillés entre 2020 et 2021.

En réponse à la droite lyonnaise, ne nous trompons pas d'histoire, la fragilité économique de nos commerces aujourd'hui n'est pas liée à un manque d'ouverture le dimanche, mais bien à la douloureuse fermeture imposée du lundi au samedi depuis plusieurs semaines.

Rappelons-nous que l'efficacité économique du travail du dimanche est plus que discutable. En 2018, la Chambre de commerce et d'industrie de Paris, peu encline au gauchisme, conclut la chose suivante : une hausse de la fréquentation n'implique pas toujours une hausse du chiffre d'affaires dans des proportions équivalentes.

Ce n'est pas parce que les magasins ouvrent plus que le client consomme plus. En réalité, dans beaucoup de cas, le chiffre d'affaires n'augmente pas.

En d'autres mots, un client qui vient le dimanche ne vient pas également la veille, le samedi. Les petits commerçants ne s'y trompent pas, comme le révèle la consultation réalisée par la Ville de Lyon et il n'y a sans doute guère que les grands groupes qui parviennent à en tirer bénéfice, au détriment des petits commerçants.

Mais le travail du dimanche constitue aussi une atteinte à la vie des salariés. Il induit des risques psychosociaux importants, une perte de sociabilité et notamment le lien parents-enfants.

Par ailleurs, quand madame Gailliout promeut le travail du dimanche pour les étudiants, elle oublie sans doute que le travail en parallèle des études constitue l'un des principaux vecteurs de l'échec universitaire. Nous lui préférons donc largement des dispositifs ambitieux, comme le RSA Jeunes que la Métropole souhaite expérimenter prochainement et qui pourrait favoriser la réussite universitaire des étudiants.

Revenons à la petite musique de la droite lyonnaise. Bien sûr, le travail du dimanche ne concernerait que des salariés volontaires. L'histoire récente de ces deux salariés du Cora de Saint-Malo, licenciés en 2019 pour faute car ils refusaient de travailler le dimanche, nous rappelle à toutes et à tous quel est le rapport de force entre employeurs et employés.

Pour faire évoluer certains élus d'opposition sur la question, je proposerais volontiers à monsieur le Maire de fixer sur les dimanches nos dix séances du Conseil municipal en 2021. Je ne doute pas que les familles de nos collègues, celle de madame Gailliout, de madame Condemine, de madame de Montille, qui seront privées de leurs proches un dimanche sur cinq en 2021, se rappelleront sans doute à leur bon souvenir l'année prochaine au moment de leur vote.

Merci.

M. LE MAIRE : Pour le groupe les Écologistes, Madame Fréry. C'est à vous pour 5 minutes.

Mme FRÉRY Marie-Noëlle : Je vous remercie.

Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

Conformément aux dispositions de la loi Macron, lorsqu'il était ministre, loi Macron du 6 août 2015, le Conseil municipal de la Ville de Lyon doit donner son avis sur le nombre de dimanches où les commerces peuvent ouvrir.

Rappelez-vous, pour ceux qui ont la mémoire courte que la loi Macron s'intitulait « loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques ». En fait, c'était une loi fourre-tout, 308 articles, avec l'augmentation des études de notaires promises, l'installation de lignes de communication électronique à haut débit dans les copropriétés, favoriser les lignes d'autobus et puis ces fameux 12 dimanches par an maximum.

Alors personne ne peut être dupe. L'égalité des chances économiques visée par cette loi ne concerne que certains ou certaines sociétés, pas vraiment les petits commerçants.

Si l'on veut vraiment aider les petits commerçants, ce seront des mesures nationales et cela ne se résumera pas à passer de 7 à 12 dimanches pour aider leurs activités.

Dans vos trois amendements, vous essayez de fait d'obtenir 2 à 5 dimanches supplémentaires.

Alors, une première remarque, si vos amendements consistent à envoyer un message pour dire aux commerçants « nous vous soutenons », très bien, mais s'agit-il d'un vrai soutien ? Vous savez que la Ville de Lyon soutient les commerçants de cette ville, le travail réalisé par Camille Augey, ses équipes, les différents adjoints d'arrondissement au commerce, à l'artisanat, sont présents sur le terrain, à l'écoute, prêts à soutenir et les mesures prises en faveur des commerçants sont effectives depuis juillet.

Par ailleurs, et c'est la deuxième remarque, ce soutien ne peut pas aller à l'encontre des souhaits mêmes des intéressés. Les commerçants et les petits commerçants sollicités ont indiqué qu'ils n'ouvraient pas nécessairement tous les dimanches proposés dans les différentes années passées, car – deux réponses – non rentables pour 49 % d'entre eux et nécessité de préserver la vie familiale pour 54 % d'entre eux.

Sur la première objection, sur le défaut de rentabilité, cela a été dit par certains de mes collègues, le chiffre d'affaires dominical n'est pas toujours satisfaisant pour les petits commerçants. S'ils ont des salariés, cela a un coût financier. S'ils sont seuls, cela est particulièrement astreignant. Seules les périodes de soldes spécifiques ou de fêtes de fin d'année peuvent les intéresser.

Rappelons par ailleurs que, dans les zones touristiques internationales, comme certaines à Lyon, ce sont les grandes enseignes ayant plus de 10 salariés qui ont vu croître leur chiffre d'affaires, ce n'est pas le petit commerçant gérant isolé ou ayant un ou deux salariés qui se retrouve gagnant.

Alors souhaitez-vous favoriser uniquement les grandes enseignes au détriment du petit commerce ? Dans ce cas, dites-le franchement.

La préservation de la vie familiale, nous savons tous que le repos dominical est essentiel. Il s'agit de préserver un temps de repos qui est bien différent des autres jours de la semaine. Le respect de cette qualité de vie, de relations entre parents et enfants, avec nos aînés, avec les amis, est à maintenir pour toutes et pour tous.

Alors si votre groupe, à l'origine de ces trois amendements, privilégie le seul chiffre d'affaires des grandes enseignes au détriment des petits commerçants, au détriment de la qualité de la vie, au détriment des relations familiales, amicales, avec nos aînés, et entend encore plus atteindre le respect du repos dominical, assumez clairement ce choix. Ce n'est pas le choix de la Ville de Lyon.

Le choix de la Ville de Lyon avec cette mandature est la recherche d'un équilibre, équilibre entre l'aide aux acteurs économiques les plus faibles, dont les petits commerçants font partie, mais équilibre aussi consistant à préserver les droits de tous, salariés ou non, de maintenir le

repos dominical, de favoriser le droit à une vie sociale, amicale, familiale, autre que la vie de la société de consommation ou conduisant à une banalisation de la société de marché.

C'est pourquoi le groupe les Écologistes votera cette délibération mesurée, équilibrée et rejettera vos trois amendements.

M. LE MAIRE : Merci, Madame Fréry.

Suite à la demande de madame de Montille, sachez que, pour voter au scrutin public sur appel nominal, il faut que cette demande recueille le quart des membres présents, soit 18 élus sur les 70 présents.

Je mets donc aux voix la demande de vote au scrutin public sur appel nominal et vous demande de voter contre. C'est à vous pour 40 secondes.
(Vote.)

Sur la demande de vote au scrutin public (vote au quart des membres présents) :

- Nombre de membres présents : 70

- Nombre de votants : 70

- Nombre de voix pour : 18

- Nombre de voix contre : 46

- Ne prennent pas part au vote : 6

- Nombre de suffrages exprimés : 64

- Majorité qualifiée au ¼ : 18

(MM. Broliquier, Godinot, Revel et Mmes Ferrari, Delaunay et Fréry ne prennent pas part au vote)

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos.

Le scrutin public sur appel nominal est adopté. Nous allons donc procéder au vote sur les trois amendements proposés au scrutin public sur appel nominal.

Nous allons commencer par le premier amendement. Madame la Secrétaire de Séance, Madame Hénocque, je vais vous demander de procéder à l'appel pour recueillir les votes de chacun des présents.

Mme HÉNOCQUE Audrey, Adjointe et Secrétaire de séance : Merci, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Je me permets de préciser, bien évidemment, que je vous invite à voter contre ce premier amendement.

(Madame Audrey Hénocque procède à l'appel nominal et ainsi au vote à scrutin public.)

Mme Alcover Marie : Je vote contre.

Mme Augey Camille : Contre, évidemment.

Mme Bacha-Himeur Samira : Je vote pour.

M. Berzane Olivier : Contre.

M. Billard Romain : Pour, évidemment.

M. Blache Pascal : Pour.

M. Blanc Étienne : Pour.

M. Duvernois Jean-Michel : pour madame Françoise Blanc, je vote pour, Madame la Première Adjointe.

Mme Borbon Delphine : Pour.

M. Bosetti Laurent : Contre l'amendement et contre le travail du dimanche.

Mme Bouagga Yasmine : Contre.

Mme Braibant-Thoraval Anne : Contre.

M. Broliquier Denis : Pour.

Mme Bruvier Hamm Pauline : Contre.

Mme Cabot Marie-Agnès : Je vote contre.

M. Chapuis Gautier : Je vote contre.

M. Chevalier Alexandre : Contre, assurément.

M. Chihi Mohamed : Je vote contre.

M. Collomb Gérard : Je vote pour.

Mme Condemine Anne-Sophie : Je vote pour.

Mme Croizier Laurence : Je vote pour, assurément.

M. Cucherat Yann : Je vote pour.

Mme de Laurens Céline : Je vote pour.

Mme de Montille Béatrice : Pour.

M. Debray Tristan : Je vote contre.

Mme Delaunay Florence : Je vote contre.

M. Doucet Grégory : Contre.

M. Drioli Adrien : Je vote contre et pour la protection des salariés.

Mme Dubois Bertrand Véronique : Contre.

Mme Dubot Fanny : Contre.

M. Duvernois Jean-Michel : Je ne suivrai pas les consignes de notre Maire, je vote pour et pour la protection des salariés également.

M. Ekinci Akif : Je vote contre.

Mme Ferrari Laura : Je m'abstiens.

Mme Fréry Marie-Noëlle : Contre.

Mme Gailliout Béatrice : Je m'abstiens et je sais ce que c'est que le travail du dimanche, des week-ends et des jours fériés.

M. Genouvrier François : Je vote contre.

Mme Fréry Marie-Noëlle : pour madame Nadine Georgel, ce sera contre.

M. Giraud Emmanuel : Je vote contre.

M. Girault Jean-Luc : Contre.

M. Godinot Sylvain : Je vote contre.

Mme Goust Victoire : Je vote contre.

Mme Hénocque Audrey : Je vote contre.

M. Hernandez Ludovic : Je vais soutenir l'économie et je vais soutenir l'emploi, donc je vais voter pour.

M. Husson Nicolas : Je vote contre.

M. Képénékian Georges : Abstention sur ce premier amendement.

Mme Runel Sandrine : pour madame Léger Stéphanie, contre.

M. Lévy Charles-Franck : C'est un vote pour.

M. Lungenstrass Valentin : Je vote contre.

M. Maes Bertrand : Je vote contre.

Mme Maras Aurélie : Je vote contre.

M. Michaud Raphaël : Je vote contre.

M. Monot Vincent : Contre.

Mme Nublat-Faure Julie : Je vote contre.

M. Odiard Patrick : Je vote contre.

M. Oliver Pierre : Je vote pour.

Mme Palomino Sylvie : Abstention.

Mme Perrin Marielle : Je vote contre.

Mme Perrin-Gilbert Nathalie : Je vote contre cet amendement.

Mme Popoff Sophia : Je vote contre.

M. Prieto Philippe : Contre.

Mme Prin Isabelle : Contre.

M. Revel Ivan : Je vote contre.

Mme Roch Valérie : Je vote contre.

Mme Runel Sandrine : Je vote contre et comme chacun y va de son petit commentaire, je rappellerai à la droite lyonnaise que nous ne sommes pas à la Métropole de Lyon.

M. Sécheresse Jean-Yves : Je vote pour.

M. Souvestre David : Je vote contre.

Mme Tomic Sylvie : Je vote contre.

M. Vasselín Steven : Je vote contre.

Mme Verney-Carron Florence : Je vote pour.

Mme Vidal Chloé : Je vote contre.

M. Vivien Emmanuel : Je vote contre.

Mme Zdorovtsoff Sonia : Je vote contre.

M. Zinck Rémi : Contre.

Mme HÉNOCQUE Audrey, Adjointe et Secrétaire de séance : Merci. Tout le monde a voté pour ce premier amendement.

M. LE MAIRE : Nous vous donnons les résultats très rapidement.

Mme HÉNOCQUE Audrey, Adjointe et Secrétaire de séance : Nous dépouillons le vote, nous vous donnerons le résultat et nous pourrons procéder de la même façon pour le 2e et le 3e amendement.

M. LE MAIRE : J'en profite pour rappeler aux personnes qui se trouvent à plusieurs dans le même bureau que le port du masque s'impose. Bien évidemment, c'est à vous que je m'adresse, Monsieur Blanc.

Merci.

Sur l'amendement n° 1 – Ajout du dimanche 4 juillet 2021 :

- Nombre de votants : 73

- Nombre de voix pour : 19

- Nombre de voix contre : 50

- Nombre d'abstentions : 4

- Nombre de suffrage exprimés : 69

- Majorité absolue : 36

- Nombre d'élus absents : 3

- Nombre de pouvoirs : 3

(Rejeté)

Mme HÉNOCQUE Audrey : Pour l'amendement numéro 1, le nombre de votes pour s'élève à 19, le nombre de votes contre s'élève à 50 et le nombre d'abstentions s'élève à 4. L'amendement est rejeté.

M. LE MAIRE : Merci, Madame la Première Adjointe.

Je note une demande de prise de parole de Monsieur Berzane. C'est à vous.

M. BERZANE Olivier, Maire du 8e arrondissement : Monsieur le Maire,

Chers collègues, je crois que tout le monde a bien compris l'intérêt de ce vote nominatif. Toutefois, j'ai cru comprendre ce matin dans les interventions, notamment de monsieur Blanc, que tout le monde avait envie d'écourter au maximum les débats.

Ne serait-il pas possible de faire un vote nominatif groupé sur les deux amendements à venir ?

M. LE MAIRE : Malheureusement, Monsieur Berzane, ce n'est pas possible. Nous allons donc devoir reprendre et suivre le même protocole précisément.

Madame la Première Adjointe, c'est à vous.

Mme HÉNOCQUE Audrey, Adjointe et Secrétaire de séance : Merci, Monsieur le Maire.

En effet, je me dois de mettre au vote l'amendement numéro 2 dont vous avez eu connaissance et je vais à nouveau procéder à l'appel nominal.

(Madame Audrey Hénocque procède à l'appel nominal et ainsi au vote à scrutin public.)

Mme Alcover Marie : Je vote contre.

Mme Augey Camille : Contre.

Mme Bacha-Himeur Samira : Je vote pour.

M. Berzane Olivier : Contre.

M. Billard Romain : Je vote pour.

M. Blache Pascal : Pour.

M. Blanc Étienne : Pour.

M. Duvernois Jean-Michel : pour madame Françoise Blanc, je vote pour.
Mme Borbon Delphine : Pour.
M. Bosetti Laurent : Contre.
Mme Bouagga Yasmine : Contre.
Mme Braibant-Thoraval Anne : Contre.
M. Broliquier Denis : Pour.
Mme Bruvier Hamm Pauline : Contre.
Mme Cabot Marie-Agnès : Je vote contre.
M. Chapuis Gautier : Je vote contre.
M. Chevalier Alexandre : Encore contre.
M. Chihi Mohamed : Je vote contre.
M. Collomb Gérard : Je vote pour.
Mme Condemine Anne-Sophie : Je vote pour.
Mme Croizier Laurence : Pour.
M. Cucherat Yann : Je vote pour.
Mme de Laurens Céline : Cette fois, je ne me trompe pas, je vote contre.
Mme de Montille Béatrice : Pour.
M. Debray Tristan : Je vote contre.
Mme Delaunay Florence : Contre.
M. Doucet Grégory : Contre.
M. Drioli Adrien : Contre.
Mme Dubois Bertrand Véronique : Contre.
Mme Dubot Fanny : Contre.
M. Duvernois Jean-Michel : Pour.
M. Ekinci Akif : Contre.
Mme Ferrari Laura : Abstention.
Mme Fréry Marie-Noëlle : Contre.
Mme Gailliot Béatrice : Abstention.
M. Genouvrier François : Contre.
Mme Fréry Marie-Noëlle : pour madame Nadine Georgel, contre.
M. Giraud Emmanuel : C'est contre.
M. Girault Jean-Luc : Contre.
M. Godinot Sylvain : Contre.
Mme Goust Victoire : Contre.
Mme Hénocque Audrey : Je vote contre.
M. Hernandez Ludovic : Pour.
M. Husson Nicolas : Contre.
M. Képénékian Georges : Abstention.
Mme Runel Sandrine : pour madame Léger Stéphanie, contre.
M. Lévy Charles-Franck : Pour.
M. Lungenstrass Valentin : Contre.
M. Maes Bertrand : Je vote contre.
Mme Maras Aurélie : Je vote contre.
M. Michaud Raphaël : Je vote contre.
M. Monot Vincent : Je vote contre.
Mme Nublat-Faure Julie : Je vote contre.
M. Odiard Patrick : Je vote contre.
M. Oliver Pierre : Pour.
Mme Palomino Sylvie : Abstention.
Mme Perrin Marielle : Je vote contre.
Mme Perrin-Gilbert Nathalie : Je vote contre ce deuxième amendement.
Mme Popoff Sophia : Je vote contre.
M. Prieto Philippe : Je vote contre.
Mme Prin Isabelle : Contre.
M. Revel Ivan : Je vote contre.
Mme Roch Valérie : Toujours contre.
Mme Runel Sandrine : Contre.
M. Sécheresse Jean-Yves : Pour.
M. Souvestre David : Contre.
Mme Tomic Sylvie : Contre.
M. Vasselin Steven : Je vote contre.
Mme Verney-Carron Florence : Je vote pour.
Mme Vidal Chloé : Je vote contre.
M. Vivien Emmanuel : Contre.
Mme Zdorovtsoff Sonia : Contre.
M. Zinck Rémi : Contre le travail le dimanche.

Mme HÉNOCQUE Audrey, Adjointe et Secrétaire de séance : Merci.

Nous allons procéder au comptage des voix et nous revenons vers vous.

Sur l'amendement n° 2 – Ajout du dimanche 5 septembre 2021 :

- Nombre de votants : 73
- Nombre de voix pour : 18
- Nombre de voix contre : 51
- Nombre d'abstentions : 4
- Nombre de suffrage exprimés : 69
- Majorité absolue : 36
- Nombre d'élus absents : 3
- Nombre de pouvoirs : 3

(Rejeté)

Mme HÉNOCQUE Audrey, Adjointe et Secrétaire de séance : Pour l'amendement numéro 2, les votes contre totalisent 51 voix, les votes pour 18 voix et les abstentions 4 voix. L'amendement numéro 2 est rejeté.

Nous allons pouvoir passer au vote du troisième amendement.

(Madame Audrey Hénocque procède à l'appel nominal et ainsi au vote à scrutin public.)

Mme Alcover Marie : Je vote contre.

Mme Augey Camille : Toujours contre.

Mme Bacha-Himeur Samira : Pour.

M. Berzane Olivier : Toujours contre.

M. Billard Romain : Pour.

M. Blache Pascal : Pour.

M. Blanc Étienne : Pour.

M. Duvernois Jean-Michel : pour madame Françoise Blanc, je vote pour.

Mme Borbon Delphine : Pour.

M. Bosetti Laurent : Je vote contre.

Mme Bouagga Yasmine : Contre.

Mme Braibant-Thoraval Anne : Contre.

M. Broliquier Denis : Pour.

Mme Bruvier HAMM Pauline : Contre.

Mme Cabot Marie-Agnès : Je vote contre.

M. Chapuis Gautier : Contre.

M. Chevalier Alexandre : Pour la troisième fois, contre.

M. Chihi Mohamed : Contre.

M. Collomb Gérard : Pour.

Mme Condemine Anne-Sophie : Pour.

Mme Croizier Laurence : Pour.

M. Cucherat Yann : Je vote pour.

Mme de Laurens Céline : Contre.

Mme de Montille Béatrice : Pour.

M. Debray Tristan : À nouveau contre.

Mme Delaunay Florence : Contre.

M. Doucet Grégory : Contre.

M. Drioli Adrien : Contre.

Mme Dubois Bertrand Véronique : Contre.

Mme Dubot Fanny : Contre.

M. Duvernois Jean-Michel : Pour.

M. Ekinci Akif : Contre.

Mme Ferrari Laura : Pour.

Mme Fréry Marie-Noëlle : Contre.

Mme Gailliot Béatrice : Pour.

M. Genouvrier François : Contre.

Mme Fréry Marie-Noëlle : Pour Madame Nadine GEORGEL, contre.

M. Giraud Emmanuel : Contre.

M. Girault Jean-Luc : Contre.

M. Godinot Sylvain : Contre.

Mme Goust Victoire : Contre.

Mme Hénocque Audrey : Contre.

M. Hernandez Ludovic : Pour.

M. Husson Nicolas : Contre.

M. Képénékian Georges : Pour.

Mme Runel Sandrine : pour madame Léger Stéphanie, contre.

M. Lévy Charles-Franck : Pour.

M. Lungenstrass Valentin : Contre.

M. Maes Bertrand : Contre.

Mme Maras Aurélie : Contre.

M. Michaud Raphaël : Contre.

M. Monot Vincent : Contre.

Mme Nublat-Faure Julie : Contre.

M. Odiard Patrick : Contre.

M. Oliver Pierre : Pour.
 Mme Palomino Sylvie : Pour.
 Mme Perrin Marielle : Contre.
 Mme Perrin-Gilbert Nathalie : Je vote contre.
 Mme Popoff Sophia : Je vote contre.
 M. Prieto Philippe : Je vote contre.
 Mme Prin Isabelle : Contre.
 M. Revel Ivan : Je vote contre.
 Mme Roch Valérie : Contre.
 Mme Runel Sandrine : Merci pour ce moment un peu binaire entre la droite et la gauche, mais je voterai contre.
 M. Sécheresse Jean-Yves : Pour.
 M. Souvestre David : Contre.
 Mme Tomic Sylvie : Contre.
 M. Vasselín Steven : Contre.
 Mme Verney-Carron Florence : Pour.
 Mme Vidal Chloë : Je vote contre.
 M. Vivien Emmanuel : Contre.
 Mme Zdorovtsoff Sonia : Contre.
 M. Zinck Rémi : Contre.

Mme HÉNOCQUE Audrey, Adjointe et Secrétaire de séance : Merci à toutes et à tous.

Nous allons faire le compte.

Sur l'amendement n° 3 – Passer de 7 à 12 dimanches :

- Nombre de votants : 73
- Nombre de voix pour : 22
- Nombre de voix contre : 51
- Nombre d'abstentions : 0
- Nombre de suffrage exprimés : 73
- Majorité absolue : 37
- Nombre d'élus absents : 3
- Nombre de pouvoirs : 3

(Rejeté)

Mme HÉNOCQUE Audrey, Adjointe et Secrétaire de séance : Concernant cet amendement numéro 3, le nombre de votes contre s'élève à 51, le nombre de votes pour à 22, le nombre d'abstentions à 0. L'amendement numéro 3 est rejeté.

M. LE MAIRE : Merci, Madame la Première Adjointe.

Nous passons maintenant au vote sur la délibération.

Je mets ce dossier aux voix et vous invite à voter via l'outil Quizzbox. Le scrutin est ouvert pour 40 secondes.

(Vote.)

(Les groupes Droites Centre et Indépendants, Pour Lyon et Progressistes et Républicains votent contre)

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Le projet de délibération est adopté.

2020/371 - Adhésion de la Ville de Lyon au Réseau de la Coopération décentralisée pour la Palestine (RCDP) - Rectificatif

Rapporteuse : Mme ZDOROVTZOFF Sonia

M. LE MAIRE : Madame Zdorovtsoff, c'est à vous.

Mme ZDOROVTZOFF Sonia, rapporteuse : Merci, Monsieur le Maire.

Je vous informerai simplement que cette délibération a reçu un avis favorable de la Commission.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci.

Je mets ce dossier aux voix et vous invite à voter via l'outil Quizzbox. Le scrutin est ouvert pour 40 secondes.

(Vote.)

(Le groupe Droite Centre et Indépendants vote contre)

(Abstention de M. Lévy)

(Mme Palomino ne prend pas part au vote)

(Mmes Ferrari, Fréry, Georgel et M. Képénékian ne participent pas au vote)

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Le projet de délibération est adopté.

2020/479 - Exonération de redevance d'occupation commerciale du domaine public en raison de la crise sanitaire née de l'épidémie de Covid-19

Rapporteuse : Mme AUGÉY Camille

M. LE MAIRE : Madame Augéy, c'est à vous.

Mme AUGÉY Camille, rapporteuse : La délibération 479 a reçu un avis favorable de la Commission.

M. LE MAIRE : Merci.

Je mets ce dossier aux voix et vous invite à voter via l'outil Quizzbox. Le scrutin est ouvert pour 40 secondes.

(Vote.)

(Abstention de Mme Palomino)

(Mmes de Laurens, Dubot, Perrin et MM. Giraud et Képénékian ne participent pas au vote)
(Adopté)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Le projet de délibération est adopté.

COMMISSION TRANSITION ÉCOLOGIQUE - MOBILITÉS

2020/373 - Approbation d'une nouvelle convention entre la Ville de Lyon et le SYTRAL relative aux conditions de fonctionnement et de financement des navettes locales de transport public sur le territoire de la Ville de Lyon

Rapporteur : M. LUNGENSTRASS Valentin

M. LE MAIRE : Monsieur Lungenstrass, vous avez la parole.

M. LUNGENSTRASS Valentin, rapporteur : Merci, Monsieur le Maire.

Avis favorable de la Commission pour cette convention entre la Ville et le SYTRAL.

M. LE MAIRE : Je vous remercie.

Pour le groupe Progressistes et Républicains, Madame Ferrari. C'est à vous pour 5 minutes.

Mme FERRARI Laura : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Je profite de cette délibération sur les transports pour vous interpeller quant aux politiques que vous menez en lien avec la Métropole concernant l'accessibilité de notre ville.

Les nouveaux aménagements que vous mettez en place, souvent sans concertation avec les habitants et usagers, s'ils peuvent répondre à certains besoins, posent néanmoins des problèmes de méthode, de pédagogie et d'anticipation des effets secondaires qu'ils induisent.

Aussi, nombreux sont nos concitoyens à déchanter lorsque leurs trajets quotidiens, loin de s'améliorer, deviennent plus difficiles, surtout lorsque le report modal que vous espérez susciter, malheureusement, n'est pas possible.

Mais je voudrais aujourd'hui plus particulièrement vous interpeller sur les récentes déclarations et décisions concernant la zone à faible émission, qui concernent plus particulièrement notre ville. Même s'il s'agit d'un sujet métropolitain, il aura un impact sur les Lyonnais important.

Concerté avec les partenaires et professionnels concernés, le projet ZFE, tel qu'il a été conçu et pensé initialement, vise bien sûr à l'amélioration de la qualité de l'air dans notre agglomération, en mettant en place des mesures pédagogiques, dans une logique progressive, adaptée et discutée.

Votre volonté d'étendre la ZFE au Crit'Air 3 pour les professionnels dès le 1er janvier, l'interdiction de circuler et de stationner, risque de mettre nombre d'entre eux, déjà touchés par la crise, dans de grandes difficultés. Il serait alors indispensable d'envisager le report en concertation notamment avec les professionnels du transport, les artisans, les professionnels des marchés, le BTP, comme l'avait fait le prédécesseur de Bruno Bernard, David Kimelfeld, qui s'était engagé, au début de la crise Covid.

En effet, vous ne pouvez pas vous inquiéter à tout moment des conséquences de la crise et ignorer les effets négatifs sur ces professionnels. Pourquoi ne pas entendre l'alerte des professionnels aujourd'hui ?

De même, votre volonté d'étendre ces restrictions au Crit'Air 2 et aux véhicules particuliers va amener de très nombreux Grands-Lyonnais à devoir changer de véhicule dans un avenir proche. Tous n'en ont pas les moyens.

Après les aides déployées, à combien sera le reste à charge pour les ménages ?

Monsieur le Maire, nous ne devons pas faire de cette zone à faible émission une zone d'exclusion sociale. Nous ne devons pas faire de cette ZFE un instrument de ségrégation, un instrument d'interdiction de notre ville à celles et ceux qui ne peuvent pas se plier aux nouvelles exigences, et cela, pour des problématiques économiques.

Demain, que fera l'aide-soignante qui habite en périphérie de la Métropole pour se rendre à 6 heures 30 à l'hôpital Édouard Herriot, sans dégrader son pouvoir d'achat ou mettre des heures dans les transports en commun ?

Il est de bon ton dans vos rangs de théoriser le soutien aux plus précaires, il est plus difficile pour vous de les soutenir concrètement.

Pour qu'un changement tienne, il doit s'inscrire dans une temporalité soutenable pour l'ensemble de nos concitoyens et être accompagné de mesures concrètes pour les aider à faire la transition.

Une décision précipitée sera vécue comme nécessairement brutale et injuste, surtout en cette période où nombre de nos concitoyens subissent la crise de plein fouet.

Nous ne pouvons pas créer une ligne de démarcation, une frontière entre le cœur de notre agglomération, où règnerait un entre-soi préservé et la périphérie où seraient cantonnés celles et ceux qui ne peuvent se plier aux exigences écologiques.

Bien sûr qu'il est possible d'aller plus loin concernant cette question de la ZFE, mais prendre une telle mesure ne doit pas négliger l'impact social qu'elle peut entraîner. Diminuer la pollution, bien sûr. Le faire sans tenir compte des réalités sociales s'avère réellement problématique. L'idéologie ne doit pas prendre le pas sur le bien-être de nos habitants. Être au service de vos idées, c'est certes respectable, mais être au service de tous les Lyonnais et des habitants, c'est votre mission dorénavant, Monsieur le Maire.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Pour le groupe Pour Lyon, Monsieur Cucherat. Vous avez 5 minutes.

M. CUCHERAT Yann : Monsieur le Maire,

Mesdames et Messieurs les élus,

Cette délibération concernant les relations entre le SYTRAL et la Ville de Lyon est l'occasion pour notre groupe d'évoquer les mobilités lyonnaises et les enjeux qu'elles décèlent.

Depuis de nombreuses années, dans nos politiques publiques, mais également dans nos vies personnelles et actions quotidiennes, nous essayons sans cesse de changer notre rapport au monde pour lutter contre le réchauffement climatique, diminuer les pollutions ou encore préserver nos ressources.

Les dégâts que provoque la main de l'homme sur la terre sont considérables et ne doivent pas être minimisés.

Notre anthropocentrisme, notre consumérisme, notre matérialisme, notre soif de conquérir et de posséder à l'excès gangrènent notre planète à n'en pas douter.

Et ce qui peut paraître paradoxal, nous sommes à la fois les auteurs de cette catastrophe et, en même temps, les victimes.

Mais ma conscience écologique reste humble et, contrairement à vous, non dogmatique. Elle s'inscrit, et je m'y efforce, dans une vision générale de la société et de notre ville. Elle intègre à chaque fois la capacité pour tous les Lyonnais à s'adapter aux nouvelles mesures, aux nouvelles règles que nous imposent ces préoccupations environnementales, afin de ne jamais exclure une partie de la population.

C'est, entre autres, ce qui nous différencie dans la manière d'appréhender les sujets, Monsieur le Maire, mais nous avons également un autre point de divergence.

Au-delà des changements de comportements individuels qui nous incombent, c'est aussi grâce aux innovations et aux mobilités que nous pourrions changer les choses.

Ces dix dernières années, selon l'Observatoire ATMO AURA qui mesure la pollution de l'air, la qualité de l'air s'est sensiblement améliorée et les principaux polluants ont été divisés par deux.

Mais, si cela est loin d'être suffisant, ces améliorations notables sont dues à l'engagement fort de l'ancienne majorité en matière de dévelop-

pement durable et de sobriété énergétique.

Rappelez-vous ce qu'étaient les quais du Rhône avant de devenir de véritables promenades végétalisées : des parkings. Quelle ville a développé le concept du Vélo'v ? Nous menions un politique volontariste de végétalisation, d'arborisation et de développement du jardinage urbain et Lyon fut précurseur, puisque c'est en 2008 qu'elle atteindra son objectif zéro phyto, dix années avant la norme en vigueur.

En 2016, la Métropole fut même la première collectivité de France à imposer dans son PLU un coefficient de végétalisation de 30 %. Et, lorsqu'en juin 2016, nous avons lancé le Plan Oxygène, il s'agissait bien de lutter contre la pollution de l'air. À travers ce plan, différentes actions ont été mises en œuvre et notamment le lancement d'une zone à faible émission, appelée ZFE. Cette mesure a été suivie d'un accompagnement des professionnels et des artisans pour ne pas mettre en difficulté leur activité. Une tarification préférentielle a été appliquée pour certaines professions, mais aussi une aide financière pour acheter un véhicule propre adapté aux enjeux de cette ZFE.

Récemment, votre collègue Bruno Bernard a exprimé sa volonté d'élargir cette ZFE aux véhicules des particuliers et d'interdire d'ici 2025 les véhicules diesel dans la Métropole de Lyon.

Nous souhaitons vous faire part de notre vive inquiétude sur l'impact d'une telle obligation à si brève échéance. Comment professionnels et particuliers pourront-ils renouveler leur parc dans les délais annoncés ?

Nul doute que ces mesures vont venir fragiliser davantage encore les personnes les plus vulnérables.

Faute de solutions alternatives suffisamment adaptées, notamment dans les territoires périphériques, bien souvent, la voiture reste la seule solution pour se déplacer.

Nous arriverons à diminuer efficacement la place de la voiture uniquement si nous encourageons l'intermodalité grâce à des parkings relais, si nous déployons de nouveaux services de mobilité partagée, si nous créons un RER à la lyonnaise efficace, si nous améliorons l'offre des transports en commun et notamment la création de nouvelles lignes de métro, métro qui aurait déjà dû voir la ligne E engagée si le travail de vos prédécesseurs était respecté.

C'est seulement avec des mesures d'accompagnement et après avoir lancé ces chantiers de transports en commun que vous auriez dû proposer l'élargissement de la ZFE aux véhicules des particuliers et à l'interdiction des véhicules diesel.

Toujours avec cette volonté de réduire la place de la voiture en ville, nous nous sommes fortement engagés ces dernières années à favoriser la pratique des modes de déplacement doux et actifs. Je parle de la marche et du vélo.

Pour cela, nous avons entrepris de nombreux aménagements à destination des piétons et des cyclistes afin de sécuriser leurs trajets et faciliter leur cheminement.

Il reste encore à faire, mais toutes ces mesures ont porté leurs fruits, car, depuis 10 ans, l'usage du vélo a progressé d'environ 15 % sur notre territoire.

Je rappelle aussi que nous avons doublé le réseau cyclable depuis 2014 et nous nous rapprochons aujourd'hui d'un réseau de 300 kilomètres à Lyon intramuros.

Si ce développement doit poursuivre sa progression, nous regrettons la façon dont vous déployez les nouvelles pistes cyclables. L'exemple dans le 6e arrondissement, déjà soulevé par son Maire, Pascal Blache, d'un déploiement non concerté et inorganisé par rapport aux différents usagers de la voirie, l'illustre parfaitement.

Ces pistes, mal pensées, mais répondant à votre obsession, sont dangereuses et ne permettent pas aux cyclistes de prendre leurs vélos en toute sécurité. Ce n'est pas l'urbaniste danois, Mikael Colville-Andersen, la référence du vélo urbain qui dirait le contraire.

Aujourd'hui, les usagers de l'espace public n'y comprennent plus rien. En ce sens, ces nouveaux aménagements que vous mettez en place à la hâte, tout comme ces mesures coercitives de mobilité qui, demain, fragiliseront encore les personnes les plus modestes, n'augurent pas des perspectives heureuses pour les Lyonnais.

Les élus du groupe Pour Lyon, qui défendent le développement équilibré de cette ville, souhaitent vous alerter afin d'éviter que votre majorité n'attise de nouvelles tensions inutiles.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Monsieur Lungenstrass, c'est à vous.

M. LUNGENSTRASS Valentin, rapporteur : Merci, Monsieur le Maire.

Quelques réponses à nos collègues, madame Ferrari et monsieur Cucherat.

D'abord, sur la zone à faible émission, effectivement, simplement pour remettre dans le cadre, la zone à faible émission votée précédemment fait qu'au 1er janvier, les vignettes Crit'Air 3 des professionnels ne seront plus autorisées. Je rappelle que c'est bien une décision qui a été prise dans le cadre de l'ancienne ZFE.

Le Président de la Métropole a donné un cap pour la sortie du diesel d'ici la fin du mandat effectivement. Pour l'instant, nous n'avons pas fait d'annonces concrètes sur l'évolution de la ZFE, que ce soit sur son périmètre ou en donnant un calendrier clair, mais ce sera le cas. Il y a déjà à la Métropole en ce moment des discussions en cours avec les professionnels du secteur, avec les élus d'opposition et de la majorité, pour avancer sur la question de la ZFE qui va évoluer et qui est basée sur les vignettes Crit'Air.

Je rappelle que vous parlez, Madame Ferrari, d'idéologie pour mettre en place la ZFE. Non, ce n'est pas de l'idéologie, cela s'appelle la protection de la santé de nos concitoyens. Plus de 60 000 personnes meurent prématurément par an de la pollution de l'air. La Commission européenne a mis en demeure le gouvernement qui est sommé d'agir au plus vite. C'est la santé de nos concitoyens que nous protégeons et non une idéologie comme vous voulez le faire croire.

Ensuite, vous parlez d'exclusion, Monsieur Cucherat. Non, ces problématiques sociales ne sont absolument pas négligées. Nous souhaitons bien faire et nous allons le faire, la transition écologique dans la justice sociale. Je souhaite rappeler, vu que vous avez parlé de mobilité, que nous venons de voter ce matin un plan de mandat ambitieux de 2,5 milliards d'euros au SYTRAL, qui va justement massivement développer les transports en commun et notamment dans un certain nombre de quartiers qui n'étaient précédemment pas très bien connectés au reste du réseau, mal desservis. Je pense notamment au Mas du Taureau, à Villeurbanne Saint-Jean et d'ailleurs au-delà de Lyon aussi, à Francheville ou à Saint-Fons. Vous voyez donc que le projet du SYTRAL est ambitieux et qu'il va nous amener des avancées.

Aussi, nous avons voté précédemment au SYTRAL une tarification solidaire avec la gratuité pour les plus démunis et un nouveau tarif solidaire à 10 euros pour les catégories sociales dans la grille tarifaire du SYTRAL. Vous voyez donc que nous faisons la transition des mobilités pour toutes et tous.

Enfin, dernier point, nous avons bien une vision globale sur les questions de mobilité avec évidemment le développement des aménagements cyclables. Nous travaillons d'arrache-pied pour améliorer justement la sécurité des cyclistes et permettre que le plus de femmes et d'hommes puissent utiliser ces aménagements cyclables, et avec une vision globale aussi portée sur le stationnement.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Je vois la main levée de Madame Ferrari. C'est à vous.

Mme FERRARI Laura : Simplement une petite précision, je n'ai jamais dit le contraire concernant la ZFE et que c'était l'ancienne équipe qui devait mettre en place notamment pour les professionnels en janvier 2021. En revanche, suite à la crise du Covid, il avait été prévu, parce que cela a été concerté avec les professionnels, contrairement à vous, j'ai l'impression qu'il y aurait un décalage éventuellement de six mois suite à la crise du Covid.

C'est tout ce que je voulais rajouter.

Merci beaucoup.

M. LE MAIRE : Merci.

Je me permets d'ajouter quelques mots juste pour vous informer qu'il y a une dizaine de jours, je participais, en tant que Maire d'une des plus grandes villes de France, à une réunion organisée par le Président de la République lui-même. Je m'y trouvais évidemment avec le Maire de Paris, le Maire de Marseille, le Maire de Nice, etc. Le thème de la réunion était la mise en place des ZFE en France.

J'aimerais à ce titre, comme vient rapidement de l'évoquer monsieur Lungenstrass, rappeler que la mise en place des ZFE dans les aggro-

mérations relève d'une réglementation nationale, qui, elle-même, est une traduction du droit européen. Je vous rappelle que, depuis 2008, la France est régulièrement condamnée par la Commission européenne pour le non-respect de la réglementation en matière d'exposition aux polluants et en particulier aux particules fines.

Alors, bien sûr, au cours des mandatures précédentes, et cela a été rappelé par monsieur Cucherat, par monsieur Collomb et d'autres auparavant, des actions ont été entreprises et il nous est arrivé à plusieurs reprises, au cours des derniers mois, de les saluer, d'en reconnaître la pertinence. Même, plus historiquement, les élus écologistes ont pu s'associer à un certain nombre de mesures prises lors des mandatures précédentes.

Vous parliez à l'instant, Monsieur Cucherat, du fait que la qualité de l'air s'améliore. Certes, la qualité de l'air s'améliore depuis quelques années, mais la science progressant, on se rend compte aussi des effets nocifs des particules fines. Je peux d'ores et déjà vous annoncer qu'à partir de l'année prochaine, les mesures concernant les polluants vont se durcir, ce qui va faire apparaître qu'en réalité, la qualité de l'air à Lyon et dans son agglomération s'avérera plus mauvaise qu'elle n'a pu être précédemment.

Qu'est-ce que cela nous indique ? Qu'il y a urgence à agir. Oui, on peut s'afficher contre le consumérisme et je me réjouis que vous l'affichiez aujourd'hui, Monsieur Cucherat, mais, après, il faut que cela se traduise en mettant nos actions à la hauteur des enjeux.

Il y a urgence à agir sur la pollution, tout comme il y a urgence à agir sur l'accroissement des températures sur le globe. Cela fait maintenant plusieurs années que nous comptons tous les ans des records de chaleur qui sont battus, année après année. Combien de temps faudra-t-il encore attendre, à vous écouter, pour se mettre en mouvement ?

Je vous rappelle que cette majorité est aujourd'hui à la tête de cette ville parce que, justement, les Lyonnaises et les Lyonnais nous ont demandé de nous mettre en mouvement. C'est bien notre projet écologiste qui est aujourd'hui au pouvoir et c'est bien notre projet que nous comptons mettre en œuvre.

Nous aurons l'occasion, au cours des prochaines semaines, et notamment en ce début d'année 2021, en vous présentant notre programmation pluriannuelle des investissements de vous montrer à quel point nous sommes une majorité engagée sur la question de l'urgence climatique.

Je n'en dirai donc pas plus, mais sachez qu'ici, personne n'est là pour distribuer des brevets d'écologie, mais simplement pour être dans l'action. C'est ce qui nous habite chaque jour, dans l'intérêt général et pour la défense du bien commun.

Je vous remercie.

Je mets ce dossier aux voix et vous invite à voter via l'outil Quizzbox. Le scrutin est ouvert pour 40 secondes.

(Vote)

(Mmes Cabot et de Laurens ne participent pas au vote)

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Le projet de délibération est adopté.

2020/427 - Évolution du dispositif de stationnement sur voirie adapté pour les professionnels mobiles (code NAF 3312Z)

Rapporteur : M. LUNGENSTRASS Valentin

M. LE MAIRE : Monsieur Lungenstrass, c'est de nouveau à vous.

M. LUNGENSTRASS Valentin, rapporteur : Merci, Monsieur le Maire.

La délibération suivante a reçu un avis favorable de la Commission.

Il s'agit, comme vous le savez, de rajouter un code NAF, donc une activité, en l'occurrence la réparation de machines et d'équipements mécaniques, au dispositif d'aide aux professionnels, qui donne accès à une tarification spécifique pour les professionnels du dépannage au niveau de la Ville de Lyon.

M. LE MAIRE : Merci.

Pour le groupe Pour Lyon, Monsieur Sécheresse. C'est à vous pour 4 minutes.

M. SÉCHERESSE Jean-Yves : Compte tenu de ce que j'ai entendu tout à l'heure, l'échange sur la question de la place Gabriel Péri entre la Maire du 7e et l'exécutif, je vais me permettre de poser quelques interrogations et je reviendrai plus tard dans d'autres séances sur les questions de stationnement, tout en vous disant que nous voterons ce dossier bien entendu.

J'ai remarqué qu'à l'instant, vous parliez de vous mettre en mouvement, qu'il y avait urgence. C'est un mot que vous adorez utiliser. Moi, je peux vous dire qu'en ce qui concerne la place du Pont, il serait urgent que vous vous mettiez au travail.

Urgent, parce que les gens commencent à en avoir assez des problèmes qui s'accumulent et du fait qu'alors que l'étude Suretis que j'avais commandée remonte à presque un an, rien n'a été fait.

J'ai posé la question au Conseil d'arrondissement du 7e à la rentrée, on m'a dit qu'en octobre, nos concitoyens seraient consultés. Rien n'a été fait.

Tout à l'heure, la Maire du 7e, je crois, nous a annoncé que c'était pour le printemps, qu'un certain nombre de réunions allaient être opérées. Là, franchement, vous poussez le bouchon un peu loin.

Qu'en est-il ? Vous avez, dans l'étude Suretis, sans nécessairement acheter entre guillemets l'ensemble de ses conclusions, au moins les plus grandes thématiques qui sont nécessaires pour mettre en place une refonte profonde de la place Gabriel Péri, à la fois en matière de sécurité – je vous rappelle qu'un vice-procureur a été nommé et que, bien entendu, des discussions peuvent avoir lieu sur la question de l'attitude de la justice et de la police vis-à-vis des questions qui se posent sur ce secteur.

En ce qui concerne l'urbanisme, un certain nombre de questions se posent. Prenons, par exemple, tout simplement le CLIP, le grand comme le petit. Le gardons-nous ? Le détruisons-nous ? Personnellement, je serais pour que l'on fasse table rase. Redéfinissons-nous une vraie place du Pont et non pas ce carrefour qui ne ressemble pas à grand-chose ? C'est une deuxième question qui nous est posée.

Troisième question, les transports en commun, c'est-à-dire le tramway. Nous avons fait des tests, il s'agirait de les remettre en place pour déplacer l'arrêt de tram, qui permettrait de libérer de la place sur le secteur en face du McDonald's et du bureau de tabac. La question du passage du tramway sur la rue de Marseille ou sur les quais.

Bref, toute une série de questions se pose, vous n'avez rien fait, vous n'agissez pas.

Dernier point, je le cite de mémoire, le commerce, nous avons déjà pris des décisions lors des derniers Conseils municipaux du précédent mandat. Il s'agirait de continuer car, on le sait, une des clés, est la revalorisation du commerce dans ce secteur et pouvant bénéficier, comme vous l'avez un peu dit tout à l'heure, de la présence d'un monde étudiant qui se situe à proximité. On a donc franchement des options pour rebondir.

Je ne comprends pas. Cela fait cinq ou six mois que vous êtes là. Les populations s'interrogent. Elles n'attendent pas d'être consultées. Elles ont déjà été consultées. Elles demandent à travailler avec la Ville de Lyon. Je crois que vous le ferez avec plaisir, mais, en tout cas, il s'agit maintenant d'avancer.

Je voulais parler de cela, car le temps presse maintenant. Un an, c'est long, sachant qu'un mandat ne suffira pas pour accomplir l'ensemble des tâches qui viseront à régler tous les problèmes de la place du Pont. Je souhaitais vous le rappeler, sachant que j'interviendrai à nouveau plus tard, car je tiens à être dans mon temps de parole, sur la question du stationnement.

Je vous remercie, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Monsieur Sécheresse, vous avez raison, un mandat ne suffit pas, mais, manifestement, trois n'ont pas suffi non plus.

J'aimerais simplement vous rappeler qu'au début de ce Conseil municipal, suite à la question qui m'a été posée par madame la Maire du 3e, madame Dubois-Bertrand, j'ai pris le temps de répondre, j'ai pris le temps d'expliquer notre méthode. J'ai même précisé que demain un COPIL, un comité de pilotage, était organisé justement pour que l'ensemble des membres de l'exécutif, ainsi que les deux Maires d'arrondissement concernés, se réunissent pour faire le point sur les actions engagées.

Vous ne pouvez pas dire, Monsieur Sécheresse, que rien n'a été fait. Vous le dites vous-même, nous sommes là depuis cinq mois et je vous l'ai dit tout à l'heure, cette situation, ce territoire, ce quartier, cette place du Pont fait partie de mes priorités sur ce mandat. J'y consacre moi-même un temps significatif pour m'assurer personnellement que les actions que nous décidons collectivement se mettent bien en place.

L'action de la police municipale, coordonnée avec la police nationale, les relations avec le Procureur, le travail avec les acteurs de la médiation sur le terrain, les rencontres avec les commerçants, etc., tout cela est engagé.

Je l'ai rappelé tout à l'heure, Monsieur Sécheresse.

Alors, vous nous appelez régulièrement à débattre, à rendre compte, c'est ce que nous faisons en Conseil municipal, Monsieur Sécheresse.

Quand je prends le temps en introduction d'un Conseil municipal pour vous rendre compte de ce qui s'est passé sur la période écoulée entre deux Conseils municipaux, je vous donne des informations. Et qu'est-ce que j'entends ? Je vais vous détailler le lexique auquel nous avons eu droit depuis le début de ce Conseil : dogmatisme, doctrine, doxa, idéologie, obsession. À quoi cela sert-il que nous vous rendions compte ? Semble-t-il, vous n'écoutez pas les remarques et les informations que nous vous passons.

Donc, oui, Monsieur Sécheresse, la place Gabriel Péri est bien l'une de mes priorités et je n'attendrai pas mon deuxième ou mon troisième mandat, sur lequel, de toute façon je ne compte pas pour le moment, ce n'est pas ma priorité, car ma priorité est de répondre aux attentes et aux besoins des Lyonnaises et des Lyonnais maintenant. C'est tout.

Je vous remercie.

Je mets ce dossier aux voix et vous invite à voter via l'outil Quizzbox. Le scrutin est ouvert pour 40 secondes.

(Vote)

(Mme de Laurens, Dubois-Bertrand et M. Michaud ne participent pas au vote)

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Le projet de délibération est adopté.

Je viens de m'apercevoir que monsieur Sécheresse avait redemandé la parole. Avant de passer à la délibération suivante, Monsieur Sécheresse, c'est à vous.

M. SÉCHERESSE Jean-Yves : C'est un roman que vous racontez. Vous savez, les Lyonnais n'ont que faire de multiples réunions qui concernent vos équipes. Ce qu'ils veulent, c'est du travail sur le terrain.

Effectivement, vous avez tout entre les mains, à la fois, je l'ai dit, sur le transport, l'urbanisme, la sécurité, le commerce et j'en passe et des meilleurs. Bien entendu, vos explications ne sont pas les bonnes.

Vous pouvez monter sur vos grands chevaux, je veux dire aux Lyonnais que vous ne faites rien, si ce n'est discuter entre vous. Rien n'a été fait. Les Lyonnais sont impatients. Il était question d'installer, par exemple, des caméras de vidéosurveillance sur certaines rues. Rien n'est fait, rien n'est préparé.

Je pense que vous vous donnez le beau rôle, mais vous m'entendez encore un certain nombre de fois sur cette question, car je sais très bien que vous refusez de sauter l'obstacle et de vous coltiner un certain nombre de questions extrêmement importantes.

M. LE MAIRE : Merci.

J'apprécie cette fois-ci que vous n'ayez pas fait appel au lexique auquel je faisais référence tout à l'heure.

Nous allons pouvoir passer à la délibération suivante.

2020/395 - Opération 01017519 - Église Saint-Bruno - Conservation préventive et curative du mobilier - Lancement de l'opération et demande de subvention auprès de la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) - Affectation d'une partie de l'AP 2015-1, programme 20005

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

M. LE MAIRE : Monsieur Godinot, c'est à vous.

M. GODINOT Sylvain, rapporteur : Pour cette délibération, nous avons un avis favorable de la Commission transition écologique et mobilités.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur Godinot.

Pour le groupe Droite, Centre et Indépendants, Monsieur Billard. C'est à vous pour 5 minutes.

M. BILLARD Romain : Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

Nous nous réjouissons de cette délibération qui va permettre d'ouvrir une nouvelle et grande étape pour la rénovation de ce joyau baroque que constitue l'église Saint-Bruno Les Chartreux. Nous voterons donc évidemment pour.

Néanmoins, je profite de cette délibération patrimoine pour attirer votre attention et celle de notre assemblée sur le patrimoine historique de notre ville, sur sa protection et sa valorisation.

Souvent le parent pauvre des municipalités, je suis pourtant convaincu que le patrimoine constitue l'ADN des villes et plus particulièrement de notre cité classée UNESCO.

Le patrimoine doit être considéré comme un levier économique majeur et une base fondamentale pour construire la ville de demain. Si, pour vous, chaque projet doit être exigeant écologiquement, pour moi, il doit aussi l'être patrimoniallement.

Or, sur plusieurs dossiers, vous ne semblez pas en prendre le chemin. L'exemple le plus marquant est celui de la piscine de Gerland, œuvre de Tony Garnier, notre Gaudi lyonnais. Même si le dossier était bien engagé par l'équipe municipale précédente, vous nous avez démontré sur d'autres dossiers que vous pouviez faire fi de positions passées pour imposer vos propres desseins.

En signant le permis de démolition de ce bâtiment art déco, vous envoyez un mauvais signal en ce début de mandat. Pouvez-vous nous partager les arguments qui ont justifié cette décision qui paraît radicale et contraire à certaines positions et engagements passés de votre groupe et de vos alliés ?

En parallèle de ce dossier, où même un grand nom de l'architecture n'arrive pas à freiner les pelleteuses, ce qui m'inquiète, c'est le patrimoine dit ordinaire, celui non inscrit, non classé, qui ne bénéficie d'aucune protection, d'aucune renommée, d'aucune attention à l'exception de certains amoureux et défenseurs organisés en association ou en collectif qui se battent souvent en jouant le combat du pot de terre contre le pot de fer.

Ce patrimoine ordinaire est composé d'immeubles, petits et grands, de villas, de bâtiments industriels, de commerces, de décors intérieurs et extérieurs, de statues ou en encore de mobilier urbain.

Depuis votre élection, plusieurs permis de démolir et de construire ont été sur le bureau de votre Adjoint à l'urbanisme pour urbaniser et densifier certains quartiers déjà bien denses et déjà bien urbains aux identités et aux architectures singulières.

Je pense, par exemple, au dossier du 3 rue Gigodot dans le 4e ou au 36 rue des Tables Claudiennes dans le 1er, qui vous parlera sûrement et parlera forcément à madame Perrin-Gilbert.

En tant qu'élus, nous devons être les garants et les modérateurs de la ville de demain, mais aussi les passeurs d'une ville bimillénaire où chaque construction doit être réfléchie et tendre vers l'excellence, car les constructions autorisées engagent et auront un impact pour plusieurs décennies.

Soyez assuré de ma vigilance totale sur ce sujet et sachez que je serai toujours présent pour les défendre avec force et passion. J'espère vous trouver à mes côtés en tant que défenseur et non en tant que destructeur du patrimoine.

Nous serions, comme nombre de Lyonnaises et de Lyonnais, intéressés de connaître vos positions et actions pour protéger et valoriser durant ce mandat le patrimoine historique, et notamment ce patrimoine dit ordinaire qui fait la qualité du cadre de vie de nos quartiers.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Monsieur Michaud, puisque vous êtes Adjoint aux urbanismes, je vous donne la parole.

M. MICHAUD Raphaël, Adjoint : Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Je vous remercie également, Monsieur Billard, pour votre vigilance. Je vous confirme que notre majorité souhaite que le patrimoine soit au service des vivants et qu'à ce titre-là, la Ville de Lyon ne devienne pas un musée. Il nous importe fortement que le patrimoine puisse évoluer au service des usages actuels dans le respect des traditions et dans le respect de l'histoire.

À ce titre-là, la piscine de Gerland est un bon exemple. La piscine de Gerland remonte à une démarche qui date de 1914. Édouard Herriot ne faisait que constater la montée en puissance du sport dans la ville, la nécessité pour Lyon de se doter d'équipements sportifs, « l'extension considérable que prend chaque jour la pratique des sports, l'utilité indéniable des exercices physiques, m'ont amenés à envisager la possibilité pour notre ville d'un établissement modèle ». À l'époque, Tony Garnier avait répondu en proposant un vaste complexe sportif, auquel Édouard Herriot avait souhaité ajouter une piscine, pour permettre aux Lyonnaises et aux Lyonnais d'apprendre à nager pour limiter les risques de noyade. Déjà, au début du siècle, la Ville de Lyon accusait un retard considérable en matière de piscines.

Ce patrimoine de la Ville de Lyon est aujourd'hui en danger. La rénovation patrimoniale de cet équipement, extrêmement coûteuse, ne peut être assumée par la collectivité locale seule. La piscine est un projet qui s'inscrit dans le cadre du plan d'installation du LOU Rugby à Gerland, tel que décidé par le précédent exécutif.

Le permis de construire, déposé fin 2019 pour la restauration et le réaménagement de la piscine en centre nautique à Gerland par GL Events, a été signé, je vous le confirme, par la Ville de Lyon. Les architectes des Bâtiments de France ont jugé ce projet très qualitatif et respectueux du bâtiment de Tony Garnier.

Par ailleurs, le projet initial de cité du sport conçu par Tony Garnier a été tronqué lors de la construction initiale, faute de budget. Le projet bâti par les ABF et le LOU Rugby est respectueux de l'esprit de ce projet initial.

Encore une fois, la demande de la Ville de Lyon est que ce nouveau centre nautique soit ouvert au plus grand nombre, toutes les Lyonnaises et tous les Lyonnais, notamment les scolaires. Les élus vont poursuivre les échanges en ce sens avec GL Events, la Foncière Polygone, les ABF et la DRAC, ainsi qu'avec l'association de préfiguration de l'Institut Tony Garnier, qui promeut la préservation du patrimoine et l'œuvre de l'architecte lyonnais.

Au-delà de cette piscine, nous avons engagé avec cet Institut Tony Garnier des échanges fructueux en vue d'un travail sur le patrimoine générique dont vous parlez et soyez assuré que nous souhaitons que le patrimoine soit au service des Lyonnais, dans le respect de la transition écologique, mais qu'il n'y a pas de hiérarchie entre la transition et le patrimoine.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Monsieur Michaud, vous me pardonnerez de compléter sur un point précis, un peu en guise de clin d'œil également à la Maire du 7^e arrondissement et en réponse à monsieur Billard.

Nous avons aussi défini, choisi, d'investir sur cette mandature, de commencer à investir sur cette mandature, sur la Cité Jardin à Gerland, qui, je vous le rappelle, est un patrimoine du début du XX^e siècle, auquel nous sommes très attachés, mais qui est en très mauvais état, sur lequel nous devons investir massivement, notamment pour lui permettre d'être aux normes, d'entrer lui aussi dans la transition écologique.

Soyez donc assuré, Monsieur Billard, que nous sommes très vigilants à la sauvegarde du patrimoine. Tony Garnier et tous ceux qui se sont inspirés de son œuvre ont façonné une partie de cette ville. En tant qu'habitant du 8^e et habitant à proximité du quartier des États-Unis, je peux vous assurer que je suis un amoureux de son œuvre et que nous ferons tout ce qui est possible pour en préserver la qualité et surtout la faire connaître aux Lyonnaises et aux Lyonnais.

Je mets ce dossier aux voix et vous invite à voter via l'outil Quizzbox. Le scrutin est ouvert pour 40 secondes.

(Vote)

(M. Berzane ne participe pas au vote)

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Le projet de délibération est adopté.

2020/397 - Opération 01013121 « Sculptures Coustou, le Rhône et la Saône - Restauration avant installation au Musée des beaux-arts » - Lancement de l'opération et affectation d'une partie de l'AP n° 20005/2015-1 - Demande de subvention auprès de la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC)

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

M. LE MAIRE : Monsieur Godinot, la parole est à vous.

M. GODINOT Sylvain, rapporteur : Pour ce rapport numéro 397, il s'agit du déplacement en vue de leur restauration des deux sculptures Coustou, le Rhône et la Saône.

Je voudrais dire à Monsieur Billard, qui va à nouveau s'exprimer, qu'il me semble que le patrimoine lyonnais est quand même bien protégé, puisque nous avons 75 % du territoire sous un périmètre de protection.

Je voudrais le rassurer également sur le fait que nous prenons très à cœur sa protection. Nous avons d'ailleurs acté la révision du plan de gestion de l'UNESCO et nous avons également acté avec la Métropole l'ouverture de la révision du plan de sauvegarde et de mise en valeur du Vieux-Lyon, deux plans qui avaient besoin d'être mis au goût du jour. Nous aurons donc l'occasion d'y travailler avec vous, j'en suis certain et j'espère que cela vous rassure quant à notre souhait de protéger le patrimoine.

M. LE MAIRE : Monsieur Billard, c'est à vous pour 4 minutes.

M. BILLARD Romain : Merci, Monsieur le Maire.

Je me réjouis de ces nouvelles. Nous verrons si, en effet, les mots sont suivis d'actes et c'est avec plaisir que j'apporterai ma contribution si vous me la demandez.

Concernant la place Bellecour, Monsieur le Maire, mes chers collègues, lieu de rendez-vous par excellence des Lyonnaises et des Lyonnais, la statue de Louis XIV place Bellecour est un symbole de notre ville.

Au talon de sa royale monture se trouvent deux statues allégoriques remarquables de la Saône et du Rhône, œuvres respectives de Nicolas et Guillaume Coustou, réalisées en 1721.

Classées monuments historiques depuis 1959, ces deux sculptures ont été victimes des intempéries, du vandalisme et du manque de considération de passants indécents. Elles sont aujourd'hui fragilisées et cette restauration va permettre de les sauver et de leur redonner une valeur, effacée par la routine que provoque l'exposition dans l'espace urbain.

Même si, au Musée des beaux-arts, elles trouveront une retraite bien méritée et, je l'espère, une muséographie à leur hauteur, je trouve toujours triste et rageant de devoir retirer de l'espace public des chefs-d'œuvre visibles gratuitement par le plus grand nombre. Une fois encore, la bêtise et l'incivilité gagnent.

Enfin, même s'il s'agit d'une compétence métropolitaine, pouvez-vous nous apporter des éléments, notamment un calendrier envisagé concernant la rénovation de la statue équestre de Louis XIV et de la partie centrale de la place Bellecour ?

De même, au vu du climat délétère depuis quelques mois, qui consiste à déboulonner notre histoire, pouvez-vous rassurer les Lyonnaises et les Lyonnais sur le fait qu'après rénovation, la statue de Louis XIV sera bien reposée de manière pérenne place Bellecour ?

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Monsieur Godinot, c'est à vous.

M. GODINOT Sylvain, rapporteur : Je tiens à vous dire tout d'abord que les deux statues Coustou seront visibles gratuitement dans le Musée

des beaux-arts, il suffira de le demander à l'accueil. Ce sera dans le parcours menant au restaurant et à la librairie du musée.

Pour ce qui est de Louis XIV, les discussions sont encore en cours avec la Métropole et nous leur avons demandé de nous préciser le calendrier récemment de son retour sur la place Bellecour, mais il est bien sûr évidemment prévu.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur Godinot.

Je mets ce dossier aux voix et vous invite à voter via l'outil Quizzbox. Le scrutin est ouvert pour 40 secondes.

(Vote)

(MM. Chihi, Michaud et Vasselin ne participent pas au vote)

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Le projet de délibération est adopté.

2020/402 - Groupe scolaire rue Bataille - Travaux de démolition - 116 rue Bataille 69008 Lyon - Opération n° 08311002 - Lancement des travaux de l'opération et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-1, programme 00006

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

M. LE MAIRE : Monsieur Godinot, je vous cède la parole de nouveau.

M. GODINOT Sylvain, rapporteur : Monsieur le Maire, troisième rapport, numéro 402, qui a également reçu l'avis favorable de la Commission.

Il s'agit de la démolition d'une halle rue Bataille en vue de la construction d'un groupe scolaire rendue nécessaire par l'augmentation de population du 8e arrondissement.

M. LE MAIRE : Pour le groupe Pour Lyon, Monsieur Lévy, c'est à vous pour 4 minutes.

M. LÉVY Charles-Franck : Merci.

Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Mesdames et Messieurs,

Sur ce rapport, il faut souligner tout simplement la capacité d'anticipation de la précédente municipalité, qui, avec Gérard Collomb et les équipes de la Métropole, a pu acquérir ce terrain dans un délai assez record et qui nous permettra donc demain d'obtenir un groupe scolaire supplémentaire pour notre ville. C'est une bonne nouvelle pour le 8e arrondissement.

En Commission, madame l'Adjointe nous a indiqué que ce groupe scolaire allait pouvoir ouvrir durant le mandat.

En revanche, il y a plusieurs points sur lesquels nous n'avons pas d'éléments de réponse.

Le premier est de connaître l'impact sur l'école mitoyenne, qui est l'école Maryse Bastié.

En Commission, il nous a été dit que cette école était faite pour couvrir le secteur des États-Unis, mais monsieur Odiard, en Conseil d'arrondissement, nous a dit que ce n'était pas nécessairement le cas. Par conséquent, il serait bien de vous entendre entre vous, de manière à ce que les habitants puissent y voir également plus clair sur ce dossier.

La démolition de la halle pour l'ouverture d'une école dans le mandat est une bonne nouvelle. En revanche, je vais revenir sur un dossier que nous avons déjà abordé lors du précédent Conseil municipal.

Nous avons également appris qu'une autre école qui était prévue, rue Rochet, elle, ne serait pas créée. Nous avons envisagé la création d'un pôle d'éducation et d'éducation populaire, afin de permettre des activités pour les familles. Cela ne sera pas le cas. Nous le regrettons, c'est votre choix.

En revanche, lors du dernier Conseil municipal, nous vous avons alerté, Monsieur le Maire, sur nos inquiétudes concernant ce bâtiment et les conditions de vie impropres à la vie humaine pour les personnes qui occupent ce squat. Nous avons posé un certain nombre de questions. Pourquoi n'avez-vous pas demandé que les personnes soient expulsées au moment voulu ? Pouvons-nous avoir des garanties que les personnes vivent dans la dignité et dans de bonnes conditions ? Nous vous avons demandé de nous fournir un certain nombre de documents administratifs que nous attendons toujours.

Nous vous avons également sollicité, Monsieur le Maire, pour qu'une commission de sécurité puisse se réunir. Cette commission de sécurité nous avait été promise deux jours après. Trois jours après, nous avons posé la question en commission, il nous a été répondu que, finalement, elle aurait lieu quatre jours plus tard. Lorsque nous sommes arrivés au Conseil d'arrondissement, il nous a été dit qu'elle aurait lieu trois jours plus tard, mais pas vraiment sous la forme d'une commission de sécurité, puisque, a priori, les élus ne peuvent pas rentrer dans le bâtiment. En tout cas, c'est ce que nous avons cru comprendre. Il s'agirait donc d'une commission, mais sans élus.

Nous voulions donc savoir, Monsieur le Maire, où vous en êtes sur ce squat. Les conditions de sécurité sont-elles bien réunies pour que les personnes puissent l'occuper de manière temporaire ? Pouvez-vous nous rassurer sur une prochaine commission de sécurité qui se réunira en bonne et due forme ?

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur Lévy.

Pour le groupe Droite, Centre et Indépendants, Monsieur Duvernois, c'est à vous pour 5 minutes.

M. DUVERNOIS Jean-Michel : Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Chers collègues,

Vous nous proposez à travers cette délibération de lancer un futur groupe scolaire dans le 8e arrondissement au 116 rue Bataille et nous approuverons cette dernière.

En Commission, il a été indiqué que le problème de démographie scolaire se situe plutôt sur le quartier des États-Unis. Or cette localisation ne nous semble pas nécessairement la plus adaptée.

La deuxième observation portera également sur le 8e arrondissement, à Monplaisir, où nous avons la problématique du tènement, situé rue Édouard Rochet, actuellement squatté avec l'accord de la Ville.

L'acquisition en janvier 2014 a été faite sur la base d'un emplacement réservé pour extension de l'école Paul-Émile Victor. Aussi, l'abandon d'une destination scolaire pose question.

Ces deux exemples m'incitent à vous demander très officiellement la communication à l'ensemble des Conseillers municipaux de l'étude de prospective scolaire actualisée en 2019.

Ce document est nécessaire pour nous permettre d'apprécier vos délibérations en matière d'équipements scolaires.

Je vous rappelle que la version de 2017 de cette étude avait été transmise par la précédente majorité. Il nous serait étrange de vous voir remettre en cause le droit à l'information des élus.

Cette délibération est également l'occasion d'aborder une autre problématique scolaire de notre ville, située dans le 1er arrondissement. Je veux bien évidemment parler de l'école maternelle Claude Lévi-Strauss.

Avec Myriam Fogel-Jedidi, alors Conseillère du 1er arrondissement, nous nous étions vivement opposés en 2019 au projet de fermeture. C'est grâce à l'appui numérique des groupes de la droite et du centre qu'un scrutin public avait été organisé sur cette volonté de fermeture.

Souvenons-nous des déclarations de ceux qui sont aujourd'hui dans votre majorité ici ou à la Métropole. Citons madame Perrin-Gilbert, le 25

mars 2019, en Conseil municipal : « Ce quartier perd un équipement public favorisant le maintien d'une vie de quartier et d'une vie familiale, ce qui va contribuer à renforcer encore la désertification de la Presqu'île par ses habitants et ses commerces de proximité. » Elle ajoutait : « Fermer une école publique n'est pas une formalité, c'est un véritable traumatisme. »

Mais je voudrais aussi citer la Première Vice-Présidente actuelle de la Métropole, Émeline Baume, qui disait : « Fermer une école participera de notre point de vue à ce que tout un chacun nomme désormais la gentrification du 1er. L'école fait partie de ces services et de ces lieux favorisant ce qu'on appelle la cohésion sociale. C'est la conviction des élus écologistes. »

Alors, Monsieur le Maire, notre question est toute simple. Quel est votre projet pour l'école Lévi-Strauss ? Va-t-on vers le traumatisme décrit par madame Perrin-Gilbert ? Allez-vous renier les convictions écologistes ?

Pour une fois, ne vous défilez pas, Monsieur le Maire, et répondez clairement aujourd'hui.

Merci.

M. LE MAIRE : Merci.

Pour le groupe les Écologistes, Monsieur Odiard, vous avez 5 minutes.

M. ODIARD Patrick : Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

Comme vous le savez, le 8e arrondissement ne cesse de voir croître sa population. Devant cette évolution démographique, les études faites par la Direction de l'éducation montrent un fort besoin de création de classes dans cet arrondissement.

Dans le secteur concerné, entre les quartiers des États-Unis, Bachut et Mermoz-Laënnec, les projections démographiques réalisées en 2019 par la Direction de l'aménagement urbain montrent que, malgré les reconstructions attendues des écoles Pasteur puis Olympe de Gougues, dans le cadre du projet national de renouvellement urbain Mermoz Sud, il manquerait 20 classes à la fin du mandat pour accueillir les enfants des familles qui vont arriver dans ces quartiers.

C'est pourquoi la Ville de Lyon a fait l'acquisition en février 2020 d'un tènement situé au 116 rue Bataille, dans les anciennes usines Gerfran. J'avais eu l'honneur, d'ailleurs, comme conseiller d'arrondissement, de voter pour cette acquisition foncière.

Cette friche industrielle de plus de 5 000 mètres carrés est occupée par d'anciens bâtiments industriels en rez-de-chaussée et un étage pour une surface de plancher d'environ 3 100 mètres carrés. Il convient donc de procéder à leur démolition en vue de la construction du groupe scolaire et cette délibération acte le début de la démolition des bâtiments existants pour un montant de 900 000 euros.

Dans un premier temps, et cela a été précisé par notre collègue Sylvain Godinot, en Commission transition écologique, mobilités, avec le Maire du 8e arrondissement, nous avons étudié la faisabilité d'y accueillir un tiers lieu. Malheureusement, l'urgence de la livraison d'un nouveau groupe scolaire fait qu'il faut rapidement démolir le bâtiment actuel pour dépolluer le terrain et construire l'école. En effet, la durée du processus de désamiantage puis celle de la dépollution du site comportent nécessairement une part d'incertitude, liée à ce que nous allons y découvrir, ce qui impose de démarrer très vite les travaux afin de ne pas prendre de retard dans la livraison de cette école et d'être obligé d'installer des modulaires pour répondre à la croissance démographique dont j'ai parlé au début de mon intervention. Il s'agit là d'éviter des situations, comme celle du parc Blandan ou du parc Montel, avec leurs écoles provisoires.

Bien entendu, conformément à nos engagements, une attention particulière sera portée à la conception de ce futur groupe scolaire, qui intégrera des principes de construction et d'isolation répondant aux enjeux de la transition écologique et de la réduction des gaz à effet de serre, disposant de cours végétalisées, de jardins, voire de composteurs, pourquoi pas.

Dans le même temps que cette construction, nous serons très attentifs au devenir des écoles qui se trouvent à proximité du futur groupe scolaire et cela va rassurer notre collègue Franck Lévy. En effet, nous entendons souvent, lors des Conseils d'école auxquels nous participons assidûment – cela semble être une nouveauté d'ailleurs – l'expression d'un sentiment d'oubli exprimé par des équipes des écoles qui étaient déjà en poste quand on a construit ou rénové d'autres et qui attendent toujours qu'on intervienne sur leur école, parfois depuis plus de dix ans après les premières annonces des élus.

Nous n'oublions pas ces écoles d'à côté ou d'un peu plus loin, dans ce même périmètre élargi dont je parlais tout à l'heure à propos des projections démographiques. Je pense au groupe scolaire Édouard Herriot ou Kennedy, qui figureront bien dans les priorités de notre mandat.

Puisque notre collègue Franck Lévy a rappelé à l'instant que ces projets avaient fait l'objet d'études dans le précédent mandat – je l'en remercie –, nous passerons ainsi plus rapidement aux actes, car c'est bien là que nous sommes attendus. Si vous y avez songé, nous, nous allons le faire.

Bien sûr, l'école Maryse Bastié sera intégrée au nouveau projet, puisqu'il s'agit, comme tout le monde le sait, de pouvoir rassembler école maternelle et élémentaire sur un même site.

Bien sûr, la question de la rénovation de l'école Édouard Herriot est toujours d'actualité.

Bien sûr, le quartier des États-Unis ne sera pas oublié avec l'école Kennedy et nous aboutirons à une modification de périmètre scolaire à ce moment-là et des enfants du secteur nord des États-Unis iront probablement du côté de l'école de la rue Bataille. Tout cela reste à étudier. Ce ne sont pas des choses qui se définissent à l'avance alors que le chantier n'a même pas commencé. Les prévisions de périmètre scolaire se font en temps voulu, lorsque nous sommes prêts à la mettre en place.

Pour ce qui est, puisque je l'entends tout le temps, vous l'avez évoqué à chaque Conseil d'arrondissement, du site de la rue Édouard Rochet, il est toujours destiné à devenir une école. Simplement, dans un plan de mandat, dans une PPI, on planifie de façon à gérer les priorités. Je peux vous assurer que, des priorités, vous nous en avez laissées beaucoup.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur Odiard.

Madame Runel, un mot justement sur cette rue Rochet qui intéresse beaucoup.

Mme RUNEL Sandrine, Adjointe : Merci, Monsieur le Maire.

Je suis effectivement ravie, j'en découvre chaque jour, que tout le monde s'intéresse au sort des sans-abri et notamment au squat de la Maison Rochet. Comme quoi, finalement, être dans l'opposition, cela change un homme.

Je voudrais également préciser à Monsieur Blanc et à Monsieur Olivier, avant qu'ils ne posent la question, qu'en revanche, au squat Rochet, ce sont des étrangers.

Pour répondre à Monsieur Lévy, nous nous sommes peut-être mépris sur la définition, il ne s'agit pas d'une commission de sécurité au sens un peu formel, comme nous pouvons la réaliser dans différents types d'établissements, notamment ERP. Il s'agit d'une visite de sécurité qui permet aux services de la Ville d'aller vérifier l'état de la maison, à laquelle je n'ai pas participé en tant qu'élue, puisque les services sont bien plus à même et bien plus compétents surtout que moi pour aller vérifier cette bonne conformité. Il n'était donc pas nécessaire que des élus soient présents.

Concernant également cette maison et cette occupation, je l'ai dit à plusieurs reprises, mais je le redis, nous travaillons actuellement avec à la fois les organisateurs, mais surtout les personnes qui sont hébergées à l'intérieur, pour leur proposer une solution de relogement. C'est un travail mené avec l'ensemble des squats et des bidonvilles de la ville.

Pour ne pas paraphraser mon collègue Patrick Odiard, des priorités, vous nous en avez laissé, donc il y a beaucoup de travail sur la Ville de Lyon sur l'ensemble des squats et des bidonvilles. La solution sera proposée avant la fin du mois de mars, mais notre volonté de lutte contre le sans-abrisme est bien sûr de ne pas mettre des personnes à la rue. Ces personnes y resteront donc tant qu'une solution ne leur sera pas proposée.

M. LE MAIRE : Merci, Madame Runel.

Pour répondre aux autres points soulevés par monsieur Duvernois et comme il me plaît de vous satisfaire, Monsieur Duvernois, vous avez demandé une présentation de l'étude prospective. Lors de la précédente Commission, il a été dit – je ne sais pas si vous y étiez – qu'une présentation de cette étude prospective réalisée récemment sera effectuée lors de la prochaine session de la Commission. Vous aurez donc accès à ce moment-là à toutes les informations.

Et puisqu'il me plaît de vous satisfaire, je vais vous donner l'occasion de pouvoir préparer votre prochaine intervention et je ne vais pas répondre

sur la question de l'école Lévi-Strauss pour une raison simple. Madame Stéphanie Léger, Adjointe à l'éducation, n'est pas présente aujourd'hui. Ce dossier est entre ses mains à elle. Il me semble important que ce soit elle qui porte la réponse. Vous pouvez préparer d'ores et déjà votre prochaine intervention.

Je mets donc ce dossier aux voix et vous invite à voter via l'outil Quizzbox. Le scrutin est ouvert pour 40 secondes.

(Vote)

(Mmes Féry, Georgel, Perrin et M. Sécheresse ne participent pas au vote)

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Le projet de délibération est adopté.

2020/439 - Approbation et autorisation de signature d'une convention d'occupation temporaire à titre gratuit avec l'association de gestion du Centre social de Mermoz, sise 1 rue Joseph Chalier à Lyon (8e arrondissement) pour la mise à disposition d'un bâtiment relevant du domaine public de la Ville de Lyon situé 147 avenue Général Frère - 69 008 LYON - Ensemble immobilier n° 08104

Rapporteuse : Mme NUBLAT-FAURE Julie

M. LE MAIRE : Madame Nublat-Faure, c'est à vous.

Mme NUBLAT-FAURE Julie, rapporteuse : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Cette délibération 439 porte sur l'approbation et l'autorisation de signature d'une convention d'occupation temporaire à titre gratuit avec l'association de gestion du Centre social de Mermoz.

Ce rapport, Monsieur le Maire, a reçu un avis favorable en commission.

M. LE MAIRE : Merci.

Pour le groupe Pour Lyon, Monsieur Lévy, c'est à vous pour 4 minutes.

M. LÉVY Charles-Franck : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Mesdames et Messieurs,

Je me permets de revenir très brièvement sur la précédente délibération. D'abord, je suis très jaloux, parce que vous avez envie de satisfaire d'autres élus de l'opposition, mais pas envie de répondre à mes questions ou de fournir les documents. Cela nous serait particulièrement agréable.

Madame Runel, j'aimerais vous rappeler également, avec Monsieur Odiard, que vous faisiez partie de la précédente majorité. Comme quoi, être dans l'exécutif vous permet d'oublier un certain nombre de choses.

En revanche, il va falloir vous entendre entre vous. Vous nous aviez expliqué au précédent Conseil municipal, en arrondissement et en commission, que le site de la rue Rochet était destiné à devenir un tiers lieu et il nous a même été expliqué en commission que la situation était compliquée, puisque, après ne pas vous être battus contre la fermeture d'une classe à l'école Lumière, la situation était compliquée sur le secteur de Monplaisir. Aujourd'hui, vous nous dites que c'est destiné à redevenir une école ou un lieu d'éducation. Il est donc un peu compliqué de vous suivre, mais nous espérons avoir une troisième version lors du prochain Conseil municipal.

Monsieur le Maire, chers collègues, pour revenir sur le rapport proposé par Madame l'Adjointe, la relocalisation du Centre social est en effet devenue indispensable pour que cet équipement puisse répondre aux besoins des habitants du quartier. Je vous rappelle que cette surface de 212 mètres carrés a une capacité de développement qui offrira demain des activités plus importantes.

Cependant, et là, je reviens encore sur le précédent Conseil municipal, nous avons encore des questionnements légitimes de la part des habitants et nous n'avons aucune réponse, Monsieur le Maire – là, pour le coup, vous pourriez me satisfaire –, ni de vous ni de votre Adjointe, concernant les questions que nous avons posées relatives aux accès.

Un travail de concertation avec les habitants a été mené avec le Centre social des États-Unis et celui de Mermoz, qui n'ont pas ménagé leurs efforts pour associer les partenaires associatifs et les habitants du quartier.

Le travail de concertation, ce que vous évoquiez tout à l'heure, a bien été élaboré en partenariat avec les structures, notamment dans la participation au travail d'écriture du cahier des charges du futur bâtiment avec les services de la Ville et le programmiste. C'est un projet d'habitants et un projet de quartier qui va sortir l'année prochaine. En tout cas, nous l'espérons.

Aujourd'hui, il s'agit de tenir compte de la perception des habitants. Il faut réfléchir sur le maintien d'un espace dédié au centre social du quartier. Plusieurs pistes sont étudiées sur ces deux sujets, aussi concernant la question du cheminement et du maintien d'un ancrage du centre social dans le quartier.

En effet, la seule voie d'accès public pour aller de la résidence Maurice Langlet vers le futur équipement est la rue Florent, qui se situe à l'est de la résidence, les deux autres voies d'accès possible et plus direct étant des voies privées, rue des Roses et passage Comtois. Je crois que vous voyez où c'est situé, Monsieur le Maire.

Quels sont les résultats de ces études qui ont été lancées pour l'amélioration de la circulation piétonne entre le quartier Langlet-Santy et le futur équipement ? En effet, le quartier est inscrit dans le cadre du projet de renouvellement urbain, en priorité régionale à l'époque. Il est nécessaire de donner un accès lisible à l'échelle du piéton, pour faire en sorte que ce quartier soit agréable et puisse être traversé de manière intéressante.

Là encore, quelle consultation comptez-vous mettre en œuvre pour que les usagers puissent faire part de leur expérience sur ce sujet ?

En complément, quel partenariat comptez-vous impulser entre le Centre social des États-Unis et celui de Mermoz, afin qu'une présence du centre social soit conservée auprès de toutes les familles ? D'abord, le Centre social des États-Unis est un partenaire important de l'école Jean Giono, dont il assure pour l'instant l'accueil de loisirs associé à l'école et demeure à présent très impliqué dans les actions de parentalité sur le quartier.

Un autre volet, la présence associative à l'intention des habitants est bien nécessaire au niveau du 108 avenue Paul Santy et je vous rappelle et je vous renouvelle mon regret d'avoir vu les petites cantines partir du 8e arrondissement. On nous a expliqué que le modèle économique n'était pas viable. C'est souvent le cas dans nos quartiers. C'est la raison pour laquelle nous attribuons des aides publiques.

Enfin, Monsieur le Maire, vous avez bien noté notre souhait de vous demander de mettre un lien entre les familles, les habitants, les associations, tout ceci pour construire un véritable projet associatif et urbain pour ce futur centre social qui sera bien destiné aux habitants de Langlet-Santy, mais aussi une des premières pierres de la réhabilitation du quartier de Mermoz Sud.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur Lévy.

Pour le groupe Socialiste, la Gauche sociale et écologique, Madame Runel, c'est à vous pour 3 minutes.

Mme RUNEL Sandrine, Adjointe : Merci, Monsieur le Maire.

Effectivement, cette délibération me donne l'occasion d'évoquer la question des centres sociaux dans le 8e arrondissement.

La fusion des centres Mermoz et Langlet-Santy dans un nouvel espace situé avenue Général Frère est une formidable opportunité pour notre arrondissement.

Ce nouvel espace permettra de renforcer l'offre de services dans le quartier et pourra prochainement accueillir 48 enfants et 30 jeunes dans des crèches, grâce à ses deux salles polyvalentes.

C'est une chance pour cet arrondissement qui est très inégalement pourvu en équipements, notamment en centres sociaux. Je pense notam-

ment au quartier Mermoz Sud, qui était jusqu'à présent dépourvu de ce type de services.

Enfin, l'ouverture d'une antenne du Centre Laennec dans le quartier du Bachut viendra parachever le maillage des centres sociaux dans le 8e arrondissement.

Cette délibération est donc l'occasion de combler un manque et de promouvoir une meilleure équité sur notre territoire, sans parler bien sûr d'un meilleur service aux usagers, et répondre à des besoins sociaux très présents.

Il s'agit aussi d'anticiper l'arrivée de nouveaux habitants et de faire du 8e arrondissement un lieu attractif, qui promet, par l'intermédiaire notamment de ses centres sociaux, l'éducation populaire, la cohésion et la mixité sociale.

Les grands ensembles urbains des années 50, 70, sont le produit d'une politique publique d'abord de massification de la production de logements et le plus souvent dépourvus d'équipements collectifs et éloignés des services publics. Et le 8e arrondissement n'y échappe pas.

C'est ce rattrapage auquel s'est attelé Christian Coulon, ancien Maire du 8e, dont je suis fière d'avoir fait partie de sa majorité, pendant des années, en développant une politique d'accompagnement et d'équipement de la vie urbaine. Car promouvoir les équipements collectifs, c'est promouvoir la vie sociale.

Nous pensons que les problématiques liées à cette forte urbanisation dans notre arrondissement pourront aussi se régler par notre volonté politique de moderniser et de promouvoir de nouveaux services publics.

Il faut bien dire que les précédents équipements, comme le Centre Langlet-Santy, étaient très mal adaptés, du fait notamment d'un accès mal balisé et dangereux pour les habitants. Il était urgent d'y pallier.

Certaines questions sont encore en suspens. Je pense notamment à l'avenir réservé aux locaux de l'actuel Centre social Mermoz. Il serait très dommageable de perdre cet équipement qui reste un lieu de taille conséquente et qu'il faudra valoriser.

Aujourd'hui, il s'y déroule de nombreuses activités, comme des ateliers de lecture, d'arts créatifs ou d'apprentissage du français. Ces activités ont une grande valeur pour notre arrondissement, mais surtout pour les personnes qui y participent.

Nous sommes ainsi très favorables au projet en partenariat avec GrandLyon Habitat d'ouvrir une nouvelle antenne en lieu et place du Centre Mermoz, afin que les habitants ne se retrouvent pas dépourvus d'un accès à toutes les activités et les ressources dont ils disposent actuellement.

Je vous sais très attentifs à ces problématiques, Monsieur le Maire, Monsieur le Maire du 8e, et je sais que nous serons main dans la main dans cette aventure pour réaliser aux côtés des habitants de nouveaux projets.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Madame Runel.

Pour le groupe les Écologistes, Monsieur Berzane, Maire du 8e, justement.

M. BERZANE Olivier, Maire du 8e arrondissement : Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Chers collègues,

Voici donc deux Conseils d'arrondissement et deux Conseils municipaux au cours desquels ce même sujet et au cours desquels je suis amené à prendre la parole pour répondre aux questions qui se posent et donc défendre ce projet de centre social de l'ancienne majorité et que nous avons maintenant la responsabilité de mettre en œuvre. Je trouve l'histoire assez cocasse.

Serait-ce un moyen pour ses initiateurs de se dédouaner des difficultés liées à son ouverture et ainsi montrer toute notre incapacité à les résoudre et y répondre par les meilleures solutions possibles ?

À ce rythme, j'ai hâte des échanges à venir sur les projets que nous allons déployer, même si nous avons, au fil des Conseils municipaux de ce début de mandat, un large aperçu de toute l'objectivité des réactions sur nos premiers actes, un festival de leçons et critiques, mettant le plus souvent en exergue ce qui n'a pas été fait jusqu'à présent ou vantant tout ce qui a été fait de merveilleux et qui a conduit les Lyonnaises et les Lyonnais à choisir une autre voie aux dernières élections.

Gageons d'ailleurs que si un euro était versé à une cagnotte à chaque fois que nous sommes accusés de dogmatisme, un grand nombre de petits-déjeuners auraient été financés depuis ce matin au bénéfice des enfants nécessiteux de la ville.

Alors, mon cher collègue, Franck Lévy, j'ai bien noté la petite musique distillée depuis le début du mandat sur notre totale absence de discussion avec les habitants et les habitantes, les associations, les commerçants et j'en passe, de notre arrondissement, alors que vous étiez dans ce domaine exemplaire, bien entendu.

Que penser alors de toutes les personnes que je rencontre depuis cinq mois et qui me disent exactement l'inverse ? J'étais encore hier soir en réunion de concertation sur le projet Mermoz que vous évoquiez avec la mission Entrée Est et le Conseil citoyen et la qualité des échanges que nous avons est bien différente de l'image que vous essayez de nous coller.

Mais revenons sur le fond du dossier et à cette délibération purement technique, qui vise à mettre à disposition de l'association de gestion du Centre social Mermoz les locaux de l'actuel Centre social Langlet-Santy et du nouveau bâtiment en cours de finition, afin d'en préparer l'équipement, le déménagement et le fonctionnement.

C'est donc pour moi l'occasion de réaffirmer l'importance de l'action sociale et de l'éducation populaire dans un arrondissement qui concentre 36 % des logements sociaux de la ville, dont un quart de la population a moins de 19 ans, dont 20 % sont des familles monoparentales et 17 % des femmes seules avec enfants, et dont 21 % vivent sous le seuil de pauvreté.

J'en profite donc pour dire « chiche » à mon collègue Maire du 2e arrondissement pour accueillir les nouveaux programmes de logements sociaux, car, avec 17 % dans le 2e et 11 % dans le 6e, le rééquilibrage est plus que nécessaire.

Et je doute qu'avec un revenu médian de 19390 euros par an, les habitants du 8e soient les fautifs de l'augmentation des coûts du logement à Lyon.

Accueillir, écouter, aider et grandir, créer du lien social au cœur des quartiers, être au plus près des besoins des habitants et des habitantes, telles sont les raisons d'être des centres sociaux.

Nous allons dans quelques mois inaugurer le nouveau Centre social Langlet-Santy. Il est donc temps de nous tourner vers l'avenir. De l'avis de toutes et tous, des services, des élus, des responsables et personnels de ce nouvel équipement moderne, lumineux et vaste, il sera sans nul doute un très bel outil de travail.

Il accueillera un établissement d'accueil des jeunes enfants de 30 berceaux, comme l'a dit ma collègue Sandrine Runel, dont nous avons tenu à repenser en concertation avec les équipes l'aménagement de la cour pour davantage la végétaliser, un relais d'assistantes maternelles, deux salles polyvalentes, des salles d'activité, une salle pour la restauration, des locaux pour le personnel et des espaces extérieurs.

En cohérence avec notre souhait de piétonner les abords des équipements publics qui accueillent des enfants, d'apaiser la circulation et de développer une ville à hauteur d'enfant, nous avons demandé en lien avec la Métropole de Lyon la suppression totale du stationnement devant ce nouvel équipement, avec l'implantation de stationnements vélos et de places pour personnes handicapées.

Il nous appartient effectivement maintenant, comme vous l'avez dit, Monsieur Lévy, puisque vous n'aviez a priori pas traité ce sujet lors de la conception de ce projet, de traiter la question du cheminement sécurisé non prévu dans le projet initial et qui va conduire nombre d'enfants à traverser deux avenues très circulantes, qu'il sera nécessaire d'apaiser pour réduire la vitesse des voitures et garantir la sécurité des enfants.

Donc, oui, plusieurs options sont à l'étude. Oui, les riverains seront consultés. Oui, les gens seront associés, mais, bien entendu, le Conseil d'arrondissement est fait pour que nous puissions débattre de tout cela.

Alors, vous le savez, le choix de transférer le centre social au cœur du quartier Langlet-Santy vers l'avenue Général Frère n'a pas fait sauter de joie les habitants et habitantes du quartier, voyant ainsi disparaître un équipement de proximité, ce qui nous conduit à devoir penser le maintien d'une antenne en cœur de quartier. Je vous le redis ici comme je l'ai dit en Conseil d'arrondissement déjà.

Je voudrais donc pour conclure saluer ici l'énorme travail de fond qui a été réalisé et qui continue d'être réalisé par les deux centres sociaux des États-Unis, Langlet-Santy et de Mermoz auprès de la population pour créer une adhésion autour de ce projet, en préparer l'ouverture et en faire malgré tout une belle réussite.

Belle fin d'année à toutes et tous. Merci.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur Berzane.

Monsieur le Maire du 8e, cher Olivier, je vous le dis en aparté, bien sûr, je vous invite à la plus grande patience. Vous le savez comme moi, la pédagogie est faite de répétitions. Donc, préparez-vous à répondre de nouveau probablement, lors d'un prochain Conseil d'arrondissement, à la même question, mais vous m'avez l'air tout à fait rodé.

Quant à Monsieur Lévy, je tiens à le rassurer tout de suite, même si monsieur Duvernois et monsieur Lévy étaient alliés aux précédentes élections, je ne tiens certainement pas à créer de jalousie entre le deux, donc je ferai en sorte prochainement de vous satisfaire à la même hauteur.

Merci.

Je mets donc ce dossier aux voix et vous invite à voter via l'outil Quizzbox. Le scrutin est ouvert pour 40 secondes.

(Vote)

(M. Sécheresse vote contre)

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Le projet de délibération est adopté.

2020/456 - Actualisation des droits d'occupation du domaine public, dans le cadre des opérations de déménagement, des réservations d'emplacements pour autocars, véhicules de traiteurs et livraisons diverses sur la voie publique - Création d'un nouveau tarif pour les implantations temporaires de stationnement surveillées pour les deux-roues et les équipements de déplacement personnel

Rapporteur : M. LUNGENSTRASS Valentin

M. LE MAIRE : Monsieur Lungenstrass, c'est à vous.

M. LUNGENSTRASS Valentin, rapporteur : Avis favorable de la Commission, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Merci.

Je mets ce dossier aux voix et vous invite à voter via l'outil Quizzbox. Le scrutin est ouvert pour 40 secondes.

(Vote)

(Les groupes Droite Centre et Indépendants et Progressistes et Républicains votent contre.)

(MM. Lévy et Prieto ne participent pas au vote.)

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Le projet de délibération est adopté.

2020/396 - Opération n° 01CHARVE Horloge Charvet dite «Horloge aux Guignols» - Remplacement de la signalétique pérenne sur la façade place du Petit Collège des Musées Gadagne, suite à l'installation de l'Horloge Charvet - Adaptation du montant de l'opération par affectation complémentaire d'une partie de l'AP n° 2009-4, programme 20005

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

(Adopté.)

2020/404 - Stade Marc Vivien Foé - Réaménagement et extension des vestiaires – 7 rue Jules Verne à Lyon 3e - Opération n° 03040541 - Renonciation à l'application d'une pénalité dans le cadre du marché de maîtrise d'œuvre n° 168062

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

(Adopté.)

2020/405 - Auditorium Maurice Ravel - Étanchéité sous dallage et gradins - Opération n° 03048644 - Lancement des études et des travaux de l'opération - Affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2016-1, programme n° 20005 - Autorisation de signature d'une convention de groupement de commandes entre la copropriété Tour Part-Dieu, la SPL Lyon Part-Dieu et la Ville de Lyon

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

(Adopté.)

2020/422 - Crise sanitaire liée au Covid-19 : modalités exceptionnelles de tarification ou de remboursement des frais de location des salles municipales de la Ville de Lyon

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

(Adopté.)

2020/466 - Adhésion de la Ville de Lyon à l'association loi 1901 Amorce, Association nationale des collectivités territoriales et des professionnels pour la Gestion de l'énergie, des déchets, de l'eau et de l'assainissement, en faveur de la transition écologique et de la protection du climat

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

(Adopté.)

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

M. LE MAIRE : Monsieur Godinot, c'est à vous pour les délibérations suivantes.

Je vous rappelle qu'il y a une séparation à opérer sur l'une des délibérations.

M. GODINOT Sylvain, rapporteur : Avis favorable de la Commission, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Je mets d'abord aux voix les dossiers 396, 404, 405 et 422 de façon groupée. Nous voterons ensuite séparément à la demande du groupe Droite, Centre et Indépendants sur le dossier 466.

Je vous invite à voter via l'outil Quizzbox. Le scrutin est ouvert pour 40 secondes.

(Vote)

(Adoptés)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Les projets de délibération sont adoptés.

Je mets aux voix le dossier 466 et vous invite à voter via l'outil Quizzbox. Le scrutin est ouvert pour 40 secondes.

(Vote)

(Le groupe Droite Centre et Indépendants vote contre.)

(Mmes Léger et Runel et M. Lévy ne participent pas au vote.)

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Le projet de délibération est adopté.

2020/430 - Approbation d'un avenant n° 3 à la convention d'occupation du domaine privé à titre gratuit d'un local sis 73 rue Vauban Lyon 6e, au profit de l'association Comité du Rhône pour l'Unicef

Rapporteur : M. DEBRAY Tristan

M. LE MAIRE : Monsieur Debray, c'est à vous la parole.

M. DEBRAY Tristan, rapporteur : Merci, Monsieur le Maire.

Je représente donc aujourd'hui madame Stéphanie Léger, Adjointe à l'éducation, qui n'a pas pu être présente ce jour.

Le projet de délibération qui vous est présenté concerne la poursuite de la mise à disposition à titre gratuit d'un local situé au 73 rue Vauban à Lyon 6e au bénéfice du Comité du Rhône de l'Unicef.

Je profite simplement de cette délibération pour vous annoncer que la Ville de Lyon entend renforcer son partenariat historique avec l'Unicef, notamment à travers le renouvellement du label Ville Amie des Enfants et la mise en œuvre d'un plan d'action détaillé et ambitieux pour redessiner une ville à hauteur d'enfants.

J'aurai l'occasion de vous en parler plus longuement lors du prochain Conseil municipal en vous présentant le projet de délibération autorisant le Maire de Lyon à déposer notre candidature pour l'obtention du label Ville Amie des Enfants auprès de l'Unicef.

Le projet de délibération numéro 430 a reçu un avis favorable de la Commission.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur Debray.

Je mets aux voix ce dossier et vous invite à voter via l'outil Quizzbox. Le scrutin est ouvert pour 40 secondes.

(Vote)

(Mmes Dubot, Léger, Runel et MM. Lungenstrass, Prieto, Sécheresse, Vasselín et Zinck ne participent pas au vote.)

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Le projet de délibération est adopté.

2020/434 - Approbation et autorisation de signature d'une convention d'occupation à titre gratuit de locaux du domaine privé de la Ville de Lyon situés au 265 rue Duguesclin - Angle 68 rue Paul Bert dans le 3e arrondissement de Lyon au profit de la Mission locale de Lyon, sise 24 rue Étienne Rognon à Lyon (7e arrondissement) - Ensemble immobilier n° 03419

Rapporteur : Mme AUGÉY Camille

(Adopté.)

2020/435 - Approbation et autorisation de signature de l'avenant n° 1 à la convention de mise à disposition temporaire à titre gratuit d'un local du domaine privé à titre gratuit situé 10B-12B place Abbé Pierre à Lyon (9e arrondissement) au profit du Groupement d'intérêt public - Maison métropolitaine d'insertion pour l'Emploi - Ensemble immobilier n° 09327

Rapporteur : Mme AUGÉY Camille

(Adopté.)

2020/436 - Approbation et autorisation de signature de l'avenant n° 1 à la convention de mise à disposition d'un local du domaine public à titre gratuit, situé 26 rue Saint-Pierre de Vaise à Lyon (9e arrondissement) au profit de l'association Espace emplois familiaux - Ensemble immobilier n° 09026

Rapporteur : Mme AUGÉY Camille

(Adopté.)

2020/465 - EI 07318 - 64 avenue Leclerc à Lyon 7e - Lancement de l'opération 07318001 d'aménagement de l'antenne du 7e arrondissement de la Maison métropolitaine d'insertion pour l'emploi - Affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-1, programme 00001 - Attribution d'une subvention d'investissement de 30 000 euros à la Maison métropolitaine d'insertion pour l'emploi

Rapporteur : Mme AUGÉY Camille

(Adopté.)

Rapporteuse : Mme AUGÉY Camille

M. LE MAIRE : Madame Augéy, c'est à vous.

Mme AUGÉY Camille, rapporteuse : Merci, Monsieur le Maire.

Il s'agit des délibérations 434, 435, 436 et 465, qui ont toutes les quatre reçu un avis favorable de la Commission.

M. LE MAIRE : Merci.

Je mets aux voix ces dossiers de façon groupée et vous invite à voter via l'outil Quizzbox. Le scrutin est ouvert pour 40 secondes.

(Vote)

(Adoptés)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Les projets de délibération sont adoptés.

2020/437 - Approbation et autorisation de signature d'avenants aux conventions d'occupation à titre gratuit du domaine public ou privé de la Ville de Lyon au profit des Maisons des jeunes et de la culture, des Centres sociaux et des Maisons de l'enfance de Lyon - Rectificatif

Rapporteuse : Mme NUBLAT-FAURE Julie
(Adopté.)

2020/440 - Approbation et autorisation de signature d'une convention d'occupation temporaire à titre gratuit avec l'association de gestion du Centre social de Mermoz, sise 1 rue Joseph Chalier à Lyon (8e arrondissement) pour la mise à disposition d'un bâtiment relevant du domaine privé de la Ville de Lyon situé 96 avenue Paul Santy - 69 008 LYON - Ensemble immobilier n° 08264

Rapporteuse : Mme NUBLAT-FAURE Julie
(Adopté.)

2020/441 - Approbation et autorisation de signature d'une convention de mise à disposition d'un local du domaine public à titre gratuit, situé 3 rue des Bains à Lyon (9e arrondissement) au profit de l'association L'Espace vêtements du cœur - Ensemble immobilier n° 09037

Rapporteuse : Mme NUBLAT-FAURE Julie
(Adopté.)

2020/442 - Approbation et autorisation de signature d'un avenant à la convention de mise à disposition d'un local du domaine public à titre gratuit, situé 16 rue Tissot à Lyon (9e arrondissement) au profit de l'association Bricolage d'Or - Ensemble immobilier n° 09059

Rapporteuse : Mme NUBLAT-FAURE Julie
(Adopté.)

2020/443 - Approbation et autorisation de signature d'une convention de mise à disposition d'un local du domaine public à titre gratuit, situé 231 avenue Barthélemy Buyer à Lyon (9e arrondissement) au profit du Centre social de Champvert - Ensemble immobilier n° 05014

Rapporteuse : Mme NUBLAT-FAURE Julie
(Adopté.)

2020/448 - Demande d'application d'une gratuité totale de la mise à disposition à l'association Lyon hockey club LHC de locaux situés au sein de la patinoire Charlemagne - 100 cours Charlemagne à Lyon 2e

Rapporteuse : Mme NUBLAT-FAURE Julie
(Adopté.)

Rapporteuse : Mme NUBLAT-FAURE Julie

M. LE MAIRE : Madame Nublat-Faure, c'est à vous pour les délibérations suivantes.

Mme NUBLAT-FAURE Julie, rapporteuse : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Cette série de rapports, allant du rapport 437 au 448, a reçu l'avis favorable de la Commission. Ils concernent l'approbation et l'autorisation de signatures d'avenants aux conventions d'occupation à titre gratuit pour plusieurs associations.

Je vous demande de voter favorablement ces rapports.

M. LE MAIRE : Merci.

Je mets aux voix ces dossiers de façon groupée et vous invite à voter via l'outil Quizzbox. Le scrutin est ouvert pour 40 secondes.

(Vote)

(Adoptés)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Les projets de délibération sont adoptés.

2020/444 - Approbation et autorisation de signature d'une convention d'occupation du domaine privé à titre gratuit d'un local communal, situé 308 avenue Andreï Sakharov à Lyon (9e arrondissement) au profit de l'association CinéDuchère - Ensemble immobilier n° 09274

Rapporteur : M. GIRAULT Jean-Luc

M. LE MAIRE : Monsieur Girault Jean-Luc, je précise, c'est à vous pour la délibération 444.

M. GIRAULT Jean-Luc, rapporteur : Il s'agit de prolonger la mise à disposition de locaux à titre gracieux pour l'association Ciné Duchère.

Cette délibération a été approuvée par la Commission.

M. LE MAIRE : Merci.

Je mets aux voix ce dossier et vous invite à voter via l'outil Quizzbox. Le scrutin est ouvert pour 40 secondes.

(Vote.)

(Mmes Léger, Runel et MM. Cucherat et Sécheresse ne participent pas au vote.)

(Adopté.)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Le projet de délibération est adopté.

2020/446 - Approbation et autorisation de signature d'une convention de mise à disposition d'un local du domaine privé, situé 178 rue Garibaldi à Lyon (3e arrondissement) au profit de la Fédération nationale des Anciens des Missions extérieures (FNAME) - Ensemble immobilier n° 03195 - Rectificatif

Rapporteuse : Mme DELAUNAY Florence

M. LE MAIRE : Madame Delaunay, c'est à vous.

Mme DELAUNAY Florence, rapporteuse : Avis favorable de la Commission pour cette délibération, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Merci.

Je mets aux voix ce dossier et vous invite à voter via l'outil Quizzbox. Le scrutin est ouvert pour 40 secondes.

(Vote.)

(Mmes Léger et Runel et M. Cucherat ne participent pas au vote)

(Adopté.)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Le projet de délibération est adopté.

2020/470 - Approbation d'une convention d'occupation temporaire du domaine public à titre gratuit entre la Ville de Lyon et la Compagnie M.A., relative à la mise à disposition pour une durée de trois ans de locaux situés dans le Palais Bondy sis 18 quai de Bondy à Lyon 5e - 05021 AC 56

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

(M. Revel ne prend pas part au vote)

(Adopté.)

2020/471 - Approbation d'un avenant d'un an à la convention d'occupation temporaire du domaine public à titre gratuit entre la Ville de Lyon et la SCOP SARL Les Trois Huit, relative à la mise à disposition de locaux situés 22 rue du Commandant Pégout à Lyon 8e - 08029-03 - BH47 - Rectificatif

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

(Adopté.)

2020/481 - Approbation d'un avenant à la convention de mise à disposition de locaux sis 10, rue Neyret au profit de l'association Opéra national de Lyon - EI 01009

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

(Adopté.)

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

M. LE MAIRE : Madame Perrin-Gilbert, pour les délibérations suivantes, la parole est à vous.

Mme PERRIN-GILBERT Nathalie, rapporteuse : Merci, Monsieur le Maire.

Il s'agit de trois délibérations pour lesquelles la Commission a émis un avis favorable.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci.

Je mets aux voix ces dossiers de façon groupée et vous invite à voter via l'outil Quizzbox. Le scrutin est ouvert pour 40 secondes.

(Vote.)

(Adoptés.)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Les projets de délibération sont adoptés.

COMMISSION PETITE ENFANCE - ÉDUCATION - SPORTS - JEUNESSE - VIE ASSOCIATIVE

2020/375 - Opération 05081001 - Attribution d'une subvention d'investissement de 40 000 euros à la MJC Ménival, sise 29 rue de Ménival à Lyon (5e arrondissement) pour l'équipement des nouvelles salles d'activités et de la salle dite « Hexagone » accueillant les arts du cirque, suite aux travaux de rénovation de la MJC - Approbation et autorisation de signature de la convention financière correspondante

Rapporteuse : Mme NUBLAT-FAURE Julie

M. LE MAIRE : Madame Nublat-Faure, c'est à vous.

Mme NUBLAT-FAURE Julie, rapporteuse : La délibération 375 vise à améliorer les qualités d'accueil sur le site de la MJC Ménival, aussi bien en direction du grand public que des artistes issus des arts du cirque.

Ce rapport a reçu l'avis favorable de la Commission.

M. LE MAIRE : Merci.

Pour le groupe Pour Lyon, Monsieur Cucherat, c'est à vous pour 4 minutes.

M. CUCHERAT Yann : Merci, Monsieur le Maire.

Mesdames et Messieurs les élus,

Sur cette délibération, vous dire évidemment que nous voterons favorablement et saluer le soutien que la Ville de Lyon apporte à la MJC en attribuant cette subvention de 40 000 euros pour équiper leurs salles.

Évidemment, cette MJC et cette école de cirque au cœur du quartier de Ménival remplissent parfaitement leur rôle et font la fierté des habitants du 5e arrondissement et de tous les Lyonnais.

Cette école de cirque propose un lieu d'expérimentation et d'apprentissage pour tous les niveaux, qui est ouvert au plus grand nombre et qui permet de croiser à la fois les pratiquants professionnels et les pratiquants amateurs, ce qui crée des synergies et des dynamiques que nous estimons essentielles pour notre ville.

C'est aussi une école reconnue sur le plan national, sur le plan européen, par les différentes fédérations et qui permet aussi de faire émerger de jeunes compagnies, qu'elles soient régionales ou nationales.

Vous avez compris que nous attachons beaucoup d'importance aux arts circassiens et quand on a la chance d'avoir une école d'excellence comme celle-ci, qui permet de réunir des habitants, d'avoir la possibilité d'un dialogue, d'une création artistique et d'une formation qui fait rayonner le quartier et la ville, nous avons envie de les soutenir.

Il ne vous aura pas échappé que, pendant la campagne, nous proposons de créer une nouvelle salle innovante qui allie sport et culture à côté du gymnase Eisenhower, afin de pouvoir créer une salle pour les arts circassiens adaptée pour ce pôle d'excellence.

Nous avons eu l'occasion d'en parler pendant le Conseil d'arrondissement du 5^e arrondissement, qui, de manière unanime, comptait aussi défendre ce projet de cirque et de pôle d'excellence et que nous souhaiterions que, dans la réflexion qui est la vôtre autour de la PPI, vous puissiez prendre en compte cette demande de pouvoir créer une nouvelle salle de cirque adaptée pour ce pôle d'excellence, afin qu'il reste sur notre territoire et qu'il ne parte pas dans d'autres horizons, en dehors de la frontière lyonnaise, si j'ose dire.

Je vous remercie et j'espère trouver votre soutien.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur Cucherat.

Je mets ce dossier aux voix et vous invite à voter via l'outil Quizzbox. Le scrutin est ouvert pour 40 secondes.

(Vote.)

(Mmes Bacha-Himeur, Fréry, Georgel et M. Godinot ne participent pas au vote)

(Adopté.)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Le projet de délibération est adopté.

2020/438 - Approbation et autorisation de signature d'avenants aux conventions-cadres avec les MJC, les Centres sociaux, les Maisons de l'enfance ainsi que différentes associations d'éducation populaire, la Fédération des Centres sociaux du Rhône, le Réseau Rhône-Ain-Saône des MJC - Union territoriale des MJC-MPT et le Comité local des MJC de Lyon

Rapporteuse : Mme NUBLAT-FAURE Julie

M. LE MAIRE : Madame Nublata-Faure, je vous cède la parole de nouveau.

Mme NUBLAT-FAURE Julie, rapporteuse : Merci, Monsieur le Maire.

Le rapport 438 concerne l'approbation et l'autorisation de signature d'avenants aux conventions-cadres avec les MJC, les Centres sociaux, les Maisons de l'enfance, ainsi que différentes associations d'éducation populaire (la Fédération des Centres sociaux du Rhône, le Réseau Rhône-Ain-Saône des MJC - Union territoriale des MJC-MPT et le Comité local des MJC de Lyon).

Ce rapport a reçu un avis favorable de la Commission.

M. LE MAIRE : Merci.

Pour le groupe Droite, Centre et Indépendants, Madame Croizier, c'est à vous pour 3 minutes.

Mme CROIZIER Laurence : Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Chers collègues,

Nous voterons cette prolongation d'un an des conventions avec les MJC, Centres sociaux, Maisons de l'enfance et associations d'éducation populaire.

Nous avons noté que vous souhaitiez mettre à profit ce temps supplémentaire pour remettre à plat les relations entre la collectivité et ces associations à l'aune de votre projet politique.

Nous souhaitons que ce temps serve également à réexaminer les relations de la Ville avec ces structures au niveau du périscolaire.

En effet, dans son rapport d'observation définitif sur la commune d'Oullins, publié en octobre 2018, la Chambre régionale des Comptes Auvergne-Rhône-Alpes remarquait que, je cite : « L'intervention des associations dans le cadre des activités périscolaires relève en réalité du champ de la commande publique et aurait pas conséquent dû être soumise aux règles de publicité et de mise en concurrence. »

Cette analyse fut confirmée par le contrôle de légalité de la Préfecture, pour qui l'intervention d'associations dans le cadre des activités périscolaires, même si elles contribuent au développement local dans le contexte socioéducatif, relève du champ de la commande publique et implique un recours aux règles de publicité et de mise en concurrence.

Monsieur le Maire, merci de nous indiquer vos orientations sur ce sujet et de veiller à la légalité de vos futures décisions.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Madame Croizier.

Pour le groupe Lyon en Commun, Monsieur Drioli, c'est à vous pour 4 minutes.

M. DRIOLI Adrien : Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Lyon, par cette délibération, propose de prolonger les conventions qui la lient aux différentes structures d'éducation populaire.

La crise sanitaire et le contexte actuel nous amènent en effet à prolonger ces conventions, non pas pour reporter par principe, mais pour se donner le temps.

Oui, nous souhaitons nous donner le temps d'échanger avec ces structures sur les objectifs et les projets associatifs qu'elles doivent pouvoir définir, le temps imparti pour permettre également des relations de qualité avec leurs fédérations.

Ces échanges permettront aux administrateurs, aux dirigeants, ainsi qu'aux partenaires et à tous les élus d'arrondissement concernés de participer ensemble à cette étape majeure de concertation.

Se donner le temps, c'est également apaiser les relations et réellement proposer aux structures d'associer les Lyonnaises et les Lyonnais à cette concertation.

Plusieurs axes majeurs : la place des jeunes et des adolescents, l'écologie populaire comme vecteur d'émancipation, permettre aux associations de tenir pleinement leur rôle dans la vie de la cité, les protéger dans leur rôle de lanceur d'alerte, par exemple.

L'éducation populaire est un secteur d'importance pour la Ville de Lyon. Vous le savez, ces acteurs du territoire agissent chaque jour au plus près des habitants : développement des liens intergénérationnels et des solidarités, accompagnement socioéducatif des jeunes dans leurs projets et dans l'accès à leur autonomie, accueil de loisirs des enfants, actions culturelles, artistiques et sportives. La liste est longue.

Vous l'aurez compris, un champ d'actions très diverses qui doit nous amener à une attention toute particulière pour ce secteur d'activité qui compte un grand nombre d'emplois à Lyon.

Lyon, ce ne sont pas seulement des milliers d'emplois dans d'immenses tours, Lyon est une ville qui doit retrouver un cadre apaisé et reprendre toute sa place aux côtés de ces structures d'éducation populaire, des structures que nous rencontrons régulièrement sur le terrain et qui nous témoignent de difficultés nouvelles pour certaines, rencontrées depuis l'été 2017 et l'élection d'Emmanuel Macron.

Ce contexte n'est malheureusement pas étranger à la baisse du budget national de 5 millions d'euros aux actions locales des associations d'éducation populaire.

Diminuer ce budget, c'est s'attaquer à la réussite scolaire, à l'insertion des jeunes et aux liens de solidarité, tant utiles dans nos territoires.

Supprimer également les contrats aidés aveuglément, par pur dogmatisme, c'est fragiliser les structures d'éducation populaire qui en bénéficiaient. Un choix assumé par Emmanuel Macron et par ses nombreux soutiens lyonnais qui l'ont suivi dans cette aventure.

Supprimer les contrats aidés en plein été 2017, en toute discrétion, c'est faire preuve de cynisme et de mépris envers ces structures fragilisées depuis maintenant trois ans. Accompagnateurs de projets aux jeunes, aide au soutien scolaire, accompagnement d'enfants en situation de handicap, je citerai également les AVS, dans les écoles, qui accompagnaient pour certains et certaines des enfants en situation de handicap avec des relations de confiance, longues à tisser, vous le savez. 86 000 emplois supprimés entre 2017 et 2019, des emplois par ailleurs à forte utilité sociale, non seulement pour les structures accueillantes, mais pour les usagers concernés et les personnes occupant ces postes.

Ces emplois, les défenseurs du fameux modèle lyonnais, le modèle de l'ère d'avant, si je puis dire, non pas le modèle du passé, mais le modèle du passif, ne les ont pas défendus, mettant à mal des structures de proximité.

Je souhaitais rappeler ces éléments pour faire écho à ces acteurs de terrain, partager et dénoncer les difficultés qu'ils ont connues depuis ce funeste épisode. Ce n'est, par exemple, que très récemment que certaines structures s'en sont remises. Trois ans pour s'en remettre financièrement, et, pourtant, elles ont tenu toute leur place dans les différents confinements, dans les liens avec les habitants et habitantes les plus fragilisés.

Le temps de rencontre et de débat que nous ouvrons avec ces structures, donnés par ces prolongations de conventions, nous permettra d'échanger, de mieux cerner les enjeux de ces situations et de leur permettre d'organiser sereinement des temps de concertation avec les usagers pour élaborer les projets associatifs et aboutir aux futures conventions pluriannuelles.

Lyon en Commun soutient bien sûr ce rapport et remercie le travail mené par Julie Nublat-Faure.

Merci à toutes et à tous.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur Drioli.

Je mets ce dossier aux voix et vous invite à voter via l'outil Quizzbox. Le scrutin est ouvert pour 40 secondes.

(Vote)

(MM. Genouvrier, Godinot, Michaud, et Mme Ferrari ne participent pas au vote.)

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Le projet de délibération est adopté.

2020/428 - Programmation PEDT temps scolaire 2020-2021 - Attribution des séjours classes découvertes de janvier à juin 2021 et inscriptions budgétaires

Rapporteur : M. DEBRAY Tristan

M. LE MAIRE : Monsieur Debray, c'est à vous.

M. DEBRAY Tristan, rapporteur : Merci, Monsieur le Maire.

Ce projet de délibération porte sur l'attribution des séjours classes découvertes de janvier à juin 2021 et les inscriptions budgétaires. Il a reçu un avis favorable de la Commission.

M. LE MAIRE : Merci.

Pour le groupe Droite, Centre et Indépendants, Monsieur Duvernois, c'est à vous pour 4 minutes.

M. DUVERNOIS Jean-Michel : Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues,

Avant de prendre la parole sur cette délibération, je voudrais revenir sur ma dernière intervention et votre réponse, Monsieur le Maire.

Déjà, sur l'étude prospective, effectivement, j'avais bien noté qu'il y aurait une communication dans les différentes commissions et j'avais bien noté également lors de la réunion d'adjoints à laquelle j'ai participé qu'il y aurait cette communication, mais, dans mon intervention, je ne vous ai pas demandé la communication, je vous ai demandé la transmission également de l'ensemble des éléments de l'étude prospective démographie scolaire 2019.

Alors, comme il vous plaît de me satisfaire, je pense qu'il n'y aura pas de problème pour avoir cette transmission.

Sur le deuxième point et sur l'école maternelle Lévi-Strauss, j'ai bien noté que madame l'Adjointe, Stéphanie Léger, était absente. D'ailleurs, j'ai une pensée pour elle, mais je trouve très curieux qu'un Maire ne puisse pas répondre à la place d'un Adjoint. Pour moi et pour notre groupe, c'est du jamais vu.

Je vais prendre maintenant mon intervention sur la délibération concernant l'attribution des séjours classes découvertes du PEDT.

Nous délibérons une nouvelle fois sur le Projet éducatif de Territoire et sa programmation, aujourd'hui, l'attribution sur le temps scolaire des séjours classes découvertes de janvier à juin 2021 et j'espère que l'amélioration des conditions sanitaires permettra aux élèves de pouvoir participer aux projets proposés.

Cette année, nous voterons favorablement pour cette délibération, mais notre groupe renouvelle son opposition quant à l'attribution des aides financières par la classification établie des établissements scolaires en fonction de la proportion de quotients 1 et 2 des familles des écoles concernées.

Nous sommes tous conscients que les situations des familles sont très inégales et qu'elles imposent donc des réponses différenciées et des aides en relation, mais catégoriser, c'est enfermer dans un statut, dans une image, c'est créer des oppositions, des commentaires négatifs, voire des stratégies de fuite, et c'est surtout nier les situations individuelles.

Alors, puisqu'il est affirmé qu'aucun enfant ne sera empêché de partir avec ses camarades de classe d'une école dite aisée, pourquoi ne pas envisager le problème différemment ?

Par exemple, en affectant une somme de base pour chaque élève concerné par un projet de séjour, puis, en complément, à proportion de la capacité contributive des familles, une capacité contributive liée au quotient établi par la Ville.

Dans l'intervention de votre Président de groupe les Écologistes lors du Conseil municipal du 19 novembre dernier, nous avons relevé que cette question vous préoccupe également.

C'est pourquoi, nous espérons dans le nouveau PEDT 2022 annoncé par votre Adjointe, Stéphanie Léger, je cite, « en rupture certaine par rapport aux orientations précédentes », que soient redéfinies les modalités d'attribution des dispositifs financiers.

Oui, Monsieur le Maire, si vous souhaitez une ville à hauteur d'enfant, de tous les enfants, comme vous vous y êtes engagé, tenez compte de notre proposition dans la rédaction de votre nouveau PEDT.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur Duvernois.

Je mets ce dossier aux voix et vous invite à voter via l'outil Quizzbox. Le scrutin est ouvert pour 40 secondes.

(Vote)

(MM. Godinot et Sécheresse et Mme Roch ne participent pas au vote.)

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Le projet de délibération est adopté.

2020/431 - Convention entre la Ville de Lyon et l'Inspection académique du Rhône relative au dispositif des petits-déjeuners à l'école maternelle Olympe de Gougès à Lyon 8e

Rapporteur : M. DEBRAY Tristan

M. LE MAIRE : Monsieur Debray, je vous cède la parole de nouveau.

M. DEBRAY Tristan, rapporteur : Merci, Monsieur le Maire.

Le projet de délibération suivant porte sur une convention entre la Ville de Lyon et l'Inspection académique du Rhône relative au dispositif des petits-déjeuners à l'école maternelle Olympe de Gouges à Lyon 8e. Ce projet de délibération a reçu un avis favorable de la Commission.

M. LE MAIRE : Merci.

Pour le groupe Pour Lyon, Monsieur Lévy, vous avez 4 minutes.

M. LÉVY Charles-Franck : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Mesdames et Messieurs,

Ce dispositif est un bon dispositif et nous voterons bien sûr favorablement au présent rapport.

C'est un dispositif qui avait été déjà discuté à l'époque, qui avait été initié par monsieur Blanquer, mais qui ensuite avait été relayé au niveau de plusieurs villes et c'est un dispositif qui nous agréé tout à fait. Comme cela a été rappelé, il s'inscrit dans le cadre de deux artères importantes, qui sont celles du PEDT actuel, voté par la précédente mandature, et dans le cadre du dispositif des cités éducatives. Comme quoi, il n'y avait pas nécessairement que du mauvais travail dans la précédente municipalité. Donc c'est un avis très favorable.

Tout simplement aussi parce qu'il s'inscrit dans le plan national Nutrition Santé, dans lequel le petit-déjeuner est un repas à part entière et doit représenter 20 à 25 % des apports énergétiques sur l'ensemble d'une journée. Or plusieurs études ont démontré que, notamment dans nos quartiers, un certain nombre de jeunes et même d'adolescents, la prise du petit-déjeuner n'est pas systématique chez les enfants.

C'est un dispositif qui doit participer à la réduction des inégalités alimentaires pour le premier repas de la journée, indispensable à une concentration et une disponibilité aux apprentissages scolaires.

C'est une action importante et que nous soutenons.

Dans le cadre du précédent PEDT, qui n'était décidément pas si mauvais que cela, il y avait également des actions financées en temps scolaire dans d'autres écoles, comme Alain Fournier, Jean Giono, mais également dans d'autres arrondissements de la Ville de Lyon, plus particulièrement dans le 9e arrondissement, dans lequel en effet d'autres actions autour du petit-déjeuner étaient également importantes.

Cela a été rappelé dans le rapport précédent, la part de l'éducation populaire est importante. Vous savez qu'aujourd'hui, les enfants peuvent aller à l'école jusqu'à 18 heures 30. Ce sont donc des temps assez longs.

Nous avons suggéré à madame l'Adjointe d'avoir une réflexion sur la question du goûter, qui peut aussi être facteur d'inégalités sociales et de déséquilibres alimentaires pour les enfants.

Elle nous a fait part de son souhait de pouvoir travailler avec nous. Nous sommes bien sûr tout à fait disponibles pour travailler sur ce projet, qui est particulièrement important pour l'école Olympe de Gouges. C'est une expérimentation. Nous souhaiterions bien sûr, pour que les effets soient clairs et réels auprès des familles, être dans une généralisation.

C'est un point particulièrement important. Je le rappelle, comme vous l'avez dit tout à l'heure, Monsieur le Maire, la pédagogie est l'art de la répétition, mais également, la répétition est l'art royal pour apprendre. C'est pour cette raison que nous vous poserons les questions jusqu'à ce que nous ayons des réponses, justement pour que nous puissions avoir tous les éléments pour les Lyonnais.

Comme nous sommes sur un rapport lié à l'éducation, nous avons également relayé, et cela a été évoqué en début de Conseil municipal et nous y sommes très sensibles, à la mémoire d'Anne Sylvestre. Comme vous le savez, nous aurons l'ouverture d'une école l'année prochaine. Nous avons soutenu la démarche des associations du quartier, conseil de quartier, conseil citoyen et autres et nous avons donc souhaité que cette nouvelle école puisse s'appeler Anne Sylvestre.

Je remercie la Mairie d'arrondissement, qui, vous le voyez, apprend et a mis en place une concertation avec les associations du quartier et je la remercie particulièrement de nous avoir associés à cette concertation et nous espérons que le prochain groupe scolaire s'appellera bien Anne Sylvestre dans le 8e arrondissement.

Je vous en remercie.

M. LE MAIRE : Madame Runel, pour le groupe Socialiste, la Gauche sociale et écologique, vous avez 4 minutes.

Mme RUNEL Sandrine, Adjointe : Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues,

L'alimentation est un véritable enjeu du XXIe siècle et nous devons nous poser la question de savoir comment nourrir l'ensemble des habitants, mais comment apporter une alimentation durable et inclusive à l'image de notre ville.

En France, l'aide alimentaire vient aider 5,5 millions de personnes dans le besoin. L'aide alimentaire n'est donc pas une option, mais une nécessité.

Nombreuses sont les communes qui mènent depuis des années des actions en faveur de l'alimentation ou de la lutte contre le gaspillage alimentaire. Une chose est sûre, c'est que la volonté d'engager une réflexion sur la lutte contre la précarité alimentaire et même au-delà sur la démocratie alimentaire est pour notre majorité un engagement fort, un vrai changement de paradigme et j'en veux pour preuve la présence d'un conseiller délégué dans notre exécutif.

Nous portons donc une ambition forte pour répondre de façon concrète aux défis écologiques et économiques, alimentaires, sanitaires et territoriaux d'aujourd'hui.

Nous avons donc la nécessité de développer un système nutritionnel durable, local, et si possible en circuit court et inclusif.

Nous avons également la responsabilité de favoriser l'accès de tous à des aliments sains et abordables. Pour y parvenir, la mobilisation de tous les acteurs du territoire est donc indispensable.

Il n'est pas admissible de nos jours qu'un enfant arrive à l'école le ventre vide et n'ait pas accès à au moins un repas complet et équilibré chaque jour. Ces privations du quotidien ont des conséquences de long terme sur la santé des enfants et leur réussite scolaire.

Toutes les données disponibles montrent que les inégalités de santé sont déjà installées avant 6 ans, voire avant 3 ans. Ce dispositif prévoit donc des efforts importants pour prévenir les inégalités sociales de santé.

En tant qu'élus, nous avons la responsabilité de garantir la santé et le bien-être des habitants. Il y a donc urgence à agir. Il nous faut permettre à toutes et tous d'avoir accès à une alimentation durable, saine et locale et respectueuse de notre environnement.

Nous le savons, au-delà des chiffres, c'est un constat partagé depuis de nombreuses années que les situations de précarité ne concernent pas seulement l'emploi ou le logement, mais également l'alimentation et, de ce fait, la santé des citoyens les plus en difficulté.

Proposer un petit-déjeuner pour ces enfants et dans ce quartier est un premier pas, un pas de plus pour notre majorité dans l'accès au droit, le droit à l'alimentation.

Notre groupe votera favorablement ce rapport.

M. LE MAIRE : Merci.

Pour le groupe Lyon en Commun, Monsieur Drioli, c'est à vous pour 3 minutes.

M. DRIOLI Adrien : Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Mesdames, Messieurs,

La présente convention conclue entre l'État et la Ville de Lyon pour 2020-2021 a pour objectif de formaliser une expérimentation du dispositif petits-déjeuners à Lyon.

Tristan Debray nous l'a précisé, la délibération comporte ces éléments, la Ville de Lyon, la Préfecture du Rhône et l'Éducation nationale sont engagées depuis 2019 dans le programme national Cité éducative.

Selon le programme national Nutrition Santé 2019-2021, le petit-déjeuner est un repas qui revêt des enjeux tout particuliers. Il permet, si j'ose dire, un équilibre de l'enfant dans le commencement de sa journée et tient une place primordiale dans la bonne acquisition des connaissances et le déroulé pédagogique proposé par l'équipe éducative.

Quelques éléments à rappeler.

Les dernières études du CREDOC, le Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie, parlent à ce sujet de 30 % des enfants qui sautent le petit-déjeuner, 25 % chez les 3-11 ans, 40 % chez les 12-14 ans.

L'AFEV parle de 13 % des enfants en REP et REP + sans petit-déjeuner du tout le matin. Le constat peut aller jusqu'à 70 % des enfants qui ne bénéficieraient pas d'un petit-déjeuner complet.

Vous l'aurez compris, les enjeux sont là, permettre la meilleure réussite des enfants en leur proposant les meilleures conditions d'apprentissage. Proposer l'accès à des petits-déjeuners fait partie d'une stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté.

Cette action a déjà bénéficié à plus de 153 000 élèves au niveau national au 5 mars 2020.

Des enjeux tant sur l'équilibre alimentaire que sur ceux liés aux acquisitions pédagogiques.

Un contexte national enfin à rappeler ici, qu'il me semble important de préciser, à la mise en place du programme début 2019, le gouvernement a débloqué 6 millions d'euros, ce qui était déjà insuffisant.

Il conviendra, en tant qu'élus Lyonnais, de rester vigilants sur les financements apportés pour les années à venir.

Pour revenir sur cette action locale, nous saluons une mise en œuvre expérimentale très concrète dans certaines classes de l'école maternelle Olympe de Gouges, où les familles seront volontaires pour en bénéficier.

La Ville se mobilise pour apporter des composants issus au maximum de l'agriculture bio et locale, une action qui lie l'accès au petit-déjeuner renforcé par un volet éducatif dans le but de développer une démarche d'éducation à l'alimentation.

Nous tenons à saluer les acteurs impliqués pour proposer et porter cette action, les parents d'élèves, le Centre social Mermoz, l'équipe éducative de l'école maternelle Olympe de Gouges, ainsi que les services de l'Éducation nationale du Rhône et les agents de la Ville de Lyon de la Direction de l'éducation et des autres services, engagés pour la mise en œuvre technique.

Une action en faveur des petits Lyonnais et Lyonnaises, tout ceci, sous le pilotage de Stéphanie Léger.

Le groupe Lyon en Commun apportera bien évidemment son soutien à cette délibération.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur Drioli.

Pour le groupe les Écologistes, Monsieur Odiard, c'est à vous pour 4 minutes.

M. ODIARD Patrick : Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

J'ai bien sûr une pensée pour notre collègue Stéphanie LÉGER qui aurait dû présenter ce rapport et je vais donc un peu revenir sur ce que mes collègues ont déjà dit.

La promotion de la santé à l'école permet de promouvoir le bien-être des élèves et l'alimentation des élèves a une importance capitale pour leur développement et leurs capacités d'apprentissage. Il importe donc de renforcer l'éducation à l'alimentation pour tous les élèves et, pour certains, de répondre à des difficultés liées à des inégalités sociales.

Nous avons rappelé le contexte du dispositif gouvernemental, qui s'adresse essentiellement aux territoires REP et REP + avec cette distribution de petits-déjeuners sur le temps périscolaire ou scolaire.

On peut noter que, dans ces quartiers en Politique de la Ville, 25 % des élèves arrivent le matin sans avoir pris de petit-déjeuner.

Ce dispositif, et c'est son premier objectif, doit participer à la réduction des inégalités alimentaires pour le premier repas de la journée, indispensable à une concentration et une disponibilité aux apprentissages scolaires.

On sait aussi que, sans avoir déjeuné, les élèves ne peuvent apprendre et être attentifs aux enseignements qu'ils reçoivent. Ce dispositif fait l'objet d'expérimentation au sein de la maternelle Olympe de Gouges, comme cela a été dit, dans le périmètre de la Cité éducative du 8^e arrondissement.

Elle s'inscrit dans la ville à hauteur d'enfant et dans le PEDT Grandir à Lyon et elle concerne une classe de très petite section-petite section, une classe de petite section et deux classes de moyenne-section-grande section, soit un total de 81 enfants.

On estime qu'environ 40 enfants bénéficieront de ce dispositif, puisque tous ne sont pas nécessairement volontaires. Dans ce cadre, des petits-déjeuners seront servis aux élèves des classes concernées les mardis pour deux classes et les vendredis pour les deux autres classes entre 8 heures 20 et 8 heures 40 du 4 janvier au 6 juillet.

Il y a un financement du ministère à hauteur de 1,30 euro par élève et une subvention à hauteur de 3 744 euros, avec aucun reste à charge pour les familles, faut-il le préciser.

Les personnels communaux auront en charge l'acheminement et l'entreposage des denrées alimentaires, ainsi que la distribution du petit-déjeuner aux enfants, dans le respect des dispositions législatives ou réglementaires définies par l'ANSES.

Autour de la distribution du petit-déjeuner, le personnel enseignant et les écoles conduiront durant le temps scolaire un projet pédagogique d'éducation à l'alimentation. C'est le second volet du dispositif, second objectif.

L'équipe éducative de l'école communiquera avec les familles sur celui-ci, les denrées alimentaires distribuées, les modalités d'organisation, le projet pédagogique associé, afin de les associer et d'éviter le risque d'un double petit-déjeuner.

La municipalité souhaite fournir des petits-déjeuners dont les composants seront issus au maximum, comme l'a dit notre collègue Adrienne Drioli, de l'agriculture biologique et d'un approvisionnement local, en tenant compte des habitudes alimentaires et de la culture des familles pour faire de ce temps un moment de partage.

Le contenu du petit-déjeuner sera construit avec les parents dans le cadre d'un travail sur l'équilibre alimentaire. C'est un projet évolutif en termes de contenu alimentaire avec un accompagnement des familles par le Centre social Mermoz en lien avec les enseignants.

Cette convention ne prend pas en compte les goûters, comme cela avait été évoqué, mais rien n'empêche d'aller plus loin et de travailler avec les équipes des ALAÉ sur cette question pendant le temps périscolaire et y inclure la récupération des fruits non consommés pendant le temps de cantine, qui ne pose aucun problème lié au respect de la chaîne du froid.

Nous le constatons, il s'agit là d'une simple expérimentation, liée à une école et à une tranche d'âge, mais nous sommes déjà en train de nous en saisir pour construire le futur projet éducatif de la Ville de Lyon, qui intégrera toutes les dimensions de la transition écologique, et, en particulier, toutes celles liées à l'alimentation, sous l'égide de notre collègue conseiller délégué, Gautier Chapis, qui se saisira de cette question.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur Odiard.

Je mets ce dossier aux voix et vous invite à voter via l'outil Quizzbox. Le scrutin est ouvert pour 40 secondes.

(Vote)

(MM. Giraud, Godinot et Odiard ne participent pas au vote.)

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Le projet de délibération est adopté.

Rapporteuse : Mme NUBLAT-FAURE Julie

M. LE MAIRE : Madame Nublat-Faure, c'est à vous pour la délibération 374.

Mme NUBLAT-FAURE Julie, rapporteuse : Ce rapport, Monsieur le Maire, a reçu en commission un avis favorable. Il concerne la modification du règlement intérieur des accueils collectifs de mineurs de Divertisport.

M. LE MAIRE : Merci.

Je mets ce dossier aux voix et vous invite à voter via l'outil Quizzbox. Le scrutin est ouvert pour 40 secondes.

(Vote)

(MM. Girault, Hernandez, Sécheresse et Mmes Léger et Runel ne participent pas au vote.)

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Le projet de délibération est adopté.

2020/429 - Transformation des subventions affectées à la programmation PEDT du Contrat éducatif local, du Contrat local d'accompagnement à la scolarité et du Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents 2019/2020, en subventions à caractère général

Rapporteur : M. DEBRAY Tristan

(Adopté.)

2020/432 - Adhésion de la Ville de Lyon à l'Association nationale des Directeurs de la Restauration collective AGORES

Rapporteur : M. DEBRAY Tristan

(Le groupe Droite Centre et Indépendants vote contre.)

(MM. Collomb et Sécheresse ne participent pas au vote.)

(Adopté.)

2020/433 - Autorisation de signer l'avenant n° 1 au Contrat Enfance Jeunesse 4e génération 2019-2022 en vue d'intégrer l'augmentation de l'offre d'accueil en 2020

Rapporteur : M. DEBRAY Tristan

(Adopté.)

Rapporteur : M. DEBRAY Tristan

M. LE MAIRE : Pour ces dossiers 429, 432 et 433, une demande de vote séparé a été formulée. Je vous laisse la parole, Monsieur Debray.

M. DEBRAY Tristan, rapporteur : Merci, Monsieur le Maire.

Ces trois projets de délibération ont reçu un avis favorable de la Commission.

M. LE MAIRE : Merci.

Je mets d'abord les dossiers 429 et 433 aux voix de façon groupée et vous invite à voter via l'outil Quizzbox. Le scrutin est ouvert pour 40 secondes.

(Vote.)

(Adoptés.)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Les projets de délibération sont adoptés.

Je mets le dossier 432 aux voix et vous invite à voter via l'outil QuizzBox. Le scrutin est ouvert pour 40 secondes.

(Vote.)

(Le groupe Droite Centre et Indépendants vote contre.)

(MM. Collomb et Sécheresse ne participent pas au vote.)

(Adopté.)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Le projet de délibération est adopté.

2020/450 - Attribution d'une subvention d'investissement d'un montant de 4056 euros en faveur de l'association Baby nursery, gestionnaire de l'établissement d'accueil de jeunes enfants Baby nursery, sis 22 avenue Rockfeller à Lyon 8e, pour le réaménagement de l'espace buanderie - Approbation et autorisation de signature de la convention

Rapporteur : M. VASSELIN Steven

(Adopté.)

2020/451 - Attribution d'une subvention d'investissement d'un montant de 2813 euros en faveur de l'association La Croix Rouge française, gestionnaire de l'établissement d'accueil de jeunes enfants Les Coccinelles, sis 86 rue Feuillat à Lyon 8e, pour la rénovation de ses sols - Approbation et autorisation de signature de la convention

Rapporteur : M. VASSELIN Steven

(Adopté.)

2020/452 - Attribution d'une subvention d'investissement d'un montant de 30432 euros en faveur de l'association La Croix Rouge française, gestionnaire de l'établissement d'accueil de jeunes enfants Oursons et Compagnie, sis 230 rue de Créqui à Lyon 3e, pour la rénovation et l'aménagement de son espace extérieur - Approbation et autorisation de signature de la convention

Rapporteur : M. VASSELIN Steven

(Adopté.)

2020/453 - Attribution d'une subvention d'investissement d'un montant de 21000 euros en faveur de l'association Les Enfants de la Colline, gestionnaire de l'établissement d'accueil de jeunes enfants Popy, sis 33 rue Henry Gorjus à Lyon 4e, pour l'achat et la pose de matériels et mobiliers et la réalisation des études préalables - Approbation et autorisation de signature de la convention

Rapporteur : M. VASSELIN Steven
(Adopté.)

Rapporteur : M. VASSELIN Steven

M. LE MAIRE : Monsieur Vasselín, c'est à vous.

M. VASSELIN Steven, rapporteur : Merci, Monsieur le Maire.

Il s'agit de délibérations concernant des travaux d'aménagement qui sont tous inscrits à la PPI qui se termine actuellement. Je voudrais simplement attirer votre attention sur la délibération relative à la crèche Oursons et Compagnie, située dans le 3e arrondissement.

En réalité, il s'agit d'un premier projet de végétalisation des cours de crèche. Nous sommes évidemment convaincus que la lutte contre le réchauffement climatique et l'effondrement de la biodiversité va passer en premier lieu par la petite enfance et notamment par le fait de remettre la nature dans le quotidien des enfants. Nous avons donc là un projet qui est en parfaite adéquation avec cette ambition et qui devrait en appeler beaucoup d'autres dans cette perspective.

Je vous invite évidemment à voter pour ces délibérations, qui ont toutes reçu un avis favorable en Commission.

M. LE MAIRE : Merci.

Je mets ces dossiers aux voix de façon groupée et vous invite à voter via l'outil Quizzbox. Le scrutin est ouvert pour 40 secondes.

(Vote)

(Adoptés)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Les projets de délibération sont adoptés.

COMMISSION CULTURE - DÉMOCRATIE LOCALE - POLITIQUE DE LA VILLE - VIE ÉTUDIANTE

2020/378 - Approbation de conventions de parrainage entre la Ville de Lyon/Théâtre des Célestins, ARTE, Radio France, JC Decaux, RH Débats-La Tribune, Radio Nova et France Télévision au titre de la saison 2020/2021

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

M. LE MAIRE : Madame Perrin-Gilbert, c'est à vous.

Mme PERRIN-GILBERT Nathalie, rapporteuse : Merci, Monsieur le Maire.

Il s'agit d'abord du projet de délibération 2020/378 qui concerne l'approbation de conventions de parrainage entre le Théâtre des Célestins et un certain nombre de médias, dont ARTE, Radio France, JC Decaux, La Tribune, Radio Nova et France Télévisions au titre de la saison 2020-2021.

Ce projet de délibération a obtenu un avis favorable de la Commission.

M. LE MAIRE : Merci.

Je cède la parole à Madame Borbon pour le groupe Pour Lyon. C'est à vous pour 4 minutes.

Mme BORBON Delphine : Merci.

Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Le Théâtre des Célestins occupe une place importante dans le milieu culturel lyonnais et bien au-delà dans notre Métropole de Lyon. Il participe au rayonnement de notre Ville et contribue à sa richesse d'offre et de création artistique.

Depuis plusieurs années maintenant, la société JC Decaux, qui a pour activité principale, comme vous le savez, la valorisation des marques dans l'espace public à travers l'affichage publicitaire signé avec la Ville de Lyon et le Théâtre une convention de parrainage.

Elle consiste ici en un affichage sur 25 faces, cinq fois une semaine, réparti sur la saison, du 12 octobre 2020 au 17 mai 2021.

Cette convention permet à l'entreprise d'une part de bénéficier de la notoriété du Théâtre et de ses œuvres en y associant son nom, mais aussi de tisser des relations privilégiées avec ses clients en leur faisant découvrir ou partager cet univers.

Beaucoup de candidats écologistes des grandes villes dans leurs programmes pour les municipales évoquaient la fin des panneaux publicitaires. Lyon n'échappait pas à cette promesse. Nous nous attendions à vivre la même expérience qu'à Grenoble en 2014, où le fraîchement élu Maire, Monsieur Eric Piolle, a dans ses premières mesures décidé de ne pas renouveler le contrat de la Ville avec JC Decaux.

Il nous a semblé à plusieurs reprises entendre certaines personnes de votre parti ou de votre majorité dire vouloir supprimer les partenariats de ce type et notamment avec cette société. Est-ce toujours le cas aujourd'hui ?

Nous sommes ravis de constater que, pour le moment, sur ce sujet-là, vous semblez avoir gardé la raison et nous espérons que cela dure.

Force vous a peut-être été d'admettre qu'un équilibre peut exister, mais surtout que le principe de réalité prévaut sur les idées ou les promesses de campagne dans bien des cas.

Des nécessités factuelles dans l'organisation et la gestion d'une métropole comme Lyon demeurent et, dans ce sens, des partenariats avec des entreprises privées sont indispensables, et surtout lorsque c'est un modèle gagnant-gagnant.

Lors des mandats précédents, Gérard Collomb, lorsqu'il était Maire de Lyon, et ses équipes ont toujours régulé de manière assez stricte les installations de panneaux JC Decaux. Ils ne souhaitaient pas que la publicité soit omniprésente dans la ville.

Notre groupe aujourd'hui reste favorable à la réduction de l'impact paysager de la publicité, à la préservation d'un cadre de vie de qualité et à la protection du public et de l'environnement, tout en permettant le développement économique.

À notre sens, cela se fera en préservant l'équilibre dont je parlais précédemment, entre l'attention portée à la qualité de vie dans son ensemble et des partenariats bien construits qui participent au développement économique de la Ville.

Il n'est jamais inutile de rappeler que Lyon fut la première ville en France à proposer en 2005 un système de vélos partagés, bien connu de tous aujourd'hui sous le nom de Vélo'v, et ce, grâce au partenariat entre la Ville et JC Decaux.

Pour terminer, je profite de cette intervention pour signifier notre soutien et notre solidarité au monde de la culture en ces temps extrêmement difficiles. La culture est essentielle à nos vies, aujourd'hui réduites dans leur densité et leur intensité par cette pandémie et nous avons hâte que tous les lieux et les acteurs de ce secteur puissent à nouveau voir leur ciel s'éclaircir.

Nous voterons pour cette délibération.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE : Merci, Madame Borbon.

Madame Perrin-Gilbert.

Mme PERRIN-GILBERT Nathalie, rapporteuse : Oui, simplement dire que nous avons toujours dit que le rôle du politique était de réguler, de tenir toute sa place, de poser un cadre. C'est ce que nous faisons et c'est ce que nous continuerons à faire.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Madame Perrin-Gilbert.

Je mets ce dossier aux voix et vous invite à voter via l'outil Quizzbox. Le scrutin est ouvert pour 40 secondes.

(Vote)

(MM. Monot, Sécheresse et Mmes Léger et Runel ne participent pas au vote.)

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Le projet de délibération est adopté.

2020/415 - Approbation de la convention de mécénat entre la Ville de Lyon/MHL Gadagne et Veolia dans le cadre du parcours permanent « Entre Rhône et Saône » du Musée

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

M. LE MAIRE : Madame Perrin-Gilbert, c'est à vous.

Mme PERRIN-GILBERT Nathalie, rapporteuse : Merci, Monsieur le Maire.

Il s'agit de l'approbation de la convention de mécénat entre la Ville de Lyon, le Musée Gadagne et Veolia dans le cadre du parcours permanent entre Rhône et Saône du Musée.

Avis favorable de la Commission, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Merci.

Pour le groupe Droite, Centre et Indépendants, Monsieur Billard, c'est à vous pour 4 minutes.

M. BILLARD Romain : Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

Pecunia non olet, qui se traduit par « l'argent n'a pas d'odeur ».

C'est le proverbe que m'inspire cette délibération. Alors que votre majorité alliée de la Métropole de Lyon met fin à 167 ans d'histoire commune avec Veolia et à 90 millions de contrat pour l'entreprise mardi, il nous est demandé aujourd'hui, deux jours après, de voter pour l'approbation de la convention de mécénat entre la Ville de Lyon/Musée Gadagne et Veolia, qui souhaite être mécène en effectuant notamment un don numéraire d'un montant de 30 000 euros.

Dans le projet de délibération, nous pouvons notamment lire, je cite : « Le Musée d'Histoire de Lyon, Musée Gadagne, souhaite établir des relations privilégiées avec certaines entreprises. », ou encore la phrase : « Le mécène, filiale du groupe Veolia Environnement, est un référent dans les services de traitement et de distribution de l'eau. », ou encore : « En effet, depuis la moitié du XIXe siècle, le mécène alimente la Ville de Lyon en eau, ce qui a permis à cette dernière de se distinguer des autres villes et de connaître un développement social et économique important. » Je m'arrête là, je pense que vous aurez compris que la coupe est pleine de contradictions.

Comment peut-on tenir ce genre de discours, notamment au présent, quand on sait ce qui s'est voté mardi au Conseil de la Métropole par vos familles politiques ?

Si nous voterons évidemment pour, car on ne refuse pas un don pour le Musée Gadagne et ce beau projet de parcours permanent entre Rhône et Saône, nous tenons à remercier Veolia pour ce beau geste et pour le service irréprochable que cette entreprise aura apporté aux Lyonnais durant 160 ans.

Pour le reste, je n'aimerais pas être à votre place où, dans la même semaine, auprès de la même entreprise, vous enlevez de la main gauche un contrat et vous acceptez de la main droite un don. Question de tropisme, sans doute.

Mme PERRIN-GILBERT Nathalie, rapporteuse : Je veux bien dire deux mots, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Oui, c'est à vous.

Mme PERRIN-GILBERT Nathalie, rapporteuse : Au moins, pour une fois, cher Romain Billard, vous ne pourrez pas nous accuser de dogmatisme.

Simplement, je dirais que ce projet de partenariat était en cours avant notre arrivée, que nous n'avons pas voulu déconstruire ce qui avait été construit entre cette entreprise et le Musée Gadagne. Si nous l'avions fait, qu'aurions-nous entendu ?

Nous prenons acte que ce projet était en cours et c'est tout.

Je suis ravi que nous puissions inaugurer prochainement, dès que le contexte sanitaire nous le permettra, cette très belle exposition permanente du lien entre Lyon, le Rhône et la Saône.

Avis favorable de la Commission et je vous engage à voter pour cette délibération qui fera l'unanimité.

M. LE MAIRE : Je me permets, chère Nathalie, de compléter.

Je m'étonne ici de l'état d'esprit, enfin de ce que vous évoquez, Monsieur Billard, et de la façon dont vous envisagez les relations entre le service public et les entreprises.

Faut-il faire un lien entre le mécénat et les marchés publics ? Il ne me semble pas. Il me semble au contraire que les deux doivent être bien distingués pour éviter toute forme de conflit d'intérêts ou de pressions qui pourraient s'exercer.

Je me réjouis au contraire que, comme vous le disiez, notre main droite puisse agir sans nécessairement obéir à notre main gauche.

Je vois que vous avez demandé la parole, Monsieur Billard, je vous la cède.

M. BILLARD Romain : Merci, Monsieur le Maire.

Ce n'est pas être contre le don et encore moins contre le mécénat. C'est simplement que le timing prêle à cette intervention et que nous souhaitons mettre en avant l'écriture de la délibération qui encensait Veolia, mais il semblerait que le côté irréprochable de l'entreprise n'ait pas suffi à ce que vous la conserviez à la Métropole. C'est simplement un petit pied de nez et l'occasion de remercier Veolia pour sa gestion de l'eau pendant ces décennies.

M. LE MAIRE : Très bien.

Si vous avez bien écouté ce qui a été dit lors du Conseil de la Métropole, vous aurez noté que cette décision n'a pas été prise contre une entreprise, mais au nom de l'intérêt général, ce qui n'a strictement rien à voir, en tout cas, je l'espère, en l'état.

Je mets ce dossier aux voix et vous invite à voter via l'outil Quizzbox. Le scrutin est ouvert pour 40 secondes.

(Vote)

(M. Sécheresse et Mme Borbon ne participent pas au vote.)

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Le projet de délibération est adopté.

2020/377 - Approbation de conventions de mécénat entre la Ville de Lyon/Théâtre des Célestins, la holding textile Hermès et la fondation de l'Olivier

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie
(Adopté.)

2020/382 - Approbation d'un contrat entre la Ville de Lyon/Service archéologique et la SAHLMAS pour la réalisation de fouilles archéologiques sur le site d'un EHPAD à la Sarra, Lyon 5e arrondissement

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie
(M. OLIVER ne prend pas part au vote.)
(Adopté.)

2020/389 - Approbation d'une convention de dons entre la Ville de Lyon/CHRD et le photographe Frédéric Bellay

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie
(Adopté.)

2020/390 - Approbation d'un avenant de prolongation à la convention d'objectifs établie entre la Maison de la danse et la Ville de Lyon, l'État et la Région Auvergne-Rhône-Alpes

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie
(Mme Verney-Carron ne prend pas part au vote.)
(Adopté.)

2020/391 - Approbation d'une convention entre la Ville de Lyon et le ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance relative à l'achat de cartes culture de la Ville de Lyon au bénéfice des agents du ministère

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie
(Adopté.)

2020/392 - Approbation d'une convention de dépôt de 4 œuvres entre le Musée des Beaux-Arts de Lyon et le Musée de la Vallée de Barcelonnette

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie
(Adopté.)

2020/393 - Approbation d'un tarif de gratuité pour l'accès des étudiants aux conférences et journées d'étude organisées au Musée des beaux-arts de Lyon

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie
(Adopté.)

2020/394 - Approbation d'une convention entre le Musée des beaux-arts de Lyon et l'Université Lyon 3 pour la conduite de partenariats pédagogiques, culturels, de formation et de recherche

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie
(Adopté.)

2020/398 - Approbation d'une convention de mécénat entre l'Auditorium-ONL et la société Téléràma dans le cadre de la saison 20-21

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie
(Adopté.)

2020/399 - Approbation d'une convention de parrainage entre l'Auditorium-Orchestre national de Lyon et France 3 AURA dans le cadre de la saison 2020-2021

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie
(Adopté.)

2020/400 - Approbation d'une convention de mise à disposition gracieuse des Célestins, Théâtre de Lyon, à l'Institut Lumière le 16 octobre 2020

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie
(Adopté.)

2020/408 - Approbation d'une convention de partenariat pour le versement d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 25 000 euros concernant le projet Démos entre la Ville de Lyon/Auditorium-Orchestre national de Lyon et la Préfecture du Rhône au titre de la Politique de la Ville sur l'année 2020

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie
(Adopté.)

2020/416 - Approbation d'une convention type de mécénat entre la Ville de Lyon/Musées Gadagne et plusieurs mécènes pour le financement de l'acquisition de l'œuvre « Guignol » de Bernard Pras

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie
(Adopté.)

2020/417 - Demande de subvention de fonctionnement d'un montant de 74500 euros auprès de l'Institut français pour une aide à projet pour l'exposition « Systems of Disobedience » saison Africa 2020 - Musée d'art contemporain

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie
(Adopté.)

2020/454 - Approbation d'un contrat de billetterie entre l'Auditorium-Orchestre national de Lyon et l'Institut Lumière dans le cadre du Festival Lumière 2020

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie
(Adopté.)

2020/455 - Demande de subvention de fonctionnement d'un montant de 87000 euros de l'Auditorium/Orchestre national de Lyon auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, dans le cadre de la diffusion territoriale de l'Orchestre national de Lyon dans les cinémas de la région - Approbation d'une convention

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie
(Mme Verney Carron ne prend pas part au vote.)
(Adopté.)

2020/467 - Approbation d'un avenant n° 2 à la convention de mécénat entre la Ville de Lyon/Célestins, Théâtre de Lyon et la banque Rhône-Alpes, dans le cadre des saisons 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022 des Célestins, Théâtre de Lyon

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie
(Adopté.)

2020/472 - Approbation d'un avenant de prolongation d'un an à la convention pluripartite d'objectifs 2017-2018-2019-2020 entre la Ville de Lyon, l'État DRAC, la Région Auvergne-Rhône-Alpes et la SCOP SARL Les Trois Huit

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie
(Mme Verney-Carron ne prend pas part au vote.)
(Adopté.)

2020/478 - Approbation d'un contrat entre la Ville de Lyon (Service archéologique) et la société ASL Maison du Chamarier pour la réalisation d'une fouille archéologique sur la Maison du Chamarier (37 rue Saint-Jean, Lyon 5e)

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie
(Adopté.)

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

M. LE MAIRE : Madame Perrin-Gilbert, je vous donne la parole pour les délibérations suivantes.

Mme PERRIN-GILBERT Nathalie, rapporteuse : Monsieur le Maire, l'ensemble des délibérations suivantes ont obtenu un avis favorable de la Commission et ne demandent pas de temps de parole.

Simplement, juste avant de rendre la parole, je voudrais dire que nous approchons des fêtes de fin d'année et que c'est une période où nos aînés ressentent particulièrement l'isolement, a fortiori en cette période de crise sanitaire, qui restreint contacts et réunions familiales.

Sensibles à ces situations de souffrance, nous avons souhaité avec Alexandre Chevalier, Adjoint aux Aînés de la Ville, mettre en lien nos institutions culturelles avec nos résidences seniors et les EHPAD municipaux.

À ce jour, je voulais informer notre Conseil municipal que d'ores et déjà deux initiatives auront lieu durant ces derniers jours du mois de décembre.

D'une part, la Maison de la danse proposera trois spectacles qui seront diffusés sur des grands écrans au sein des résidences Hénon et Villette d'Or, les 24 et 31 décembre après-midi.

D'autre part, l'Orchestre national de Lyon et l'Auditorium proposeront des tête-à-tête en visio entre, à chaque fois, un résident ou une résidente et un musicien ou une musicienne de l'ONL, avec bien sûr la participation des équipes soignantes pour permettre à ces visioconférences d'avoir lieu et d'aider nos aînés à utiliser ces outils. Chaque aîné intéressé pourra ainsi vivre un petit moment d'échange et de musique personnalisé avec un musicien ou une musicienne de l'Orchestre national de Lyon. C'est vrai pour les résidences Villette d'Or, Étoile du Jour et Marius Bertrand.

Nous sommes encore en train de construire des partenariats et des propositions pour nos seniors pour cette fin d'année et rompre une forme d'isolement.

Comme quoi, la culture est en crise – je n'en parlerai pas ce soir, nous en avons déjà parlé, nous en reparlerons –, mais la culture reste plus que jamais ce qui fait lien, ce qui fait sens et ce qui fait humanité commune.

Je voulais remercier, en notre nom à toutes et tous, les artistes qui interviennent sur ce temps de fin d'année et leur assurer de tout notre soutien.

Pour ce qui est des projets de délibération présentés ce soir, je vous invite à voter favorablement.

M. LE MAIRE : Merci, Madame Perrin-Gilbert.

Je note une demande de temps de parole de monsieur Blanc.

M. BLANC Étienne : Monsieur le Maire, pour notre groupe, ce sera un vote positif, mais il est à noter que madame Florence Verney-Carron ne prend pas part au vote sur la délibération 390 en qualité de Vice-Présidente de la Région.

M. LE MAIRE : Merci pour cette précision, Monsieur Blanc.

Je mets ces dossiers aux voix de façon groupée et vous invite à voter via l'outil Quizzbox. Le scrutin est ouvert pour 40 secondes.

(Vote)

(Adoptés)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Les projets de délibération sont adoptés.

2020/445 - Programmation au titre de l'exercice 2020 dans le cadre de la convention territoriale de Lyon du Contrat de Ville 2015/2022 de l'agglomération lyonnaise - Cofinancement des postes des missions territoriales et des actions d'ingénierie sous maîtrise d'ouvrage de la Ville de Lyon - Autorisation du Maire pour solliciter une recette de l'ANCT à hauteur de 170 000 euros au titre du fonds Quartiers solidaires - Autorisation de solliciter auprès de l'État une subvention de 43 500 euros au titre de l'année 2020 pour le dispositif Ville vacances

Rapporteur : M. GIRAULT Jean-Luc

M. LE MAIRE : Monsieur Girault Jean-Luc, c'est à vous.

M. GIRAULT Jean-Luc, rapporteur : Cette délibération a reçu un avis favorable de la Commission.

Une précision toutefois, la somme qui nous sera octroyée par l'État est de 163 000 euros et la proposition de répartition vous sera soumise au Conseil de janvier.

Je voulais, suite à cette délibération, rendre hommage à Pascal Guyonnet, chargé de mission à la Politique de la Ville et décédé brutalement fin octobre.

Tous ceux qui l'ont connu ont pu apprécier ses grandes compétences, son engagement profond et sincère pour la Politique de la Ville et ses quartiers.

J'ai découvert en travaillant avec lui ses convictions, sa grande connaissance des dossiers, ses précieuses qualités humaines et sa simplicité. Je sais que toutes ces qualités étaient reconnues par tous ceux qui ont eu la chance de travailler avec lui.

Il restera comme un homme engagé, volontaire et sans cesse à la recherche de ce qui pouvait améliorer la vie des habitants en quartiers Politique de la Ville.

Toutes mes pensées vont ce soir à sa femme et à ses fils.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur Girault pour cet hommage.

Je mets ce dossier aux voix et vous invite à voter via l'outil Quizzbox. Le scrutin est ouvert pour 40 secondes.

(Vote)

(MM. Genouvrier, Michaud, Sécheresse et Mme Goust ne participent pas au vote.)

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Le projet de délibération est adopté.

COMMISSION SPÉCIALE REGLEMENT INTERIEUR

2020/477 - Règlement intérieur du Conseil municipal de la Ville de Lyon - Adoption

Rapporteur : M. MAES Bertrand

M. LE MAIRE : Je cède la parole à monsieur Maes.

M. MAES Bertrand, rapporteur : Merci, Monsieur le Maire.

Mesdames et Messieurs,

Chers collègues,

Nous devons aujourd'hui adopter le règlement intérieur de notre Conseil municipal.

Je ne vais pas m'appesantir sur la présentation, puisqu'un certain nombre de paroles ensuite viendront préciser certains points, je pense.

Simplement, pour vous dire, qu'au-delà des modifications techniques, souvent liées à des évolutions réglementaires, il y a trois gros ajouts en termes de volume dans ce règlement.

Il s'agit d'une part de l'inscription de la Conférence des Maires d'arrondissement. Pour information, deux séances de cette Conférence des Maires d'arrondissement se sont déjà tenues.

Par ailleurs, il s'agit de l'inscription des commissions mixtes paritaires. C'est une disposition importante de la loi PML et, malgré cela, elles ne s'étaient pas tenues ou presque pas lors du précédent mandat.

Enfin, il s'agit de la modulation des indemnités de fonction, qui doit nous inciter toutes et tous à une certaine assiduité en Conseil municipal.

Je vous invite à adopter ce règlement intérieur.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur Maes.

Pour le groupe Pour Lyon, Monsieur Cuherat, c'est à vous pour trois minutes.

M. CUCHERAT Yann : Merci, Monsieur le Maire.

Chers élus,

Je voudrais rapidement prendre la parole sur ce sujet et tout d'abord mettre en avant un élément positif, notamment le débat avec les élus d'opposition que votre Adjoint a organisé et qui aura permis d'intégrer à ce règlement intérieur certains points d'amélioration souhaitables, notamment le fait que vous ayez accepté le fait que les conseillers d'arrondissement puissent participer aux commissions thématiques et nous vous en remercions.

Toutefois, quelques points nous semblent insuffisants dans ce règlement intérieur. C'est la raison pour laquelle nous soutiendrons les amendements du groupe des Républicains qui vont, selon nous, dans le bon sens.

Je voudrais attirer votre attention sur les règlements intérieurs des arrondissements actuellement en cours d'évolution. Nous avons constaté une volonté commune de certains Maires d'arrondissement de vouloir limiter la démocratie locale participative à travers la refonte des CICA (les Comités d'initiative et de consultation d'arrondissements). En plus d'être inquiétant, il nous semble que cela frise l'illégalité.

La loi définit de manière assez claire leur fonctionnement. Il n'est par exemple pas possible pour un Maire d'arrondissement de présider ce Comité ni d'imposer des thématiques aux questions des associations.

Ces projets n'étant pas encore adoptés, les élus de notre groupe seront très vigilants à l'évolution du statut des CICA dans les arrondissements.

ments et nous vous demandons d'en faire de même, parce qu'il ne nous semble pas envisageable que le dialogue entre le milieu associatif et les élus d'arrondissement soit verrouillé.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur Cucherat.

Pour le groupe Droite, Centre et Indépendants, Monsieur Blanc, c'est à vous pour 5 minutes.

M. BLANC Étienne : Monsieur le Maire,

D'abord sur les règlements qui ont été votés dans chacun des arrondissements, il y a un certain nombre de problèmes juridiques.

Dans le 4^e arrondissement, il est proposé notamment à l'article 7, que les amendements sont transmis par écrit trois jours francs avant la séance du Conseil, mais la jurisprudence administrative veut que les amendements aujourd'hui puissent être déposés à tout moment, c'est un droit constitutionnellement protégé. D'ailleurs, je vous rappelle que, devant le tribunal administratif de Lyon, votre groupe Les Verts avait saisi le tribunal administratif sur ce sujet et que le tribunal administratif de Lyon s'était prononcé.

Au même titre que, dans le 7^e arrondissement, il y a une difficulté sur les questions orales. La Cour administrative de Versailles a pris une décision estimant qu'un délai de trois jours était excessif.

De même que, sur le 8^e arrondissement, il y a une difficulté. Dans l'expression du bulletin du 8^e arrondissement ne peuvent s'exprimer que les groupes, mais si vous ne pouvez pas constituer un groupe parce que vous n'avez pas le nombre, vous ne pouvez pas vous exprimer. Cela aussi, c'est contraire aux principes démocratiques qui veulent que chaque élu puisse s'exprimer dans un bulletin municipal.

Je vous signale donc, Monsieur le Maire, que nous ferons un recours gracieux sur ces sujets et je vous demande de bien vouloir prêter une attention toute particulière.

Yann Cucherat vient de le dire, nous avons déposé cinq amendements. J'avais envisagé de demander un scrutin public sur chacun d'entre eux, mais, à l'approche des fêtes de fin d'année, j'y renonce et vous verrez là une attention toute particulière que je prête aux groupes de la majorité en renonçant à ce scrutin public.

Ces cinq amendements feront le vote positif ou négatif de mon groupe. Je les défendrai les uns après les autres et, en fonction des décisions qui seront prises par votre majorité, nous nous positionnerons sur le vote relatif à ce règlement intérieur.

M. LE MAIRE : Merci.

Monsieur Prieto pour le groupe Socialiste, la Gauche sociale et écologique, c'est à vous pour 2 minutes.

M. PRIETO Philippe : Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues,

Notre groupe va volontiers voter le règlement intérieur, volontiers, parce que, d'abord, vous l'avez dit, Yann Cucherat, le processus de construction du règlement intérieur a été un processus de concertation et a associé la majorité comme l'opposition, ce qui était légitime. Donc déjà sur la forme.

Et, sur le fond, nous voilà maintenant avec un règlement intérieur qui va permettre à notre assemblée de mieux fonctionner et la démocratie locale va s'en trouver renforcée. Bravo !

Pour ce qui est de l'intervention de monsieur Blanc, je voudrais simplement lui suggérer de proposer à la Région de mettre en place dans un règlement intérieur les modifications qu'il nous suggère. Je suis certain que l'opposition, qui est, disons-le, maltraitée, s'en retrouvera sans doute plus heureuse.

Ensuite, ce règlement intérieur est une étape. Nous la poursuivons avec la mise en place de la commission déontologie. Nous y tenons, car c'est un élément important pour la transparence qu'attendent nos concitoyens d'une part et pour avoir des élus qui soient bien en place, avec une protection qui leur évite des conflits d'intérêts. Nous savons que nous allons pouvoir compter sur votre Adjointe, Chloé Vidal, pour mener dans un même esprit la concertation qui aboutira ensuite à la mise en place de la Commission.

Merci pour la façon dont ce règlement intérieur a été construit et nous le votons, je le répète, vraiment volontiers.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur Prieto.

Pour le groupe Lyon en Commun, Monsieur Bosetti, c'est à vous pour 4 minutes.

M. BOSETTI Laurent, Adjoint : Merci, Monsieur le Maire.

Les élus du groupe Lyon en Commun se félicitent de l'apparition qui n'a rien de magique des fameuses commissions mixtes au sein du règlement intérieur du Conseil municipal.

Et pour les courageux internautes qui nous suivent encore à cette heure et pour nos amis journalistes, que sont donc ces commissions mixtes ?

Sans doute la meilleure traduction de l'état d'esprit de la loi PLM. Il s'agit d'instances d'arrondissement où siègent à parité des élus d'arrondissement et des élus centraux pour définir les règles d'admission et d'utilisation de fonctionnement des équipements de proximité, donc conférés en gestion aux arrondissements.

Autrement dit, une commission mixte est le lieu même de la subsidiarité, là où des élus de proximité, des élus d'arrondissement donc, peuvent faire valoir les spécificités de leurs territoires, les points de vue de leurs usagers, ainsi que leur propre avis politique, bien légitime, tenu du suffrage universel direct.

Ces instances datent de l'adoption de la loi PML, c'est-à-dire de 1983. Notre Adjoint aux Mairies d'arrondissement, Bertrand Maes, n'était pas encore né à l'époque. Que s'est-il passé depuis l'origine ?

D'abord, rendons à César ce qui est à César. C'est Monsieur Collomb, en 2001, qui va les instaurer, après que la droite lyonnaise n'ait pas jugé bon d'appliquer la loi pendant près de 20 ans. Je note que ses héritiers, monsieur Blache et monsieur Oliver, réclament aujourd'hui son application pleine et entière. Le rôle d'opposant permet souvent beaucoup d'ouverture d'esprit.

Mais revenons à l'histoire. En 2001, monsieur Collomb installe la Commission mixte et, en 2004, il décide, étonnamment, de mettre le dispositif en sommeil. Il est vrai que cette même année la loi de 2004 sur les libertés et responsabilités locales confère désormais, diable, une voix prépondérante aux Maires d'arrondissement au sein de la Commission mixte en cas d'égalité. Et, troublante coïncidence, la Commission mixte disparaît alors totalement des écrans radars pendant plus de 10 ans.

Il faudra attendre la mandature 2014-2020 pour que les commissions mixtes se rappellent à nous. La Mairie du 1^{er} arrondissement, en la personne de madame Perrin-Gilbert, forcera alors la main à monsieur Collomb en créant d'autorité une commission mixte, dans laquelle la Mairie centrale refusera de siéger malgré des invitations répétées. S'ensuivra un recours de la Mairie du 1^{er} au tribunal administratif, un verdict sans concession de la Chambre régionale des Comptes, pour qu'un pouvoir central, pris les pieds dans le tapis, tente encore de reculer en jouant la montre jusqu'aux élections municipales de 2020.

2020, nous y sommes et une page s'est tournée. Monsieur Collomb, à l'instar de monsieur Trump, semble d'ailleurs à la peine pour reconnaître sa défaite, comme en témoigne la tonalité revancharde et agacée de ses interventions en Conseil municipal.

Les Lyonnaises et les Lyonnais ont pourtant tranché. Ils ont confié les clés de la Ville à une équipe qui croit en ses arrondissements, qui croit en la subsidiarité, qui tient enfin des conférences des Maires d'arrondissement, qui met en place les commissions mixtes, qui retravaille collectivement l'inventaire des équipements de proximité et qui déclinera bientôt un budget participatif dans ses territoires.

Bravo, chers collègues ! Les commissions mixtes sont revenues et Lyon en Commun émet le souhait qu'elles ne soient pas des chambres d'enregistrement de la Mairie centrale, mais de vrais lieux de débat contradictoire, qui permettent de faire valoir les spécificités d'arrondissement et qu'elles s'ouvrent, au-delà des seuls élus, à des associations d'usagers, à des contributions citoyennes, qui permettront de nourrir et d'éclairer la décision du politique.

Longue vie à nos commissions mixtes et vive les Mairies d'arrondissement !

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur Bosetti. Vous venez de faire au moins neuf heureux.

Pour le groupe les Écologistes, Monsieur Odiard, c'est à vous pour 3 minutes.

M. ODIARD Patrick : Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

Le processus permettant la mise à jour du règlement intérieur a été très démocratique, puisque la commission d'élaboration présidée par notre collègue, Bertrand Maes, composée d'un représentant de chaque groupe politique, généralement les Présidents de groupe, s'est réunie pour débattre des potentielles modifications, suppressions et ajouts à opérer à partir du règlement intérieur de 2014.

Ces propositions ont été acceptées par les membres de cette commission et vous sont donc présentées ce soir, à la fin de cette longue séance du dernier Conseil municipal de l'année 2020.

Ce règlement intérieur s'adosse sur le code général des collectivités territoriales. Il se doit donc d'en intégrer les prescriptions et toutes nos propositions devaient s'y conformer. Sans cette précaution, nous aurions couru le risque d'un rejet du texte après contrôle préfectoral.

Certaines modifications s'appuient sur de nouveaux articles parus depuis l'adoption du précédent règlement en 2014, différents articles de loi qu'il a fallu intégrer.

Ces modifications sont de plusieurs types.

Des dispositions techniques concernent la dématérialisation des données et la visioconférence. D'autres, plus intéressantes, désignent le processus démocratique, notamment la possibilité pour les groupes politiques de déposer une motion qui peut donner lieu à inscription de délibération à l'ordre du jour du Conseil municipal, le débat de politique générale de la commune à la demande d'un dixième des membres du Conseil municipal et, bien sûr, cela a été rappelé par notre collègue Adrien Drioli, la place donnée aux Mairies d'arrondissement et aux élus d'arrondissement, avec, comme l'a dit Bertrand Maes, la Conférence des Maires d'arrondissement, qui s'est déjà réunie deux fois, et les commissions mixtes dont a parlé notre collègue, je n'y reviens pas.

Nous avons aussi d'autres apports, les questions orales et écrites, qui font en sorte que les arrondissements disposent d'une question orale par séance par tranche de trois arrondissements, ce qui permet à chaque arrondissement d'intervenir environ tous les trois mois. La fréquence est plus intéressante. Cela a été dit également, c'est aussi la possibilité pour les adjoints et conseillers d'arrondissement d'assister aux séances des commissions et de participer au débat sur invitation du Président ou du Vice-Président de la Commission.

La question de la modulation des indemnités a été évoquée également, je ne reviens pas dessus.

Vous voyez, mes chers collègues, nous avons parfois ressenti une certaine frustration en élaborant ce règlement intérieur, car certaines dispositions que nous aurions voulu y introduire n'auraient pas été conformes au cadre du CGCT ou de la loi PML, mais, pour autant, ces aspirations à enrichir le débat démocratique, même si le règlement intérieur ne peut toutes les intégrer, pourront se concrétiser grâce aux outils comme ceux que je viens d'énumérer (l'organisation d'un temps de débat en commission thématique, la convocation d'une réunion de la commission générale, comme cela se fera en janvier, le recours aux questions écrites et orales, le dépôt de vœux, de motions, comme nous allons voir dans quelques instants). Tout cela permettra de faire du Conseil municipal moins une scène de théâtre et davantage un espace de débat et de coconstruction grâce aux apports de chaque sensibilité politique de la majorité comme de l'opposition.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE : J'allais vous demander de conclure. Merci, Monsieur Odiard.

En plus des remerciements qui ont été adressés à Monsieur Maes pour l'animation de cette commission et qui a permis l'élaboration de ce nouveau règlement intérieur, je voudrais aussi remercier l'Administration, tous les services qui ont travaillé, qui ont rendu possible également l'élaboration dans un temps aussi court de ce nouveau document dont vous avez pu prendre connaissance avant notre Conseil municipal. Je crois que c'est un travail véritablement collectif.

Je remercie aussi tous les participants à cette commission pour leur engagement et pour leur contribution qui nous permet aujourd'hui de voter un règlement intérieur qui, je l'espère, satisfera tout le monde.

Je vais laisser dans un instant la parole à monsieur Blanc pour qu'il puisse présenter les amendements, mais, avant cela, je souhaite le remercier pour son cadeau de fin d'année, puisque vous avez décidé de vous transformer en père Noël, Monsieur Blanc, en ne nous imposant pas un mode de vote trop contraignant. Je vous en remercie.

Nous allons donc passer à l'examen puis au vote des amendements déposés par le groupe Droite, Centre et Indépendants.

Ces amendements ont été portés à la connaissance des membres du Conseil municipal en amont de la séance et ils ont été mis en ligne sur l'espace élus, bien sûr, mais, Monsieur Blanc, je vous donne la parole si vous souhaitez les présenter un à un. C'est à vous.

M. BLANC Étienne : Merci, Monsieur le Maire.

D'abord, je suis sensible aux remerciements que vous m'avez adressés en raison de l'attention que j'ai portée à votre majorité.

Je voudrais quand même dire à Monsieur Prieto, pour avoir fait voter par l'Assemblée régionale, le règlement de cette assemblée très importante que nous avions repris le règlement établi par nos prédécesseurs sous l'autorité de monsieur Queyranne, élaboré avec sa majorité dont faisaient partie les Écologistes et qu'il n'y avait pas eu de proposition d'amendement parce que nous avions repris l'intégralité de ce règlement précédent. S'il y avait eu des amendements, évidemment, nous aurions pu les examiner.

J'en viens au sujet. L'amendement numéro 1 est relatif à l'article 33.

Il prévoit que seul le Président de droit, c'est-à-dire vous-même, Monsieur le Maire, ou votre Vice-Président qui préside une commission, peut décider d'entendre une personne extérieure. Je trouve que, démocratiquement, une majorité de la commission qui pourrait souhaiter interviewer, interroger, auditionner tel ou tel serait une très bonne chose.

J'ai donc proposé un amendement dans lequel il est prévu, à la demande de la majorité des membres de la Commission, d'ailleurs cela peut créer un très beau débat au sein des commissions sur les auditions prévisibles.

M. LE MAIRE : Merci.

Je mets cet amendement numéro 1 qui concerne l'article 33 du règlement intérieur relatif au fonctionnement des commissions thématiques aux voix et vous invite à voter contre. Le scrutin est ouvert pour 40 secondes. C'est à vous.

(Vote.)

Sur l'amendement n° 1 :

(Les groupes Les Écologistes, Lyon en commun, Socialiste la gauche sociale et écologique votent contre.)

(M. Sécheresse et Mmes Delaunay, Léger et Runel ne participent pas au vote.)

(Rejeté)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. L'amendement est rejeté.

Monsieur Blanc, je vous cède la parole pour le deuxième amendement.

M. BLANC Étienne : Monsieur le Maire, d'abord une observation.

Il aurait été bien que vous nous disiez pourquoi il est rejeté, pourquoi votre majorité n'en veut pas. À travers ce vote de rejet, j'analyse que vous vous méfiez de votre majorité, puisque c'est votre majorité qui aurait pu demander l'audition d'une personne extérieure. Mais vous avez raison, il faut toujours se méfier de sa majorité, elle est parfois plus nuisible ou nocive que ne l'est l'opposition.

M. LE MAIRE : Monsieur Blanc, ne me demandez pas une explication pour commenter cette explication, alors que je ne l'ai pas donnée.

Nous allons procéder au vote. Je vous ai indiqué qu'il convenait maintenant que vous donniez vos explications sur le deuxième amendement et je vous en remercie. Allons-y.

M. BLANC Étienne : Ce que je veux dire, c'est qu'il est quand même utile dans un débat démocratique qu'il y ait débat. C'est toujours intéressant. Un vote négatif sans explication, c'est quand même assez rare.

M. LE MAIRE : Le débat a eu lieu en commission, je vous le rappelle, Monsieur Blanc.

C'est à vous pour l'explication, votre explication, sur le deuxième amendement. Je vous en prie.

M. BLANC Étienne : Ce qui ne m'interdit pas d'exprimer des regrets.

Sur l'article 35, nous sommes cette fois sur la commission générale.

À la Métropole de Lyon, une commission générale peut être réunie avec un seuil du dixième des membres du Conseil métropolitain. Nous pensons qu'il serait une bonne chose que vous vous inspiriez de ce règlement du Conseil métropolitain pour permettre au dixième des membres du Conseil municipal de demander une commission générale lorsque besoin s'en fait sentir.

M. LE MAIRE : Merci.

Je mets cet amendement numéro 2 qui concerne l'article 35 du règlement intérieur relatif à la commission générale aux voix et vous invite à voter contre. Le scrutin est ouvert pour 40 secondes.

(Vote)

Sur l'amendement n° 2 :

(Les groupes Les Ecologistes, Lyon en commun et Socialiste la gauche sociale et écologique votent contre.)

(M. Sécheresse et Mme Delaunay ne participent pas au vote.)

(Rejeté)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. L'amendement numéro 2 est rejeté.

Pour l'amendement numéro 3, Monsieur BLANC, c'est à vous.

M. BLANC Étienne : Même observation liminaire sur l'explication de vote. Il est regrettable que nous n'ayons pas d'explication de la majorité sur cette demande qui nous paraît parfaitement légitime.

Sur l'article 49, il est prévu que, pour les questions écrites et les questions orales, l'énoncé de la question ne peut dépasser 5 minutes. Nous, nous pensons que, pour que le débat soit utile et fourni, dans ces 5 minutes, nous puissions inclure une réponse de l'orateur. C'est ce qui se passe dans un grand nombre d'assemblées, notamment au Parlement européen ou au Sénat, où, quand on pose une question au gouvernement, la question est brève pour épargner un temps qui permet ensuite de répondre au ministre. Et cela nourrit un débat démocratique qui est un débat puissant. Vous pouvez demander d'ailleurs aux sénateurs membres de votre groupe. Je crois que c'est une mesure parfaitement bienvenue.

Alors, il nous a été dit, mais attention, vous allez générer un temps d'explication trop long, etc. Mais si vous contenez l'ensemble dans 5 minutes, il n'y a aucun risque à cet égard.

Cet amendement numéro 3 sur l'article 49 me paraît parfaitement bienvenu et j'aimerais que la majorité nous dise ce qu'elle en pense. Ce qui est vrai à Paris peut être aussi vrai à Lyon, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Décidément, c'est un Conseil municipal dédié à la pédagogie. Je vais donc simplement redire ce que je vous ai dit tout à l'heure, puisque vous répétez la même question.

Ces sujets ont été, je vous le rappelle, débattus en commission et donc les réponses vous ont déjà été données. Merci.

Nous poursuivons par l'amendement numéro 3 qui concerne l'article 49 du règlement intérieur relatif aux questions écrites et orales des Conseils d'arrondissement.

Je mets cet amendement aux voix et vous invite à voter contre. Le scrutin est ouvert pour 40 secondes.

(Vote)

Sur l'amendement n° 3 :

(Les groupes Les Ecologistes, Lyon en commun et Socialiste la gauche sociale et écologique votent contre.)

(M. Sécheresse ne participe pas au vote.)

(Rejeté)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. L'amendement est rejeté.

Nous passons à l'examen de l'amendement numéro 4. Monsieur Blanc, c'est à vous.

M. BLANC Étienne : Merci, Monsieur le Maire.

Sur cet amendement qui vient d'être repoussé, une explication de vote. Bien sûr qu'une explication nous a été donnée en commission, mais je rappelle que le Conseil municipal peut reprendre ces argumentations et que la commission ne donne qu'un avis. La discussion, c'est bien au Conseil municipal et devant les Lyonnais qu'il faut l'avoir. J'espère d'ailleurs qu'un certain nombre d'entre eux suivent ce débat pour prendre la mesure de l'appréciation que vous formulez sur le débat démocratique.

Deuxièmement, je le dis, en commission, il nous a été répondu sur une question de temps. C'était une réponse qui était erronée, j'aurais aimé qu'aujourd'hui, nous ayons ce débat, mais vous ne le souhaitez pas, je l'entends bien.

Le quatrième amendement porte sur l'article 49 de notre règlement intérieur. Celui qui pose une question à l'exécutif est contraint par un temps de 5 minutes, mais l'exécutif n'a aucune contrainte de temps. Comme je vous sais assez soucieux de la maîtrise du temps, nous avons souhaité que ce temps de 5 minutes soit aussi imposé à l'exécutif lorsqu'il apporte une réponse à une question de 5 minutes posée par le délibératif.

M. LE MAIRE : Merci.

Nous poursuivons donc par l'amendement numéro 4 qui concerne lui aussi l'article 49 du règlement intérieur relatif aux questions écrites et orales des Conseils d'arrondissement.

Je mets cet amendement aux voix et vous invite à voter contre. Le scrutin est ouvert pour 40 secondes.

(Vote)

Sur l'amendement n° 4 :

(Les groupes Les Ecologistes, Lyon en commun et Socialiste la gauche sociale et écologique votent contre.)

(MM. Godinot, Lévy et Sécheresse ne participent pas au vote.)

(Rejeté)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. L'amendement est rejeté.

Monsieur Blanc, c'est à vous pour l'amendement numéro 5.

M. BLANC Étienne : C'est le dernier amendement, article 62, qui nous fait désespérer d'un véritable débat démocratique avec vous. Je le regrette vraiment profondément.

Sur cet article 62, il est relatif aux questions orales. Elles sont exposées en fin de Conseil. Là encore, nous souhaitons que soit instauré dans notre règlement intérieur un droit de réplique. Ce droit de réplique est essentiel.

Dans un débat, il doit y avoir des arguments qui se croisent, des arguments qui s'échangent et la réponse par celui qui a posé la question à la réponse à la question est quelque chose qui valorise très profondément le débat démocratique auquel vous dites que vous êtes attaché, mais, au terme de l'examen de ces cinq amendements, je n'ai pas la certitude de la sincérité de vos propos.

M. LE MAIRE : J'en suis fort attristé, cher Monsieur Blanc, dans la mesure où, depuis le début de Conseil municipal, il m'a semblé que je n'ai refusé aucune demande de parole complémentaire. J'aurais aimé que vous le notiez et j'aurais aimé que vous en soyez rassuré.

D'ailleurs, je viens de remarquer que monsieur Billard avait levé la main. Monsieur Billard, avant que nous procédions au vote, je vous donne la parole.

M. BILLARD Romain : Merci, Monsieur le Maire.

C'était pour rebondir sur ce que vous avez dit, pour compléter ce que monsieur Blanc a dit aussi. Ce n'est pas parce que des choses sont vues en commission que nous ne pouvons pas en reparler en Conseil, sinon, si nous partons sur ce principe-là, les interventions que nous faisons depuis 10 heures 30 n'ont pas d'intérêt. C'est simplement pour comprendre, en sachant que tous les conseillers ne sont pas dans toutes les

commissions et que nous n'avons donc pas nous-mêmes en tant que conseillers une vision globale.

Merci.

M. LE MAIRE : Merci. Monsieur Blanc.

M. BLANC Étienne : Très brièvement.

J'entends bien que vous ayez permis après une intervention une réplique, mais ce qui est écrit dans la loi, ce qui est écrit dans un texte, ce qui est écrit dans un règlement, c'est fait pour garantir nos libertés.

Aujourd'hui, vous l'avez fait, le ferez-vous demain ? Pendant la vie de cette mandature, les choses peuvent changer.

Les juristes que nous sommes, nous pensons que ce qui est inscrit dans la loi peut garantir des libertés, en tout cas, peut garantir des échanges fournis entre vous et nous. Je pense que c'est votre intérêt. Ne voyez pas dans les minorités des adversaires systématiques. Vous l'aurez noté. D'ailleurs, nous votons beaucoup de vos délibérations.

Le débat qui n'est pas une habitude française, parce que, depuis l'élection du Président de la République, ce sont des partis de bloc à bloc qui se posent, chaque fois que vous avez l'opportunité dans un texte, y compris pour une collectivité territoriale, de faciliter ces échanges, de faciliter cette discussion, je crois qu'il ne faut pas hésiter à le faire.

C'était tout simplement le sens de mon propos.

M. LE MAIRE : Cher Monsieur Blanc, vous m'interrogez sur ma sincérité, je répondais donc sur ma sincérité et non pas sur les questions juridiques.

Quant à monsieur Billard, je me permets simplement de lui faire remarquer que si nous devons faire état en Conseil municipal de toutes les discussions, de tous les débats, qui ont lieu en commission, ce ne sont pas 10 ou 12 heures de Conseil municipal dont nous aurions besoin, mais probablement de plusieurs jours d'affilée. C'est bien l'objet du travail en commission que de préparer les sujets et donc d'avoir un temps d'instruction et de débat.

Bien évidemment, nous essayons en Conseil municipal de donner à voir de la manière la plus exhaustive et transparente possible les différents arguments, mais, en l'espèce, concernant ce règlement intérieur, il me semble que les travaux, et cela a été dit par plusieurs intervenants précédemment, ont permis justement un débat contradictoire nourri et d'étudier l'ensemble des points. Il y a eu des points d'accord, des points de désaccord. Nous pouvons quand même, sans vexer personne, considérer que le travail a été fait et bien fait.

Nous poursuivons donc par l'amendement numéro 5 qui concerne, comme vous l'avez dit, Monsieur Blanc, l'article 62 du règlement intérieur relatif aux questions orales.

Je mets cet amendement aux voix et vous invite à voter contre. Le scrutin est ouvert pour 40 secondes.

(Vote.)

Sur l'amendement n° 5 :

(MM. Lévy et Sécheresse ne participent pas au vote.)

(Rejeté)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. L'amendement numéro 5 est rejeté.

Nous passons maintenant au vote sur le règlement intérieur.

Je mets ce dossier aux voix et vous invite à voter pour via l'outil Quizzbox. Le scrutin est ouvert pour 40 secondes.

(Vote)

Sur le rapport :

(Le groupe Droite centre et indépendants votent contre.)

(Abstention du groupe Pour Lyon.)

(MM. Giraud, Lévy et Sécheresse et Mme Verney-Carron ne participent pas au vote.)

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Le projet de délibération intérieur est adopté. Nous voilà donc dotés d'un règlement intérieur.

VŒUX

2020/482 - Vœu de l'exécutif relatif à l'impact de la crise sanitaire sur les finances de la Ville de Lyon

M. LE MAIRE : Nous examinons maintenant un vœu déposé par les groupes les Écologistes, Socialiste, la Gauche sociale et écologique et Lyon en Commun.

Je donne la parole à Madame Audrey Hénoque pour le présenter.

Mme HÉNOQUE Audrey, Adjointe : Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues,

Ce vœu vise à demander à l'État de compenser réellement les pertes de recettes et les dépenses supplémentaires auxquelles la Ville de Lyon fait face depuis le début de la crise sanitaire.

En effet, Lyon se positionne en responsabilité et soutient la population et les acteurs du territoire qui subissent de plein fouet la crise du Covid, dont les commerçants et le secteur culturel notamment.

L'État doit aussi assumer ses responsabilités en donnant aux collectivités territoriales les moyens de faire vivre l'activité locale et pouvoir planifier leur investissement avec une bonne visibilité financière.

Or, nous déplorons à travers ce vœu trois lacunes importantes dans ce que prévoit l'État.

Premièrement, pour Lyon, le coût total de la crise devrait s'élever à près de 45 millions d'euros pour 2020 et avoir aussi un impact financier sur 2021. Or, la troisième loi de finances rectificative prévoit des conditions de compensation des baisses de recettes fiscales si restrictives que Lyon n'en bénéficiera pas du tout. Nous demandons au moins la prise en compte des baisses de recettes tarifaires, notamment liées à la fermeture de services publics que la Ville a été obligée de faire.

Deuxièmement, nous constatons que, sur 2020, la Direction régionale des finances publiques a accusé un important retard d'actualisation des bases de taxe foncière et de taxe d'habitation entraînant une perte de recettes pour la Ville.

Après que nous ayons interpellé la Direction régionale des finances publiques, la recette fiscale semble en partie rétablie pour 2020. Cependant il est prévu que les bases de taxe d'habitation 2020 soient prises en compte avec celles de 2018 et de 2019 pour calculer la future dotation qui remplacera les recettes de taxe d'habitation perçues par la Ville jusqu'à la réforme.

Nous demandons donc une mesure corrective de ce retard d'actualisation des bases dans le mode de calcul, appelé coefficient correcteur, de la future dotation.

Enfin, la Ville de Lyon participe et participera de plus en plus à l'investissement public et à l'activité économique locale. Quasiment privée de soutien de l'État, comme je viens de l'indiquer, Lyon accuse sur 2020 une baisse de 40 % de sa capacité d'autofinancement brut, limitant ainsi sa capacité à relancer l'activité, notamment celle du BTP.

Pourtant, la Ville a une forte volonté d'augmenter ses projets d'investissement participant ainsi au plan de relance national, notamment dans son volet consacré à la transition écologique.

Or, nous déplorons là aussi l'absence de concertation de l'État sur les modalités de mobilisation de ces fonds. Nous avons besoin de garanties

qu'une part du plan de relance au moins proportionnelle à notre population pourra nous être allouée sur les projets d'investissement qui seront délibérés en mars prochain.

Ce sont les raisons principales pour lesquelles nous avons proposé ce vœu.

M. LE MAIRE : Merci, Madame Hénocque.

Pour le groupe Progressistes et Républicains, Madame Gailliout, c'est à vous pour 5 minutes.

Mme GAILLIOUT Béatrice : Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Le vœu que vous nous présentez aujourd'hui vise à demander une nouvelle fois l'intervention de l'État pour notre Ville.

L'État a fait son choix, a mis en place ses mécanismes, a défini ses enveloppes et leur répartition dans le cadre de la crise que nous connaissons. On peut légitimement considérer que ce n'est pas assez et que l'on souhaiterait que plus encore soit fait. Mais là n'est malheureusement pas la question et un vœu comme celui-ci contribue moins à faire évoluer la situation qu'à cristalliser l'opinion.

La Ville de Lyon tout comme la Métropole font partie des territoires les plus solides de notre pays et des collectivités les mieux gérées, en comparaison de nombreux territoires qui connaissent aujourd'hui le douloureux effet ciseau, c'est-à-dire l'augmentation importante de leurs dépenses sociales et la diminution de leurs recettes, qui paralysent de fait la collectivité. Nous pouvons nous considérer chanceux.

La Ville de Lyon tout comme la Métropole disposent de moyens et de leviers pour participer à la lutte contre cette crise qui nous touche toutes et tous. Elles doivent y prendre pleinement leur part, comme elles l'ont toujours fait.

Depuis de nombreuses années, nous avons eu à faire face aux baisses des dotations de l'État puis à la contractualisation. Nous avons toujours su faire face, apporter des solutions. Nos finances sont saines, notre capacité de désendettement de 4,5 années très bonne, nous ne pouvons dès lors pas considérer que nous avons besoin qu'une partie des aides destinées à d'autres collectivités dans le besoin nous soit attribuée.

On ne peut pas, Monsieur le Maire, gérer une collectivité comme la nôtre avec pragmatisme en se tournant systématiquement vers l'État. Cela revient à se déposséder de nos prérogatives et de nos responsabilités. Beaucoup est à faire et d'autres difficultés se présenteront. C'est le lot de toute majorité municipale que d'y faire face avec les moyens à sa disposition. C'est en tout cas ce que nous avons toujours fait.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE : Merci, Madame Gailliout.

Pour le groupe Pour Lyon, Monsieur Collomb, c'est à vous pour 4 minutes.

M. COLLOMB Gérard : Monsieur le Maire,

Nous avons regardé avec attention votre vœu sollicitant des mesures de soutien de l'État à notre Ville pour faire face à la fois aux dépenses et à la diminution des recettes entraînées par la crise du coronavirus.

Comme vous l'indiquez dans votre vœu, cette aide devrait bénéficier à 2 300 ou 2 500 communes plutôt petites, ce qui ne me semble pas anormal, et à 100 intercommunalités.

Pour examiner la pertinence de votre demande, il convient, je crois, de se référer au rapport de la Cour des Comptes sur le coût de la Covid.

Celle-ci note d'abord que, sur les 195 milliards d'euros de hausse du déficit par rapport à 2019, près de 95 milliards sont portés par l'État, 95 milliards par la Sécurité sociale et 5 milliards par les collectivités locales.

Elle souligne ensuite que ce sont d'abord les départements qui vont subir le choc le plus fort, parce qu'ils ont en charge les équipements socio-sanitaires qui ont été fortement impactés par la Covid, en charge aussi les personnes pouvant bénéficier du RSA, dont le nombre va, hélas, terriblement augmenter, enfin parce que beaucoup d'entre eux vont être fortement impactés par la baisse des DMTO.

On peut donc s'étonner que ce vœu soit porté par la Ville de Lyon et non pas par la Métropole de Lyon qui, pour sa part départementale, a dû supporter les choses que je viens d'indiquer, comme les conseillers métropolitains ont pu le voir dans les débats que nous avons pu avoir hier et avant-hier.

Dans les considérants que vous mettez en avant, vous nous expliquez par ailleurs que la Ville de Lyon obtient simplement 1 666 646 euros au titre de la dotation locale de soutien à l'investissement et que cela ne correspond pas au poids démographique de la ville, mais, comme vous nous l'indiquez, la DSIL correspond à des projets. Évidemment, si nous sommes dans une période, comment dites-vous, de réorientation, et donc d'indécision sur l'investissement, on ne peut pas convaincre si facilement le Préfet de Région d'accorder des financements, même en discutant avec lui autour de la plantation d'un arbre.

Dans votre cinquième considérant, vous expliquez vous-mêmes d'où vient votre difficulté principale, puisque vous écrivez : « Les objectifs du plan de relance, en ce qu'ils donnent la priorité aux projets mûrs et prêts à être lancés, s'ils sont compréhensibles dans leur logique, pénalisent néanmoins les communes et intercommunalités dont les exécutifs ont changé à l'occasion des élections 2020. » Évidemment, Monsieur le Maire, si ces exécutifs stoppent, comme vous l'avez indiqué ce matin tous les projets qui sont prêts à être lancés, on ne voit pas comment leurs villes pourraient participer à la relance. C'est même de la dépression que l'on doit pouvoir avoir quelques doutes.

Enfin, Monsieur le Maire, j'en terminerai par là, car je craindrais d'abuser de votre temps, permettez-moi de vous dire que vous êtes maintenant aussi bien placé que moi pour savoir qu'à la Ville de Lyon, les dépenses générées par la Covid et les non-recettes qu'elle a occasionnées seront compensées pour une grande partie par les dépenses que la Ville n'aura pas eues à réaliser, repas scolaires notamment, mais cela n'est pas la seule raison. Car, du fait de la politique que vous nous avez décrite comme horrible du point de vue immobilier, l'immobilier à Lyon ne s'effondre pas et les DMTO vont être pour l'année 2020 exactement les mêmes que pour l'année 2019, ce qui ne va pas être le cas de toutes les villes de France.

Enfin, dernière bonne nouvelle, les excellents résultats financiers de 2019, générés toujours par l'horrible politique menée avant vous, ont laissé pour cette année un report de 45 millions d'euros, très au-dessus des dépenses et des moindres recettes engendrées par la Covid. La seule qui, finalement, aura tiré sur cette réserve aura été madame Perrin-Gilbert avec les 4 millions d'euros accordés aux équipements culturels.

Nonobstant tout cela, Monsieur le Maire, et pour montrer que, nous aussi, nous sommes dans la bienveillance, nous voterons cependant votre vœu, mais, dans l'espoir que, comme pour l'Arena, comme pour Gerland, le LOU et la piscine, votre majorité ne s'abandonne plus à la politique dogmatique mais se convertisse très vite au réalisme. Et vous me semblez sur ces deux points avoir avancé de manière effectivement extrêmement rapide. J'espère que, sur la Part-Dieu, il en ira de même.

M. LE MAIRE : Pour le groupe Droite, Centre et Indépendants, Monsieur Blanc, c'est à vous pour 5 minutes.

M. BLANC Étienne : Merci, Monsieur le Maire.

Pour toutes celles et ceux qui ont siégé dans des collectivités territoriales, que ce soit des communes, des intercommunalités, métropoles, départements ou régions, nous savons bien qu'il y a un exercice, qui est un exercice très politique, qui consiste à dire « les erreurs que je commets sur le plan financier, en fait, elles ne me sont pas imputables » et qui consiste à tenter de les reporter sur l'État. L'État doit, l'État peut, l'État va et si l'État voulait, etc.

Et le vœu que vous nous présentez aujourd'hui, il ne manque pas à cet exercice qui est un exercice habituel.

Je me permets de vous rappeler que, lorsque nous avons été élus, une de mes premières interventions, à la fois en Commission des finances, mais aussi au Conseil municipal, avait consisté à alerter et à vous dire « attention, nous allons rentrer dans une période difficile, la crise Covid a deux effets, elle a un effet sur les recettes (les impôts) et elle a un effet sur les dépenses, vous allez être obligés de dépenser plus pour faire face et accompagner, c'est le cas notamment sur les tests, vous allez être obligés d'accompagner les collectivités autres que la vôtre, mais aussi les politiques d'État, donc plus de dépenses et moins de recettes ».

Il a fallu un peu de temps pour que vous nous disiez effectivement le périmètre de cette différence entre les recettes espérées, les dépenses escomptées et vous l'avez évaluée de l'ordre de 40 millions d'euros.

Je rappelle que cette somme correspond peu ou prou à ce qui fait la capacité d'autofinancement nette, c'est-à-dire la capacité d'autofinancement hors remboursement de l'emprunt.

Aujourd'hui, vous vous retournez vers l'État et vous dites qu'il faut mieux compenser. Nous avons des diminutions de recettes, nous avons des augmentations de dépenses et vous devez être là. Bien sûr, vous avez raison, l'idéal serait que l'État dise oui. J'observe d'ailleurs que le ministre de l'Intérieur que fut Gérard Collomb l'avait bien compris à une époque. Il fut d'ailleurs à mon avis un des seuls ministres de l'Intérieur girondin de la Ve République, puisque c'est lui qui a mis un terme à la diminution de la dotation globale de fonctionnement au profit des collectivités territoriales.

Cela étant dit, reporter sur l'État la responsabilité des difficultés financières prévisibles n'est pas la bonne solution. La vraie question est de savoir si, aujourd'hui, au Conseil municipal de Lyon, on a pris la mesure du risque qui pèse sur les finances communales. Est-ce qu'on a mis en face de ces risques les politiques qui permettent d'y répondre ? Je ne le crois pas et je vous l'ai dit à plusieurs reprises. Il faut que vous ayez une stratégie poussée de diminution de vos dépenses de fonctionnement, mais vous continuez à vivre comme si la crise n'était pas là. Vous avez gardé le même nombre d'adjoints. Vous avez des augmentations de rémunération des élus. Vous avez gardé le même style de vie. Nous n'avons cessé de voter des dépenses de fonctionnement. On adhère à des associations, à des groupements. On continue à vivre comme si la crise n'avait pas été là et pourtant tout le monde vous annonce que le pire est devant nous. Vous allez être obligés de dépenser plus pour aider les plus démunis. Vous allez être obligés de dépenser plus pour soutenir l'économie. L'État sera au rendez-vous, mais ne pourra pas être seul. Le déficit du budget de l'État voté pour l'année 2021 est de 153 milliards d'euros de déficit. Nous dépassons allègrement les 100 % de PIB sur notre dette.

Je comprends bien que vous ayez déposé ce vœu, mais je ne suis pas dupe et dans mon groupe, nous ne le sommes pas. Nous savons bien qu'il s'agit par ce vœu de vous affranchir de l'absence de politique financière et budgétaire adaptée aux nécessités de l'heure. Il faut que vous diminuez vos dépenses de fonctionnement. Voilà pourquoi, Monsieur le Maire, mon groupe s'abstiendra sur ce vœu.

M. LE MAIRE : Merci, Madame Hénoque.

Mme HÉNOQUE Audrey, Adjointe : Merci.

Merci de vos interventions qui nous permettent en effet de préciser que le but de ce vœu n'est pas de faire l'aumône à l'État, loin de là. C'est vrai que nous sommes une collectivité qui a des moyens et des atouts et justement, c'est pour cela que nous voulons avoir avec l'État une relation qui soit équilibrée et qui ne soit pas infantilisante, comme l'État le fait souvent et particulièrement ce gouvernement. Il y a une posture régulièrement recentralisatrice sur beaucoup de sujets.

Sur les trois points que j'ai évoqués pour présenter le vœu, concernant les pertes de tarifs, l'État a répliqué qu'elles ne seraient pas prises en compte, parce qu'il est trop compliqué d'estimer les pertes tarifaires des collectivités locales. C'est souvent derrière ce type de réponse un peu administrative qu'on n'obtient pas ce qu'il nous semble important d'avoir, comme cela a été le cas notamment quand nous avions demandé un report pour pouvoir délibérer sur les budgets des arrondissements. Apparemment, cela nécessitait une mesure législative et c'était trop compliqué, donc on a une simple fin de non-recevoir.

Sur le deuxième point, concernant les recettes fiscales et la taxe d'habitation, vous voyez que l'on remplace une recette perçue directement par la Ville, un impôt direct, par une dotation de l'État et nous savons bien qu'au fil du temps, l'État diminue ses dotations régulièrement, afin de pouvoir rééquilibrer son propre budget. C'est le type de relations que nous ne souhaitons pas avoir sur le plan financier.

De la même manière, sur le plan de relance, nous voyons une posture mal coordonnée de l'État, qui voudrait d'ailleurs, par simplicité, plutôt passer par les régions pour donner les fonds des plans de relance, alors que les régions seront bientôt en processus électoral. C'est très peu adapté. Nous souhaiterions donc que l'État permette aux collectivités que sont notamment les villes et les métropoles d'avoir le temps sérieusement de construire des PPI ambitieuses mais sérieuses et qu'elles puissent être soutenues, même si ce ne sera peut-être pas délibéré avant le 31 décembre mais très prochainement.

Par rapport à vos interventions, par rapport aux propos de monsieur Collomb, en effet, il y a eu quelques moindres dépenses pendant cette crise, mais elles sont intégrées dans la somme que j'ai évoquée de 40 à 45 millions d'euros qui sera le coût de la crise Covid sur l'année 2020. Je prends le temps de vous présenter un bilan de la crise Covid sur les finances à chaque Commission finances.

Enfin, par rapport à ce que vous disiez Monsieur Collomb, en rappelant une nouvelle fois ce report de 40 millions d'euros de 2019 à 2020, je vous rappelle que nous aurions préféré ne pas bénéficier de ce report et que les établissements et services publics de la Ville soient correctement maintenus et renouvelés régulièrement et que nous n'ayons pas autant de retard, d'écoles temporaires dans des parcs et de manque de crèches dans notre ville.

Concernant les propos de monsieur Blanc, vous dites souvent, Monsieur Blanc, que nous devrions trouver des économies et vous avez l'air d'avoir plein d'idées. Je vous invite donc, lors de la prochaine Commission, quand je présenterai une nouvelle fois l'impact du Covid à votre demande sur les finances de notre collectivité, de nous faire des propositions. Peut-être pensez-vous que nous avons trop de personnel dans les crèches, que nous avons trop de personnel dans les bibliothèques ou que nous pourrions faire des économies sur l'équipement des policiers. Je ne sais pas quelles seraient vos idées, mais je suis preneuse d'une discussion pour que nous puissions trouver des marges de manœuvre au sein de notre ville s'il y en a.

Je terminerai simplement en indiquant, puisque vous êtes tous les trois à prôner une orthodoxie budgétaire, si nous partons sur votre champ, que nous avons eu la visite de Standard&Poors en octobre et que, quand nous avons présenté à Standard&Poors nos perspectives financières en termes de dépenses et recettes de fonctionnement et également de PPI, et donc d'évolution du taux d'endettement, Standard&Poors a confirmé la note AA+ de la Ville de Lyon. Cela montre donc que l'on peut à la fois avoir une ville sagement gérée avec une prospective pilotée au jour le jour et, en même temps, une ambition pour les services publics et les équipements nécessaires pour notre ville.

Merci.

M. LE MAIRE : Merci, Madame Hénoque.

Vous m'autorisez à compléter vos propos.

D'abord, je voudrais remercier monsieur Collomb pour les propos qu'il a tenus, puisqu'en ce début de Conseil municipal, je le rappelais tout à l'heure, le lexique que nous avons pu constituer est essentiellement composé des mots doctrine, dogme, doxa, etc., et que vous terminiez votre intervention, Monsieur Collomb, en remarquant que nous nous étions améliorés, que nous semblions plus réalistes. Semble-t-il, lors de ce Conseil municipal, la puissance de nos arguments a dû vous convaincre que nous n'étions peut-être finalement pas si doctrinaires que cela et donc, si vous avez évolué en l'espace de quelques heures, je m'en réjouis. C'est sans doute la puissance des arguments notamment de monsieur Michaud qui vous a, à plusieurs reprises, repréciser que, non, nous ne comptions pas stopper la construction, contrairement à ce que vous avez encore dit tout à l'heure, mais simplement réorienter un certain nombre de directions prises précédemment. J'espère que, comme nous avons pu en plaisanter tout à l'heure, à force de répétition, nous nous ferons bien comprendre.

Monsieur Blanc, je tiens à vous remercier aussi. Vous avez soulevé la question de l'anticipation. Cher Étienne Blanc, vous faisiez remarquer que nous devions nous préparer à intervenir auprès des plus démunis, mais, Monsieur Blanc, combien d'interventions effectuées au cours de ce Conseil municipal par madame Runel vous ont démontré que nous intervenions déjà auprès des plus démunis, pour qu'ici, ils ne soient pas à la rue, dans le 2e arrondissement, un peu plus loin dans le 8e.

Vous nous avez aussi parlé d'anticipation, mais, sur la culture, Monsieur Blanc, nous anticipons. Si, grâce au travail de Nathalie Perrin-Gilbert, nous avons pu, comme cela a été rappelé, soutenir le secteur culturel, nos institutions, mais, plus largement, toutes les institutions culturelles de cette ville, c'est parce que nous avons anticipé les difficultés qu'ils rencontraient. Ce que nous voulons éviter, en soutenant le secteur culturel, c'est qu'il s'effondre, c'est que nous ayons des faillites en pagaille. Donc nous sommes bien dans l'anticipation, nous sommes déjà même dans la réponse.

Sur l'anticipation, j'aimerais aussi vous faire une dernière remarque si vous me le permettez, c'est que, dès le mois de septembre, grâce à la mobilisation des services de la Ville, nous mettions en place un dispositif de test que beaucoup de villes nous ont envié et nous ont même copié.

Donc, sur l'anticipation, il me semble que nous n'avons pas trop à rougir.

Maintenant, sur ce vœu et j'en terminerai là-dessus, le Grand Reims, dirigé par un élu les Républicains, la Métropole d'Orléans, dirigée par un élu socialiste, la Métropole et la Ville de Nîmes, dirigées par un élu républicain que vous connaissez, le Grand Poitiers, dirigée par un élu Divers Gauche, la Ville de Poitiers, dirigée par une Écologiste, la Ville de Cergy-Pontoise, dirigée par un socialiste, la Ville d'Amiens, dirigée par un élu EDI, et je pourrais continuer la liste, puisque, depuis le 19 novembre jusqu'à aujourd'hui, la liste est longue de villes membres de France urbaine, dirigée ici par un élu républicain, là-bas par un élu socialiste ou ailleurs encore par un élu écologiste, la très grande majorité des villes membres de France urbaine, figurez-vous, ont présenté lors de leur Conseil municipal un vœu quasiment identique. Si nous avons souhaité présenter ce vœu, c'est à la suite d'un travail fait sans approche, sans dimension partisane entre tous les élus, tous les grands maires si j'ose dire, les présidents

de grandes agglomérations, nous avons souhaité interpeller l'État sur le rôle qu'il doit jouer auprès des collectivités territoriales et notamment pour les soutenir en situation de crise. Donc c'est sans esprit partisan, c'est sans « il y a qu'à, faut qu'on », c'est sans quémander auprès de l'État que nous avons souhaité collectivement passer ce vœu, pour montrer à quel point la crise sanitaire avait des conséquences majeures sur les finances de nos collectivités.

Pour toutes ces raisons, il me semble important d'appeler à voter pour ce vœu.

Je mets donc ce dossier aux voix et vous invite à voter via l'outil Quizzbox. Le scrutin est ouvert pour 40 secondes.

(Vote)

(Abstention des groupes Droite Centre et Indépendants et Progressistes et Républicains.)

(Mmes Bacha-Himeur, Bouagga, Condemine et MM. Berzane, Collomb, Cucherat, Hernandez et Sécheresse ne participent pas au vote.)

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Le vœu est adopté.

Entre-temps, j'ai noté la main levée de Monsieur Collomb, à qui je redonne la parole, bien sûr.

M. COLLOMB Gérard : Monsieur le Maire, vous avez cité un certain nombre de villes. Elles ne sont évidemment pas toutes dans la même situation que Lyon. Si l'on regarde, par exemple, la Métropole de Nice, vous savez que c'est une métropole de manière assez spéciale, qui avait été fait du temps du Président Sarkozy et qu'elle englobe beaucoup de communes qui remontent la vallée de la Vésubie, avec des difficultés tout à fait particulières qu'ils ont connu en plus cette année des conditions extrêmement difficiles.

La Ville de Lyon est une ville qui a des finances solides. Je veux dire à votre Adjointe, Madame Hénocque, que j'ai pu jusqu'en juin regarder ce qu'étaient les dépenses générées par le Covid, ce qu'étaient également les non-recettes et que je peux dire que la trajectoire faisait qu'il y avait moins d'écart que je ne l'imaginai au départ.

Deuxièmement, vous mettez sans doute dans vos 45 millions la prévision d'un recul fort des DMTO. Or, vous le savez maintenant puisque vous avez les chiffres, les DMTO ne vont pas baisser. Donc la Ville de Lyon ne se trouve pas dans une position difficile. Je le répète, vous pourriez bénéficier, on le verra dans le compte administratif lorsqu'il viendra, peut-être dans le DOB du mois de janvier, vous aurez des facultés extrêmement importantes.

Quant à la notation, je ne sais pas si vous avez expliqué à Standard&Poors que vous comptiez monter la dette jusqu'à 12 années d'endettement. Si vous leur expliquez cela, il m'étonnerait qu'ils vous donnent un satisfecit et que la Ville de Lyon s'améliore nettement.

Merci, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur Collomb.

2020/483 - Vœu pour une paix durable dans le Haut-Karabakh

M. LE MAIRE : Nous examinons ensuite un vœu déposé par les groupes les Écologistes, Socialiste, la Gauche sociale et écologique et Lyon en Commun concernant le Haut-Karabakh.

Madame Sonia Zdorovtsoff, je vous cède la parole.

Mme ZDOROVTSOFF Sonia, Adjointe : Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

Le vœu qui vous est maintenant présenté nous tient particulièrement à cœur et témoigne de la solidarité de notre ville avec les populations civiles durement touchées par ce terrible conflit du Haut-Karabakh.

Nous avons déjà évoqué la crise humanitaire provoquée par les affrontements lors du vote de la délibération d'aide aux hôpitaux d'Erevan, mais il nous a semblé important d'évoquer également la nécessité de trouver une solution pérenne à ce conflit.

En effet, si le cessez-le-feu signé le 9 novembre a permis de mettre un terme, que nous espérons durable, aux combats meurtriers, il ne constitue pas un armistice et l'arrêt des hostilités sur le terrain reste très fragile, comme l'a démontré encore récemment une violation du cessez-le-feu signalée par les autorités russes samedi dernier.

Il est donc indispensable qu'une solution négociée et acceptée par toutes les parties au conflit soit trouvée et c'est précisément la tâche qui a été confiée par l'OSCE, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, au Groupe de Minsk, coprésidé par la Russie, les États-Unis et la France et dont le travail a permis l'élaboration de certains principes qui restent d'actualité pour aboutir à une paix durable.

Notre vœu en reprend certains, dont les suivants.

En premier lieu, conformément au droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, la population de cette région, majoritairement peuplée d'Arméniens, doit pouvoir décider du statut qu'elle souhaite donner au territoire qu'elle habite. Nous appelons à la tenue d'un référendum d'autodétermination qui se tiendrait cette fois-ci dans des conditions de transparence et de sécurité propices à une expression démocratique et dans un cadre reconnu par la communauté internationale.

Deuxièmement, pour que cette consultation puisse avoir lieu, le droit au retour des civils, qui ont dû quitter la région suite au conflit, doit être garanti, notamment dans la partie sud de l'ancien oblast soviétique du Haut-Karabakh récemment occupé par les forces azerbaïdjanaises.

Enfin, pour assurer la sécurité des populations civiles sur place, une force d'interposition multinationale, placée, par exemple, sous l'égide des Nations Unies, doit être déployée. Elle intégrerait mais ne se limiterait pas au contingent russe et la France pourrait y avoir toute sa place.

À travers ce vœu, nous souhaitons également dénoncer la perpétration de crimes de guerre, le non-respect des Conventions de Genève ou l'utilisation d'armes non conventionnelles, comme en témoignent différents rapports publiés par des ONG comme Amnesty International.

Afin de ne pas toujours être dans la dénonciation et d'être également force de proposition, ce vœu invite aussi les deux parties du conflit à ratifier le Statut de Rome, encourage la création d'une mission d'enquête indépendante pour faire toute la lumière sur les crimes et exactions commises et appelle à l'élaboration d'un mécanisme international assurant la protection du patrimoine historique et culturel arménien, qui se trouve aujourd'hui dans les territoires sous contrôle azerbaïdjanais.

Au-delà de ces recommandations techniques, notre vœu vise plus largement à encourager le gouvernement français à réinvestir pleinement le processus de paix pour y peser de tout son poids. Nous saluons d'ailleurs et nous nous associons à la déclaration du Groupe de Minsk du 3 décembre, demandant le retrait de la région de tous les mercenaires étrangers. Nous sommes persuadés que la France peut contribuer à la paix dans cette région et ne souhaitant pas nous substituer à la France, nous souhaitons donc que la France se donne les moyens de faire respecter les principes de Madrid. C'est aussi son devoir, selon nous, et le nôtre de l'y encourager afin que les populations de cette région puissent enfin jouir de la paix à laquelle elles ont droit.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup.

Pour le groupe Progressistes et Républicains, Monsieur Képénékian, vous avez 3 minutes.

M. KÉPÉNÉKIAN Georges : Vous ne m'en voudrez pas si je déborde d'une petite minute, s'il vous plaît.

Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

Je voudrais dire évidemment quelques mots sur cette résolution très complète que Madame l'Adjointe vient de détailler et à laquelle bien sûr je m'associe sans réserve.

La crise sanitaire et économique, mais aussi sociale, que connaît notre pays et l'attention que nous portons aux difficultés que rencontrent nos concitoyens – nous venons de la faire durant toute cette session – ne doit pas nous faire oublier que le monde est traversé par différentes

crises et conflits auxquels la Ville de Lyon a pris l'habitude de ne pas rester indifférente.

Il est certes important que nous pensions à améliorer l'état de notre planète, mais notre planète est aussi habitée par des hommes et des femmes et tous les conflits peuvent avoir des conséquences dont la suite peut venir jusqu'à nous.

Depuis plusieurs mois maintenant, puisque le conflit a commencé le 27 septembre, le dernier épisode de ce conflit entre l'Arménie et je devrais dire le Haut-Karabakh et l'Azerbaïdjan a provoqué des milliers de morts et de déplacés. Une guerre qui a eu des répercussions d'ailleurs jusque dans notre territoire avec des manifestations de mouvements extrémistes comme les Loups gris, un parti ultranationaliste turc, qui a pu manifester et qui vient d'ailleurs d'être interdit par le gouvernement.

Dans le cadre de notre engagement d'amitié et de coopération avec la Ville d'Erevan, nous avons voté tout à l'heure les 30 000 euros pour soutenir les actions médicales, mais je veux aussi dire que nous avons aujourd'hui une mission supplémentaire et je serai bien sûr très soucieux et attentif à ce que notre assemblée s'engage pour une paix durable.

Je rentre juste depuis hier d'un déplacement en Arménie et dans le Haut-Karabakh sous l'égide de la Fondation Mérieux. La question était d'évaluer quels sont la situation et les besoins des populations.

J'ai pu me rendre à Stepanakert et sur les lignes de front et voir directement ce qu'était la situation aujourd'hui, sanitaire, sociale, psychologique, économique.

Il faut bien comprendre qu'aujourd'hui, il y a eu probablement autour de 4 000 morts désespérément jeunes et que 4 000, 5 000 morts, ce serait l'équivalent de 20 000 dans notre pays.

Que les blessés qui sont aujourd'hui pour beaucoup dans les hôpitaux en Arménie, plus d'un millier sont des blessés graves de la colonne vertébrale avec des paralysies qui vont durer toute leur vie, que les blessures par le phosphore, par les bombes à fragmentation, ont provoqué des plaies que les chirurgiens, en particulier ceux des Hospices civiles qui y sont allés, n'ont pas l'habitude de rencontrer, très peu de blessures par balles en réalité.

Je ne parle pas des décapitations, des exactions, qui ont pu être exercées. Vous le disiez tout à l'heure, Madame l'Adjointe, les rapports des défenseurs des droits, qu'ils soient au Karabakh ou en Arménie, que j'ai rencontrés l'un et l'autre ont évidemment énormément de documents.

Tout cela est bien entendu extrêmement préoccupant et toutes les guerres sont préoccupantes. Ici, le cessez-le-feu, le pacte qui, pour le moment, devrait empêcher la reprise de la guerre, reste fragile. Les Russes ont des troupes qui maintiennent maintenant la paix, mais qui n'y arrivent pas encore compte tenu des frontières mal définies.

C'est dire que le futur est de travailler à cette paix, à établir une paix. Le Groupe de Minsk, dont la France est co-Présidente avec la Russie et les États-Unis, doit reprendre ses missions, pour essayer de trouver et de résoudre, je dirais, durablement le conflit entre les différents belligérants.

Nous avons bien compris qu'aujourd'hui, il ne s'agit pas juste d'une confrontation face à face entre des Arméniens et des Azéris, mais d'autres acteurs sont entrés dans le jeu et rendent instable ce carrefour historique aux confins des trois grands empires, russe, perse et ottoman, ou il y a là des enjeux majeurs et de nouveaux conflits en puissance.

La France qui a eu la volonté ferme de dénoncer ces exactions, ce qui se passait sur le terrain très tôt, souhaite jouer un rôle et, évidemment, vu d'Arménie, vu du Karabakh, on attend énormément de l'Occident, de la France en particulier, parce qu'elle est une amie historique.

Je vous remercie collectivement de voter ce vœu qui me paraît être un élément important dans les enjeux en cours et je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur Képénékian, notamment pour ce témoignage que vous venez de nous apporter.

Pour le groupe Pour Lyon, Monsieur Sécheresse, vous avez 3 minutes.

M. SÉCHERESSE Jean-Yves : Rapidement, car il est tard et nous avons beaucoup parlé de ces sujets et Georges Képénékian vient d'en parler remarquablement, donc je n'insisterai pas trop.

Je voudrais quand même juste dire que la formulation du vœu est un peu lourde et je trouve qu'à l'oral, les choses vont mieux. Elles ont été mieux dites par notre collègue Adjointe et je voudrais l'en remercier.

Cela étant, il faut faire attention à ne pas demander de la France plus qu'elle ne pourra apporter. Il faut voir que le Groupe de Minsk vers lequel on se tourne depuis quelques semaines est un groupe important, puisque, rappelons-le, cela vient d'être dit, il comprend à la fois les Russes, les Américains et les Français, qui coprésident ce groupe, mais qui se réunit depuis presque 20 ans. Depuis 20 ans, on examine régulièrement la situation et rien n'a bougé.

Or, là, la situation vient de connaître un tournant dramatique pour les raisons dont Georges Képénékian vient de parler, mais aussi un tournant dramatique car, politiquement, et je pense que, de ce point de vue, le vœu est extrêmement modeste du point de vue de l'analyse politique. Il est clair qu'on a changé de contexte total, puisque la présence de la Turquie et d'un certain nombre de commandos – le vœu en parle – a fait que cela change de nature et que nous ne sommes plus dans les traditionnelles, si j'ose dire, agressions contre les minorités arméniennes que nous avons connues depuis des années et des années au Haut-Karabakh, mais aussi, je vous le rappelle, en Géorgie, où les minorités arméniennes ont été combattues il y a encore une petite dizaine d'années, des responsables de la communauté emprisonnés. Nous ne sommes plus malheureusement dans ce triste paysage, mais nous sommes probablement, puisque la volonté d'Erdogan est de construire son empire ou de reconstruire un empire, nous sommes probablement dans des enjeux qui sont de toute autre portée. Il faudra donc effectivement que ce soit porté par la communauté internationale, l'ONU. Il va falloir exiger, pas seulement de la France, comme c'est fait de manière un peu péremptoire parfois dans le vœu, mais exiger que ce soit l'ensemble des nations. Il est y compris toujours bon que la Russie ait un rôle positif en la matière.

Nous voterons bien entendu avec détermination ce vœu.

Il sera peut-être nécessaire dans les mois à venir de faire en sorte que d'autres vœux puissent succéder à celui-là et que nous puissions imaginer que la Ville de Lyon soit plus présente encore dans l'action.

Merci pour cette contribution.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur Sécheresse.

Pour le groupe Droite, Centre et Indépendants, Monsieur Blanc, vous avez 5 minutes.

M. BLANC Étienne : Merci, Monsieur le Maire.

Le 4 juillet 1921, Staline décide de rattacher le Haut-Karabakh, une terre catholique, à l'Azerbaïdjan musulman. L'athéisme de l'État soviétique veut réduire 95 % de la population arménienne du Haut-Karabakh de l'époque à la servitude.

Un siècle plus tard, alors que le Haut-Karabakh avait retrouvé sa nature même de terre arménienne, une autre dictature, turque cette fois, l'asservit à nouveau.

Massacres, crimes, purification ethnique, décapitations se déroulent à moins de 4 heures de Lyon et l'Occident observe, regarde, dans le silence, ce crime contre l'humanité, comme il se taisait en 1916 quand la puissance ottomane se livrait à un génocide arménien que seuls quelques diplomates sidérés décidaient de révéler au monde.

Voici que la terre arménienne d'Artsakh entre une nouvelle fois dans l'histoire avec son cortège de morts, de cadavres décapités, de civils hagards, jetés sur les routes défoncées du Caucase, de brûlés vifs aux bombes de phosphore, peuple abandonné qui n'aura commis qu'une seule faute, celle d'être né chrétien.

C'est dans ce contexte que la majorité du Conseil municipal nous propose un vœu. C'est un peu un vœu de Noël, comme si, dans une candeur enfantine, on pouvait commander une liberté comme cadeau pour les Arméniens du Haut-Karabakh.

Alors, on fait appel à l'ONU, à la Convention de Madrid, à la condamnation des armes à sous-munitions et à la ratification du Statut de Rome.

Mais les Arméniens du Haut-Karabakh, les rescapés, ces familles qui souffrent, ces familles endeuilées attendent et surtout méritent autre chose que des mots.

De la France, ils attendaient beaucoup, énormément, car elle coprésidait le Groupe de Minsk et voici qu'elle n'est même pas présente à la signature du cessez-le-feu. Elle est évincée par la Turquie et par la Russie, laquelle va réussir sans un coup de feu à renforcer ses positions stratégiques dans le Caucase. La France n'est plus là.

Alors, si vous voulez qu'un vœu ait un peu de force, si vous voulez que la Ville de Lyon se distingue, si vous voulez que ce vœu ait un soupçon d'effet, il faut écrire :

- Écrivez, comme l'a fait le Sénat voici quelques jours, que nous voulons que soit reconnue la République de l'Artsakh.
- Écrivez que le sang arménien qui coule sous la force d'une dictature azérie aujourd'hui illégitime, écrivez que la Ville de Lyon exècre les dictatures.
- Écrivez que la Turquie, autre dictature qui, à nos portes, frappe le territoire grec, territoire européen, oui, que la Turquie mérite des sanctions sévères, des sanctions économiques, mais aussi des sanctions ciblées sur les auteurs connus du soutien à une invasion illégitime du territoire d'Artsakh.
- Écrivez depuis Lyon que la Turquie est coupable car elle est complice. Écrivez enfin que ce crime fut perpétré par des mercenaires syriens, les mêmes que ceux qui ont massacré, crucifié, décapité les chrétiens, les yézidis, les minorités diverses d'Irak et de Syrie. Ils furent acheminés en terre d'Artsakh par la Turquie.
- Écrivez que Lyon ne peut supporter les atrocités du djihad.

Enfin, ce vœu, portez-le. Portez-le au consulat de Turquie à Lyon. Ce vœu, faites-le raisonner à l'ambassade d'Azerbaïdjan à Paris. Mais, surtout, ce vœu, portez-le, portez-le à la communauté arménienne de Lyon, cette communauté qui fut accueillie chez nous en 1916 quand la voix de la France était entendue dans le monde et quand le cœur des Lyonnais s'est ouvert aux chrétiens persécutés par un génocide redevenu sous nos yeux d'une insupportable actualité. La diplomatie de la France ne doit pas être faiblesse. Lyon ne doit pas manquer à ce principe.

Je trouve et nous trouvons que ce vœu est un vœu d'impuissance et, avec regret, nous nous abstenons.

M. LE MAIRE : Madame Zdorovtsoff, souhaitez-vous intervenir ?

Mme ZDOROVTZOFF Sonia, Adjointe : Oui. Merci, Monsieur le Maire, brièvement.

Je souhaite remercier les trois intervenants pour leurs remarques, plus particulièrement Monsieur Képénékian pour son témoignage, comme vous l'avez souligné, Monsieur le Maire, qui est pour nous très intéressant et notamment l'évaluation des besoins que vous avez pu effectuer sur le terrain pourront nous aider à continuer d'aider les populations présentes sur place.

Il nous a été reproché de ne pas en faire assez. Je tiens à vous rappeler que nous avons tout de même voté une aide de 30 000 euros au Fonds arménien de France, tout comme la Métropole de Lyon, ce qui monte notre contribution pécuniaire à 60 000 euros et nous ne nous en tiendrons pas à cette aide financière. Nous continuerons d'aider et la communauté arménienne et la communauté franco-arménienne de Lyon à soutenir les populations durement affectées par ce conflit, en les aidant notamment à financer leurs actions humanitaires à travers les AAPL. Je suis sûre que nous ne manquerons pas d'avoir des projets très intéressants pour l'année 2021 et je me permettrai d'écrire effectivement, comme l'a suggéré monsieur Blanc, au ministre de référence, à monsieur Jean-Yves Le Drian, d'une part, parce que je ne pense pas qu'il ait le temps de regarder les discussions que nous pouvons avoir ici au sein de ce Conseil municipal, donc pour qu'il puisse prendre connaissance de ce vœu, je me ferai l'honneur de lui envoyer et de lui demander de bien vouloir nous répondre sur cette question ou alors d'avoir une discussion peut-être à l'occasion des Assises de la Coopération décentralisée franco-arménienne que nous accueillerons à Lyon au mois de mai prochain, si la situation sanitaire nous le permet.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci pour ces précisions.

C'est un sujet qui suscite à la fois émotion, indignation et aussi beaucoup de préoccupation. Je l'entends bien et je remercie de nouveau Monsieur Képénékian pour l'initiative qu'il a prise et les informations qu'il nous ramène du terrain.

Merci aussi à Messieurs Sécheresse et Blanc de nous avoir plongés dans l'histoire, qu'elle soit ancienne ou récente.

Je me permettrai simplement une précision à destination de Monsieur Blanc. Juridiquement, nous ne pouvons pas nous désaligner de la position de la France, même si nous pouvons émettre un avis. Comme vient de l'expliquer madame Zdorovtsoff, nous pouvons effectivement transmettre ce vœu à notre ministère de référence, en l'occurrence le ministère des Affaires étrangères. Pour autant, nous ne pouvons pas aller jusqu'à demander la reconnaissance comme vous le mentionniez, Monsieur Blanc. Ce serait se désaligner de la politique étrangère française.

Ceci étant, ce qui compte aujourd'hui, je crois, c'est que nous montrions que nous soutenons nos amis arméniens et c'est la raison pour laquelle je mets ce dossier aux voix et vous invite à voter pour via l'outil Quizzbox. Le scrutin est ouvert pour 40 secondes.

(Vote)

(Abstention du groupe Droite centre et indépendants.)

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Le vœu est adopté.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Il est tard, comme cela a été fait remarquer précédemment, et nous allons donc prochainement clôturer cette séance, mais avant de la clôturer, je vous donne rendez-vous pour la prochaine séance de notre Conseil, qui se tiendra le 28 janvier 2021.

J'en profite et notamment parce qu'il est tard pour remercier l'ensemble des services qui ont œuvré à l'organisation de notre séance de Conseil municipal en visioconférence. Tout s'est très bien passé grâce à la préparation en amont de ce Conseil municipal. Au nom de tous les élus, merci beaucoup pour votre engagement, pour votre travail de préparation.

Je vous souhaite à toutes et à tous une très bonne fin d'année 2020.

Merci à vous.

(La séance est levée à 21 heures 10.)

ANNEXES - AMENDEMENTS

ANNEXE 1 - Amendements déposés par le groupe Droite, Centre et Indépendants
Rapport n° 2020/380 - Avis sur les dérogations exceptionnelles à l'interdiction du travail le dimanche accordées par le Maire au titre de l'année 2021
Amendement n° 1 - Rejeté

Exposé des motifs

Si le Code du travail dans son article L3132-3 précise que « dans l'intérêt des salariés, le repos hebdomadaire est donné le dimanche », disposition à laquelle nous souscrivons, force est de constater qu'il existe aujourd'hui de nombreuses dérogations dont certaines concernent des activités que nous connaissons bien car permettant d'assurer la continuité du service public (hôpitaux, police, pompiers, transport public, etc.) et d'autres que nous pouvons moins connaître et décrites à l'article R3132-5 du code du travail pour les dérogations permanentes.

Il existe également des dérogations conventionnelles, des dérogations ministérielles et des dérogations temporaires accordées par le Préfet ou le Maire. Ainsi sur le territoire de la Ville de Lyon, des zones bénéficient d'une autorisation permanente de travail dominical : le Vieux Lyon et Fourvière et le centre commercial de la gare de la Part-Dieu.

Le commerce lyonnais ayant été particulièrement impacté par les crises successives des gilets jaunes et de la Covid-19, il apparaît nécessaire pour contribuer à sauvegarder son existence de faciliter l'activité commerciale sur 2021.

Ainsi il est proposé de rajouter dans les autorisations d'ouverture dominicale le dimanche 4 juillet 2021, deuxième dimanche des soldes d'été et dernier avant la fin de l'année scolaire 2020-2021.

Amendement

Au 1 du délibéré, le 2e alinéa est modifié :

« Le dimanche 27 juin 2021 – soldes d'été »

est remplacé par

« Les dimanches 27 juin et 4 juillet 2021 – soldes d'été ».

Amendement n° 2 - Rejeté

Exposé des motifs

Si le Code du travail dans son article L3132-3 précise que « dans l'intérêt des salariés, le repos hebdomadaire est donné le dimanche », disposition à laquelle nous souscrivons, force est de constater qu'il existe aujourd'hui de nombreuses dérogations dont certaines concernent des activités que nous connaissons bien car permettant d'assurer la continuité du service public (hôpitaux, police, pompiers, transport public, etc.) et d'autres que nous pouvons moins connaître et décrites à l'article R3132-5 du code du travail pour les dérogations permanentes.

Il existe également des dérogations conventionnelles, des dérogations ministérielles et des dérogations temporaires accordées par le Préfet ou le Maire. Ainsi sur le territoire de la Ville de Lyon, des zones bénéficient d'une autorisation permanente de travail dominical : le Vieux Lyon et Fourvière et le centre commercial de la gare de la Part-Dieu.

Le commerce lyonnais ayant été particulièrement impacté par les crises successives des gilets jaunes et de la Covid-19, il apparaît nécessaire pour contribuer à sauvegarder son existence de faciliter l'activité commerciale sur 2021.

Ainsi il est proposé de rajouter dans les autorisations d'ouverture dominicale à l'occasion de la rentrée scolaire 2021-2022, le dimanche 5 septembre 2021.

Amendement

Au 1 du délibéré, le 2e alinéa devient le 4e alinéa et il est rajouté un 3e alinéa :

- Le dimanche 5 septembre 2021 – rentrée scolaire

Amendement n° 3 - Rejeté

Exposé des motifs

Si le Code du travail dans son article L3132-3 précise que « dans l'intérêt des salariés, le repos hebdomadaire est donné le dimanche », disposition à laquelle nous souscrivons, force est de constater qu'il existe aujourd'hui de nombreuses dérogations dont certaines concernent des activités que nous connaissons bien car permettant d'assurer la continuité du service public (hôpitaux, police, pompiers, transport public, etc.) et d'autres que nous pouvons moins connaître et décrites à l'article R3132-5 du code du travail pour les dérogations permanentes.

Il existe également des dérogations conventionnelles, des dérogations ministérielles et des dérogations temporaires accordées par le Préfet ou le Maire. Ainsi sur le territoire de la Ville de Lyon, des zones bénéficient d'une autorisation permanente de travail dominical : le Vieux Lyon et Fourvière et le centre commercial de la gare de la Part-Dieu.

Le commerce lyonnais ayant été particulièrement impacté par les crises successives des gilets jaunes et de la Covid-19, il apparaît nécessaire pour contribuer à sauvegarder son existence de faciliter l'activité commerciale sur 2021.

Ainsi il est proposé de pouvoir aller jusqu'à 12 ouvertures dominicales autorisées. La délibération initiale comportant 7 dimanches, 2 dimanches ayant pu être ajoutés par amendement, il convient de donner la possibilité d'arriver à 12 après négociations avec les parties prenantes.

Amendement

Il est ajouté un 3e délibéré :

3 – Pour les commerces à rayons multiples et les commerces de détail, autres que l'automobile, une concertation sera engagée immédiatement avec les différentes associations de commerçants, les organisations patronales (MEDEF, CPME, U2P), les organismes consulaires (CCI, CMA) et les organisations syndicales pour définir trois dimanches supplémentaires d'ouverture dominicale autorisée.

Conformément à la réglementation une délibération modificative viendra entériner les dates de ces dimanches.

ANNEXE 2 - Amendements déposés par le groupe Droite, Centre et Indépendants
Rapport n° 2020/477 - Règlement intérieur du Conseil municipal de la Ville de Lyon
Amendement n° 1 - Rejeté

Exposé des motifs

L'article 33 du règlement intérieur relatif au fonctionnement des commissions thématiques dispose que seul le président de droit - le Maire - ou son vice-président peut décider d'entendre une personne extérieure.

Soucieux d'une démocratie vivante et inclusive de l'ensemble des élus, il apparaît nécessaire d'étendre cette faculté à la majorité des commissaires. C'est d'ailleurs l'option retenue dans le règlement intérieur du conseil de la Métropole.

Amendement

A l'antépénultième paragraphe,
« à la demande de son président de droit ou de son vice-président »
est remplacé par
« à la demande de la majorité des membres de la commission ».

Amendement n° 2 - Rejeté

Exposé des motifs

L'article 35 du règlement intérieur relatif à la commission générale prévoit sa saisine par le Maire, son représentant ou sur la demande de la majorité des membres du conseil municipal en exercice des affaires présentant un caractère général et urgent.

Cette possibilité de saisine en dehors de l'exécutif par une majorité d'élus est trop restrictive et ne permet pas un débat démocratique sain, aussi à l'instar de ce qui est prévu dans une collectivité comme la Métropole de Lyon et en parallélisme des formes avec l'article 64, il est proposé d'abaisser ce seuil au dixième des membres du conseil municipal.

Amendement

Au dernier paragraphe,
« la demande de la majorité des membres du conseil municipal »
est remplacé par
« la demande du dixième des membres du conseil municipal ».

Amendement n° 3 - Rejeté

Exposé des motifs

L'article 49 du règlement intérieur relatif aux questions écrites et orales dispose concernant les questions des conseils d'arrondissement que l'énoncé d'une question ne peut dépasser 5 minutes.

Pour que le débat démocratique soit réel, il est proposé que ce temps de 5 minutes comprenne également un droit de réplique de la part de l'orateur.

Amendement

Au deuxième paragraphe il est ajouté :

« Si l'orateur n'a pas utilisé intégralement son temps de parole de 5 minutes pour énoncer sa question, il peut reprendre la parole à l'issue de la réponse apportée par l'exécutif dans la limite de ce temps maximal de 5 minutes »

Amendement n° 4 - Rejeté

Exposé des motifs

L'article 49 du règlement intérieur relatif aux questions écrites et orales dispose concernant les questions des conseils d'arrondissement que l'énoncé d'une question ne peut dépasser 5 minutes. Mais il n'est donné aucune limite à l'exécutif pour son temps de réponse.

Dans un souci d'équité, il apparaît nécessaire de limiter ce temps de parole.

Amendement

Au deuxième paragraphe il est ajouté :

« Le temps de réponse de l'exécutif ne doit pas excéder 5 minutes par question. »

Amendement n° 5 - Rejeté

Exposé des motifs

L'article 62 du règlement intérieur est relatif aux questions orales qui sont exposées en fin de conseil.

Pour que le débat démocratique soit réel, il est proposé qu'à l'issue de la réponse apportée par l'exécutif, l'orateur dispose d'un droit de réplique d'1 minute.

Amendement

Il est ajouté un cinquième paragraphe :

« A l'issue de la réponse apportée par l'exécutif, l'orateur peut reprendre la parole pour au maximum 1 minute. »

ANNEXES - VOEUX

2020/482 - Voeu présenté par les groupes les Ecologistes/Socialiste, la gauche sociale et écologique/Lyon en Commun relatif à l'impact de la crise sanitaire sur les finances de la Ville de Lyon

Voeu adopté

Considérant que depuis le début de la crise sanitaire, la ville de Lyon a engagé les moyens attendus pour protéger la population, maintenir en fonctionnement les services publics communaux, répondre aux situations d'urgence sociale, soutenir le tissu associatif, venir en aide aux commerçants et aux entreprises ;

Considérant que la ville de Lyon doit faire face à une minoration de recettes qui s'élève à 40 millions d'euros et à des dépenses exceptionnelles directement induites par la crise qui totalisent 7 millions d'euros (nettes d'économies) ;

Considérant que, pour la seule année 2020, l'impact de la Covid-19 sur nos finances sera compris entre 40 et 45 millions d'euros, une fois pris en compte le dispositif de remboursement des masques (demande en cours) et l'aide exceptionnelle de la CAF aux équipements d'accueil de jeunes enfants, ce qui équivaut à près de 40% de l'épargne brute 2019 (109 millions d'euros) ;

Considérant que ces impacts n'intègrent pas d'estimation de perte de recettes relative à la fiscalité directe locale, alors que la ville de Lyon, comme de nombreuses autres collectivités, constate sur 2020 des évolutions physiques faibles, voire négatives, de ses bases de fiscalité directe locale, et s'interroge sur la mise à jour des bases de taxe d'habitation pour cette année ;

Considérant que les compensations prévues par l'article 21 de la 3ème loi de finances rectificative du 30 juillet 2020, annoncées comme devant bénéficier à 12 000 à 13 000 collectivités, ne vont en définitive être allouées qu'à 2300 à 2500 communes (dont 80% de moins de 1000 habitants) et à environ 100 intercommunalités ;

Considérant que la ville de Lyon devrait se voir verser un montant de compensation égal à zéro ;

Considérant que la ville de Lyon, compte tenu des critères imposés, n'a pu solliciter des financements au titre de l'enveloppe exceptionnelle de 1 milliard d'euros de dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) qu'à hauteur de 1 666 646 euros (non encore attribués à ce jour), soit

seulement 0,017 % de l'enveloppe nationale alors qu'elle représente 0,78 % de la population ;

Considérant que les objectifs du plan de relance, en ce qu'ils donnent la priorité aux projets murs et prêts à être lancés, s'ils sont compréhensibles dans leur logique, pénalisent néanmoins les communes et intercommunalités dont les exécutifs ont changé à l'occasion des élections 2021 ;

Considérant que le projet de loi de finances pour 2021, en cours d'examen au Parlement, ne comprend aucune mesure visant à aider les grandes villes à faire face à l'impact de la crise sanitaire sur leurs budgets ;

Considérant que la commande publique a chuté de 22% sur les trois premiers trimestres 2020 par rapport à la même période sur 2019, ce qui entraîne un manque à gagner de chiffre d'affaires pour les entreprises prestataires qui s'élève à 14,6 milliards d'euros ;

Considérant que les investissements des collectivités locales correspondent à 58% de l'investissement public en France (72% si l'on exclut les équipements militaires et la recherche-développement), et qu'à elles seules communes et intercommunalités représentent 63% de la quote-part des collectivités ;

Considérant que l'investissement des collectivités locales est composé pour près des deux tiers d'équipements dont la réalisation fait appel aux entreprises du bâtiment et des travaux publics ;

Considérant qu'envisager la relance en se privant de l'intervention des grandes villes, grandes communautés et métropoles n'est ni réaliste ni acceptable ;

Le Conseil de la ville de Lyon émet le vœu :

Qu'afin que la ville de Lyon puisse, d'une part, disposer d'une capacité d'autofinancement à même de lui permettre de s'engager dans le plan de relance, et, d'autre part, demeurer au rendez-vous de la solidarité avec les plus fragiles, l'Etat :

- compense la perte de recettes tarifaires subie durant le confinement du printemps et le reconfinement de l'automne,
- neutralise les effets de la crise sanitaire sur la compensation de recettes accordée dans le cadre de la réforme fiscale, en inscrivant en loi de finances rectificative pour 2021 une mesure corrective au calcul du coefficient correcteur,
- assure une meilleure association des communes et intercommunalités aux dispositifs de contractualisation dans le cadre du plan de relance, ainsi qu'une équité de traitement entre les collectivités dont les programmations pluriannuelles d'investissement sont en cours d'élaboration et les autres.

Patrick Odiard, Président du groupe Les Ecologistes

Alexandre Chevalier, Président du groupe Lyon en Commun

Sandrine Runel, Présidente du groupe Socialistes, la gauche sociale et écologiste

2020/483 - Voeu présenté par les groupes les Ecologistes/Socialiste, la gauche sociale et écologique/Lyon en Commun relatif à une paix durable dans le Haut-Karabakh

Voeu adopté

Considérant la signature, lundi 9 novembre 2020, d'un accord de cessez-le-feu total entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan, ayant mis fin, sous l'égide de la Russie, à 44 jours de combats meurtriers dans le Haut-Karabakh et ses alentours ;

Considérant la situation stratégique du Haut-Karabakh, situé à proximité de plusieurs grandes puissances régionales, et les risques d'escalade qui subsistent malgré la signature du cessez-le-feu ;

Considérant que ce conflit s'origine en grande partie dans le rattachement arbitraire en 1921 du Haut-Karabakh, majoritairement peuplé d'Arméniens, à la République Socialiste Soviétique d'Azerbaïdjan, par le nouveau pouvoir d'occupation soviétique ;

Considérant que, suite à l'accord de cessez-le-feu, les 7 districts entourant l'ancien oblast soviétique du Haut-Karabakh sont désormais sous contrôle de l'Azerbaïdjan ;

Considérant que les troupes azerbaïdjanaises occupent également environ un quart du territoire de l'ancien oblast du Haut-Karabakh, notamment la ville de Chuchi/a ;

Considérant les témoignages rapportant l'utilisation de bombes à sous-munitions (BASMs), dont l'usage est interdit par 110 pays, parmi lesquelles la France, et qui plus est à l'encontre des populations civiles de la région ;

Considérant le droit international humanitaire, qui oblige les parties à un conflit armé international à traiter les prisonniers de guerre avec humanité en toutes circonstances et les sévices physiques et les différents formes d'humiliation perpétrées à l'encontre de plusieurs prisonniers de guerre ;

Considérant les témoignages rapportant la présence de mercenaires syriens aux côtés des forces armées azerbaïdjanaises lors des combats, mercenaires ayant transité par la Turquie et qui n'auraient pas évacué la zone après la signature du cessez-le-feu ;

Considérant que l'accord de cessez-le-feu, s'il a permis de mettre un terme aux combats, n'apporte pas de solution pérenne à ce conflit, et acte la présence militaire russe sur ce territoire pour une durée de 5 ans ;

Considérant que la France co-préside, avec la Russie et les Etats-Unis, le Groupe de Minsk chargé par l'OSCE de trouver une solution diplomatique à ce conflit ;

Considérant que la France, en tant que co-présidente du groupe de Minsk, est statutairement tenue à la neutralité dans les négociations ;

Considérant la volonté exprimée par les autorités arméniennes de voir les travaux du Groupe de Minsk reprendre, comme l'a indiqué le secrétaire d'Etat M. Jean-Baptiste Lemoyne lors de son intervention au Sénat le 25 novembre 2020 ;

Considérant les principes de Madrid élaborés par ce groupe et les mesures encore d'actualité qu'il prévoit pour parvenir à une paix juste et durable dans la région ;

Considérant, par exemple, comme bienfondés la consultation des habitants du Haut-Karabakh pour qu'ils décident par eux-mêmes du statut qu'ils souhaitent donner à leur territoire, et le déploiement d'une force multinationale d'interposition pour assurer la sécurité des populations civiles ;

Considérant par ailleurs l'important patrimoine historique et culturel arménien dans la zone de conflit, comme l'église Saint-Sauveur à Chuchi ou le monastère Dadivank dans la région de Kelbadjar, et la nécessité d'en assurer l'intégrité ;

Considérant la nécessité, pour aboutir à une paix durable dans la région, de parvenir à un règlement diplomatique de ce conflit ;

Considérant que, d'après les organisations humanitaires présentes sur place, plus de 90 000 personnes sur les 150 000 résidant au Haut-Karabakh ont dû fuir les combats pour se réfugier en Arménie ;

Considérant l'aide de 30 000 euros soumise au vote du Conseil municipal de Lyon du 17 décembre 2020, en complément des 30 000 euros votés par le Conseil de la Métropole le 14 décembre 2020, toutes deux à destination des structures médicales de Erevan pour les aider à faire face à la fois à l'afflux de blessés et traumatisés de guerre, et aux victimes de la pandémie de Covid-19 ;

Sur proposition des groupes politiques de la majorité Les Ecologistes, Lyon en Commun, Socialistes, la gauche sociale et écologiste, le Conseil municipal de Lyon émet le vœu :

- que la France assume pleinement sa responsabilité de co-présidente du Groupe de Minsk, en œuvrant à l'application effective des principes de Madrid encore d'actualité, notamment et en premier lieu la tenue d'un référendum qui permettrait aux populations concernées de décider du statut final des territoires où elles résident, dans le strict respect du droit des peuples à l'autodétermination ;

- que la France œuvre en faveur de la protection durable des populations civiles de la région, en demandant le déploiement d'une force d'inter-

position multinationale qui intégrerait le contingent russe et à laquelle elle participerait pleinement ;

- que le droit au retour des civils ayant dû fuir la région suite aux combats soit assuré ;
- que la France encourage l'Arménie et l'Azerbaïdjan à ratifier la Convention sur les armes à sous-munitions, afin de protéger les populations civiles et de respecter le principe de discrimination propre au droit des conflits armés ;
- que la France encourage l'Arménie et l'Azerbaïdjan à ratifier le Statut de Rome, afin que la Cour Pénale Internationale puisse, à l'avenir, enquêter sur d'éventuels crimes de guerre ou crimes d'agression que l'une ou l'autre partie pourrait perpétrer si le cessez-le-feu venait à ne pas être durablement respecté ;
- qu'à défaut, une mission d'enquête indépendante soit diligentée dans la région pour faire la lumière sur les éventuelles exactions commises, et notamment l'utilisation d'armes non-conventionnelles pendant les combats ;
- qu'un mécanisme international assurant la protection du patrimoine historique et culturel arménien dans les territoires sous contrôle azerbaïdjanais soit déployé ;
- que l'action de la France au sein des instances internationales aboutisse à une solution de paix juste et durable, négociée avec les différentes parties, et dans laquelle la République du Haut-Karabakh pourrait être reconnue selon le souhait des populations.

Patrick Odiard, Président du groupe Les Ecologistes

Alexandre Chevalier, Président du groupe Lyon en Commun

Sandrine Runel, Présidente du groupe Socialistes, la gauche sociale et écologiste